

Verbatim du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Madame Natalie JOUBERT (présente jusqu'à 15h puis procuration à Madame Christine TOURNAY-DUPONT),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente de 10h30 à 16h, procuration à Madame Natalie JOUBERT avant 10h30),
Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 16h40 puis procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 11h45 puis procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Madame Virginie KILANI (présente jusqu'à 17h20),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Madame Clara PRIVÉ),
Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Louise BOUCHÉ),
Madame Ninon VEILLÉ (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF).

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 13h),
Monsieur Brice LÉTHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Laëtitia MARTINEZ (présente jusqu'à 11h45),

Membre excusé

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Alice LHOMMET, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice des ressources humaines,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Emmanuelle PUCÉAT, Vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameer Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	5
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023.....	5
III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion	5
IV - Questions financières	29
1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2023	29
III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion (suite).....	41
IV - Questions financières (suite).....	60
2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission	60
3. Politique d'achat de l'université de Bourgogne	61
V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 20 juin 2023	67
1. Travaux des commissions :	
1.1 Subventions culturelles du 10 mai 2023	
1.2 FSDIE du 16 mai 2023	
1.3 Vie étudiante du 22 mai 2023	
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023	
2.1 Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants - Rentrée 2023 / 2024	
2.2 Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023 / 2024	
2.3 Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées – Rentrée 2023-2024	
2.3.1 Fiche filière de la 2e année du DEUST Technicien / préparateur en pharmacie	
2.3.2 Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2 ^e et 3 ^e année	
2.4 Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :	
2.4.1 Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)	
2.4.2 Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)	
2.4.3 DU « Laïcité, religions et république » (DU de formation civile et civique agréé par le ministère de l'intérieur)	
2.4.4 Ouverture de formations en alternance	
2.4.5 Universitarisation – Diplôme d'État en Masso-kinésithérapie - IFMK	
2.4.6 Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)	
2.5 IUT - Réforme des BUT – Rentrée 2023-2024 :	
2.5.1 Fiches filières BUT 3	
2.5.2 Modification de fiches filières (IUT Dijon-Auxerre ; Chalon-sur-Saône)	
2.5.3 Capacités d'accueil de l'IUT Dijon-Auxerre : BUT / LP / DU	
2.6 Dossier accréditation uB - Projet de la formation d'Infirmier(e) de Bloc Opérateur Diplômé(e) d'Etat (IBODE)	
2.7 DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification	
2.8 Calendriers universitaires 2023-2024 :	
– Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions	
– Propositions des composantes	
2.9 Architecture de l'offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions	
3. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2023-2024	
VI - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 29 juin 2023	73
Appel à Projets exceptionnel pour les plateformes sous (co)-tutelle de l'université de Bourgogne	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	75
VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	75
VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention	75
<u>Point C</u> : Questions diverses	75

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 4 JUILLET 2023)

*(La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce CA qui commence avec un peu de retard, j'en suis désolé mais nous avons dû régler une difficulté particulière lors du conseil d'administration restreint aux professeurs. Je vous remercie d'être toutes et tous présents pour ce dernier conseil d'administration de l'année qui est un conseil d'administration un peu chargé parce que, comme toutes les fins d'années, il faut solder un certain nombre de dossiers. Quelques informations diverses avant d'aborder les points du jour, des éléments importants notamment sur les questions statutaires, les statuts de l'EPE et le projet d'EPE, les questions financières, les travaux de la CFVU, la dernière CFVU de l'année, les travaux de la commission de la recherche et des points adoptés sans débat sauf sur demande évidemment. Et puis des questions diverses, nous avons reçu une question diverse, une motion sur les ESAS, on verra ça tout à l'heure.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations diverses qui concernent d'abord les nominations. Vous savez qu'un nouveau directeur général a été nommé à la tête du CHU de Dijon. Il s'agit de Monsieur Freddy Serveaux. J'ai pu le rencontrer, nous avons échangé pendant une bonne heure et demie ensemble, sur les liens entre le CHU et l'université, sur le projet d'EPE. Et je dois vous dire que - vous savez, Talleyrand disait, « méfiez-vous de la première impression, c'est souvent la bonne » - eh bien l'impression est excellente. Le dialogue a été très fluide, nous restions avec un excellent souvenir de Nadiège Baille, avec laquelle nous avons travaillé de manière très, très constructive, j'ai le sentiment que la suite va se dérouler d'une manière à peu près comparable et donc franchement, c'est très encourageant. Alors vous savez qu'il ne pourra peut-être pas siéger dans notre CA en raison de la parité qui doit être respectée, mais il ne nous reste plus que trois conseils d'administration, je crois d'ici la fin du mandat, si j'en crois les comptes qui ont été réalisés par Cyril Gomet, donc le temps de relancer la procédure officielle, etc., il ne nous resterait plus sans doute qu'une seule réunion, donc on va voir ce qu'on va faire.

Autre nomination, un administrateur provisoire a été nommé à la tête de la COMUE à la suite du départ de son président Dominique Grevey. Il s'agit de Lamine Boubakar qui est l'ancien vice-président recherche de l'université de Franche-Comté, qui est professeur des universités à l'UFC. J'ai participé à plusieurs réunions avec lui depuis le 1^{er} juin, date de sa nomination par le ministère, je l'ai aussi rencontré deux fois en tête-à-tête pour évoquer la fin de la COMUE, la construction de l'EPE de Besançon et la construction de l'EPE de Dijon.

Autre point, il s'agit de la nomination à la tête de l'ENSA, l'École des beaux-arts de Dijon. Vous savez que la direction est vacante depuis le 15 mars dernier et une successeuse de Sophie Claudel a été désignée par le conseil d'administration il y a quelques semaines et cette proposition a été validée par le ministère de la Culture la semaine dernière. Je crois savoir que l'entrée en fonction se fera le 1^{er} septembre prochain. Il s'agit de Madame Amel Nafti qui a dirigé l'École supérieure d'art et de design de Grenoble-Valence et donc qui s'installera au plus vite. Évidemment, j'engagerai des discussions avec elle le plus rapidement possible dans la perspective de la construction de l'EPE de Dijon.

En ce qui concerne maintenant l'EPE de Dijon, nous allons y revenir plus longuement dans le troisième point de l'ordre du jour de cette réunion. Le 12 juin dernier, nous avons réalisé une réunion plénière avec l'ensemble des chefs d'établissement intéressés par l'EPE et pour la première fois, les organismes nationaux de recherche se sont joints à notre réunion, ont répondu favorablement à notre invitation. Et ce qui était tout à fait intéressant, c'est que ces trois ONR sont venus avec deux représentants, un pour l'aspect scientifique, projets de recherche, l'autre pour l'aspect conventionnement avec le futur EPE donc il est très clair que ces trois ONR, mais je n'exclus pas non plus le CEA avec lequel on entretient des relations différentes, non seulement conventionnent avec nous, mais acceptent notre proposition de figurer au conseil d'administration et dans le conseil académique du futur établissement, comme c'est le cas aujourd'hui d'ailleurs. Un calendrier doit être établi, rien n'est encore arrêté, mais c'est en bonne voie. Je vous confirme également que l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne, qui est installée à Nevers est candidate pour intégrer l'EPE et devenir non pas un établissement-composante parce que les établissements-composantes c'est un statut qui est réservé aux écoles titulaires de la personnalité morale, l'ESAAB n'a pas de personnalité morale propre, c'est un établissement d'enseignement supérieur qui est rattaché au lycée Alain Colas qui est un établissement public, un EPLE de Nevers. On a discuté ensemble et j'en ai parlé avec le ministère la semaine dernière en disant qu'il y avait des précédents dans le paysage français et notamment à Gustave Eiffel qui est un EPE dans lequel il y a deux écoles qui n'ont pas la personnalité morale et qui ont été intégrées dans l'EPE. Alors là-bas, ils les ont appelées écoles membres mais elles ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les établissements-composantes. Donc ce que j'ai proposé - c'était une discussion informelle sur ce point-là avec le ministère -, au lieu d'appeler l'ESAAB, école membre, on pourrait l'appeler tout simplement école-composante. Il y aurait donc les établissements-composantes et l'ESAAB comme école-composante. On en a discuté et j'ai proposé à mon interlocuteur de lui transmettre l'analyse juridique qui a été réalisée par le PAJI sur la base de l'existant et qui permet de faire les choses. À Gustave Eiffel, une des écoles est une école qui est rattachée à la CCI Paris Île-de-France, qui est un établissement public économique, et l'autre, c'est une école en climatologie géographie, qui est rattachée à l'IGN, à l'Institut géographique national

et qui là est un établissement public administratif. Donc on voit bien que des écoles qui sont rattachées à des établissements publics ou au ministère directement, peuvent intégrer parfaitement un EPE au titre du caractère expérimental de l'EPE et du statut juridique de l'EPE tel qu'il est issu de l'ordonnance de 2018.

Le projet d'EPE a été présenté à la rectrice, au secrétaire général de région académique, à Monsieur le recteur de l'Académie de Dijon. Nous avons pu le présenter également au ministère le 22 mai dernier. Et je tiens d'ores et déjà à vous dire que les statuts, sous réserve des discussions que nous allons avoir aujourd'hui et sous réserve des discussions qui auront lieu dans les différents établissements, ces statuts, en leur forme, et sous réserve des améliorations qu'on pourra leur apporter, ont été validés par le ministère. C'est donc une excellente nouvelle. Ça signifie que notre EPE est inscrit dans le paysage politique national. Ce qui est, à mon sens, tout à fait logique et normal, puisqu'il serait absolument incroyable que la région Bourgogne-Franche-Comté soit la seule région de France à n'avoir qu'un seul EPE. Je ne vois pas pourquoi et au nom de quoi ça serait le cas puisque si on prend par exemple région Rhône-Alpes, il y a un EPE à Clermont, il y a un EPE à Grenoble, il y a une COMUE à Lyon, et il y a des universités qui sont indépendantes de tout cela. Je pense à Jean Monnet Saint-Étienne, je pense à Chambéry. Je pense également à Lyon 3 par exemple, qui n'est pas la moindre des universités. Je pense également à l'Occitanie, à l'Aquitaine, à la région Bretagne etc. où on retrouve non seulement des EPE, mais aussi des universités. Bref, ce principe d'unicité n'existe nulle part en France et je ne vois pas pourquoi la région Bourgogne-Franche-Comté échapperait finalement à ce respect de la diversité et du maillage territorial inhérent au système universitaire français. Nous allons poursuivre les discussions avec l'ensemble des acteurs territoriaux, bien entendu. Les statuts ont été validés dans leurs principes, ça ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'ajustement en fonction des discussions qui auront lieu de part et d'autre. Et puis je tiens aussi à préciser que Dijon métropole, et je salue la présence ici de Denis Hameau, est régulièrement informée des avancées des discussions avec l'ensemble des établissements. Aujourd'hui, nous sommes 11 établissements autour de la table, donc ça représente quand même quelque chose, même si ces établissements ne sont pas tous de même taille, bien entendu, mais c'est déjà quelque chose d'assez important. Je reviendrai sur les chiffres un petit peu plus tard.

Toujours à propos de l'EPE, il a été décidé de rédiger un projet formation-recherche pour la rentrée dont je vous livrerai les éléments principaux tout à l'heure et sur lesquels je vous solliciterai évidemment. J'attends qu'il y ait des réactions. J'attends, enfin nous attendons parce que je ne suis pas tout seul à porter les choses loin s'en faut et je rends hommage au travail qui est réalisé par Emmanuelle Pucéat, qui a vraiment donné énormément de son temps et de son énergie sur ce dossier. Donc ce sera le moment, évidemment, d'échanger tous ensemble de manière collégiale pour faire avancer le projet, pour l'améliorer bien entendu.

La dernière phase du projet d'EPE relèvera du ministère mais le calendrier n'est pas encore totalement fixé. Et pour information, les deux derniers EPE validés sont ceux de Nantes et de Rennes. Je vous rappelle qu'il a fallu quand même deux ans pour chacun de ces EPE pour être validé, nous, on y travaille depuis six mois. Je pense que nous sommes plutôt plus avancés qu'ailleurs et évidemment beaucoup plus avancés que d'autres dans la région qui se dirigent vers un EPE.

Autre élément d'information qui concerne une de nos composantes à laquelle nous sommes particulièrement attachés, c'est l'ISAT. Vous savez que son directeur a démissionné, avec date effective de sa démission le 16 juin. Je me suis déplacé le 15 juin, c'est-à-dire la veille de la fin de ses fonctions à l'ISAT pour rencontrer l'ensemble des collègues de l'ISAT. On a parlé de manière très ouverte, très franche. J'ai dit toute l'inquiétude qui était la mienne parce que deux directeurs en deux ans, des alertes de la CTI sur l'offre de formation, des difficultés on va dire récurrentes sur certains sujets... Bref, il y a des signaux d'alerte dont il faut tenir compte tout en ayant conscience que ce n'est pas le fait d'une personne isolée mais c'est bien peut-être l'ensemble de l'ISAT qui doit être interrogé sur cette question et qui doit s'accaparer le dossier pour réagir collectivement. La discussion a été vraiment fructueuse, je crois, avec l'ensemble des collègues. Pour preuve, la proposition a émergé de la part de certains collègues pour apporter des remèdes à la situation, il faut poser un diagnostic correct et pour poser le diagnostic, alors, soit on fait une introspection personnelle, mais on sait qu'un autodiagnostic a ses limites, soit on sollicite quelqu'un de l'extérieur. Il faut un peu d'altérité pour porter le diagnostic et donc on a validé qu'un cabinet d'audit soit nommé pour faire un point sur l'organisation de l'ISAT et voir ce qui est à l'origine, les causes du mal, les symptômes, de telle sorte qu'on puisse apporter le meilleur remède possible. Il s'agit véritablement de renforcer l'ISAT qui est une grande école d'ingénieurs. Je rappelle que c'est la seule école publique d'ingénieurs dans le domaine de l'automobile et les transports. Donc il est absolument nécessaire de mettre les moyens au service de la reconstruction de l'ISAT qui a souffert au cours des deux dernières années. Donc on y travaillera. Un cabinet d'audit sera dépêché, sélectionné pour le 1^{er} septembre. Ce n'est pas la peine de lancer les choses avant les vacances, je crois qu'il faut que tout le monde se repose. Il faudra sans doute plusieurs mois pour que l'audit se déroule, pour qu'ensuite les auteurs de l'audit rendent leur rapport, que ce rapport soit partagé, qu'il fasse l'objet d'un contradictoire dans sa restitution, pas seulement dans son élaboration bien sûr, mais dans sa restitution et à partir de là, les décisions qui devront être prises, seront prises parce qu'il en va de l'avenir de l'ISAT.

Dernière information, on passera ensuite au point de l'ordre du jour suivant. Une petite info qui tient à la vie de la communauté. Un journal des personnels a été lancé à l'initiative du service communication. Il s'intitule « Info café » et son slogan, c'est « au cœur des services de l'uB en quatre minutes ». Le pari est fait de pouvoir le lire en quatre minutes. C'est un support papier qui est distribué un peu partout mais pas au personnel individuellement parce que ça ferait trop de papier. Et donc il a vocation à être lu près de la machine à café, et puis une fois qu'on l'a lu, on le dépose là où on l'a pris et puis les autres viendront le lire, etc. Je vous laisse le découvrir mais le but du journal, c'est de créer du lien entre tous les personnels de l'uB et l'idée c'est d'informer sur ce qui se passe dans les bâtiments devant lesquels on passe tous les jours, sans peut-être jamais y être entré, ou en tout cas sans savoir vraiment ce qui s'y passe. Donc j'espère qu'à terme, un format mensuel pourrait être envisagé, mais c'est un gros travail donc, pour le moment, l'objectif c'est une publication tous les trois mois. N'hésitez pas à faire part de vos retours à l'équipe du service communication parce qu'il y a peut-être des améliorations à faire. Et faites-le en toute simplicité et en toute bienveillance aussi parce que c'est déjà un premier travail important, donc soyez sympa. On peut dire les choses sans être désagréable, évidemment, et ce qui sera dit sera pris en compte.

Voilà pour ces quelques informations, je ne sais pas si vous avez d'ores et déjà des questions sur ces informations ?

Pas de manifestation, donc deuxième point, approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023.

Point A : Points soumis à discussion

II – Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023

Le Président.- Y a-t-il des observations, des remarques ? Non, donc je vous propose de l'approuver. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

III – Questions statutaires – Statuts de l'EPE : présentation et discussion

Le Président.- Nous allons pouvoir aborder le point numéro III de l'ordre du jour qui porte sur des questions statutaires et notamment sur les statuts de l'EPE. Il y a un aspect statuts et puis il y a un aspect qui relève davantage de la stratégie de l'EPE sur laquelle nous nous sommes entendus entre les établissements et qui va finalement imprimer nos activités au cours des prochaines années. J'ai donc préparé un PowerPoint qui permet de faire le tour d'un certain nombre de questions.

Vous avez les logos de l'ensemble des partenaires qui discutent actuellement autour du projet d'établissement public expérimental.

L'EPE qu'est-ce que c'est ? C'est une création, par transformation, de l'uB. C'est-à-dire l'uB, actuellement, c'est un EPSCP, un établissement public, scientifique, culturel et professionnel et il va se transformer en établissement public expérimental. Alors pour mémoire, pour ceux qui l'ignoreraient, qu'est-ce que l'uB actuellement ? L'uB c'est 16 composantes et 32 laboratoires. Je vais montrer juste les composantes, Sciences et vie de la terre, Sciences du sport où nous sommes, Droit, Sciences économique et politique, Sciences de santé, Sciences et techniques, trois IUT, IUT de Chalon, IUT du Creusot, IUT de Dijon-Auxerre, trois UFR à dominante sciences humaines, l'UFR Sciences humaines dans laquelle on trouve les départements géographie, psychologie, musicologie, histoire de l'art, histoire, sociologie, l'UFR Lettres et philosophie à côté, et puis l'UFR Langues et communication qui a été longtemps pilotée par Marie-Geneviève Gerrer ici présente, comme administratrice. Ensuite, on a trois instituts, l'INSPÉ qui forme les professeurs, que ce soit des écoles ou du secondaire, l'IUVV, l'Institut universitaire de la vigne du vin, dont le nom, évidemment, dit son domaine de prédilection, l'IAE, l'Institut d'administration des entreprises, qui est notre sorte d'école de management interne à l'uB. Et puis nous avons également deux écoles d'ingénieurs en propre, l'une dont on vient de parler, l'ISAT et l'autre l'ESIREM. L'ESIREM travaille spécifiquement sur les matériaux et sur le numérique, et le lien maintenant avec la robotique notamment. Nous avons une spécificité, c'est l'OCIM, c'est l'Office de coopération et d'information muséales. C'est un service du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pas de la Culture, qui est décentralisé

chez nous et qui fait l'objet d'une cotutelle, la cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la cotutelle de l'uB. Nous travaillons avec, et ça a une incidence bien sûr sur le projet d'EPE puisque c'est quelque chose d'important pour l'art, la culture et les humanités dans la société, vous le verrez plus tard. Cet écosystème qui est interne à l'uB, qui présente déjà un lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via l'OCIM est accompagné par des ONR partenaires, des organismes nationaux de recherche que sont le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et le CEA.

L'uB, aujourd'hui, représente 35 000 étudiants, plus de 1 200 chercheurs et enseignants-chercheurs, je compte les PU-PH et les chercheurs du CNRS, d'INRAE et d'INSERM qui sont hébergés dans nos laboratoires. Ce sont deux écoles d'ingénieurs, huit facultés, trois IUT, trois instituts, l'OCIM, 32 laboratoires, 3 000 emplois et 267 millions d'euros en budget 2022. Donc c'est déjà l'établissement le plus important de la région Bourgogne-Franche-Comté au regard de ces indicateurs.

L'EPE maintenant, qu'est-ce que ça donne à partir de l'uB qui se transforme en EPE ? Donc, il y a l'uB, bien sûr, qui devient un EPE, et s'y ajoute des établissements-composantes, une école-composante, comme je l'ai indiqué tout à l'heure et des établissements associés.

Les établissements-composantes, qui sont-ils ? Ce sont des établissements-composantes pressentis, vous allez voir pourquoi. Il y a l'École supérieure de musique qui est une école régionale, c'est l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté et d'ailleurs, c'est la seule école de Bourgogne-Franche-Comté qui a une assise régionale et elle fera partie de l'EPE de Dijon. L'ENSA, l'École supérieure d'art qui est l'École des beaux-arts, pour laquelle, évidemment, la question de la participation dépend aussi de la nouvelle direction puisque, je vous le rappelle, sa direction a été vacante le 15 mars et que depuis, on n'a plus de tête avec qui discuter, même s'il y a eu des discussions informelles par ailleurs. Je tiens à vous dire que l'ESM a voté, à l'unanimité de son conseil d'administration, son intégration comme établissement-composante de l'EPE la semaine dernière.

L'école-composante, c'est l'ESAAB dont on a parlé tout à l'heure, qui est l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne et c'est quelque chose de tout à fait intéressant dans le cadre du projet que nous allons développer. Pourquoi ? Parce qu'on se trouve avec des composantes qui renforcent finalement le point faible de l'uB actuellement. Le point faible de l'uB c'est l'art, c'est la musique, pas la musicologie, ni l'histoire de l'art, on est bien d'accord, mais c'est l'art, la musique et puis le design et ce sont ces trois écoles qui couvrent ces domaines, ces disciplines-là, qui nous rejoignent, qui souhaitent nous rejoindre pour alimenter nos activités de recherche et de formation, mais également pour les épauler. Il s'agit d'un engagement gagnant-gagnant pour utiliser des termes peut-être un peu faciles.

Et puis il y a les établissements associés. BSB, qui nous a suivis depuis le début de l'aventure, à la fois dans la COMUE et lorsqu'il s'est agi d'en sortir. Sciences Po, le campus de Dijon, dont le rapport annuel fait état de l'enjeu de l'intégration de Sciences Po dans le projet d'EPE à Dijon. Les deux établissements de santé CGFL et CHU qui sont extrêmement importants dans nos activités de recherche et donc le CHU sera établissement associé au même titre que le CGFL dans l'EPE. CESI, ESTP et ESEO qui sont les trois écoles d'ingénieurs qui se sont installées au cours des cinq dernières années. Le CESI ça fait plus longtemps que ça d'ailleurs, mais ESTP et ESEO, au cours des cinq dernières années, à Dijon.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, cette construction de l'EPE associe les ONR partenaires, CNRS, INRAE, INSERM, CEA. D'ailleurs, peu de gens le savent, mais nous avons un laboratoire commun avec le CEA, et donc ça prouve bien que nous sommes en lien étroit avec eux, je sais qu'il y a des thèses CIFRE qui se font au CEA très régulièrement, qu'il y a des stages dans les écoles d'ingénieurs et en Sciences et techniques qui se font au CEA. Et donc, même si c'est un partenaire, on va dire qui est moins souvent avancé, c'est un partenaire tout aussi important que les autres ONR.

Ce que représente l'EPE cette fois-ci dans son périmètre global ? C'est quasiment 40 000 étudiants. Le chiffre est arrondi, actuellement on est plutôt à 39 500. C'est plus de 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs, plus de 55% des effectifs en BFC. Donc avec l'EPE, on augmente notre potentiel de signature de 400 chercheurs, c'est +33% par rapport à l'uB. Ce sont deux établissements de santé, une business school, c'est BSB, trois écoles d'art, cinq écoles d'ingénieurs, huit facultés, trois IUT, trois instituts et l'OCIM. C'est plus de 32 laboratoires parce que d'autres établissements ont des laboratoires en propre. Ce sont plus de 13 000 emplois et au total, c'est un budget cumulé d' 1,15 milliard d'euros. Évidemment, tout cela tient compte du CHU qui est le poids lourd de cet écosystème en termes de budget et en termes d'emplois, puisque c'est 8 800 emplois. Mais ce qui est intéressant, c'est que dans ce budget du CHU et du CGFL, il y a une part recherche importante qui, bien sûr, va permettre d'alimenter les activités de manière beaucoup plus intégrée que sans l'EPE.

La stratégie recherche et formation au service des défis sociétaux et territoriaux, sur quoi repose-t-elle ? Elle repose sur quatre axes qui s'inspirent évidemment de ce que nous avons construit à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi ? Parce que ce qui a été construit dans le cadre de l'ISITE, c'était une partie de notre ADN, tout bêtement et notamment les trois premiers axes et les trois premiers axes, on les a adaptés de sorte de ne pas être orthogonal avec ce qui se fera à l'avenir dans le cadre de la politique de site parce que nous sommes la politique de site également, évidemment, de site BFC j'entends. Et néanmoins, ces axes-là, nous les avons adaptés dans le cadre d'une stratégie de différenciation, complémentaire avec ce qui se passe au plan régional.

Le premier axe, c'est « Transitions technologiques, matériaux intelligents et durables », TTID. Le deuxième, c'est un peu de la fourche à la fourchette, « Terre, environnements, aliments et climats », vous remarquerez que climats prend un 's', ça fait honneur aux climats de Bourgogne qui est un patrimoine immatériel de l'Unesco, mais ça n'empêche de travailler sur la climatologie dans laquelle nous avons des forces vives et des choses à faire valoir. Trois, domaine de la santé, « Approche systémique et intégrée de la santé » qui va nous permettre d'articuler l'ensemble des activités de recherche avec nos partenaires, notamment du CHU et du CGFL, mais avec nos laboratoires en propre, je pense à CAPS, je pense au LNC, je pense également à tous ceux qui travaillent de près ou de loin à la question de la santé, l'ICMUB par exemple pour les poudres, sur la robotique, la cobotique, et la vision c'est l'IFTIM qui vient de rejoindre l'ICMUB, le CIAD pour l'intelligence artificielle appliquée à la santé, etc. Et puis le quatrième axe qui là est un axe beaucoup plus original dans le paysage régional, pourquoi ? Parce qu'au plan régional, ce qui a été proposé et j'ai fait état de mon opinion publiquement et je la réitère ici, ce qui a été proposé, c'était de créer un axe SHS qui s'appelle « Circulation et transfert ». Je n'ai jamais été convaincu de la pertinence de cet intitulé qui me semble à la fois imprécis

et donc insuffisamment identifiant. En revanche, et avec les écoles d'art et avec les collègues en interne, dans les discussions que nous avons eues, notamment avec les spécialistes des humanités, nous avons préféré proposer un quatrième axe qui s'appelle « Arts, cultures et humanités dans la société ». On a fait un acronyme, c'est ArCHuS. Donc ça fait TTID, TEAC, ASIS et ArCHuS. C'est une proposition, ce n'est pas gravé dans le marbre, loin s'en faut, mais en tout cas ça permet de faire écho à ce qui existe, à ce que nous sommes. Ça rassemble les forces vives de l'établissement, ça rassemble les forces vives de nos nouveaux partenaires et cela crée évidemment des liens en matière de recherche et de formation.

Il reste que vous constaterez que ces axes-là sont assez disciplinaires. Ils reposent sur des disciplines, or on nous demande de faire de l'interdisciplinarité et c'est ce que nous proposons à travers les défis sociétaux et territoriaux. Quels sont ces défis sociétaux et territoriaux que nous proposons de poursuivre ? Le premier, c'est « Territoires en transitions ». On retrouve cette question-là aussi bien dans l'art, la culture que dans l'approche de la santé, que dans les climats, que dans la terre, l'environnement et l'aliment bien sûr, mais aussi les matériaux intelligents et durables, la transition technologique. Bref, cette transition des territoires, nous en faisons quelque chose de différenciant et de transversal. Le deuxième défi sociétal et territorial, c'est le concept de « One Health ». Vous savez que « One Health » c'est le concept qui veut que dans l'approche de la santé on englobe l'intégralité de la question de santé qui concerne aussi bien la terre, c'est-à-dire la terre au sens premier du terme, la terre sur laquelle on marche, mais notre planète, les océans, l'atmosphère, la faune, la flore et l'humanité, bien entendu. Et donc c'est sous cet angle-là qu'on entend explorer ce défi sociétal ou apporter notre réponse à ce défi sociétal et territorial. Et puis le troisième défi sociétal et territorial, c'est « Patrimoine matériel et immatériel », parce qu'effectivement, cela participe pleinement des enjeux de notre territoire. Je prends simplement l'aspect climats de Bourgogne, c'est du patrimoine immatériel inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco et qui va donner lieu à certaines choses.

Alors pourquoi croiser ces défis sociétaux avec les quatre axes ? C'est pour essayer de dégager des axes différenciants, alors c'est marqué d'excellence, moi j'ai un problème avec ce terme parce que si on pointe quelque chose d'excellent, ça veut dire que le reste ne l'est pas. Or, ça n'est pas ma position, ça n'est pas ma pensée. Par exemple, le droit n'apparaît pas en tant que tel comme excellence et je pense qu'on est excellent en droit, ici à Dijon, en histoire c'est pareil, en sciences c'est pareil, etc. On a de l'excellence absolument partout et pourtant ça n'apparaît pas comme ça. On va dire que c'est un raccourci de langage un peu facile, un peu commode, pardonnez-moi cette facilité mais l'idée c'est qu'à la croisée des quatre axes et des trois défis sociétaux, nous créons des graduate school. Une par défi sociétal, une graduate school « Territoires en transitions », une graduate school « One Health », une graduate school « Patrimoine matériel et immatériel ». Pour quoi faire ? Eh bien, pour structurer en interne et sur un principe d'interdisciplinarité à la fois en matière de formation et de recherche, ce qu'on appelle des programmes gradués, GP, graduate programs, désolé pour l'anglicisme, des programmes gradués sur mesure. À quoi ça sert les programmes gradués ? Eh bien ça sert à faire de la formation orientée vers l'international, à la fois pour attirer des jeunes talents et puis pour les exporter bien sûr. Ça sert à développer des projets de recherche originaux. Ça sert également à réunir pour porter des projets européens, pour porter des ANR, pour porter des FEDER, etc., des projets qui sont structurants de l'activité, de la

stratégie de recherche et de formation de l'EPE. Alors on a pensé, parce qu'on a discuté avec un certain nombre d'interlocuteurs, mais la liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, on a pensé à un certain nombre de programmes gradués. Par exemple « Ville intelligente et durable ». Alors pourquoi « Ville intelligente et durable » ? Parce qu'on a des spécialistes de la climatologie qui travaillent sur la ville, on a une chaire Smart City et gouvernance de la donnée. On a également les écoles d'art qui travaillent sur les mutations urbaines par exemple. Eh bien, voilà un thème qui peut fédérer plusieurs établissements, plusieurs laboratoires, plusieurs masters qui existent déjà, en vue de créer des programmes sur mesure pour permettre à des jeunes gens de se former en bac +4 et en bac +5 parce que les programmes gradués, c'est bac +4, bac +5 et puis après, poursuite en doctorat, idéalement. Dans « One Health », à quoi on a pensé ? On a pensé par exemple au programme gradué « Santé et numérique », on a pensé à « Performance physique et sportive ». Il faut savoir que dans ce domaine-là, on est très très très bon. Alors ici, on est à l'UFR STAPS donc je vais parler devant Lionel. On a un collègue psychologue du sport qui est chargé de la préparation mentale des équipes de France de rugby. Il faut savoir que dans ce domaine-là, à Marcoussis qui est le centre d'entraînement de la Fédération française de rugby, il y a huit doctorants qui travaillent sur la question de la performance et de l'accompagnement à la performance des équipes de France de rugby. Sur les huit doctorants, il y a quatre dijonnais. Ça vous montre l'impact que nous avons à l'extérieur. Ça vous montre la puissance de recherche et de formation que nous avons ici à Dijon et qu'on ignore largement. Je suis sûr que si je fais un micro-trottoir ici, combien d'entre vous le savait ? Personne, ou quasiment, moi je le savais, évidemment, mais c'est absolument extraordinaire. Nous avons des forces vives également dans l'art, la culture et les territoires, et nous allons porter un programme gradué dans ce domaine-là pour intégrer pleinement les écoles d'art à ces questions d'art, culture et territoires. Les écoles d'art sont très demandeuses de cela. Ces écoles d'art, vous le savez, sont structurées, elles ont souvent un équivalent licence, bachelor, c'est des diplômes spécifiques et des équivalents master. Mais ce ne sont pas des diplômes de licence et master parce que ces diplômes de licence et ces diplômes équivalents ne sont pas suffisamment adossés à la recherche. Eh bien chez nous, elles viennent rechercher un adossement à la recherche qui va leur permettre de valoir grade de licence et de master et donc ça adosse leur formation à la recherche, celle que nous sommes capables de faire en histoire de l'art, en archéologie, en musicologie, etc. Et ça ouvre des perspectives fantastiques pour leurs étudiants, de poursuite d'études après, dans le domaine de la recherche. Il y a vraiment un effet levier fantastique pour elles et fantastique pour nous parce que la recherche qui est faite dans les écoles d'art, c'est ce qu'on appelle de la recherche-crédation qui participe pleinement à la recherche, qui est une autre forme de recherche. Nous, on ne la fait pas exactement comme ça, après, ça dépend aussi des domaines, mais globalement, on ne la fait pas comme ça. Eh bien là, on va pouvoir étendre nos méthodologies de recherche grâce à l'intégration des écoles d'art. Vous voyez que les quatre axes sont vraiment sur le territoire et on est vraiment sur des défis territoriaux.

Mais ça ne s'arrête pas là parce que vous savez que nous sommes fondateurs d'une alliance Forthem depuis quatre ans et nous venons d'être renouvelés pour quatre nouvelles années. Et dans cette alliance, Forthem, il y a eu la création de labs, labs en anglais, des laboratoires qui sont des centres d'idéation, diraient les Québécois, c'est-à-dire des sortes de think tank dans lesquels nous échangeons

entre les neuf établissements de Forthem, Palerme, Valence en Espagne, Dijon, Mayence en Allemagne, Sibiu en Roumanie, Opole en Pologne, Riga en Lettonie, Jyväskylä en Finlande et Agder en Norvège. Donc quasiment presque du cercle polaire aux latitudes africaines. C'est dire la diversité à la fois culturelle, de recherche, de formation, d'étudiants, de collègues qui sont réunis dans cette alliance qui comprend 240 000 étudiants au bas mot. Et donc ces trois défis sociétaux s'insèrent parfaitement dans les neuf labs qui ont été créés dans Forthem. Par exemple, alors je n'ai pas cité les neuf, mais j'aurais pu. Par exemple sur le patrimoine matériel et immatériel, eh bien nous nous intégrons parfaitement dans « Héritage culturel » qui est porté par Sibiu en Roumanie et dans « Art et esthétique dans la société contemporaine » qui est porté par Agder. Autre exemple, « One Health », « Santé numérique et performance physique et sportive », mais aussi « Terre, environnements, aliments et climats », ça rentre parfaitement dans « Food science », dans les sciences de l'alimentation. De même, cette question de « One Health » rentre parfaitement dans « Résilience, qualité de la vie et changement démographique ». « Territoires en transitions » rentre parfaitement dans « Climat et ressources », dans « Transformation digitale » mais aussi dans « Diversité et migration ». Nous sommes donc en train de créer un écosystème fondé sur une stratégie recherche et formation qui assume sa territorialité, qui s'inscrit pleinement dans une politique de recherche et de formation territoriale, mais qui a la tête dans les étoiles de l'Europe et tournée vers l'international, avec des moyens considérables puisque je vous rappelle que Forthem, c'est 14 millions d'euros pour neuf universités sur quatre ans, que nous avons perçu 1,4 millions, que l'ANR a doublé cette dotation, ça fait 2,8 millions et tout cela va permettre d'intégrer pleinement les écoles qui nous rejoignent. Et ça, c'est une bonne nouvelle aussi pour nous parce que figurez-vous que Agder qui pilote le lab « Art et esthétique dans la société contemporaine » a sa propre école des beaux-arts en interne, que Mayence a sa propre école de musique en interne, que Sibiu a sa propre école d'art également en interne, etc. Et que Dijon faisait figure de parent pauvre dans les domaines de l'art, esthétique dans la société contemporaine et d'héritage culturel. Et donc accueillir ces écoles d'art, c'est renforcer notre présence dans Forthem dont nous sommes, qui plus est, le coordinateur pour quatre ans. C'est véritablement une force fantastique qui vient avec nous, grâce aux écoles d'art, et ça, vraiment, c'est une très bonne nouvelle.

Alors, pour insister un petit peu sur les écoles d'art et puis la recherche, voici l'ensemble des composantes de l'université de Bourgogne qui sont intéressées et des autres partenaires de l'EPE qui sont intéressés par les écoles d'art et par leurs activités. Ça va du CHU au CGFL, à CAPS, MSH, Psy-DREPI, LEAD, ThéMA, INSERM, CNRS, ARTHEHIS, le CIAD pour l'intelligence artificielle par exemple appliquée à la création musicale ou à la création artistique. On a vu avec l'intelligence artificielle ce qu'on pouvait faire en matière de photos, en matière musicale, etc. TIL, texte image, langage. Et puis l'IREDU pour lequel il est demandé de réfléchir sur la pédagogie dans les domaines de l'art. Le Centre des sciences du goût qui travaille sur la sensorialité, alors que les écoles d'art travaillent aussi sur la sensorialité de la vue, ça c'est pour l'art plastique mais aussi pour l'art musical, la perception musicale. Le LEAD travaille, vous le savez, avec Emmanuel Bigand sur « Psychologie et musique » et d'ailleurs le LEAD travaille déjà avec l'école de musique. Et puis les interactions avec la formation, Sciences Po campus de Dijon, toutes nos UFR, tout ce que j'ai montré tout à l'heure, musicologie, psychologie,

langue, communication, sociologie, histoire, philosophie, environnement, archéologie. Et puis l'INSPÉ, on oublie qu'à l'INSPÉ il y a l'Institut Diderot et l'Institut Diderot porte un master qui s'appelle Projet culturel, qui forme aux métiers de la culture, spectacle vivant, muséologie, gestion du patrimoine, etc. Donc on arrive à faire converger, dans un écosystème qui est unique en Bourgogne-Franche-Comté, des forces tout à fait formidables au service d'une stratégie de recherche et de formation. Alors j'avais mis pour les programmes gradués, par exemple avec les écoles d'art, « Performance physique et sportive ». Qu'est-ce que les écoles d'art ont à faire avec ça ? Mais elles sont très intéressées parce que la préparation mentale des artistes, c'est un élément fantastique pour la recherche-crédation, pour les performances. Même chose, « Groupement vigne et vin », je dis « ça vous intéresse ? ». Oui bien sûr, parce que « Image et langage sensoriel », ça, c'est des domaines que nous occupons, que ce soit les écoles de design, les écoles d'art, etc. Les mutations urbaines avec « Ville intelligente et durable », musicothérapie et l'intelligence artificielle dans le programme gradué « Santé numérique ». Donc j'ai fait le lien des écoles d'art avec les différents labs de Forthem, je n'y reviens pas, je ne m'appesantis pas sur ce domaine-là.

Alors ça sert à quoi de structurer tout ça ? Eh bien, ça sert quatre objectifs clés. Le premier, c'est renforcer, développer, poursuivre le rayonnement international du site Bourgogne-Franche-Comté. Nous aurons une signature unique, plus de 1 600 chercheurs. Qui sont-ils ? Évidemment nos 1 200 et quelques chercheurs, à nous. Dans nos chercheurs, il y a l'ensemble des enseignants-chercheurs, l'ensemble des chargés de recherche et directeurs de recherche des ONR qui sont dans nos labos. Il y a aussi les PU-PH qui sont en poste soit au CHU soit au CGFL. Mais s'y ajoutent à peu près 82 enseignants-chercheurs de BSB. Il y a une dizaine d'enseignants-chercheurs des écoles d'ingénieurs. Il y a de mémoire, 121 chercheurs recensés au CGFL, dans SIGAPS. SIGAPS, c'est l'organisme qui recense tous les publiants dans le domaine de la santé et là, ce sont juste des praticiens hospitaliers, ce ne sont pas des universitaires, donc ce sont des médecins qui travaillent au CHU, des chercheurs du CHU mais qui ne sont pas universitaires. Donc eux ils signeront, comme nous, EPE. Et puis au CHU, il y a à peu près 200 PU-PH mais qui sont chez nous aussi, donc on les a déjà comptés dans les 1 200, mais il y en a 160 qui s'ajoutent, qui sont des praticiens hospitaliers et qui publient aussi, qui sont recensés dans SIGAPS. Donc on accroît notre potentiel de signataires. Je n'ai pas encore recensé en interne à l'école de musique parce qu'il y a des docteurs qui enseignent à l'école de musique et il y a des docteurs qui enseignent à l'école des beaux-arts, ceux-là ne sont pas encore recensés, on est en train d'essayer de les recenser. C'est pareil à l'ESAAB, il y a des docteurs aussi qui enseignent et il est possible qu'ils publient mais honnêtement, ça sera marginal. Ça concerne peut-être une dizaine de personnes. J'y ai ajouté les dix chaires de professeur junior, il y en a quatre qui ont été recrutés et y en a six qui vont être recrutés au cours des trois prochaines années, y compris cette année. Donc ça fait dix chaires de professeur junior qui s'ajoutent évidemment, sachant que ces chaires de professeur junior, il y a des chances qu'elles soient environnées par différentes ONR avec des doctorants supplémentaires, voire des postdocs, on verra. Tout n'est pas fini, c'est en cours.

Rayonnement international du site BFC bien sûr, à travers l'Alliance européenne Forthem puisque je vous ai expliqué tout à l'heure comment nous allons nous renforcer grâce à l'art, à la culture et aux humanités dans l'Alliance européenne Forthem.

Le label HRS4R, qu'est-ce que c'est ? C'est un standard international d'accueil des chercheurs. Autrement dit, quand un chercheur vient de l'extérieur, il faut qu'il ait la certitude d'être bien accueilli, donc, ça veut dire un logement, ça veut dire des commodités, ça veut dire évidemment un labo avec un environnement, etc. Et le label HRS4R garantit que l'établissement remplit ces conditions. Alors il se trouve qu'on les remplit déjà, mais il faut formaliser le dossier, c'est assez compliqué.

Autre objectif, c'est la création d'un service support en appui au montage de projets nationaux et européens. Nous avons été lauréat, je vous le rappelle, du PIA Strada, vous vous rappelez, c'est l'ASDESR, c'est l'accélération de la stratégie de développement de l'ESR. Nous avons obtenu une enveloppe de 3,1 millions sur quatre ans. Cette enveloppe a deux volets. Il y a un volet formation tout au long de la vie, pour moitié à peu près et pour l'autre moitié, c'est la création d'un service d'accompagnement de coaching des chercheurs pour obtenir plus de projets européens. L'objectif, c'est, nous n'avons pas suffisamment de projets européens, il faut développer ces projets européens pour alimenter finalement nos projets de recherche et donc nos laboratoires. Donc, avec ce service support, l'idée c'est d'en faire bénéficier évidemment, nos partenaires qui participeront aux projets que nous porterons, donc renforcer notre capacité à construire des projets. Et puis, évidemment, il s'agit de dialoguer et de renforcer le dialogue avec les ONR sur les possibilités de codéveloppement. Parce qu'il faut savoir qu'INRAE, CNRS et INSERM ont quand même un savoir-faire dans ce domaine-là que nous n'avons pas encore mais que nous proposons d'acquérir avec ce service d'appui à la recherche.

Le troisième objectif, c'est la politique doctorale partagée à l'échelle régionale. Je vous rappelle que toutes nos écoles doctorales seront co-accréditées avec l'EPE de Besançon. L'EPE de Dijon et l'EPE de Besançon co-accréditent leurs écoles doctorales et les gèreront ensemble avec un collège doctoral commun. C'est signé dans la convention d'association. Celle-ci a été validée par le ministère, je vous le rappelle, puisque le ministère, sur cette base-là a dégelé une partie des PIA, ça signifie que la convention atteignait les objectifs fixés par le ministère. Il reste maintenant d'autres conditions à remplir et notamment la création des deux EPE et la trajectoire des deux EPE, celui de Besançon et celui de Dijon pour le 2 octobre. Nous y travaillons, vous voyez que le dossier est quand même assez avancé.

Le quatrième objectif clé, c'est « Innovation et valorisation au service du territoire ». J'ai listé un certain nombre de dispositifs existants dans lesquels nous sommes en partenariat avec beaucoup de monde. Alors, ce n'est pas toujours les mêmes partenariats, ça varie d'un projet à l'autre. Par exemple avec l'OCIM, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur et nous, c'est « Structuration, évolution des pratiques et méthodologies professionnelles dans le domaine de la muséologie », où là c'est un rayonnement majeur dans le domaine puisque c'est le seul en France, mais c'est connu à l'international, c'est tellement connu à l'international d'ailleurs que le directeur est venu du Québec pour diriger l'OCIM, Mathieu Viau-Courville. SAPS, « Science avec et pour la société » dans lequel nous sommes très en pointe, puisque l'expérimentarium, qui maintenant est géré au plan de la région Bourgogne-Franche-Comté, c'est nous qui l'avons créé et c'est notre savoir-faire qui permet de rayonner, et à la région de rayonner. C'est l'hydrogène et les énergies durables avec l'ICB, c'est un de nos laboratoires, l'ESTP école d'ingénieur qui nous rejoint, qui est impliqué, mais aussi l'UTBM, vous voyez qu'il n'y a pas de cloisonnement. Évidemment Dijon métropole, et la région, portent très fortement cette politique sur l'hydrogène et on est ravi d'y participer. Sur la médecine, on est très fort en

médecine régénérative. En pharmacie, on travaille avec Urgo, Corden Pharma, Inventiva, Crossject, Oncodesign. Je vous rappelle aussi qu'on est classé dans Shanghai en Clinical medicine entre la 200^e et la 300^e place mondiale, en Public health entre 300^e et 400^e mondiale, et nous sommes la seule université à être classée dans neuf classements thématiques et dans les 500-600 premiers comme université française. Santenov, qui est un pôle de technologie qui travaille autour de la création de valeurs à partir de la recherche avec l'uB, le CHU, le CGF, BFCare, Dijon métropole, la région BFC. Les Ferments du futur qui est un enjeu majeur pour le territoire bourguignon sur lequel nous travaillons avec Dijon métropole, Vitagora, INRAE, mais aussi la région BFC. Vigne et vin où nous avons une School of Wine and Spirits à BSB mais on a le groupement d'intérêt public Bourgogne vigne et vin qui est hébergé dans nos locaux. L'OIV, bien entendu l'IUVV, les laboratoires qui travaillent dans le domaine de la vigne et du vin, y compris les laboratoires qui travaillent sur le langage du vin, je pense à SIMEOS, je pense aux historiens, etc. Et puis la filière CND qui est en création. Je vous rappelle qu'un accord de consortium a été signé, notamment en présence du préfet de région, mais aussi de l'ensemble des acteurs sur le Chalonais et dont Nuclear Valley qui est un cluster d'entreprise qui travaille dans le nucléaire, Framatome, l'uB, le CNAM, l'ENSAM Cluny, Chalon, bien entendu, etc. Donc véritablement un objectif d'innovation et de valorisation qui sert notre territoire, mais qui s'inscrit dans une dimension tout à fait nationale et internationale.

Sur la stratégie formation, trois piliers. D'abord une carte de formation visible, cohérente et diversifiée. L'idée c'est, puisque nous sommes pleins d'acteurs différents, autant articuler notre offre de formation de telle sorte qu'on se renforce mutuellement au lieu de se faire concurrence. Il y a des phénomènes de concurrence, il ne faut pas les nier, ils sont marginaux, ce n'est pas l'essentiel. L'idée, c'est évidemment de discuter de telle sorte qu'on cherche la complémentarité et pas la concurrence. Il y aura des discussions, c'est sûr, c'est bien l'objectif majeur. Pour quoi faire ? Pour répondre aux aspirations des étudiants, bien sûr, on est là pour les former. Pour répondre aux attentes de la société, parce que la société est en attente de gens formés de haut niveau avec des connaissances, avec des valeurs aussi, qu'il faut que nous passions et puis des attentes du tissu socio-économique. Quand je dis tissu socio-économique, ça n'est pas un hasard, ce sont les entreprises bien sûr, mais le tissu socio-économique n'est pas constitué que des entreprises, il y a les établissements publics qui emploient des jeunes, il y a les collectivités territoriales, il y a les associations loi 1901, etc., il y a les universités et les établissements d'enseignement bien sûr, qui sont des employeurs. Donc l'idée c'est de personnaliser les parcours au maximum et que cette personnalisation des parcours soit enrichie par l'intégration des établissements dans le pays. Il faut qu'un jeune qui a commencé dans un des établissements puisse avoir des facilités pour poursuivre, aller faire de la recherche par exemple, se préparer à la recherche, pourquoi pas, dans des programmes gradués etc. Ça c'est vraiment quelque chose d'important. Il faut qu'on arrive à créer, ensemble, cette dynamique de parcours qui non seulement sont quasi sur mesure pour les étudiants, alors faire des parcours sur mesure pour 40 000 étudiants, on est bien d'accord, ce n'est pas possible, là aujourd'hui à l'instant T, mais travailler à faciliter, pour les étudiants qui le souhaitent, la personnalisation de leur parcours, eh bien, les programmes gradués seront précisément là pour ça. Ensuite adosser les formations à la recherche et renforcer cet adossement, c'est déterminant. C'est déterminant pour les écoles d'art, mais c'est

déterminant pour toutes nos formations parce que ce qui différencie une université d'un établissement d'enseignement supérieur c'est la recherche et le lien formation recherche. Ça c'est la définition de l'université, c'est ce que nous sommes et c'est ce que nous continuerons d'être. C'est préparer nos jeunes aux métiers de demain avec les campus des métiers et des qualifications. On en a déjà pas mal, il y a Green City, Alimentation-goût-tourisme, Industrie intelligente et innovante, nous discutons avec nos partenaires francs-comtois du CMQ Santé en ce moment. On avance et il y en aura d'autres.

C'est le développement de l'alternance, c'est le développement de la formation tout au long de la vie, parce que là aussi, c'est répondre à des enjeux territoriaux.

Attractivité et rayonnement à l'international. J'ai déjà parlé de Forthem plusieurs fois avec les graduate schools, avec les programmes gradués. C'est aussi les formations labellisées Erasmus. C'est aussi l'organisation de summer schools communes, les summer schools c'est un dispositif qui existe partout dans le monde, on fait venir des jeunes chercheurs pendant l'été, par exemple et on les intègre dans nos labos. Ils découvrent, ils font des stages et ils nouent des contacts et Forthem pour ça, c'est un instrument fantastique de circulation des étudiants, de nos étudiants dans les autres universités, mais des étudiants des autres universités, chez nous bien entendu.

L'innovation pédagogique, vous savez qu'on a des choses à faire valoir. D'abord, c'est par la création de réseaux de conseillers/accompagnateurs pédagogiques pour tous les établissements. Mais c'est aussi des formations communes entre établissements sur des thématiques en innovations pédagogiques. On a le CIPE ici, on est vraiment très identifié au plan national et on élargit notre service aux autres établissements pour travailler sur ChatGPT par exemple, sur le métavers, sur l'approche par compétences, l'approche par projets, la pédagogie d'hybridation etc.

Bien sûr, la vie étudiante, c'est fondamental. Je peux vous garantir que les premières discussions avec nos partenaires ont porté sur la vie étudiante. Nous avons à l'uB une vie étudiante extrêmement riche, très structurés, très ouverte et très fournie, au profit des étudiants. Évidemment, nos partenaires, Sciences Po, BSB, les écoles d'ingénieurs et maintenant même le CHU et le CGFL, parce qu'ils accueillent de plus en plus d'étudiants en formation, l'ensemble des partenaires sont très intéressés par nos dispositifs de vie étudiante, ce qui a pour but évidemment de renforcer l'attractivité de nos campus. Quand je dis nos campus, c'est aussi Auxerre, Nevers, Chalon, Le Creusot, Mâcon. Les actions communes, on les connaît très bien parce qu'elles se sont déployées avec une visibilité tout à fait remarquable, j'allais dire, malheureusement, avec la période COVID. C'est des actions communes en santé mentale et en lutte contre la précarité étudiante avec l'élargissement du service de santé universitaire pour accueillir les 4 000 étudiants supplémentaires. C'est reconfigurer notre SUAPS notamment, pour accueillir plus de monde en activité sportive, c'est repenser aussi l'accueil dans nos bibliothèques, l'accès à la culture. Je vous rappelle que rien que l'Athénéum, c'est 200 événements culturels par an, organisés parfois par les étudiants, parfois par des troupes invitées, parfois par des artistes en résidence. C'est aussi l'élargissement du périmètre de la commission solidarité étudiante. Je vous rappelle que la commission solidarité étudiante en 2022, a sorti 34 étudiants de la rue, elle a permis d'accompagner les étudiants vers la distribution de 450 colis alimentaires de première nécessité et de produits d'hygiène, par semaine, au plus fort de la crise. Et ça continue. Elle a permis également

d'accompagner la création de l'épicerie solidaire et elle accompagne bon nombre d'étudiants dans la résolution de leurs difficultés. C'est la mise en réseau des associations étudiantes entre les établissements membres et ça commence déjà. Maxence Roulliat, vice-président en charge de la vie étudiante des campus, prend des contacts avec les associations étudiantes des différents partenaires et les étudiants sont très volontaires dans les différents établissements. C'est une excellente nouvelle. Et puis l'idée c'est d'organiser des événements emblématiques d'accueil dans l'EPE qui réunissent tout le monde. On fait un EPE ensemble, chacun y a son identité, mais chacun participe aussi à la construction de cette nouvelle identité. Des outils et des services communs implémentés. Quels sont-ils ? Deux choses fondamentales pour les étudiants qu'on accueille et les étudiants internationaux, c'est le Welcome desk. Pardon pour l'anglicisme, c'est un bureau d'accueil tout simplement et de bienvenue. On a des étudiants qui viennent d'Asie, qui lisent très mal le français, voire ne le lisent pas, ils parlent un peu anglais, eh bien ça va jusqu'à aller les chercher à la gare, les amener ici, faire un guichet unique pour leur donner leur chambre, leur bourse, leur statut, etc. Ensuite, créer des tiers lieux universitaires partagés parce qu'il faut que les étudiants de l'EPE se sentent étudiants de l'EPE, bien entendu. Et puis il y a des besoins partagés qu'il faut résoudre collectivement. L'enjeu du logement étudiant est présent et nous discutons avec Dijon métropole sur la création d'une cité universitaire d'environ 200 logements. Mais ce n'est pas fait, il y a beaucoup d'étapes, mais en tout cas nous y travaillons. Et puis nous travaillons également à la construction de nouvelles installations sportives parce qu'accueillir 4 000 étudiants de plus, ça va nous demander beaucoup d'efforts, ça ne va pas se faire d'un coup de baguette magique, ce n'est pas vrai, ça n'est pas possible. En revanche, nous sommes en train d'y travailler d'ores et déjà et nous y arriverons, il faudra peut-être cinq ans, mais en tout cas, l'objectif c'est bien d'accueillir tout le monde et d'offrir le même niveau de service à l'ensemble des étudiants dont les établissements participent à l'EPE.

Merci de votre attention parce que j'ai peut-être été trop long. C'est juste un condensé de la stratégie en matière de recherche, de formation et de vie étudiante sur laquelle nous sommes d'ores et déjà tombés d'accord, mais rien n'est gravé dans le marbre, vous pouvez suggérer, vous pouvez proposer, vous pouvez enrichir le projet. Ce projet est déjà riche, il est déjà plein de belles perspectives, sincèrement, j'en ai une conviction profonde, je pense que ça s'entend probablement, mais en tout cas, sachez qu'on est très à l'écoute de l'ensemble des retours que vous pourrez formuler pour améliorer, pour enrichir, pour ouvrir, etc. et pour répondre à vos interrogations, bien entendu, si vous en avez.

Lionel ?

M. Crognier.- Comme le disait Denis tout à l'heure, je pense qu'il faudrait que ça circule dans la communauté le moment voulu et le moment idoine.

Le Président.- Oui, mais à tout seigneur tout honneur, on commence par les élus. Évidemment, les élus sont élus, ils sont représentants de la communauté. On commence donc par vous et puis ensuite CFVU, CR, directeurs de composante, directeurs de laboratoire, porteurs de formations, etc. Tout ce travail est en cours de construction calendaire et nous allons le faire très vite.

M. Crognier.- Parce qu'il y a beaucoup d'éléments auxquels on ne pense pas. On a une licence pro sur l'art et l'activité physique qui était portée au Creusot pendant 10 ans, c'est un petit détail évidemment dans l'ensemble mais...

Le Président.- Tout ce qui permet de rapprocher les volontés, les compétences, les connaissances, les étudiants etc., ça fait partie de l'EPE.

M. Crognier.- Tout le monde va adhérer à ce projet puisque tout le monde peut trouver une entrée possible.

Le Président.- De toute façon, c'est suffisamment différenciant, suffisamment identifiant mais suffisamment ouvert pour que chacun puisse y trouver sa place. Si je reviens aux trois graduate schools, nous demanderons à chaque laboratoire, à chaque master de dire « dans quelle graduate school vous sentez-vous vous rattacher en premier ? », mais comme on ne veut pas de cloisonnement, « dans quel graduate school vous sentez-vous vous rattacher en deuxième et éventuellement, vous rattacher en troisième ? ». Je vais prendre un exemple que je connais bien parce que j'ai participé à la création de ce master, c'est le master Profession juridique du sport. Normalement, c'est dans « One Health » parce que « Performance physique et sportive », on est pleinement dedans, mais on peut travailler sur « Patrimoine matériel et immatériel » ou d'autres domaines, voire sur « Transition entre territoires », ça dépend des programmes gradués qu'on fera, mais je pense que le master Profession juridique du sport cochera en premier « One Health » parce qu'il y a le programme « Performance physique et sportive ». Et à l'intérieur de ce programme on peut imaginer qu'un étudiant spécialisé en droit du sport veuille consacrer une partie de sa formation au handicap, ce qui n'existe pas dans le master Profession juridique du sport. Pourquoi ? Parce que le handisport, c'est quelque chose qui se développe, c'est quelque chose d'important et on peut avoir des jeunes qui veulent travailler spécifiquement dans le handisport, mais qu'à cela ne tienne, grâce au programme gradué, on pourra, dans l'idéal, il faut arranger tout ça bien sûr, il faut l'organiser, mais on pourra permettre à cet étudiant d'aller piocher un module de philosophie du handicap chez nos collègues philosophes. On a ces forces vives chez nous, on a Pierre Ancet, quelqu'un de connu et de reconnu dans le domaine, c'est un spécialiste de la philosophie du handicap. Eh bien, il pourra participer à la formation de nos jeunes. C'est un exemple. Tu citais un exemple, tu dis c'est un tout petit exemple, mais ces exemples sont tout à fait illustratifs, significatifs de ce que nous ouvrons comme perspectives d'intégration, de coopération qui n'existent pas aujourd'hui, ni à l'échelle de l'établissement, ni à l'échelle de la région.

Lucy ?

Mme Moser-Jauslin.- Qu'est ce qui se passe avec les graduate schools existantes ?

Le Président.- Alors j'ai rencontré Lamine Boubakar. On en a parlé. Ce qui est en train de se faire, c'est que l'EPE aura ses graduate schools. Nous, nous aurons nos graduate schools et y aura des programmes communs entre nos graduate schools qui feront l'objet des financements PIA, c'est ce qu'il propose en lien avec le SGPI et aucun problème. Attention, ce n'est pas parce que nous

sommes en train de nous structurer que nous abandonnons nos relations et nos collaborations avec le reste du territoire. Il n'est pas question de revenir sur nos collaborations et d'ailleurs nos écoles doctorales, elles sont toutes co-accréditées. Et puis on a des formations co-accréditées, on a des labos communs, l'ICB et le CIAD sont à l'UTBM, le CREGO est à l'uB, à l'UFC et à Mulhouse. ThéMA est à l'UFC où il y a le siège, mais on a une direction adjointe ici à Dijon et ça travaille très bien et donc continuons à travailler bien sûr. La collaboration, elle n'a jamais été remise en cause, jamais, à aucun moment.

Stéphanie ?

Mme Dauphin-Benoist.- Je suis désolée, je suis arrivée en retard parce que j'avais une contrainte familiale et je n'ai pas entendu si vous aviez eu une réponse formelle et écrite du ministère, validant les statuts de l'EPE ?

Le Président.- Pas de réponse écrite parce que pour le moment on est encore en projet. J'ai transmis les statuts le 22 mai au ministère et jeudi dernier, le conseiller politique territorial m'a dit que la DGESIP avait fait l'instruction des statuts, que c'était conforme à l'existant et qu'il n'y avait aucune difficulté sur les statuts.

Mme Dauphin-Benoist.- Il y a un message de l'administrateur provisoire d'UBFC qui a circulé la semaine dernière expliquant que la COMUE UBFC allait se transformer en établissement public expérimental régional. J'ai une question sur le fait qu'il puisse avoir deux EPE régionaux dans une seule région, comment ça se passe du point de vue de la politique de site ?

Le Président.- Je ne suis pas l'auteur de ce communiqué et donc pour moi c'est un communiqué qui n'engage que son auteur.

Mme Dauphin-Benoist.- Du point de vue du ministère, il y a peut-être une vision, une stratégie, c'est ce qu'on peut espérer ?

Le Président.- Alors oui, il y a une vision qui m'a été clairement dite à l'oral. Il y aura deux sites en Bourgogne-Franche-Comté, un à Dijon, un à Besançon. Les deux EPE créés se transformeront en grand établissement et travailleront ensemble. Pour moi, c'est la situation idéale parce que cela permet aux deux métropoles de conserver leur université de plein exercice et je crois que ni l'une ni l'autre ne peut, pour son développement, s'en dispenser. Je crois que l'histoire récente nous l'a montré. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point extrêmement important, c'est que nous collaborerons ensemble. Il est très clair que nous porterons des graduate schools ensemble, des programmes gradués ensemble, nous porterons des écoles doctorales ensemble. Mais une chose est certaine, l'EPE de Dijon ne sera jamais le vassal de l'EPE de Besançon. C'est très clair. Et c'est acté, en tout cas dans les échanges que j'ai eus avec le ministère, c'est acté par le ministère. Et d'ailleurs, le SGPI ne veut qu'une seule chose, c'est que nous puissions continuer de travailler ensemble, ce sont les mots mêmes du SGPI, Bruno Bonnell. Travailler ensemble, ça ne veut pas dire avoir une structure unique. Des projets avec des tas de structures, même nationales, il y en a plein qui sont portés et ils portent non seulement chacun des établissements qui y participent, mais ils portent aussi le territoire national. Et puis cette idée, je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je ne sais pas si vous étiez arrivée,

cette idée, qui circule parfois de manière un peu étrange, qui consisterait à dire qu'il ne doit y avoir qu'un seul établissement dans une région, je ne vois pas sur quel modèle ou sur quel précédent cette idée repose. Nulle part ailleurs en France il n'y a qu'un seul établissement régional, nulle part, sauf en Corse, mais il n'y a qu'une université en Corse. Et puis je ne suis pas certain que l'université de Corte, avec laquelle j'entretiens d'excellentes relations, puisse être comparée à PSL par exemple. De même pour nous d'ailleurs.

Il y a donc, je crois, une clarification à faire. Je viens de la faire publiquement, enfin, au sein de ce CA, ce n'est pas public puisque ce sera dans le verbatim mais il est très clair que l'université de Bourgogne va se transformer en EPE, qu'il y a un certain nombre de conditions qui sont mises. Il faut bien intégrer les écoles d'art, c'est ce qu'on m'a dit, ça c'est très important, dans vos graduate schools, il faut vraiment marquer votre identité là-dessus. C'est ce que nous sommes en train de faire. Le ministère n'était pas au courant que l'École supérieure de musique avait voté son rattachement comme établissement-composante la semaine dernière. Forcément c'était très frais donc je lui ai dit, je l'ai annoncé, il m'a dit « c'est une bonne première étape ». Maintenant il va falloir travailler avec l'ENSA, il va falloir travailler avec l'ESAAB aussi, on a réfléchi sur le statut de l'ESAAB. Le travail avec l'ENSA est en cours, c'est bien parti, on a commencé bien avant le départ de Sophie Claudel. Des choses se mettent en place avec les ONR, avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'ESR de Bourgogne-Franche-Comté et évidemment la porte n'est pas fermée. Nous avons de l'avance sur d'autres bien sûr, mais si les autres veulent nous rejoindre, la porte est grande ouverte, il n'y a aucune difficulté. On peut penser établissement unique à partir de la construction que nous sommes en train de faire, ça ne me pose aucune difficulté. Maintenant, je vous le dis, ce n'est pas ma conviction profonde, mais s'il le faut, nous sommes prêts à accueillir les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'ailleurs ou d'ici, ça ne me pose aucune difficulté. Sachant qu'on a un peu d'avance sur les autres.

Oui Denis, je t'en prie.

M. Hameau.- Je pense que dans la période, plutôt que de faire des communiqués, il est utile de travailler, de structurer les choses, de ne pas semer du trouble, ce n'est pas nécessaire. On en a eu suffisamment pendant six ans, donc moi je pense qu'il faut s'économiser un peu avant les vacances et surtout démontrer au ministère notre capacité, sur chacun des territoires, à avancer, à structurer des propositions, qui, au final, seront utiles à la fois aux étudiants, parce que c'est quand même pour ça qu'il y a des universités, et aux territoires et leurs différents développements. On n'a pas les mêmes ADN selon les territoires et donc c'est important qu'on structure vraiment autour de ça et comme il existe une capacité à coopérer à travers une convention, il ne faut pas se poser des questions qui, à mon avis, n'ont pas d'intérêt. Je pense que la COMUE qui était partie sur une COMUE expérimentale, a suffisamment à faire pour se transformer en EPE parce que je sais que c'est beaucoup de travail et à la fin, les champs de coopération, on les trouvera parce qu'ils existent déjà. En fait les chercheurs, ils savent travailler. Le sujet, depuis le début c'est un problème de gouvernance parce qu'encore une fois, il ne fallait qu'une tête et ça ne peut pas marcher parce que si on ne veut qu'une tête, ça veut dire que certains territoires doivent s'asseoir sur leur histoire, sur leur culture, sur ce qui fait ce qu'ils sont et donc moi je suis plutôt un partisan de la décentralisation et de l'intelligence collective. Je pense que là on construit les choses dans le bon sens. On

ne va pas chercher de l'argent parce qu'on a des projets communs et on a besoin d'argent, on a d'abord un projet, on a ensuite des capacités à coopérer, à créer des synergies au-delà de la région. Parce qu'un EPE régional, ça n'a pas de sens, on est déjà dans Forthem, le minimum c'est l'Europe, pour moi en tout cas, et donc le sujet, il est vraiment de se positionner comme ça et trouver les coopérations régionales pour aller vers l'Europe.

M. Deroussiaux.- Au niveau du calendrier, là c'est un projet, qu'est-ce qu'il reste encore à faire et quel est le calendrier estimé ?

Le Président.- Le calendrier, on en a parlé avec le ministère. A l'origine, on voulait un calendrier pour avoir un EPE fin 2023. Le ministère me dit, « la nomination à la tête de l'ENSA a pris du retard donc il faut reprendre les discussions avec la nouvelle directrice ». Donc début septembre, nous reprendrons les discussions puisqu'elle sera nommée au 1^{er} septembre, il faut quand même la laisser arriver, prendre ses marques, etc. On va discuter, on va proposer, on va expliquer parce que la collègue n'a pas été associée à toutes ces discussions à titre personnel, même si des collègues ont été associés. Donc il faudra travailler ce point-là. Ensuite, une fois que ce sera fait, nous aurons un vote dans tous les établissements sur les statuts, sur ce qu'on propose là aujourd'hui, etc. Le CHU, c'est au mois de septembre, les autres établissements, ça va être là, soit fin d'année. L'ESTP a voté son rattachement. La dynamique est en route, il y a une adhésion très forte et donc on va avoir un calendrier qui fait qu'on aura un décret de création de l'EPE au cours du premier semestre civil de l'année 2024. Ça nous retarde de quelques mois mais on m'a dit au ministère qu'au regard de l'enjeu puis de la richesse du projet, et puis des 300 ans de l'université de Bourgogne, ce n'est pas grand-chose. Et je rappelle quand même, parce que vous savez on n'a pas fait de communication, on n'a pas péroré, on n'a pas fait le coq, mais on a travaillé et le fruit de ce travail, c'est ce que je vous ai présenté ce matin. Et je pense qu'il y a du travail derrière, il y a beaucoup de réflexions, beaucoup de connexions, beaucoup de propositions et des tas de choses à faire. Il y a un énorme boulot après, parce que ça, c'est la conception, maintenant il faudra mettre en œuvre, donc il y a beaucoup de choses à faire et on est toujours parti du principe qu'on ne voulait pas recommencer l'erreur de la COMUE, je rappelle, la COMUE a été créée juste pour de l'argent. Nous, on n'a pas parlé une seule fois d'argent, on a parlé fond, on a parlé projet, on s'est dit « qu'est-ce que vous faites, vous, comment est-ce qu'on peut travailler ensemble, qu'est-ce que vous voudriez faire avec nous ? Montrez-nous ce que vous êtes pour qu'on puisse créer des liens ». C'est ça l'intelligence, c'est créer des liens, comme Lionel l'a fait tout à l'heure avec sa formation en STAPS et arts. Il y a six mois, je ne savais pas que l'École des beaux-arts travaillait sur les mutations urbaines, comme le nouveau directeur de la MSH, Hervé Marchal, qui travaille sur les mutations urbaines en sociologie. Comme l'École de design de Nevers travaille sur le design urbain. Comme THÉMA travaille sur l'urbanisation des villes avec Dijon métropole. Enfin, il y a des connexions incroyables, il y a une des forces à créer, des leviers à construire pour que nous puissions porter collectivement notre territoire et le développement de la recherche, de la connaissance, reposant sur un socle de valeurs. Ça on pourra y revenir dans la présentation des statuts sur lesquels nous sommes en train de travailler, dans la charte des valeurs. Je crois que nous sommes pleinement dans le 21^e siècle et que nous construisons par le projet, pas par l'argent, parce que quand

l'argent disparaît, il n'y a plus rien et ça se casse la figure, et c'est exactement ce qui s'est passé pour la COMUE.

Laëtitia, oui.

Mme Martinez.- Je vais revenir sur l'importance de la structuration. Vous le savez, la région Bourgogne-Franche-Comté a toujours positionné la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche comme étant sa priorité. On l'a présentée à l'occasion du SRESRI comme la priorité de mandat, et c'est quelque chose d'important parce qu'on est dans la perspective de faire rayonner le territoire. On est dans la perspective de son attractivité avec des défis démographiques importants qui nous attendent dans les années à venir. On est dans la perspective de la qualité de vie de nos étudiantes et nos étudiants, sur l'ensemble de nos campus, on en a 14 maintenant en Bourgogne-Franche-Comté. Donc vraiment la préoccupation qu'est la nôtre, elle est avant tout sur cette dimension de structuration.

Je veux revenir sur le terme de vassalité, je ne crois pas qu'il s'est agi d'imaginer les choses de cette manière-là.

Le Président.- Laëtitia, le vocabulaire utilisé dans plusieurs réunions, c'était l'uB, parce qu'en plus, il était induit dans les propos de certains que l'uB n'obtiendrait pas son EPE, soit dit en passant, ce qui a créé une certaine émotion dans la communauté et c'était fait à dessein. Si, si, j'ai tout ce qu'il faut comme élément factuel donc déjà un, évidemment ça ne marche pas, et deuxièmement, le vocabulaire utilisé, c'était l'imbrication de l'uB dont on ne sait pas si elle sera un EPE dans l'EPE régional de Besançon. C'est clair, net et précis. Moi, je traduis, c'est vassaliser l'université de Bourgogne. C'est hors de question. Je l'ai dit très clairement au ministère et le ministère en a acté très clairement également. Et je veux que ce soit su pour tordre le cou aux propos insidieux d'un certain nombre d'acteurs du territoire qui se permettent des propos qui sont à la limite de l'agression, et j'en veux pour preuve ce qui a été publié ce week-end.

Mme Martinez.- Je continue de penser que cette perspective de vassalité n'a jamais été dans les têtes de qui que ce soit et ce terme m'a vraiment sincèrement interpellée. Je vous laisse Monsieur le Président faire l'interprétation que vous souhaitez mais vraiment, sincèrement, je le dis tel que je l'ai ressenti et la préoccupation, encore une fois, qui est celle de la région et qui est d'ailleurs partagée par l'État, pour preuve les propos du préfet de région lors de sa venue en assemblée plénière cette fin de semaine, est vraiment celle de la structuration, celle du point d'atterrissage qui soit dans l'intérêt du territoire et qui est un intérêt, je pense que nous partageons tous. Il ne s'agit pas d'intérêt individuel, d'intérêt d'établissement. On est effectivement là pour la qualité de vie de nos étudiants et de nos étudiantes et on est là pour soutenir notre recherche dans toutes ses dimensions, dans les dimensions qui nous permettent de rayonner sur le territoire régional et je pense que ces éléments constructifs sont importants et sont à mettre fortement en lumière.

J'avais simplement une question, au regard de ce que tu viens d'évoquer, Vincent. J'avais cru comprendre que la COMUE expérimentale, enfin avec les cinq établissements, portait la politique de site au niveau Bourgogne-Franche-Comté, c'est toujours le cas ?

Le Président.- Alors, ce sont les propos de la ministre dont je me fais l'écho, elle m'a dit que l'EPE de Dijon ne pourra pas porter la politique de site parce qu'il existe une COMUE et que ce sont les COMUE en France qui portent les politiques de site. Sauf que l'État a poussé les acteurs de la COMUE, qui restent dans la COMUE, c'est-à-dire les futurs partenaires de la COMUE expérimentale, à ne pas créer de COMUE expérimentale. Je rappellerai quand même que l'État a réfuté la proposition de statuts qui avait été proposée sur la COMUE expérimentale, parce que manifestement le projet n'était pas convaincant ni suffisamment intégratif, et que voyant le peu d'intégration qui était proposé, a réuni les interlocuteurs pour leur dire « vous n'allez pas faire de COMUE expérimentale, vous allez créer directement un EPE, parce qu'on ne va pas passer par une COMUE expérimentale qui va vivre quelques mois et qui de toute façon sera vouée à se transformer en COMUE », ou quoi ? ou rien à mon avis. Donc les propos de la ministre s'inscrivaient dans un contexte qui, aujourd'hui, a disparu. Il y aura plus de COMUE d'ici le 1^{er} janvier 2025. Je crois que ces propos qui ont été tenus dans un contexte deviennent caducs et qu'il va falloir très clairement poser la question aux acteurs. Et je la poserai, c'est une évidence, nous la poserons, je ne serai pas le seul à la poser.

Clara ?

Mme Privé.- Donc projet assez ambitieux, ces statuts de l'EPE.

Le Président.- Ce n'est pas les statuts, ça c'est juste le projet et les statuts ça va venir parce que pour habiller ce projet, il faut une structure institutionnelle et c'est très important.

Mme Privé.- Donc je suppose que les questions sur les statuts viendront juste après. Je trouve que c'est un projet assez ambitieux, assez intéressant d'autant plus qu'il est très peu dérogatoire au code de l'éducation. Je me rappelle d'une intervention théâtrale et alarmiste dont je peux avoir le secret, en conseil d'administration en novembre. Madame Martinez, qui était en CA CROUS la semaine dernière sait de quoi je parle. Eh bien, je suis très heureuse, Monsieur le Président, que vous m'ayez donné tort et ce n'est pas souvent que je suis heureuse de ce genre de choses. Donc en effet, un projet assez ambitieux, assez intéressant. Cependant, deux questions. Vous avez parlé de la co-accréditation des doctorats entre l'uB et l'UFC. Il me semble que dans nos précédentes discussions, lorsque vous avez rencontré l'ensemble des acteurs avec vos vice-présidents, il y avait aussi l'UTBM qui était intégré dans ce co-portage au niveau des doctorats, je voulais savoir si c'était toujours d'actualité ou s'il y avait un changement de ce côté ? Et dans la lignée de mes interventions dramatiques, je pose la question de manière un petit peu outrancière, au vu de ce que nous a fait le ministère et la tutelle en Franche-Comté sur le refus de projet de COMUE expérimentale et presque l'obligation d'un EPE, ne pouvons-nous pas avoir peur sur les cinq prochaines années, d'une obligation de fusion et de grand établissement sur toute la région ? Ce qui pour moi serait une très mauvaise idée puisque nos régions sont très différentes. Nous avons des sites délocalisés avec des particularités, une richesse sur le territoire qui nécessite pour moi deux établissements supérieurs qui collaborent, donc je pose la question peut-être de manière un peu cynique, est-ce que finalement on ne va pas avoir cette décision, ce couperet qui tombera d'ici quelques années ?

Le Président.- Je vous relate les propos que le ministère m'a tenus jeudi dernier, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Sur le site il y aura deux EPE et ces deux EPE deviendront des grands établissements et dans 10 ans ils travailleront ensemble et ils continueront de travailler ensemble. Maintenant, la parole n'engage que celui qui l'a tenue, je ne me fais que l'écho de cette parole. Je le souhaite absolument, que nous ayons deux établissements qui travaillent ensemble comme ça se fait ailleurs, partout ailleurs. Prenez toutes les régions de France, sauf la Corse, il y a plusieurs établissements, plusieurs EPE sur un même territoire régional et il y a non seulement plusieurs EPE, mais des universités qui ne sont pas rattachées à des EPE et qui vivent leur propre vie dans une convention de coordination territoriale, dans une COMUE. Ça existe à Caen, par exemple, à Rennes, l'université de Rennes 2 je crois, qui s'est fédérée et puis à côté, il y a Rennes 1 qui n'a pas voulu mais voilà, c'est comme ça. Et Nantes, Clermont, Grenoble, Lyon, Chambéry etc. Bref, je ne vais pas citer tout le monde mais sur l'Aquitaine, c'est la même chose, il y a Bordeaux, il y a des COMUE, y a des EPE, etc. What else ?

Mme Privé.- Et sur l'UTBM ?

Le Président.- Alors je vais passer la parole à Pascal Neige parce que c'est lui qui suit très précisément la question.

M. Neige.- Merci Vincent. Alors je suis, conjointement avec Karen Fiorentino qui est la vice-présidente CFVU. Il se trouve qu'on a eu une information vendredi dernier sur notre demande de co-accréditation sur les écoles doctorales. Cette information, elle me vient de Thierry Rigaud, c'est le directeur du collège doctoral, la structure qui englobe l'ensemble des écoles doctorales. Ils ont rencontré avec Pauline Berger, qui est la personne qui s'occupe de ça à UBFC, Thierry et Pauline ont rencontré des personnes en charge des accréditations à la DGESIP, très récemment et voilà où on en est. La demande telle qu'elle a été faite et acceptée visiblement par la DGESIP, à savoir que les six écoles seront co-accréditées par les deux établissements universitaires les plus gros, uB et UFC. L'uB porte les accréditations pour les écoles Carnot-Pasteur, DGEP et Environnement santé et l'UFC porte l'accréditation pour LECLA, SEPT et pour SPIM. En plus de ça, il y a trois autres établissements qui seront co-accrédités, donc Institut Agro Dijon pour DGEP, ES et SEPT et UTBM pour SEPT et SPIM qui sont les écoles qui les intéressent, ils ont choisi dans la liste des six et Supmicrotech qui sera co-accréditée pour SPIM. Donc seules les deux universités sont co-accréditées pour les six écoles, ce qui est normal et puis les autres établissements, Institut Agro Dijon, UTBM et Supmicrotech ont choisi les écoles qui les intéressent pour la co-accréditation, on va vers ça. Pour vous dire toutes les choses, on en est à attendre une ouverture technique sur un serveur pour resoumettre nos documents qui avaient déjà été soumis. En principe, on est vraiment vers la fin du dispositif, on devrait pouvoir faire ça mi-juillet si tout va bien.

Le Président.- Alors, il n'y a pas de vote, ce n'est pas le sujet, le sujet c'est l'échange, la discussion. Il y a des projets, c'est dense donc je pense qu'il faut un temps de réflexion quand même, mais au mois de septembre, en revanche, on reviendra devant vous et là, il s'agira de valider ou d'invalider le projet, en fonction de ce que vous souhaitez.

M. Hameau.- Je vais dire un mot sur l'Institut Agro. Le 20 juin, il y a eu un conseil d'école à l'Institut Agro et j'étais assez surpris du positionnement de l'Institut Agro dans la COMUE expérimentale, du directeur. Enfin le directeur il engage son école. Et comme je suis au conseil d'école, je m'étais interrogé et étonné du fait que ce sujet n'ait pas été mis en débat au sein du conseil d'école, en mars. Donc, entre mars et le 20 juin, j'ai demandé, en tant qu'élu responsable et intéressé de ce qui se passe sur son territoire et notamment en charge de l'enseignement supérieur pour la métropole, à ce que ce débat ait lieu le 20 juin. Donc, le 20 juin, un débat a pu avoir lieu parce que la communauté, en fait, n'était pas très associée à cette démarche ou en tout cas pas largement. Et à l'issue du débat, le Président Monsieur Bournigal a demandé à ce qu'on reporte le vote. Il a bien fait puisque la COMUE expérimentale va devenir un EPE. Ceci dit, le positionnement de l'Institut Agro Dijon dans un futur EPE, c'est plus du tout la même chose et donc j'ai redemandé à ce que ce débat se tienne puisqu'il devrait avoir lieu dans le cadre d'un conseil exceptionnel le 7 juillet. J'ai demandé à ce que ce débat, à nouveau, soit mis sur la table de manière à ce que la communauté, en conscience, fasse ses choix et qu'elle ne se laisse pas embarquer par des choix stratégiques qui n'auraient pas pu être délibérés démocratiquement, ne serait-ce que pour ça. Je voulais vous faire cette communication, c'est un élément important et j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi l'Institut Agro Dijon est positionné en dehors de son histoire, d'une certaine manière, son histoire est quand même en Bourgogne, à Dijon notamment, Dijon métropole. C'est un élément que je voulais vous soumettre parce que c'est très important et je l'ai dit lors du CA, ce n'est pas sans conséquence parce que lorsque vous passez à 11 établissements..., alors juste pour mémoire la COMUE c'était trois bourguignons, trois francs-comtois si je ne m'abuse, au départ c'était six, la COMUE expérimentale c'est cinq ou six. Et l'EPE, je ne sais pas comment on l'appellera, on verra, mais en tout cas il a au moins une dimension européenne et bourguignonne et franc-comtoise, puisque l'idée c'est quand même d'être dans la région, cet EPE c'est 11. Donc, à un moment, il faut un petit peu remettre les choses d'aplomb, ce qu'on essaie de faire, et de chercher de l'intelligence collective. L'idée, ce n'est pas dire « on est les plus gros, on va être hégémoniques » comme avant de l'autre côté, on disait « on est les plus forts on veut être hégémoniques ». Il n'y a pas de côté en fait, ce qu'il faut c'est qu'ensemble, on définisse des forces liées aux territoires, ils sont différents, ils sont complémentaires. Et que, à partir de ces forces que chacun aura construit, donc un premier étage d'intelligence collective, on élabore un nouvel étage d'intelligence collective qui sera un étage peut-être un peu supra, mais qui sera de la coopération et pas de la fusion absorption et si on arrive à faire ça, alors peut-être dans 10, 20 ans, on pourra imaginer un seul établissement, peut-être, je ne sais pas. Mais si on le fait comme d'habitude avec notre modèle pyramidal français, en disant je ne veux voir qu'une tête, si en dessous on ne s'entend pas, ça ne marchera pas. Donc moi, à l'Institut Agro, j'ai souhaité qu'il y ait ce débat, non pas pour ingérer, ils feront ce qu'ils veulent, ils se positionneront comme ils veulent, mais en conscience, parce que ce n'est pas possible pour Dijon métropole de laisser l'Institut Agro dériver. A notre sens c'est une dérive stratégique, c'est notre vision des choses, en responsabilité, ensuite ils choisiront, c'est un choix politique sachant que l'Institut Agro a besoin d'avoir un débat avec Rennes et Montpellier maintenant. J'ai fait aussi savoir que c'était à cette échelle-là que ça devrait se positionner, et pas seulement à l'échelle de l'Institut Agro Dijon. Voilà, je voulais vous le dire, en toute transparence.

Le Président.- Alors, peut-être pour faire écho, juste avant de donner la parole à Clara, évidemment que la porte n'est pas fermée, je l'ai dit tout à l'heure. Pour l'Institut Agro, il y a des enjeux qui sont très forts, 95% de l'activité de l'Institut Agro est située ici à Dijon, que ce soit en matière de formation, en matière de recherche, en matière de vie étudiante. Nous allons absorber 4 000 étudiants de plus. La priorité sera donnée aux étudiants des établissements que nous intégrons, comment peut-il en être autrement ? Et j'en suis désolé, alors peut-être que dans quatre, cinq ans, quand on aura absorbé tout le monde, quand on aura reconfiguré nos services, quand tout le monde aura travaillé à ça, on pourra à nouveau accueillir les étudiants d'Agrosup. Mais en attendant, ce n'est plus possible, ni pour la santé universitaire, ni pour le sport, ni pour la culture. On ne peut pas continuer comme ça, ce n'est pas possible et d'autant plus que nos partenaires ne comprendraient pas qu'on ne leur donne pas accès à un service de vie étudiante plein et entier, tandis que d'autres qui ne font pas partie de l'EPE auraient des étudiants qui bénéficieraient comme aujourd'hui, d'un service plein et entier. Aujourd'hui, les étudiants d'Agrosup sont traités comme les nôtres, il n'y a pas de différence. Et je pense aussi que sur la manière de porter des projets de recherche, sur la manière de piloter les unités mixtes ensemble, sur la manière de piloter des formations, etc., évidemment que cette situation, si elle devait être définitivement entérinée, à un moment ou à un autre, provoquera des difficultés. Je ne sais pas lesquelles, aujourd'hui je suis incapable de le dire mais quand on n'est pas dans la même structure, c'est quand même beaucoup plus difficile de résoudre les problèmes que quand on est dedans.

Clara.

Mme Privé.- Je voulais rebondir sur ce que vous venez de dire, Monsieur Hameau. C'est quand même assez rassurant que vous ayez demandé cette discussion, parce qu'en fait, fondamentalement, quand on travaille sur les UFR, il y a des co-portages de formations, on sent.... Je suis vice-doyenne de l'UFR Sciences humaines et sociales. On co-porte avec Agrosup un master d'ergonomie en psychologie. Et quand je vois la manière dont le dialogue se passe avec Agrosup et que je compare notre dialogue avec le dialogue sur d'autres formations co-portées, on sent qu'il y a une vraie gêne, une vraie dichotomie et que finalement l'Institut n'est pas serein sur la politique qui est en train d'être menée et je vous remercie réellement de vos éclairages parce que quand je vois qu'en psychologie, il y a des exigences qui sont absolument inacceptables pour une formation où on donne un diplôme d'État de psychologue, ce qui n'est quand même pas rien et qu'on est sur des exigences complètement folles de la part d'Agrosup et qu'à côté, sur d'autres formations, me semble-t-il en SVTE, mais ça serait à reconfirmer, ma mémoire me fait peut-être défaut, la discussion est sereine, complètement fluide et les enseignants sont dans une dynamique de travail absolue, on sent qu'il se passe quelque chose à Agrosup Dijon mais on n'arrivait pas à mettre les mots dessus, notamment dans les composantes. Et donc c'est très intéressant l'information que vous nous amenez et je vous en remercie parce que ça va nous permettre de réagir aussi sur les composantes et d'amener aux composantes les réponses peut-être qui manquaient, c'est-à-dire qu'il n'y a tout simplement pas eu d'échange en fait, et donc j'imagine, au sein de la communauté, notamment enseignante et personnel, il doit y avoir un malaise et que ce malaise se retranscrit très concrètement aujourd'hui dans le renouvellement du contrat pédagogique avec le ministère. Donc je vous remercie et Monsieur le Président, je vous remercie également de signaler que la porte est

ouverte parce qu'en effet, on va avoir un problème fondamental et je ne voudrais pas me substituer à Maxence Roulliat en disant ça, mais on va avoir un problème fondamental quand on parle de vie étudiante, sur l'accès aux services. Si Agrosup fait le choix de l'EPE franc-comtois et qu'une association étudiante d'Agrosup souhaite utiliser l'esplanade Erasme le même jour qu'une association étudiante bourguignonne, malheureusement, il faudra faire un choix et le choix ça ne pourra pas être celui d'Agrosup parce qu'ils n'auront pas fait le choix de l'EPE. Donc on va avoir un problème fondamental d'accès aux services pour les étudiants et il faudra prioriser nos étudiants, ceux de l'EPE qui ont fait le choix de l'EPE bourguignon donc je pense qu'on va se retrouver avec des situations lunaires ou même les étudiants, les associations étudiantes, ne vont pas comprendre le traitement qui a été fait, et donc il est rassurant de se dire qu'il va y avoir ne serait-ce qu'un débat démocratique autour du sujet parce que, comme vous dites, la communauté fera le choix politique en conséquence. Et même pour nous sur le terrain, ça nous fait comprendre un certain nombre d'hésitations et de changements de comportements qui étaient très étranges à constater sur le terrain, donc je vous remercie.

Le Président.- Bien, je pense qu'on peut passer à la présentation des statuts, on prend beaucoup de retard, mais ce n'est pas du retard pour moi, c'est extrêmement important. Donc pardon d'abuser de votre temps, mais là, on est au cœur du réacteur.

Luis.

M Le Moyne.- Juste pour profiter de l'intervalle et dire que la situation de l'ENSAM de Cluny, en moindre mesure, offre aussi quelques similarités qui (*mot inaudible*) s'en préoccuper, dans des masters.

Le Président.- Alors l'ENSAM représente un poids moindre dans nos activités, clairement, c'est une vingtaine de chercheurs, quelque chose comme ça, donc on travaille ensemble, mais de manière beaucoup moins intégrée que l'Institut Agro. J'aimerais que l'ENSAM change aussi de positionnement. J'en ai échangé rapidement avec le directeur général, Monsieur Champaney. Je n'ai pas eu de réponse à proprement parler, sinon que « nous restons dans la politique de site donc du côté de la COMUE expérimentale ». Sauf que je ne suis pas certain que leurs prévisions se réalisent in fine. Alors est-ce qu'il sera trop tard après ? Non bien sûr, mais enfin autant gagner du temps.

Je passe la parole maintenant à Emmanuelle Pucéat qui va vous présenter les points saillants des statuts, sachant que ces statuts vous ont été communiqués. On a eu une réponse de Peggy Cénac qui nous a fait part de ses remarques, on y a travaillé hier soir ensemble et donc ce qui va vous être proposé tient compte aussi des suggestions de Peggy. Merci d'ailleurs Peggy pour avoir relu tout ça, répondu et puis fait des propositions parce que ça permet d'avancer.

Mme Pucéat.- Merci Président. Juste vous rappeler brièvement la méthode que nous avons adoptée dans la construction de ces statuts. Depuis janvier, nous avons constitué un groupe de travail, alors en premier lieu avec l'ensemble des représentants des établissements qui nous rejoignent dans l'EPE et qui s'est réuni à un rythme assez soutenu d'une fois tous les 15 jours depuis fin janvier, début février, pour converger sur un certain nombre de points à traiter qui doivent apparaître dans

ces statuts. Et puis en avril, nous avons convergé vers une première version qui a ensuite été présentée et discutée dans un groupe de travail interne à l'uB qui a été composé des membres du CA, donc vous administrateurs qui le souhaitent. En interne on a pu faire trois ou quatre réunions autour de ces statuts qui n'ont malheureusement pas pu réunir tous les administrateurs en même temps en fonction de leur disponibilité. Et puis, vous avez reçu une version un peu plus aboutie de ces statuts qui intègre ces discussions, en amont de ce CA, pour qu'on puisse maintenant en rediscuter à nouveau, tous ensemble. Donc je vous propose dans un premier temps de faire une présentation alors très synthétique, juste sur les points principaux de ces statuts, engagements et droits des établissements-composantes et associés, composition de la gouvernance et nous entamerons ensuite cette discussion. C'est assez bref, je vais essayer de projeter quelque chose de synthétique et puis ensuite on pourra reprendre ensemble le document pour réagir à chacune de vos remarques.

Donc pour présenter très brièvement les différents points qui étaient à aborder dans ces statuts et puis pour peut-être dégager aussi l'engagement qui va être différent, forcément, entre les établissements-composantes et associés, et qui traduit aussi une représentation différente dans les différents conseils de l'EPE.

Les différents points à traiter sont par exemple l'inscription des étudiants à l'EPE. Donc là, il y a un geste fort à la fois des établissements et des écoles-composantes et des établissements associés de s'inscrire dans une double inscription des étudiants, à la fois dans leur établissement et également une inscription administrative à l'EPE, ce qui permet de comptabiliser ou de prendre en compte ce nombre total d'étudiants dans l'EPE et également de prévoir une carte d'étudiant mentionnant leur appartenance à l'EPE, leur double appartenance, qui pourra servir d'accès aux différents services universitaires comme la carte UBFC que nous avons actuellement.

Un autre point fort des engagements des établissements, de tous les établissements-composantes comme associés est l'adoption de la signature des diplômes. Donc une double signature est prévue par les statuts pour les établissements, écoles-composantes, à la demande des établissements pour les établissements associés, l'engagement est moindre. Le sceau de l'EPE est obligatoirement apposé sur l'ensemble des diplômes délivrés par les établissements, écoles-composantes et les établissements associés ont accepté également que ce sceau soit apposé sur les diplômes qui sont délivrés par les établissements associés. Alors sauf contrainte spécifique qui peut arriver parfois, puisque ce sont aussi des diplômes nationaux pour certains établissements qui pourraient relever notamment des organismes d'accréditation dont ils dépendent.

Toute nouvelle création d'un diplôme par un établissement doit faire l'objet d'une information à la CFVU de l'EPE qui émettra un avis pour les établissements, écoles-composantes et fera l'objet d'un échange spécifique pour les établissements associés afin que les instances de l'EPE puissent avoir une vision globale de toute évolution de la carte de formation qui pourra avoir lieu dans l'ensemble des établissements. Pour toute création d'un nouveau diplôme en association avec l'EPE, ce nouveau diplôme sera signé évidemment par le président de l'EPE, le directeur d'établissement, que ce soit associé ou composante et toute signature d'un accord avec un autre établissement de BFC fera l'objet d'une information au CA de l'EPE afin que les administrateurs puissent, là aussi, être informés de ce qui pourrait relever de la stratégie commune qui est adoptée à l'échelle des établissements.

Un geste fort, aussi, a été fait à la fois par les établissements, écoles-composantes et associés, c'est de converger vers une signature commune des publications scientifiques. C'est un geste fort puisque ça va contribuer largement à augmenter la visibilité de l'EPE et nous espérons, dans ce cadre, pouvoir réintégrer le classement de Leiden que nous avons perdu à l'adoption de la signature scientifique de la COMUE UBFC et pouvoir se maintenir et progresser peut-être dans le classement de Shanghai. Cette signature, bien sûr, sera toujours respectueuse de l'identité de chacun de ces établissements. Pour les classements internationaux, ça concerne surtout les établissements, écoles-composantes ou le nom de l'EPE devra figurer dans ces classements thématiques, associé bien sûr au nom des établissements-composantes concernés.

En ce qui concerne la coordination RH, alors évidemment que les établissements conservent leur personnalité morale, leur propre conseil d'administration, donc sont libres d'adopter leur propre campagne RH. Néanmoins, il y a une coordination qui va être faite dans le cadre de l'EPE avec un engagement plus fort des établissements et écoles-composantes puisque les profils des enseignants-chercheurs de ces établissements et écoles-composantes seront communiqués en amont au CAC de l'EPE qui émettra un avis sur leur compatibilité avec la stratégie partagée. Pour l'ensemble des établissements, il est question de pouvoir construire une charte dédiée avec la mise en avant de certains principes qui seront transversaux à chacun des établissements et avec une organisation d'une conférence de ressources humaines pour partager des pratiques que l'on pourrait avoir en commun.

Au niveau de la coordination budgétaire, cette coordination se fait pour les établissements et écoles-composantes dans le cadre d'un dialogue mené avec le président de l'EPE et chacun des établissements-composantes sur l'orientation budgétaire, et la lettre d'orientation budgétaire émise par les établissements est adjointe à celle de l'EPE qui passe ensuite en CA. Sachant que ce budget des établissements-composantes sera élaboré dans le respect aussi des orientations budgétaires définies par le CA de l'EPE et avec le président de l'EPE qui peut demander une modification du budget de l'établissement-composante à la condition qu'il compromette la réalisation d'une opération commune décidée ensemble.

Dans la perspective de pouvoir faire rayonner cet établissement auquel chacun va participer, les établissements-composantes comme associés, s'engagent à respecter une charte d'utilisation de la dénomination de l'EPE et de l'utiliser pour améliorer la visibilité et la notoriété de l'EPE dans tous les documents qui seront issus notamment et qui concernent bien sûr les sites Bourgogne-Franche-Comté, s'agissant des établissements qui sont nationaux.

Au niveau des échanges dans les CA, je décrirai un peu plus en avant la participation dans les instances de l'établissement de l'EPE de ces établissements-composantes et associés. En ce qui concerne en tout cas la représentation du président de l'EPE, le président est membre de droit du CA des établissements-composantes ou des écoles-composantes ou de l'organe qui en tient lieu et invité permanent au sein du CA d'établissement associé ou à son équivalent.

Et enfin, en ce qui concerne les accès aux équipements, pour les établissements-composantes et écoles-composantes, les étudiants et les personnels peuvent avoir accès à l'ensemble des services et des équipements de l'EPE, aux mêmes conditions que les personnels et étudiants de l'EPE. En revanche, pour les établissements associés il y a un pendant financier qui fera l'objet d'une convention

qui indiquera notamment la prise en charge et une intégration de certains coûts sur l'accès à ces équipements et services. Sachant que ça ne se fait pas que dans un sens, il y a une discussion très constructive sur ce point-là avec une ouverture bien évidemment aussi, des équipements et services des établissements associés qu'ils ont proposée pour les personnels et étudiants des EPE, qui seront à définir dans ces conventions qui seront réalisées.

Et enfin, très brièvement, avant qu'on en discute en détail, une synthèse de la représentation de ces établissements et écoles-composantes et associés dans les organes de gouvernance de l'EPE. Évidemment, cette représentation n'est pas identique puisqu'elle reflète aussi le degré d'intégration et la différence dans les droits et engagements des établissements-composantes et des établissements associés. En ce qui concerne l'organisation de la gouvernance, a minima une vice-présidence de l'EPE est prévue d'être affectée aux établissements-composantes pour que l'on puisse avoir davantage d'intégration au sein de la gouvernance de ces établissements. Au niveau du conseil d'administration, vous avez eu, en amont, la composition qui est prévue avec un représentant des établissements-composantes et des écoles-composantes qui siège au CA, donc un siège réservé aux établissements-composantes et écoles-composantes. Les personnels et étudiants sont électeurs et éligibles dans les instances de l'EPE, que ce soit CA, CFVU, CR et donc CAC. Ça c'est une différence par rapport aux établissements associés qui sont représentés au CA par un siège pour l'ensemble des établissements associés. Sachant qu'il y a un représentant des établissements de santé parmi les personnalités extérieures, qui est, on va dire une conservation de ce qui existe actuellement où ils ont déjà un siège dans notre CA. Donc nous avons suivi une ligne et modifié, comme nous nous en y étions engagés, le moins possible le fonctionnement des instances telle qu'elles fonctionnent actuellement. En ce qui concerne le conseil académique, encore une fois, les personnels et étudiants sont électeurs et éligibles au CAC de l'EPE, s'agissant des établissements et des écoles-composantes et donc les directeurs et leurs représentants sont invités permanents, alors ils souhaitaient plutôt être présents à la commission de la pédagogie, c'est-à-dire le lieu vraiment, où on va, en amont de la CFVU, réellement discuter et échanger sur les stratégies de l'offre de formation. Les directeurs des établissements associés sont invités permanents, commission de la pédagogie, CR et CFVU. Et enfin, il est prévu un conseil des chefs d'établissement où l'ensemble des directeurs des établissements-composantes comme associés participent à ce conseil qui n'est pas du tout un conseil des membres comme c'est le cas aujourd'hui, avec des prérogatives, à la COMUE, mais a plutôt vocation à être un lieu de discussion autour de la stratégie de l'EPE, pour aider à traiter un certain nombre de questions stratégiques en amont du passage dans les instances.

Voilà, il s'agissait juste de balayer un petit peu rapidement pour vous remettre en tête les points les plus saillants.

Le Président.- Alors on a un petit problème de quorum physique pour le budget rectificatif. Je suis confus de séquencer un peu ce point-là sur les statuts, mais comme à la pause méridienne, certains d'entre vous vont partir, au début on s'est dit comme on a pris du retard, on va mettre le BR en début de séance en début d'après-midi. Mais si on fait ça, on n'aura plus le quorum physique pour voter sur le budget rectificatif. Donc, ce que je vous propose, c'est juste de suspendre ce point puis de traiter le BR et puis de revenir ensuite. Je suis désolé, mais si on ne le fait

pas, on risque le shutdown à l'américaine. Et là on ne peut plus payer personne, on ne peut plus rien faire.

IV - Questions financières

1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2023

M. Hervé.- Très bien. Donc BR 1 2023. Dans le budget, il y a deux points saillants. L'un est en cours de traitement, l'autre nous échappe en tout cas partiellement. Un problème de qualité de la prévision budgétaire et de sur-prévision particulièrement pour ce qui a trait au fonctionnement. Ça, c'est le premier point et le second point, c'est un glissement structurel des établissements d'enseignement supérieur en France, vous le verrez à la fin de la présentation. Rien n'est invention de ma part, c'est purement factuel. Les données sont disponibles sur data ESR et corollaire, glissement structurel lent de l'université de Bourgogne, eu égard à un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués un certain nombre de fois, inflation, point d'indice, énergie, GVT, manque de financement, etc., enfin j'y reviens très rapidement. Pour être efficace, y a certains éléments que je vais vous relire au moment de la délibération, au centime d'euros près, ils importent relativement peu, je vais y passer rapidement. Ce qui importe, c'est les points structurels. Je rappelle que le budget rectificatif est une opération de re-prévision et donc on travaille sur des écarts, donc c'est des rappels avec les opérations qui sont effectuées entre les reports et les opérations liées au BR1, les tableaux à voter et ceux qui ne sont pas à voter, qui sont pour information. Donc ça ne change pas.

Premier point notable ici, il y a une évolution, tableau 1. Tableau des emplois, le plafond 1 a bougé, il repasse à 2569 ETPT. On observe une hausse des CDD enseignants non pas parce qu'il y a une soudaine précarisation chez les enseignants, mais parce qu'il y avait une erreur de classification, manifestation de longue date dans le système d'information RH, qui vient d'être corrigée. Donc on a un bond d'une dizaine d'emplois. Il y avait une erreur purement technique sur ce plafond 1 et ça a été ajusté en fonction de la réalisation des emplois et en lien avec la notification initiale. Sur le plafond 2, il en va de même, on a une hausse notable du nombre d'emplois plafond 2 sur ressources propres, ça doit être 380 si ma mémoire est bonne, le montant initial des ETPT, on passe à 450 et ici ça tient à la hausse du nombre de contractuels sur contrats de recherche et à l'idée que les doctorants vont être basculés depuis la COMUE et qu'il faudra bien des ETPT pour pouvoir se saisir de leur situation et donc il y a eu augmentation de ce plafond 2. Ça veut dire que c'est plutôt technique et destiné à amortir la disparition de la COMUE, et il n'y a pas, comme on pourrait y lire, une précarisation de l'emploi. Absolument pas, ce sont des éléments de nature technique. Ça, c'est le tableau 1.

Tableau 2 qui reprend les autorisations budgétaires avec, côté dépenses, les enveloppes limitatives et puis les crédits de paiement qui peuvent être utilisés. Et puis, côté recettes, ce qui va être encaissé. J'ai remis les différences à chaque fois et ça permet d'observer, vous avez tout le détail sur les évolutions, c'est dans la note ordonnateur que vous avez reçue. On voit un décalage, on voit qu'il y a des évolutions notables dans la prévision et donc qui créent des décalages dans la qualité de la prévision budgétaire. On voit qu'on est à 224 millions quasiment, quand on a commencé à 200 en 2020, on n'a pas obtenu tout ça comme ressources

propres, il y a eu des évolutions sensibles avec la LPR, mais pas à ce point. Mais à la limite, je dirais que le glissement existe, mais ce n'est pas là où il est plus important et où on se trompe le plus, c'est ici qu'on se trompe le plus, avec un fonctionnement à 62 millions quand en 2020, il était à 44 à peine et avec des évolutions notables tous les ans, sachant que l'atterrissage comptable l'an passé, de mémoire, il est possible que je me trompe légèrement, on était à 35 millions ou quelque chose dans ce goût-là, donc on en est fort loin. On a idée de ce qu'il faut faire, j'y reviens. Mais voilà, il y a un écart significatif. Il en va de même sur les investissements, mais sur les investissements, c'est quand même un peu moins problématique parce que c'est classique qu'on ait ce genre de choses sur les investissements, surtout en ce moment où on a eu des plans de relance, etc., qui font qu'il y a beaucoup de travaux qui sont exécutés, enfin qui sont lancés et que ce n'est pas si simple que ça que de les lancer. Il y a toujours des décalages, il y a une forme de complexité dans la gestion des opérations patrimoniales. C'est, à la limite, moins dérangeant, même si ça vient impacter sur le budgétaire, c'est moins dérangeant que la partie fonctionnement qui elle va impacter notre partie résultat comptable.

Concernant les recettes, on a une évolution du même acabit, on passe de 256 millions à 300 millions, donc évidemment, on retrouve des difficultés ici. Vous avez le détail dans la note ordonnateur, de l'origine mais il n'y a pas de révolution. On retrouve peu ou prou toujours les mêmes choses qui guident les évolutions avec les réformes de l'État qui surviennent parfois et puis des choses qui sont chez nous plus importantes comme l'odontologie, ça fait un petit peu de temps qu'on le suit. Vous avez dû repérer des éléments sur le data center, les extensions de l'ESIREM, des choses comme ça qui sont là depuis un petit peu de temps. Ces éléments amènent à plusieurs indicateurs qui sont scrutés par l'État et notre tutelle, l'un en particulier, le résultat comptable prévisionnel, mais ce n'est pas le seul mais le résultat comptable prévisionnel est le résultat surtout comptable définitif lors du compte financier. C'est ce qui guide pour le moment le décret financier avec la règle du double déficit qui amène à un plan de retour à l'équilibre financier. Donc ça, ça n'a pas changé. C'est pour ça que ces indicateurs sont présentés ici et sont scrutés. Mais l'indicateur roi jusqu'à ce jour, c'est le résultat comptable. Donc on a un seuil budgétaire déficitaire de l'ordre de 52 millions, 53 millions presque, alors qu'il était de 25 millions seulement en budget initial. Tout cela mène à un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est fort proche, qui est d'un peu plus de 52 millions. Si on regarde ces éléments-là, qu'on va retrouver un peu plus loin dans une diapo qui suivra, ça veut dire qu'on va se retrouver avec un fonds de roulement et une trésorerie qui vont être extrêmement bas.

Si on regarde côté compte de résultat, on a un bénéfice comptable prévisionnel qui est à moins 5,3 millions, qui est amélioré par rapport à la prévision de BR 1 de l'an passé. Donc on sait que c'est une erreur, que manifestement nous sommes extrêmement pessimistes puisqu'on a plutôt tendance à prévoir des dépenses que les recettes afférentes, non pas par mégarde, mais par respect, souvent par exemple de la règle de notification, on n'inscrit pas des recettes si on n'a pas été notifié. En revanche, on inscrit la dépense pour pouvoir l'exécuter parce qu'on sait qu'on sera notifié, qu'on n'a pas eu, mais qu'il va bien falloir dépenser. Donc on a un déficit prévisionnel qui au fond est amélioré par rapport à l'an passé au même stade budgétaire.

Pour ce qui concerne la capacité d'autofinancement, on est dans le même ordre d'idée, on a une insuffisance d'autofinancement. On est presque à zéro. Enfin, on est à moins 1 million, c'est extrêmement peu sur l'établissement. On a un écart par rapport au budget initial, mais ces indicateurs sont dégradés puisqu'au regard de la règle de l'État, dès qu'ils sont négatifs, rien ne va plus, la situation n'est pas bonne.

On retrouve donc un fonds de roulement qui termine à un peu plus de 21 millions, presque 22 millions, une trésorerie qui termine à 14,7 millions, ce qui fait que lorsqu'on les exprime en jour de charges décaissables, si je ne m'abuse, nous sommes proches des seuils d'alerte. On n'est pas en dessous des seuils d'alerte, mais nous en sommes forts proches. On doit être à 27 jours de fonds de roulement si je ne me trompe pas et le seuil d'alerte est à 25 mais on est sur un seuil de, alors je sais plus comment c'est libellé, de prudence ou je sais plus exactement, mais entre 25 et 30 où ça commence à devenir orange.

En lien avec le propos, premier point, il y a un problème de prévision, donc évidemment que l'exercice de prévision, on sait qu'il n'est pas bon, on en est conscient. La tutelle nous l'a signalé plusieurs fois, on en a discuté plusieurs fois, ça ne se fait pas dans l'immédiateté ce genre de modification et donc y a un groupe de travail budget qui intervient entre différents acteurs, agence comptable, finance, pilotage, direction générale des services, relativement régulier, enfin là, ça a été toutes les semaines et puis ça va se tasser parce que nous sommes en période estivale. Il y a des mesures à prendre, on sait, on a idée d'un certain nombre de mesures. Il y a une première mesure qui est en cours de stabilisation. Alors sans dire que le pôle était déstabilisé, mais donc stabilisation du pôle finances, c'est en lien avec la 2^e sous-puce que vous avez ici en bas de la diapo, c'est que manifestement la fonction financière ne fait pas recette et n'attire pas. On a du mal à trouver des compétences, que ce soit en titulaire ou en contractuel, et là on a quelqu'un qui arrive au service des conventions. Service, qui est particulièrement important puisque les conventions, c'est des choses qu'on va retrouver grâce à la disparition enfin, grâce ou à cause de, à voir comment on l'interprète, de la COMUE, il y a des choses qui vont redescendre et donc il va bien falloir gérer toutes ces conventions et ça va être extrêmement compliqué donc ça tombe bien, on a quelqu'un qui arrive, qui est compétent. Donc ça ne veut pas dire que ceux qui étaient là n'étaient pas compétents, mais on a eu quelqu'un qui partait et en revanche, il reste encore un poste qui n'est pas pourvu et qui est un poste important qui est en lien avec le budget. Donc ça veut dire que pour améliorer, il faut qu'on ait des bras, ce qu'on a déjà dit dans ce lieu qui est le CA. Si on n'a pas de bras, on n'y arrivera pas. C'est là où on tombe dans la difficulté du « y a qu'à, faut que », c'est « y a qu'à recruter pour faire que », nous en sommes bien d'accord. Sauf que quand on n'arrive pas à recruter, c'est une vraie difficulté à laquelle on est confronté, on en a parlé avec notre tutelle, mais ce n'est pas si simple. Les gens, manifestement, partent vers d'autres lieux en lien peut être avec une autre tutelle qui est proche, mais qui n'est pas exactement la même, soit d'autres ministères, parce qu'il y a des régimes indemnitaires plus intéressants, par exemple. Peut-être que c'est un début d'explication, mais donc c'est une vraie difficulté. La fonction ne fait pas recette et ailleurs, on paye mieux. Il y a des gens qui restent malgré tout, ce n'est pas la fin du monde non plus, mais ça crée des difficultés pour améliorer. Il y a des choses qui sont prévues. Centralisation des réservoirs, ça, ça va se faire là très prochainement dans le budget initial et évolution de la fonction financière à l'uB. Derrière ce point d'interrogation mystérieux se cache l'idée qu'il faudrait qu'on remonte un tout petit

peu de niveau, enfin d'un niveau supérieur, certaines antennes financières, plutôt que d'avoir plein de petites antennes financières, et commencer à recentraliser un peu comme on l'a fait sur les cinq composantes qui sont dans le bâtiment Droit-Lettres. Et tout cela, j'insiste vraiment, avec en perspective une difficulté de recrutement pour la fonction financière qui n'est pas la seule, je veux dire la fonction qui a du mal, toutes les fonctions ont du mal à recruter, mais en finance c'est assez technique, donc on a souvent du mal à trouver. Ça c'est le premier point.

Le second point apparaît ici, c'est qu'on a par ailleurs une situation financière des universités qui est préoccupante. Là, j'ai copié-collé deux éléments. Le premier, c'est le communiqué de France Université du 26 juin qui interroge sur le non-financement du GVT, de la hausse à venir du point d'indice, qui est effectif depuis le 1^{er} juillet donc on ne sait pas comment c'est financé mais la rumeur court que ça ne l'est pas mais on n'a pas eu d'information officielle en tout cas. Manifestement, on a une nouvelle mesure qui est lancée par notre ministre puisque en CNESER ce matin, en lien avec les questions diverses de tout à l'heure, les ESAS, donc les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur vont avoir, comme leurs homologues du secondaire, une revalorisation indemnitaire. Quid du financement ? Puisque la LPR a été financée pour les enseignants-chercheurs, pas pour les enseignants puisqu'il n'y avait pas de mesure spécifique pour les enseignants et donc on a ça en perspective. Et puis j'ai insisté tout à l'heure sur ce point au début de présentation, l'uB donc on n'est pas très bon en prévision, on devrait atterrir avec un résultat comptable positif pour cette année 23, pour autant, puisqu'on sait qu'on se trompe, il y a un décalage on est à moins cinq millions comme on se trompe de plus que ça, on devrait être dans le positif. A voir ce qui va se passer effectivement avec ces mesures. Mais tout cela est en lien avec la situation globale de tous les établissements où on a un rougissement net des résultats nets. Je vous présente ça juste, c'est petit, le but n'est pas de dissimuler, mais c'est petit parce que j'ai copié-collé les informations qu'on a pour toutes les universités. Il en va de même, elles sont disponibles pour les écoles d'ingénieurs pour la même situation, pour tout autre type d'établissement. Ici, vous avez toutes les universités françaises, donc il y en a 75 me semble-il. On va moduler un petit peu mais le rouge à droite indique des données de résultats nets en budget initial. Tout ce qu'il y a à gauche avant, toutes les autres colonnes sont des données de comptes financiers qui vont de 18 à 22 et on a la donnée budget initial 23. On sait qu'évidemment au budget initial, les données sont moins bonnes qu'en compte financier, que les gens ont toujours tendance à exagérer, qu'on est pessimistes, mais qu'on n'est pas les seuls. Nous, on est très pessimistes, mais nombre d'établissements sont particulièrement pessimistes. Ce qu'on voit ici, si vous regardez l'année 22, ça c'est l'atterrissage, il y a un peu de rouge déjà. Ce qui est inquiétant puisqu'on a des atterrissages comptes financiers qui sont dans le rouge. Ça veut dire que ces universités-là ont marqué un point pour le plan de retour à l'équilibre financier ou pas, parce qu'ils vont dire que c'est l'énergie, la tutelle acceptera cette explication et peut-être qu'ils ne marqueront pas de points pour le plan de retour à l'équilibre financier, mais c'est quand même une situation où on sent que ça glisse et là, si on regarde les budgets initiaux 23, on voit que le rouge est largement majoritaire et que les établissements qui sont en haut sont des établissements particuliers, sans aucun jugement de valeur. Alors il y a des établissements ultramarins puisqu'on a Guyane, Polynésie, Mayotte, Réunion. Et puis on a la Corse, Lyon 3 Limoges. Et une université extrêmement bien dotée qui est Sorbonne Université, ça doit être une des mieux dotées de France, donc

effectivement elle arrive à avoir un budget initial dans le positif. Et puis l'université de Franche-Comté aussi par ailleurs, qui est extrêmement bien dotée en moyenne, on en a déjà parlé dans le passé, par tête, par rapport à un certain nombre de pluridisciplinaires avec santé. Donc ça c'est un point d'alerte. Et deuxième point d'alerte, c'est le même ici, je vous ai remis le même exactement, la même configuration mais avec les capacités d'autofinancement donc là c'est un peu moins rouge. Mais c'est quand même rouge puisque ce sont des capacités d'insuffisance d'autofinancement. Voilà donc, c'est en aucun cas pour dire, c'est un mal national et donc on n'y peut rien, après y aura des mesures à prendre dans chacun des établissements. Pour autant, la situation est préoccupante, à moduler quand même avec un dernier point, c'est qu'ici, probablement que la plupart des établissements ont fait un choix politique qui a été aussi le nôtre, c'est de dire, on va mettre point d'indice, plus chauffage et donc ça, on le sanctuarise, on le compte et on tombe dans le rouge en toute logique et on essaie d'être équilibré. Nous on va au-delà puisque notre GVT qui est de plus de 8 millions cumulés vient nous amputer à chaque fois de marge de manœuvre, mais globalement, voilà la situation nationale.

Donc on a un lent glissement à mettre en regard des préoccupations de l'État et de Bercy pour le déficit public. On est le seul pays qui dépasse les 3% de déficit public actuellement. La Belgique doit être à 2,8 et tous les autres sont en dessous donc il va falloir prendre des mesures puisque sinon l'Europe va plutôt ne pas être contente, à voir s'il y a des amendes corollaires. Mais voilà, on est en plein dans les mesures, on a vu que sur l'assurance santé ça a commencé à se faire donc est-ce que l'État va abonder sur le supérieur ? On verra, je ne suis pas devin, mais en tout cas la situation glisse et l'argent magique ne reviendra peut-être pas. Voilà rapidement sur la présentation pour les quelques éléments de BR, sans être dans le détail de tous les chiffres que je vous dirai ensuite.

Le Président.- Merci pour cette présentation. Avant de vous donner la parole, juste peut-être deux trois points saillants sur cette présentation. D'abord, il faut bien avouer que le problème de prévisibilité budgétaire demeure. On a du mal à avoir une prévision budgétaire correcte, il faut le dire. Quelles en sont les causes ? Alors d'abord très clairement ce n'est pas à cause des services, que ce soit clair. La compétence des services n'est absolument pas en cause. Je salue d'ailleurs l'engagement et le sérieux des services qui s'occupent de toute cette construction budgétaire qui est très difficile. Ce n'est pas le problème des personnels dans les services, c'est un problème de service au sens large. Pourquoi ? Parce que nos services perdent leurs effectifs parce qu'on s'aperçoit qu'il y a d'autres services de l'État qui proposent des rémunérations qui sont supérieures à plus de 200 € nets par mois. Donc évidemment, même si l'herbe n'est pas nécessairement plus verte ailleurs, n'empêche qu'à un moment, il faut quand même tenir compte de cette situation. Donc ça a été souligné tout à l'heure par le vice-président qui nous a dit qu'on pourrait éventuellement recruter des contractuels, sauf qu'on ne peut pas recruter des contractuels parce que le marché de l'emploi ne nous est pas du tout favorable en tant qu'employeur, elle est plutôt favorable au personnel, aux salariés en ce moment, ce qui en soi n'est pas un mal parce que ça permet sûrement à un certain nombre de salariés de gagner en puissance de négociation avec leurs employeurs et obtenir de meilleures rémunérations. Mais nous, on n'a pas les moyens de s'aligner sur des rémunérations qui sont proposées dans le privé ni dans les autres secteurs du public. Donc franchement, c'est un vrai, vrai problème, je peux

vous garantir que ça nous préoccupe beaucoup mais on ne trouve pas les solutions véritablement pour essayer de pallier cette situation. En tout cas, je tiens à remercier très chaleureusement les services pour la qualité de leur travail, pour leurs compétences, parce que franchement, avec les moyens qui sont les leurs et malheureusement, je suis défaillant en tant que responsable, en tant que chef d'établissement, mais je peux vous garantir qu'on en a conscience et qu'on est reconnaissant et on manifera notre reconnaissance autant que faire se peut.

Donc une situation qui manque encore de prévisions, sur laquelle il y a un certain nombre de points d'attention. Pour autant et en dépit de cette situation un peu particulière, on constate une amélioration, c'est celle de l'insuffisance d'autofinancement. L'année dernière, cette insuffisance s'élevait à 2,5 millions, aujourd'hui, elle est à 800 000 euros, donc c'est un élément important qui montre que la gestion de l'établissement n'est pas mauvaise mais ça ne suffit pas parce que s'agissant du solde budgétaire, il est déficitaire à hauteur de presque 53 millions d'euros. C'est un montant qui est beaucoup plus important que celui de l'année dernière, l'année dernière, on était à 30 millions d'euros de déficit, donc y a un écart à peu près de 23 millions d'euros et il s'explique en grande partie par la programmation et la reprogrammation d'opérations immobilières d'investissement de 20 millions d'euros environ. Donc si on écarte ces 20 millions qui ont un caractère un petit peu particulier, on retrouve un solde déficitaire identique à celui de l'année dernière. Ça fait à peu près 30 millions. Ce solde, de toute façon est toujours trop important et d'autant plus qu'on sait de manière empirique, qu'il correspond à une surbudgétisation des dépenses telles que ça vient d'être expliqué, des dépenses de fonctionnement et donc c'est des dépenses qui, si elles sont surbudgétisées, ça signifie qu'elles ne se feront pas en réalité à la fin de l'année. Donc ça va remonter de manière un peu miraculeuse, mais on en revient à la question de la prévision. Pourquoi n'arrive-t-on pas à affiner cette prévision ? Sans doute parce qu'on n'a pas assez de cerveaux dans les services du budget, des finances. C'est très clair parce que ça demande un travail gigantesque, il faut tout repointer, il faut tout reprendre. Enfin, je parle de choses que je ne connais pas parce que je n'ai jamais fait, je ne suis pas comptable mais on sait que c'est un travail gigantesque, un travail de Romain et là, on n'a pas les ressources humaines pour le faire.

Alors pour autant, le parallèle avec l'année dernière ne peut pas être poussé jusqu'à l'atterrissage comptable. En effet, nous souffrons d'une insuffisance de subvention pour charges de service public chronique. Ça veut dire que c'est tous les ans la même chose en réalité, et ça fait un moment que ça dure. Cela nuit à notre structuration budgétaire, nous n'avons pas une subvention suffisante pour charges de service public, donc on ne peut pas structurer un budget à l'équilibre ce n'est pas possible. On voit que notre plafond d'emploi n°1, on n'a pas de quoi le faire, c'est-à-dire notre plafond d'emploi, on ne l'utilise pas complètement parce qu'on ne peut pas payer les gens tout simplement, donc c'est des postes gelés. C'est toujours la même chose. Alors je ne sais pas si c'est une consolation, en tout cas elle est maigre, c'est qu'on n'est pas les seuls à être dans cette situation. Vous voyez les indicateurs en rouge qui vous ont été présentés au plan national, toutes les universités sont plongées dans cette situation.

Je rappelle quand même que l'État devrait normalement nous accompagner pour les décisions qui sont les siennes. Donc le GVT, le communiqué de presse de France Université était tout à fait intéressant parce qu'au cours des dernières années, les universités ont assumé 600 millions d'euros de GVT, ensemble, depuis

que le GVT n'est plus compensé, 600 millions d'euros. Pour nous, c'est 8 millions d'euros sur les dernières années. La non-compensation du point d'indice de 2022, vous savez, au 1^{er} juillet 2022, il y a eu une augmentation du point d'indice de 3,5% eh bien sur toutes les payes comprises entre le 1^{er} juillet 2022 et le 1^{er} janvier 2023, l'uB a augmenté les salaires de 3,5%, mais ça n'a pas été compensé par l'État, donc l'État décide, les universités payent. On s'interroge, cela a été dit par Fabrice Hervé, au 1^{er} juillet le point d'indice a augmenté d'1,5%, donc ça fait 5% sur deux ans. Très bien, tant mieux pour nos payes évidemment, mais rien n'est dit sur la compensation de ce point et demi d'indice pour cette année, c'est à dire que j'ai l'impression qu'on va renouer avec ce qui s'est passé l'année dernière, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de compensation sur l'année 2023. En 2022, les 3,5%, ça nous a coûté 3,5 millions d'euros sur une demi-année. Là, c'est prélèvement sur le fonds de roulement. Les fluides, vous savez qu'à la fin de l'année 2022, on a eu une enveloppe de 2,2 millions d'euros pour compenser l'augmentation du prix des fluides. Il nous avait été promis que la même enveloppe nous serait versée au début de l'année 2023 pour compenser l'augmentation des fluides parce qu'on paye toujours un mégawattheure qui est très cher. Eh bien, nous n'avons eu aucune notification, aucune nouvelle et donc je crains que les 2,2 millions d'euros qui viendraient compenser une partie seulement de l'augmentation de la facture d'énergie, ne nous soient jamais versés. Donc 1,5% de point d'indice, 2,2 millions, GVT non compensé, pour l'uB, donc le GVT ça a été dit tout à l'heure, 8 millions sur 3 ans, + 2,2 millions, on est déjà à 10,2, + 3,5 millions pour le point d'indice, ça fait 13,7, on est à 13,7 millions d'euros de décisions prises par l'État qui n'ont pas été compensées et qui donc ont fait l'objet d'un prélèvement sur les finances de l'université. 13,7 millions en moins de 12 mois, ça fait quand même beaucoup. Quand on regarde ça, finalement, on ne s'en sort pas si mal, mais c'est ça le paradoxe, c'est que ça prouve bien que la gestion budgétaire est saine parce que si on était si mauvais que ça, ça signifierait que le résultat comptable attendu serait catastrophique.

En clair et pour conclure, ce sont les établissements qui financent la politique nationale de l'État, ce qui les place dans une situation budgétaire délicate.

Merci de votre attention. Le débat est ouvert.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Plus qu'un débat, j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois, mais je suis convaincue qu'à partir du moment où l'État ne compense même pas les décisions qu'il prend vis-à-vis des établissements, on n'a pas d'autres solutions que de se, entre guillemets, mettre dans le rouge d'au moins la quantité non compensée par l'État. S'il ne nous donne pas les moyens de faire nos missions, à un moment donné, on ne peut plus les faire, donc ce n'est pas moi qui vais vous reprocher de présenter un compte en déficit. Néanmoins je pense qu'en plus du BR 1, pourquoi ne pas ajouter une motion en fin de conseil qui explique un petit peu la situation financière dans laquelle nous sommes et qui appelle à un vrai financement de l'État, à la hauteur des missions qu'il nous confie, pour accompagner ce vote déficitaire ?

Le Président.- Sous réserve de l'accord des autres membres du conseil d'administration, j'y suis absolument favorable. Merci d'ailleurs de cette proposition.
Clara et Luis ensuite.

Mme Privé.- Déjà, oui, évidemment, il faut savoir que l'université d'Angers ou Amiens, je ne sais plus, a adopté une motion sur le sous-financement de l'ESR.

Je vais citer quelqu'un mais la tutelle est nulle, on le savait déjà. J'assume l'entièreté de ces propos. Je l'ai dit en CA du CNOUS, je l'ai dit en CA du CROUS, je le redis en CA de l'uB, c'est insupportable. C'est à dire qu'on fanfaronne sur une politique internationale pluridisciplinaire, au niveau du ministère, en disant c'est merveilleux, regardez la richesse de notre recherche, de nos universités et en fait n'importe qui, qui a déjà mis un pied dans une université, voit des chercheurs à l'agonie, des personnels qui sont complètement sous l'eau, si ce n'est noyés et des étudiants qui sont dans des groupes de TD à 40 où on ne peut pas faire une pédagogie ambitieuse. Vous parliez tout à l'heure de recherche adossée à l'enseignement et c'est une politique ambitieuse. On ne peut pas faire ça correctement quand on a une tutelle qui, au mieux, est déconnectée, au pire est dangereuse pour ses universités. On a une déconnection totale et ça se voit aussi par la multiplication des BR au sein des universités et au sein du réseau des œuvres. Je fais le parallèle parce qu'il est intéressant. En fait, on a un ministère qui donne 80 000€ par ci, 3 millions par-là, 4 millions d'un côté et qui égraine tout au long de l'année un petit peu d'argent au gré des envies, des volontés, etc. Et donc en fait on a des universités qui ne peuvent que s'adapter à l'urgence. Nous n'avons pas les moyens à l'heure actuelle d'avoir des politiques ambitieuses de long terme, tout simplement parce que le ministère ne nous en donne pas les moyens et ça, c'est inacceptable. Dans un monde où mon syndicat, l'Unef, défend que les étudiants sont des jeunes travailleurs intellectuels en formation, et que finalement nous sommes les travailleurs et travailleuses de demain dans tous les domaines, on ne peut pas laisser la formation et les universités être sous une telle pression, ne pouvant pas prévoir le budget, ayant toujours le couperet d'un plan de restructuration économique et financier au-dessus de la tête et assumer les décisions de Madame la Ministre. Vous avez cité le point d'indice, on a cité l'augmentation des fluides. Enfin, tout ceci est quand même aberrant. Où est-on ? Bien sûr qu'il faut voter une motion et qu'il faut que l'ensemble des universités de France, 73 si je reprécise, selon la Cour des comptes récemment, se saisissent du sujet du financement des universités, c'est inacceptable. On met la recherche en état de précarité, on met les étudiants et les enseignants dans des états où ils ne peuvent assurer ce que j'appelle l'excellence de masse, c'est à dire que l'ensemble des formations sont excellentes et l'ensemble des étudiants et étudiantes qui sortent de chaque université de France ont un diplôme excellent qui leur permette de rentrer sur le marché du travail de manière efficace et avec des compétences et des connaissances acquises au sein des universités. Et surtout, il y a une chose qui est terrible dans tout ça, c'est que le sous-financement des universités, ça laisse la part belle, et je dis ça de manière un peu provocatrice, sachant qu'on a parlé EPE juste avant, mais à l'ensemble des écoles privées qui, grâce à des frais d'inscription excessivement élevés, peuvent se permettre d'avoir des groupes de TD à 20, des enseignants peut-être en plus grand nombre, etc. Donc, en fait, on pousse les étudiants à se diriger vers des formations privées alors que l'université en France est un point d'excellence que l'on devrait financer massivement. Donc moi je suis alarmée et en colère sur la manière dont on traite les universités françaises. Et ce n'est pas par des effets d'annonce, une fois tous les six mois par le gouvernement, que les étudiants, les enseignants et enseignants-chercheurs et chercheuses et les personnels se laisseront duper. Nous, on vit dans nos universités, on sait ce que c'est et cette politique est, au pire bête, non au mieux bête, au pire dangereuse. Je vous remercie.

Le Président.- Effectivement, je pense que la question de fond qui est soulevée ici, c'est le modèle économique des universités publiques, tout simplement. Et que ce modèle économique n'a pas été véritablement remis en cause depuis le passage aux RCE, c'est à dire dans les années 2008, 2010. Or. Comme ce modèle économique n'a pas été requestionné, il y a reconduction de l'historique. Or, qui peut dire que l'histoire n'a pas évolué depuis 2010 avec toutes les restructurations, les COMUE, les EPE etc. ?

Donc il y a un vrai problème d'allocation équitable entre établissements, puisqu'on sait qu'il y a trois groupes d'établissements. Les établissements qui ont la chance de ne pas avoir un GVT important, pour des raisons historiques tout simplement, et qui bénéficient toujours de la même dotation, des établissements intermédiaires qui, eux, sont dans une situation moyenne et puis des universités comme la nôtre qui prennent de plein fouet un GVT extrêmement important, parce qu'au moment où on est passé aux RCE, on avait une population de personnel jeune et que nous vieillissons tous et qu'en vieillissant, nous prenons du point d'indice et que la subvention pour charges de service public n'a pas suivi cette augmentation.

Le deuxième point fait écho à votre propos et concerne la question de l'autonomie des universités. Normalement, enfin, la loi, le code de l'éducation, dit « les universités sont autonomes ». L'arme première de l'autonomie, c'est le budget. Quelle autonomie a-t-on lorsque l'on reçoit une notification initiale qui comprend 200 lignes budgétaires déjà pré-arbitrées par le ministère ? Aucune, nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ces lignes-là et ces lignes, elles sont tellement précises que parfois, ça va jusqu'au millier d'euros sur un budget de 260 millions d'euros quand même, jusqu'au millier d'euros. Ça montre jusqu'à quel point de détail nous sommes finalement dans l'impossibilité de structurer notre propre budget. Et le seul élément d'autonomie qui reste à notre disposition, c'est le fonds de roulement. C'est ce que Bercy appelle notre trésor de guerre. Alors Bercy a décidé de tuer notre fonds de roulement parce qu'il estime qu'avoir deux milliards d'euros dans les caisses des universités, c'est un signe de mauvaise gestion. Je prétends le contraire, avec moi France Université. C'est le seul instrument qu'il nous reste au service de l'autonomie des établissements parce que c'est les seules sommes dont nous avons la libre disposition. Quand je dis libre disposition, on ne peut pas en faire n'importe quoi. Et notamment on ne peut pas en faire de la RH par exemple, mais on peut investir, on peut financer du fonctionnement, on peut améliorer le fonctionnement de notre établissement. Qu'est-il en train de se passer aujourd'hui ? Et c'est le sens du communiqué de presse de France Université. Eh bien, en ne compensant pas des mesures nationales et en les faisant donc supporter par les établissements, l'État est en train de siphonner le fonds de roulement des universités à hauteur de deux milliards, qu'il estime illégitime. Voilà, c'est ce qui se passe, maintenant les Français sont informés et les Français ne réagissent pas. Alors c'est très technique, je comprends que le citoyen moyen ne soit pas très alerte sur cette question de fonds de roulement et (*suite inaudible*). Mais n'empêche que c'est exactement ce qui se passe et c'est quelque chose évidemment dont il faut parler et qu'il faut à mon avis contester.

Denis.

M. Hameau.- Moi, je voudrais faire écho à ce que disait Clara. D'abord, je voudrais qu'elle ne change pas parce qu'il faut quand même de temps en temps dire les choses avec énergie et pour moi, en plus, on est en ce moment dans un

problème de société avec beaucoup de violence un peu partout, on y fait face. On voit bien que la question de l'éducation, elle est centrale dans tout ça. Et aussi les dispositifs de services publics qui peuvent aider les parents en difficultés ou les - alors on appelle ça des familles monoparentales, disons les choses, c'est des femmes seules avec enfants, peut-être qu'on les traitera mieux si on les appelle mieux -, et donc tous ces dispositifs-là ont souvent été supprimés parce que la prévention au fond, on ne voit pas tout de suite l'intérêt de tout ça. Sauf qu'un gamin qui avait 5 ans il y a 10 ans, il en a 15, il est dans la rue en ce moment, donc l'éducation est stratégique et ce qu'on y met autour. La deuxième chose, c'est que ce n'est pas que dans les banlieues comme on dit, c'est aussi dans le monde rural parce que dans le monde rural il y a des jeunes qui souffrent parce qu'ils n'accèdent pas à l'éducation et notamment à l'enseignement supérieur. Donc là, il y a un autre sujet et moi, ça m'amène à me dire que ça fait société, ça. Et donc quand on est dans un moment où la politique se résume à l'art des annonces, non financées, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de l'abstention. Les gens ne sont pas idiots et moi entre deux discours, j'essaie de faire en sorte que lors du deuxième on ait vu des choses bouger et donc il y a des actions qui ont des budgets. Donc ce qui manque en fait cruellement dans cette affaire, c'est une vision stratégique globale sur ce qu'est l'enseignement supérieur, ce qu'il peut apporter, alors privé ou public, je ne veux pas rentrer dans le débat, mais en effet, il faut revisiter ça et avoir un vrai projet pour l'enseignement supérieur en termes de vision stratégique. Ensuite découle un budget et ensuite découle un certain nombre de décisions. Mais aujourd'hui, on est face à une logique comptable qui, finalement réduit les marges de manœuvre parce que quand on a une autonomie mais qu'on est corseté à ce point jusqu'au millier d'euros, on va dire que c'est comme la région qui n'a plus de levier fiscal sur lequel agir. Autant dire qu'on devient une agence de l'État pour mettre en place des politiques régionales. Donc le vrai sujet aussi, c'est cette question de la décentralisation et de la vraie capacité à agir au plus près du terrain, avec des vrais moyens. Donc c'est ça moi que je pose, c'est aussi l'état des services publics dans notre pays parce que, à force de rogner sur toutes les marges, on finit par ne plus faire société et moi c'est ça qui m'interroge. Et l'université est le creuset de ce qui fait aussi société. Là on a un vrai débat politique et les ministres devraient, à mon sens, beaucoup plus se battre pour leurs universités que d'accepter la règle de Bercy qui fait bien ce qu'il veut, comme il veut, on est d'accord.

Le Président .- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Donc je retiens la motion, il faut la rédiger d'ici la fin de la journée, qu'on puisse en discuter cet après-midi, et puis ensuite, à partir de là, la soumettre au vote et puis la transmettre.

Luis.

M. Le Moyné.- Je m'associe à la motion mais j'avais une petite question un peu plus technique. Sur la comparaison des chiffres depuis 2020, la prise en compte de l'inflation me semble nécessaire parce qu'on était habitué à des (*suite inaudible*). Et ça n'a pas été dissocié, parce qu'on peut s'alarmer de la montée des dépenses, beaucoup ou un petit peu moins si on détaille peut-être aussi l'effet inflationniste. Ou est-ce que Je me trompe ?

Le Président.- Je ne vais pas répondre techniquement sur les chiffres mais je sais que tous les chantiers qui étaient en cours ou qui avaient été négociés et qui ont été lancés, ont été révisés et révisés avec des hausses phénoménales, on est aux alentours de 20%, des choses comme ça. Donc sur un chantier de cinq millions, ça passe à six. Philippe tu peux peut-être en témoigner puisque tu es vice-président en charge du patrimoine et que tu suis les travaux. Donc très clairement, ça va peser sur ce budget 2023, c'est une évidence.

M. Perrot.- Je confirme, toutes nos opérations immobilières sont en surcoût. On est à plus de 20%, on est à 30% sur certaines opérations, dû à l'inflation, donc ça nous met en réelle difficulté.

M. Le Moyne.- Si on regarde les 256 millions de 2020 et les 300 de 2023, ça peut pratiquement n'être que de l'inflation.

M. Hervé.- Mais de fait, ce serait de l'inflation si les prévisions étaient faites en ce sens, elles ne sont pas du tout faites en ce sens. On sait qu'on a un problème. Par exemple les gens quand ils ont un contrat sur 3 ans, ils ont 100, au lieu de faire 100 divisé par 3 ou de tenter de prévoir, ils ouvrent 100. Donc, de fait, ce à quoi on va être confronté, c'est plutôt des gens, en fin de contrat, qui vont se rendre compte qu'ils n'ont plus assez d'argent parce que l'inflation est arrivée. Parce que là, ils peuvent le mobiliser mais ils prévoient mal, donc ils peuvent dépenser plus que ce qu'ils auraient dû dépenser si on avait bien prévu. Mais de fait, dans les prévisions, ce n'est pas pris en compte. En revanche, ce que tu dis Luis, effectivement dans l'atterrissage compte financier 22, il y avait effectivement plus de dépenses, il y a des effets post COVID certes mais il y a des effets inflationnistes aussi en 22. Mais là, dans les prévisions de dépenses, je ne pense pas que les gens aient eu ça en tête, mais c'est plus un problème d'organisation ou de timing budgétaire. En revanche, dans les dépenses, ça va l'être, et on l'observe, ne serait-ce que sur les nuitées. Typiquement, il y a de l'inflation, manifestement.

M. Perrot.- Juste un complément, sur les opérations du contrat de plan État-Région 2021-2027 nous avons également des surcoûts et nous avons alerté l'État et la région sur ces surcoûts. La réponse qui nous a été apportée c'est que l'enveloppe est finie donc pas d'aide, ni de la région ni de l'État.

M. Deroussiaux.- Une question concernant les fluides, il y a des évolutions actuellement, ça va être pris en compte ou c'est des marchés qui sont bloqués ?

Le Président.- Le marché est bloqué pendant un an, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'octobre prochain. On va renégocier un autre marché qui sera évidemment à la baisse. Parce que le prix d'achat sur les marchés est évidemment beaucoup plus faible. On paye actuellement, je crois, 290€ le mégawatt quand on le payait beaucoup moins cher ne serait-ce que l'année dernière.

On sera à moins 30% par rapport à aujourd'hui. C'est quand même ça. Ça reste cher mais bon ça va dans le bon sens et j'espère que ça diminuera encore dans les années à venir. Après il faut trouver aussi un opérateur qui accepte de fournir. Ce n'est pas si simple que ça.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de néanmoins valider ce BR 1 sans lequel on ne pourra pas fonctionner. Il faut lire exactement la délibération et donc Monsieur le Vice-président...

M. Hervé.- Je vais m'adonner à l'exercice périlleux de la lecture de millions dans lequel excellait Emmanuelle.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 425** ETPT sous plafond et **450** ETPT hors plafond
- **337 919 309,29 €** d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
 - 223 753 361,44 € personnel
 - 61 891 837,70 € fonctionnement
 - 52 274 110,15 € investissement
- **353 378 096,32 €** de crédits de paiement après BR1 dont :
 - 223 753 361,44 € personnel
 - 62 453 969,05 € fonctionnement
 - 67 170 765,83 € investissement
- **300 676 878,68 €** de prévisions de recettes
- **52 701 217,64 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **52 192 908,64 €** de variation négative de trésorerie
- **5 266 362,37 €** de résultat patrimonial déficitaire
- **832 378,37 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **52 701 217,64 €** de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci.

22 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Bien merci. Ce que je propose c'est qu'on reprenne sur les statuts après la pause déjeuner.

Marie-Geneviève ?

Mme Gerrer.- Je voulais vous dire que je vais contribuer à la baisse du GVT puisque je pars à la retraite dans un mois et que c'est aujourd'hui mon dernier CA. Par conséquent, je vous invite à prendre l'apéritif au début du repas.

Le Président.- Merci beaucoup.

[Pause déjeuner]

III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion (suite)

Le Président.- Je ne sais pas si nous sommes réunis au complet. Quand je vois toutes ces bouteilles en plastique, je me dis qu'on devrait prendre exemple sur l'université de Jyväskylä qui a supprimé complètement les bouteilles en plastique et a mis en place toute une armée de cruches en verre, de verres en verre. Il n'y a plus rien de jetable et ils lavent tout. Et je trouve que c'est quand même beaucoup plus conforme avec l'enjeu environnemental qui est le nôtre aujourd'hui donc je me dis qu'une des bonnes résolutions de la rentrée, ça serait d'arrêter d'acheter des bouteilles en plastique, on met des carafes partout et des verres et ça sera plus économique et plus écologique.

Je pense qu'on peut reprendre nos travaux. Alors nous avons, avant l'interruption budgétaire, évoqué le contenu des statuts dans la version qui vous a été transmise. On a eu un seul retour de la part de Peggy Cénac qui nous a fait part d'un certain nombre de modifications. Comment on va procéder ? Peut-être simplement, sollicitez vos remarques sur le contenu de ces statuts. L'ordre dans lequel on a présenté le dossier, c'est-à-dire d'abord le projet, ensuite, les statuts n'est pas innocent, c'est que ça correspond à la méthode que nous avons suivie. On a d'abord travaillé le projet pour ensuite essayer d'en traduire le fonctionnement institutionnel dans les statuts. Donc, ce qui vous a été transmis correspond finalement à la mise en œuvre ou à ce qu'on estime devoir servir le projet qui vous a été présenté ce matin.

Emmanuelle, je te passe la parole pour la suite.

Mme Pucéat.- Ce que je peux vous proposer c'est de vous montrer ce qui a été modifié par rapport à la version que vous avez reçue. Il y a quelques modifications de forme, toutes n'ont pas été intégrées parce qu'elles donnent peut-être lieu à des discussions, donc celles qui n'ont pas été intégrées, il ne faut pas hésiter à lancer la discussion sur ces sujets-là. Et puis au déroulé du document, intervenez si vous avez des remarques ou des demandes de modification.

Donc sur le préambule il manquait une ou deux choses, il manquait l'ESAAB, on l'a rajouté, c'était un oubli. Dans le reste du document, quelques modifications de forme.

L'article 1 définit ce qu'est l'EPE avec la définition du siège, les ONR qui participent, etc.

L'article 2. Qui sont les établissements et écoles-composantes de l'EPE ?

L'article 3 définit les établissements associés.

L'article 4 manifeste l'implication des organismes nationaux de recherche dans le projet et les interactions avec l'EPE.

Il y a un rappel des autres entités qui regroupent l'EPE puisque l'EPE est issu d'une transformation de l'université de Bourgogne, donc bien évidemment va

recevoir également les UMR, les laboratoires, les services communs, services généraux, tels qu'ils existent déjà actuellement.

Dans les missions et compétences, il y avait une remarque pour rajouter quelque chose autour de l'émancipation, l'acquisition des connaissances, alors qui existait quand même dans le point 3 « Promotion de la connaissance, esprit critique et tolérance », néanmoins ça ne mange pas de pain de le rappeler également. Donc on propose pour le point 1, *la formation initiale des étudiants favorisant l'émancipation et l'acquisition des connaissances, la formation à la recherche et par la recherche, le développement de l'apprentissage, de la formation continue adaptée au monde du travail et aux attentes des professionnels et du monde socio-économique*, qui est plus large, effectivement, que *des entreprises*, et *la formation de ses personnels notamment par l'existence d'une grande variété et complémentarité des formations afin d'assurer la diversité des profils et des parcours des étudiants*, puisque l'EPE va regrouper des écoles d'ingénieurs et des étudiants qui souhaitent peut-être avoir des profils et des parcours très variés.

Il y avait une proposition de modifier *développement durable par responsabilité environnementale et sociétale*. Il nous semblait, en y réfléchissant, que développement durable était plus large, donc c'est pour ça qu'on avait proposé de le maintenir. Mais bon, néanmoins, ça peut être mis à la discussion.

Mme Cénac.- Le développement durable, en fait, c'est parce qu'il est remis en question par une partie des scientifiques qui questionnent même le fait que le développement durable existe finalement, qu'on puisse à la fois concilier un développement économique tel qu'on l'entend actuellement et la contrainte environnementale. Donc, comme je sais que ça fait de plus en plus débat au sein de la communauté, environnement, écologie, c'est pour ça que le terme développement durable est un peu galvaudé et pour certaines personnes c'est un truc qui n'existe pas. C'est pour ça que je me suis dit, si on peut le modifier, ce serait mieux sinon tant pis.

Le Président.- En fait c'est une sorte de titre noyé, les termes développement durable et la responsabilité sociale.

M. Le Moyne.- Ce qui pose problème, c'est l'association de développement et de croissance. Le développement a des acceptions sociales, démocratiques. Par contre, il est souvent associé à la croissance et son acception économique et il n'y a pas de croissance durable. Ça, c'est à peu près acquis.

Le Président.- Le développement durable ne se réduit pas à sa dimension économique, moi je ne pense pas, pas dans mon esprit en tout cas.

Mme Privé.- La question du développement durable, on est passé d'un terme, je me rappelle quand mes cours de 5^e, et ils sont loin, parlaient de développement durable, on était à l'époque sur véritablement les trois piliers pour avoir un équilibre, etc. Sauf qu'aujourd'hui, on remarque que dans la société il y a une véritable utilisation politique du terme développement durable. Et quand on écoute un petit peu les débats, et même sans parler d'activisme écologique, juste quand on écoute les acteurs, ne serait-ce qu'au sein de notre Assemblée nationale, il faut rappeler que le développement durable d'aujourd'hui est théorisé. Le pilier économique prend

le pas sur le social et l'environnemental et le social et l'environnemental sont au service du pilier économique. Et donc c'est aujourd'hui la manière dont les choses sont théorisées et ça a beaucoup changé depuis la création du terme début des années 2000. Donc responsabilité environnementale et sociale parlerait beaucoup plus aux étudiants au vu de la génération climat qui arrive dans nos universités.

M. Le Moyne.- Si on démarre ce type de débat à la page 4 des statuts d'EPE, à 15h00...

Le Président.- Moi je pense que ce qui compte, c'est ce qu'on poursuit, nous, et contextualiser ça par un discours politique qui est exogène à l'université, ce n'est pas ma position. Donc très clairement, quand on parle de développement durable, d'abord je ne le réduis pas au domaine économique, ça c'est très clair dans mon esprit et on peut mettre responsabilité sociale et environnementale, ça me va très bien. L'idée de développement durable, c'est que d'abord dans l'idée de développement, ça signifie qu'en fait, l'humanité n'a pas vocation à régresser, et durablement, ça veut dire qu'il faut que ce soit compatible avec notre environnement, avec la terre en réalité. Voilà, moi, c'est comme ça que je le conçois. *La responsabilité sociale et environnementale avec ses établissements-composantes et associés... s'engage dans une démarche active visant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ces activités et interactions avec ses partenaires.* La responsabilité sociétale et environnementale, c'est bien comme ça.

Mme Privé.- Sur la page 5, j'avais formulé une remarque puisque sur les compétences de l'EPE est marqué, logement social, logement étudiant et il n'a pas été précisé si c'était du logement courte durée, longue durée, si l'EPE avait vocation à acquérir du foncier comme à Bordeaux ou non ? J'avais posé la question lorsque nous nous étions rencontrés sur les questions des statuts. La non-précision de ce que veut dire le logement étudiant dans le cas présent est complexe. Est-ce qu'on est sur du court terme par rapport aux mobilités temporaires ?

M. Le Moyne.- Rassurez moi, l'EPE ne s'occupe pas du logement étudiant ?

Le Président.- Les statuts, ce n'est pas le lieu de cette discussion. C'est au conseil d'administration de veiller à accompagner, à voter pour ou contre des dispositifs de logements étudiants qui pourraient être décidés dans le cadre de l'EPE. Je rappelle que sur le logement étudiant, il y a quand même une mission majeure du CROUS et c'est au CROUS, normalement, de s'en occuper. Sauf que là, on a vu que le CROUS, par exemple, peinait à répondre à l'ensemble de la demande estudiantine en matière de logement et donc là, il s'agit simplement de permettre éventuellement à l'EPE de porter des projets en matière de logements étudiants si jamais la nécessité s'en fait sentir. L'EPE ne va pas se transformer en CROUS, ce n'est pas possible. De toute façon on n'a pas les moyens, on n'a pas la dotation donc toutes ces questions-là se poseront à supposer que vienne devant le conseil d'administration un projet de logements étudiants, ça c'est très clair.

Mme Privé.- C'est une question qui est assez structurante parce que justement, je prends l'exemple de l'université de Bordeaux qui a acquis du foncier

pour construire des logements étudiants et qui n'arrive pas à faire de la tarification sociale donc, c'est aussi pour ça que j'étais intriguée par ce point.

Le Président.- Alors ce n'est pas la même chose parce que Bordeaux a eu la dévolution de l'immobilier. Nous, nous ne l'avons pas, et de toute façon, à supposer qu'on se lance dedans, ce qui est une possibilité pour un bâtiment qui compterait 200 chambres mais ce n'est pas fait parce qu'on est vraiment aux prémices de la discussion, il n'est pas question de faire du cinq étoiles, très cher pour les étudiants qui, par hypothèse, n'ont pas d'argent, c'est une évidence. Mais de toute façon c'est des questions qui se poseraient si jamais devant ce conseil d'administration venait d'être apporté un projet de logements étudiants, ce n'est vraiment pas fait et après ça dépend vraiment de la manière dont ça sera mis en œuvre.

Mme Pucéat.- Le fait de le mentionner ouvre juste une possibilité.

M. Le Moine.- C'est une possibilité, mais il faut comprendre que l'EPE sera le pivot de tout l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc, même le CROUS, surtout le CROUS, je ne vois pas le CROUS décider d'un logement lambda à Dijon, à Mâcon ou à Nevers, sans l'avis de l'EPE. C'est ça qu'on est en train de construire aussi.

Le Président.- Pourtant, c'est ce qui se passe actuellement, il y a des projets qui sont décidés, on n'est absolument pas associés. Je peux prendre par exemple la question du parking de Montmuzard qui a été supprimé. On m'a dit « c'est comme ça ». J'ai dit « peut-être qu'il faudrait voir avec les collègues ce qu'ils en pensent, comment on prépare la décision et puis c'est supprimer quand même 150 places de parking d'un coup, ça paraît beaucoup ». La seule réponse que j'ai eue, c'est, « il faut qu'on travaille ensemble ». C'est ce que je demande. Voilà où on en est. Donc oui, j'espère que les choses vont évoluer.

Mme Pucéat.- Je continue.

Compétences partagées.

Délivrance des diplômes. C'est parmi les points que j'avais présentés brièvement au début. Là effectivement, la remarque était, un peu partout dans le document, c'est précisé « du territoire bourguignon et franc-comtois ». Effectivement c'est un peu lourd. De la région Bourgogne-Franche-Comté c'est beaucoup plus simple.

Inscription des étudiants. On n'avait pas de remarque particulière donc là on revoit le périmètre régional.

La marque. Il y avait une remarque, pour l'instant on n'a pas changé, c'est ouvert à discussion.

Le Président.- Péguy, je résume un petit peu ta remarque, c'était de dire que le concept même de marque est un concept de l'entreprise et donc l'université n'est pas une entreprise. Alors, très clairement, l'université n'est pas une entreprise, ça c'est une évidence. Faire référence aux marques c'est en fait faire référence au droit de l'entreprise, enfin au droit patrimonial de l'entreprise, c'est à dire que le droit des marques vient effectivement des entreprises. C'est un signe distinctif qui permet d'identifier, distinguer un produit, un service et donc qui fait l'objet d'une protection

juridique particulière qui est issue du code de la propriété intellectuelle. Donc en réalité, quand on se réfère à la marque, c'est ça l'objectif, c'est-à-dire de protéger par l'application du droit des marques, le nom de l'EPE, sa dénomination sociale, etc. parce que c'est une protection efficace. Ça ne nous transforme pas en entreprise, loin s'en faut. C'est juste une utilisation du régime juridique du droit de propriété intellectuelle pour protéger finalement la dénomination de l'EPE et son logo. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui avec uB, avec le nom de l'université de Bourgogne et même avec UBFC, puisqu'on en est propriétaire.

Mme Cénac.- Je vais faire une petite explication. C'était une remarque parmi un ensemble. Ce qui m'a gênée à la lecture de cette première partie et du préambule, c'est vraiment l'imprégnation de la théorie du capital humain et du New public management, par la notion de marque, par la répétition de gouvernance, de compétences à des endroits aussi qui sont un petit peu spécifiques. C'est vraiment une vision et je suis de plus en plus convaincue en constatant les dérives, le fait même de parler d'UBFC plutôt que de l'UBFC, comme vous venez de le faire à l'instant, pour moi c'est la marque d'une imprégnation en fait de cette culture-là qui nous vient d'en haut et parce qu'on veut coller un modèle d'entreprise au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je pense que cette vision économique du modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la voir comme une marchandise comme les autres est une des raisons des conséquences qu'on a vues ce matin sur le budget des universités mais pas que. Et en fait, par le fait du langage, de l'imprégnation de cette culture, entre guillemets, je pense qu'on se fait piéger dans ce système-là et quand on n'est pas obligé de rentrer dans des propos de théorie du capital humain, je préfère qu'on ne le fasse pas, donc c'est pour ça que j'avais pointé la marque. Mais c'était au milieu de la série de gouvernance et de compétences, plusieurs petites remarques à plusieurs endroits, mais qui ont toutes la même idée, c'est d'éviter cette imprégnation sur les premières pages, de théorie du capital humain et de coller à un modèle d'entreprise. Donc, par rapport à UBFC, on a au moins gardé, pour l'instant, la particule du nom de l'EPE mais on va attendre d'être sûr. Mais UBFC, c'est vraiment ça en fait, c'est comme INRIA, enlever la particule, on n'est plus un organisme, on est comme un logo, une marque. Mais c'est par petites touches, un petit peu partout, donc sur chaque petite touche, on dit «ce n'est pas grave », mais la combinaison de toutes ces petites touches et quand on voit surtout les conditions financières et les conséquences du modèle économique appliqué à l'enseignement supérieur et à la recherche, je trouve qu'on devrait y être particulièrement vigilant. Voilà, c'était le sens de toutes ces remarques un petit peu dissimulées sur la première partie.

Le Président.- Très bien, en tout cas moi je ne fais que réitérer, c'est plus mobiliser des instruments juridiques de protection du logo, de l'appellation, de la dénomination, donc avec le droit des marques, qu'un glissement dans la conception de l'université, en tout cas dans mon esprit, dans notre esprit.

Mme Pucéat.- Ensuite, signature des publications scientifiques. Là il n'y avait rien de particulier.

Le Président.- Ça, c'est un élément important, parce que tous les chercheurs de l'ensemble des établissements qu'ils soient composantes ou associés acceptent

de signer, de partager la même signature. C'est ce qui augmente notre potentiel de signature d'un tiers, +33%, et ça c'est considérable. Alors ça se fera avec l'identité de l'établissement concerné, bien sûr, mais il y aura EPE, Université....

Mme Pucéat.- Ensuite la mention de l'EPE dans les classements internationaux, ça c'est seulement pour les établissements et écoles-composantes et établissements associés.

Accès aux services et équipements. Il n'y avait rien de particulier non plus.

Coordination de la politique de ressources humaines. Là, on retrouve la remarque en termes de valeurs, peut-être, donc on a rajouté ici *la charte des valeurs qui promeut l'épanouissement au travail, la qualité de vie au travail et souligne l'importance du collectif et de la coopération*, pour effectivement mettre en avant ces valeurs-là qu'on partage tout simplement et qu'il est utile de rappeler.

Mme Dauphin-Benoist.- J'ai une question, lors de votre présentation à propos des ressources humaines, je comprends qu'il faille coordonner la politique de recrutement, etc. mais dans la pratique, est-ce qu'on va arriver à homogénéiser des pratiques alors que les statuts des personnels vont être différents, les moyens financiers des écoles pour les recrutements, je suppose que les salaires proposés pour les contractuels, vont être quand même de nature assez différente.

Le Président.- Chaque établissement conserve ses modalités de recrutement, ses RH, ses personnels, le statut de ses personnels. Ici, il s'agit simplement d'essayer de faire en sorte que les politiques de recrutement soient compatibles avec les engagements stratégiques que les établissements se sont donnés dans le cadre de l'EPE, donc en fait grosso modo, il faut que les profils de postes recrutés correspondent aux engagements dans l'EPE. Mais sinon, toutes les procédures, ça reste le statut propre des...

Mme Dauphin-Benoist.- Il y a quand même quelque chose qui inquiète les collègues, notamment les enseignants-chercheurs, c'est les différences de statuts et de temps qu'on pourrait consacrer les uns les autres à la recherche, qui ne serait pas forcément le même, parce que dans des écoles privées on peut voir des contrats qui permettent de dégager plus de temps pour la recherche que nous enseignants-chercheurs. Et on ne voudrait pas que ça crée une inégalité...

Mme Pucéat.- Mais effectivement, les statuts de chacun ne changeront pas. En fait, quand on parle aussi de principes transversaux, c'est plutôt de l'égalité femmes hommes qu'on respecte tous dans les recrutements, par exemple, c'est plutôt de l'insertion, c'est ce genre de grands principes. L'intégration aussi, privilégier le bénéficiaire de l'obligation d'emploi. C'est plutôt des principes généraux qui peuvent être communs, justement, à des établissements qui vont avoir effectivement des statuts très différents pour les personnels qu'ils vont recruter, mais il n'y a pas de volonté de faire dériver les statuts de nos personnels vers celui des écoles privées ou même inversement, ils ne le souhaiteraient pas non plus.

Le Président.- Il n'y a pas de porosité des statuts professionnels d'un établissement à l'autre.

Mme Pucéat.- Et dans les discussions du groupe de travail, c'est ressorti justement, ce point-là. C'était vraiment plutôt sur des grands principes généraux que l'on respecte déjà tous. Et puis de partager peut-être aussi des pools de recrutement, c'est-à-dire, sur des fonctions administratives ou financières dont on a tous besoin, peut-être partager les personnes qui postulent et qui n'ont pas été retenues mais qui peuvent intéresser peut-être un autre établissement. On pensait plus à ce genre de coordination.

Le Président.- Mais il n'y a vraiment pas de fusion c'est à dire que les gens qui sont embauchés par l'ESM restent embauchés par l'ESM avec leurs statuts, avec leurs contrats, etc. Pareil pour l'ENSA, pareil pour l'ESAAB. À l'ESAAB c'est des enseignants du secondaire, ils sont détachés dans le supérieur. Les autres, à fortiori les écoles privées, etc., c'est leur statut, ce n'est pas le nôtre, ça n'a rien à voir.

Mme Dauphin-Benoist.- La crainte, c'est aussi que dans les labos, par exemple, des différences entre les personnels associés, qui n'auraient que 60 h de cours peut-être à faire et beaucoup de temps sur la recherche, dans des écoles privées...

Mme Pucéat.- Après, c'est déjà le cas des personnels CNRS par exemple, qui n'ont pas le même statut.

M. Neige.- C'est une situation qu'on gère dans les UMR, assez classiquement. C'est parfois un peu difficile, mais on y arrive quand même. Les UMR tournent, il faut discuter un peu, il faut accommoder, mais en général, on y arrive quand même.

Le Président.- L'intégration des enseignants-chercheurs des écoles privées dans les labos, elle ne va pas se faire comme ça, sans convention. Si ça soulève des questions, les questions seront abordées dans le cadre du conventionnement, ça c'est sûr. Il y a juste une chose, c'est que dans les écoles d'art, le principe, c'est qu'à partir du moment où elles sont composantes, il y a une intégration de plein droit dans les labos si elles le veulent, les écoles d'art, de musique, de design. L'ESM est une association loi 1901 mais qui ne fonctionne qu'avec quasiment des dotations publiques. Et puis l'ENSA, c'est un établissement public. Et l'ESAAB c'est un lycée, c'est public aussi.

Mme Dauphin-Benoist.- Leurs personnels seront membres de droit dans les labos et pas forcément chercheurs associés ?

Le Président.- S'ils le souhaitent, oui. Certains sont déjà chercheurs associés Et puis ceux qui le souhaitent pourront demander leur intégration dans les labos.

Mme Pucéat.- Cela dit L'ENSA a déjà un laboratoire donc ça ne sera pas forcément son souhait, c'est plus une possibilité.

Le Président.- Qui a d'ailleurs été créé avec la MSH. C'est Art et société. Jean Vigreux a piloté ça avec un collègue de l'ENSA, ils ont créé cette unité de recherche ensemble. À mon avis, les choses se feront assez naturellement et là où il y aura des difficultés, on se mettra autour d'une table et on réglera les difficultés.

Mme Pucéat.- Et un autre exemple de partage qui est ressorti dans les groupes de travail, c'est sur la formation continue des personnels. L'idée était peut-être d'ouvrir, sans que ça coûte à chacun, mais quand il reste des places dans une formation, sans coût supplémentaire, on peut l'ouvrir à l'ensemble des établissements. Les établissements associés ou composantes sont prêts à ouvrir le reste de leur formation au personnel de l'uB et inversement. Donc c'est le genre d'exemple dont on a parlé dans ces groupes-là.

Coordination budgétaire, on n'avait pas non plus de remarque étant donné que, de toute façon, les budgets sont indépendants. On s'entend plus sur une trajectoire commune. Les lettres d'orientation budgétaire des établissements-composantes sont mis en annexe pour information et avis au conseil d'administration.

Compétences, je crois qu'il n'y avait pas non plus de remarques.

Ensuite on peut passer à la gouvernance.

Sur les principes généraux, il n'y avait rien de particulier.

Les conventions entre tous ces établissements. Une convention est conclue, elle décrit la nature des liens entre les établissements associés puis l'EPE.

Les conditions d'éligibilité du président. Là on a rajouté « incompatible ». *Ses fonctions sont incompatibles avec celle de membre élu du conseil académique, de directeur de composante, d'école, d'institut ou de laboratoire.* Effectivement, ça avait été oublié, mais ça peut tout à fait être rajouté. Et sur les élections, à la suite d'une question qui a été posée, on a rajouté *le président est élu, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs, associés, invités ou tout autre personnel assimilé de l'EPE sans condition de nationalité.* C'est-à-dire qu'il est forcément issu de l'EPE, effectivement le président ne peut pas être quelqu'un d'extérieur.

Ensuite sur les compétences, ça reste quelque chose de classique qu'on retrouve déjà dans les statuts des universités.

Ce n'est plus le comité technique, mais le comité social d'administration.

Délégation de signature, c'est quelque chose de classique aussi qu'on retrouve dans le code de l'éducation.

Sur les vice-présidents, on n'avait pas non plus de remarque, donc on retrouve cette vice-présidence à affecter à un établissement-composante ou école-composante, pour permettre davantage de liens avec ces établissements-là.

Mme Privé.- A l'article 26, il me semble qu'il y avait dans la première version qui nous a été proposée, la mention du fait que des vice-présidents pouvaient être issus des personnels BIATSS et surtout des étudiants. J'avais à ce moment-là posé la question du fait d'entériner d'avoir à minima un VPE comme on a actuellement en la personne de Maxence Roulliat, vie étudiante et démocratie et d'entériner le fait qu'un VPE soit issu des BIATSS sur cette question bien particulière, je vois que ça a été remanié sur cet article 26, donc je pose la question.

Mme Pucéat.- Alors non, cet article n'a pas été remanié, par contre, il y avait mention de ça à la CFVU, un vice-président étudiant. Pour celui-ci, effectivement, vous aviez fait la remarque, oui.

Mme Privé.- Oui, qui est l'étudiant CAC mais moi, ce qui est mon point d'intérêt central c'est le VPE que l'on vote lorsque l'on vote la liste des vice-présidents du bureau en conseil d'administration et la mise en place de ce VPE-là,

qu'il y ait un VP membre du bureau mais qui est en charge de la vie étudiante et de la démocratie.

Le Président.- En fait, il est délégué par le président.

Mme Pucéat.- Ça n'y était pas, mais c'était une question que vous aviez posée.

Le Président.- Oui et à laquelle on avait répondu et j'avais fait la réponse que je vais refaire. Autant le VP statutaire CAC étudiant, il n'est pas obligatoire dans l'EPE mais on le maintient parce que je pense que c'est une bonne chose. Sur le VP délégué à la vie étudiante, pour moi ce n'est pas juridique, c'est politique, c'est à dire que c'est au Président de faire son équipe de VP et, s'il le souhaite, comme ça a été le cas depuis des années chez nous, il délègue à la vie étudiante un étudiant. Moi, très clairement, c'est ce que j'ai fait et je ne vois pas pourquoi je m'en écarterai si jamais ça devait se produire à nouveau, mais je pense que ça c'est politique. Autant l'autre était statutaire, réglementaire, il n'y a pas de raison de le remettre en cause donc on le maintient. Et d'ailleurs quand on a reçu l'association Vécu qui est l'association des vice-présidents de la vie étudiante et des campus, parmi les VP qui étaient là il n'y avait pas d'étudiants, il n'y avait que Maxence, je crois, les autres étaient soit des enseignants-chercheurs, soit des BIATSS, donc on voit bien que c'est des choix politiques et je pense que c'est au futur ou à la future présidente élue de se présenter devant la communauté avec le choix qui lui appartient, y compris le choix d'intégrer, ou pas, à la vie étudiante, un étudiant. Mais ça, ce n'est pas une question juridique, c'est vraiment une question politique et c'est pourquoi moi d'ailleurs, j'ai sollicité Maxence pour être VP étudiant parce que j'y vois beaucoup de vertus politiques, c'est-à-dire un œil neuf, des propositions nouvelles, des choses très différentes et donc ça me paraît être une bonne chose, mais politiquement, pas juridiquement.

Oui, Louis.

M. Bichebois-Delhief.- Juste pour rebondir sur ça, c'est parce que c'était dans les précédents statuts de l'université de Bourgogne, il me semble ?

Mme Pucéat.- Non, ça n'y n'était pas. En fait, on a repris beaucoup les statuts de l'université.

Le Président.- Les statuts de l'université de Bourgogne ont inspiré 80% au moins des statuts de l'EPE.

Mme Privé.- C'est un point de désaccord léger. Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est politique de mettre en place un président délégué à la vie étudiante et à la démocratie qui soit un étudiant. Mais je pense qu'il ne serait pas une mauvaise chose, et ce dans toutes les universités de France, que ce poste soit réservé aux étudiants et moi je pose la question, alors je sais pertinemment que l'article 26 ne changera pas mais ce n'est pas grave, ça sera au verbatim, que justement l'EPE bourguignon soit fer de lance sur la question du fait d'entériner que la vie étudiante appartient entre guillemets aux étudiants. Et on voit d'ailleurs que la manière dont sont répartis les rôles à l'heure actuelle entre Capucine et Maxence

c'est très intéressant et en tant qu'élue et administratrice de l'uB, en tant que liste minoritaire, on voit tout à fait les bénéfiques d'avoir un étudiant à la vie étudiante, une étudiante au CAC, ça c'est réglementaire comme vous l'avez dit, on reprend les choses, et surtout de pouvoir avoir cet interlocuteur de la vie étudiante du côté un peu plus politique, du côté schéma territorial de la vie étudiante, etc. Mon propos, quand je parlais d'entériner ce vice-président étudiant était justement que l'EPE que nous construisons aujourd'hui ensemble, soit fer de lance sur cette question, parce qu'on voit que ça marche, on voit qu'il n'y a pas de blocage.

Le Président.- Mes intentions sont très claires sur ce sujet et elles sont déjà mises en œuvre depuis trois ans donc je n'ai aucun souci avec ça, mais je vais aller plus loin encore, on peut tout à fait imaginer qu'un ou une présidente à venir décide de ne pas déléguer à la vie étudiante un vice-président. Ça va jusque-là. Parce que les délégations ne sont pas pointées par les textes. Le ou les vice-présidents chargés de la recherche, de la formation et de la vie étudiante, les délégations ne sont pas définies, c'est-à-dire qu'elles sont nommées, mais elles ne sont pas définies. On ne sait pas si elles sont séparées les unes des autres, si c'est un package, etc. Tout cela relève de la construction d'un gouvernement, je ne vais pas utiliser gouvernance parce que je pense que ça va fâcher, mais d'un gouvernement, à l'instar de ce qui se passe au niveau du gouvernement de la République française où les maroquins, les portefeuilles ne sont pas déterminés par la Constitution. C'est un acte politique qui permet de dire ce qu'il y a dans telle délégation, ce qu'il n'y a pas dans telle délégation, voire par exemple, on peut tout à fait imaginer qu'un maroquin disparaisse d'un gouvernement à l'autre. Je vais prendre un exemple historique, le ministre de l'Information n'existe plus depuis bien longtemps, heureusement d'ailleurs, mais on est sûr des choix qui sont, à mon avis, des choix politiques et pas des choix juridiques.

Mme Pucéat.- Et il faut voir aussi que ces statuts, ensuite, sont publiés par décret. C'est extrêmement difficile de les changer, c'est comme si on gravait dans le marbre quelque chose. Et si on veut au fil du temps, par exemple, je ne sais pas, donner une vice-présidence à la QVT, qui n'existe pas, eh bien c'est presque un an de travail pour arriver à changer les statuts qui doivent être publiés. Donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles graver dans le marbre dans des statuts, il vaut mieux que ce soit dans le règlement intérieur, à la limite, et encore on avait eu des soucis aussi pour créer une autre vice-présidence

Mme Privé.- Je comprends parfaitement la vision que vous portez, cependant là-dessus je réaffirme un léger désaccord parce que justement dans un contexte où on voit que les étudiants ont... Et surtout, ce n'est pas un procès que je fais à la gouvernance actuelle bien évidemment, parce qu'on a une gouvernance actuelle et je tiens à le souligner, excusez-moi j'utilise le terme gouvernance, avec laquelle on arrive à discuter et avec laquelle on a une grande largesse de discussion, ce qui n'a pas toujours été le cas au sein de cette université. Cependant, justement, moi ce qui me fait peur dans le fait de ne pas affirmer l'existence à minima d'un vice-président étudiant, c'est que justement, peut-être pour une prochaine présidence, eh bien on se retrouve sans vice-président délégué à la vie étudiante. Et là, on serait un peu penaud, ça veut dire que soit on ferait reposer l'ensemble de la vie étudiante sur la VPE CAC auquel cas je pense qu'on a un burn out en trois semaines, soit tout

repose sur la DVE, enfin le SVE maintenant, pardonnez-moi puisque ça a été voté ou pas loin et donc là on est sur des choses beaucoup plus administratives et il n'y a pas d'orientation politique. Donc c'est pour toutes ces raisons que j'aurais souhaité qu'en effet on grave dans le marbre la question d'une vice-présidence étudiante pour la vie étudiante, mais j'entends tout à fait vos arguments et je pense que l'article 26 restera ainsi. Mais il était important pour moi de le demander.

Mme Pucéat.- Très bien. Je crois que j'ai oublié une des questions qui avait été posée, avant d'avancer, sur l'article 15. C'est sur la coordination budgétaire, la question était « pourquoi le CAC n'intervient pas ? ». En réalité, c'est voté par le conseil d'administration, c'est son rôle. Donc, sur la coordination budgétaire c'est une compétence du CA et c'est le CA d'ailleurs qui vote cette lettre d'orientation budgétaire.

Ici, il y avait cette phrase qui restait, *le président de la COMUE ou son représentant est invité au CA*. Bon, il y a plus de COMUE à priori donc effectivement on a rayé cette phrase qui n'a plus vraiment lieu d'être pour l'instant, donc c'est une modification. On ne sait pas, à ce stade, la façon dont ça va évoluer.

M. Le Moyne.- Peut-être qu'on peut le laisser parce qu'actuellement, il y a une COMUE.

Mme Pucéat.- Oui, mais il faudra remodifier le décret après.

M. Le Moyne.- Non, on ne remodifiera pas, il n'y aura plus.

Le Président.- On va faire propre dès le début. Quand il n'y a rien qui dépasse, c'est mieux.

M. Bichebois-Delhief.- Juste une petite question, le CROUS est en tant qu'invité en CFVU mais pas en CA. Je ne sais pas si c'est volontaire, c'était juste une question, pourquoi en CFVU et pas en CA et pourquoi pas l'inverse ?

Le Président.- Parce que la compétence de la CFVU coïncide davantage avec celle du CROUS alors qu'ici on travaille davantage sur le budget de l'établissement, sur la stratégie de l'établissement, sur un certain nombre de choses.

Mme Privé.- Je vais poser une question provocatrice, pardonnez-moi, mais est-ce que justement, ne serait-il pas élégant de revenir aux missions principales du CROUS, c'est-à-dire social, restauration, logement, etc. Il y a un vrai débat, c'est-à-dire est-ce que la question des effectifs en BUT génie biologique est une question qui intéresse bien le CROUS, alors que par exemple, en conseil d'administration, on va parler foncier, on va parler CVEC, on va parler de toutes ces choses-là ? Je pose la même question que Louis.

Je trouve ça presque particulier, finalement, de faire entrer le CROUS sur des questions de formation et de vie universitaire. Comme nous, nous n'avons pas tellement à avoir de, alors si on a à avoir un regard sur par exemple le nombre de restaurants universitaires, le nombre de logements, le nombre d'assistantes sociales mais par exemple, dans une commission restauration où on parlerait du menu du jeudi qui passe en végétarien, il y a moins d'intérêt. C'est la question que je me pose,

est-ce que finalement, c'est cohérent de faire venir le CROUS pour parler du nombre d'étudiants en première année de psycho ?

Mme Pucéat.- Peut-être pas sur ces questions-là, mais il y a des questions qui ont trait à la vie étudiante qui passent en CFVU. Et il était question aussi, mais ce n'est pas dans les statuts pour ne pas figer les différentes commissions qui ne sont pas des instances telles que la CFVU-CR, il était question, et ce n'est pas complètement abouti comme réflexion, de constituer une commission de la vie étudiante qui permettrait de rassembler toutes les questions autour de la vie étudiante qui aujourd'hui sont un petit peu traitées à différents endroits mais pas rassemblées en un seul et même lieu, ou une seule et même commission. Après, ces différentes commissions sont plus du ressort du règlement intérieur pour qu'on puisse aussi les faire évoluer sans forcément republier un décret à chaque fois. Peut-être que cette question peut être traitée davantage dans le cadre de cette commission, par exemple, qui intéresserait peut-être davantage le CROUS. Mais ça ne serait pas une commission décisionnelle.

Mme Privé.- Mais par contre, je trouve fort urbain d'inviter le CROUS là où il n'y a aucune obligation qui vous le fait faire, surtout dans un contexte actuel qui est compliqué au niveau du CROUS BFC. Je pense qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse finalement, entre la CFVU et le conseil d'administration, que là où d'un côté on va parler par exemple foncier, etc., en CFVU on va parler de la vie étudiante. Je pense qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse mais c'est vrai qu'à titre personnel, j'aurais plus vu en conseil d'administration mais notamment sur toutes ces questions de formation, j'ai envie de dire que je suis dérangée que des organismes si extérieurs et si loin de la formation aient accès à nos débats, par exemple sur la décompensation, les rattrapages, ce genre de choses qui sont fort loin des compétences du CROUS, sur lesquelles, à titre personnel j'estime que le CROUS n'a aucun droit.

Le Président.- Sur la formation, oui, mais sur la vie étudiante, c'est l'aspect vie étudiante de la CFVU où là le CROUS a plus sa place. Maintenant, indépendamment de leur place, d'abord, on ne peut pas non plus étendre le CA infiniment, il y a un problème de nombre de sièges et je pense que ça ne remplacera jamais un vrai dialogue avec le CROUS. Je ne sais pas si je suis clair mais je ne suis pas sûr que ça résolve quoi que ce soit en réalité. Maintenant moi, je serai toujours heureux de dialoguer avec le CROUS, c'est une évidence, mais à condition que ça soit un vrai dialogue.

Mme Privé.- C'est plutôt un pas vers le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté dans une co-construction d'une politique de vie étudiante régionale que véritablement un choix politique comme on parlait y a quelques instants sur la question de la VPE. J'entends la manière de penser et je la partage.

Mme Pucéat.- Il y avait une question sur la place d'un représentant des établissements publics de santé dans les membres extérieurs, alors que les ONR ont un siège, par exemple, pour quatre. La raison est simplement que ce siège existe aujourd'hui au CA de l'uB. On a des liens privilégiés avec le CHU de Dijon et on a souhaité maintenir la composition du CA qui nous semble assez équilibrée

aujourd'hui en faisant simplement une place à un représentant des établissements-composantes, un représentant des établissements associés. Et pour conserver ce pourcentage de représentation des personnels et des usagers, par rapport à la composition actuelle, on a rajouté « un » sur les maîtres de conférences, sur les professeurs, le corps des étudiants et celui des BIATSS.

Mme Cénac.- Je me posais la question parce que je sais que c'est un héritage de ce qui se fait actuellement, mais puisque le CHU fait partie maintenant des membres associés, ça faisait un statut différent parmi les membres associés, entre ceux qui avaient le droit d'y siéger de droit et ceux qui...

Le Président.- Alors, il y a une différence entre les membres associés, quand même. Le CHU, entre les PU-PH, il y en a 200, les chercheurs recensés dans SIGAPS, y en a 160, si on rajoute le CGFL pour les établissements de santé, il y a 121 chercheurs, on arrive à presque 500 chercheurs qui travaillent avec nous quotidiennement. Ce n'est pas BSB, ils sont 80, BSB. C'est une reconnaissance très officielle du poids tout à fait important que représentent le CHU, le CGFL dans notre écosystème de recherche. Je crois qu'il faut marquer les choses et franchement il n'y a pas un autre établissement, aucune école d'ingénieurs, aucune école d'art, alors elles sont composantes, donc là c'est différent. Mais on n'est pas au même niveau d'intégration. Donc je crois que c'est important. Et même le CNRS, INSERM, INRAE ne représentent pas le même poids. A l'INRAE on doit être à 60 chercheurs, chargés de recherche et directeurs de recherche. CNRS c'est à peu près pareil. 16 INSERM il me semble, chez nous. Si je mets en regard le CHU et CGFL, je pense que c'est important de leur donner une vraie voix au chapitre. Sincèrement, vu l'intégration des établissements de santé, c'est essentiel.

Mme Pucéat.- Et ça n'a pas posé de problème vis-à-vis des autres chefs d'établissement, composante comme associé, on en a parlé et ça n'a pas été un point du tout soulevé comme étant problématique. Ils sont satisfaits sur la composition actuelle que l'on a proposée.

Il n'y avait pas de remarque particulière non plus sur les missions du CA telles qu'on les retrouve à l'université.

Sur les attributions du CAC, c'est pareil, sur ses missions, on va retrouver celles que l'on connaît déjà actuellement. Elles n'ont pas été modifiées.

Ensuite, la composition de la commission de la recherche, puis de la CFVU où on a enlevé à nouveau, le président de la COMUE. On avait peut-être une remarque sur la représentation. On a les organismes de recherche et puis le CEA d'autre part. Il est vrai qu'on a renouvelé la composition qu'il y avait aujourd'hui à la commission de la recherche. Donc je ne sais pas si c'est à remettre en question ou pas. C'est un point qui peut éventuellement bouger mais il faudrait rediscuter avec eux dans ce cas-là.

Mme Cénac.- C'était une question ouverte. Je me demandais pourquoi le CEA avait un statut particulier parmi les ONR et pourquoi on ne mettait pas deux représentants parmi les quatre et à eux de s'entendre sur les quatre organismes de recherche.

Mme Pucéat.- Parce qu'on a reconduit effectivement ce qu'il y avait aujourd'hui dans le CA de l'uB. Mais il faudrait revenir vers les ONR pour rediscuter de cette question avec eux d'ici septembre, ça peut être possible, pourquoi pas, pour augmenter leur présence.

M. Le Moyne.- Moi, je crois que le chiffrage est important. Si le CEA c'est six chargés de recherche, et le CNRS c'est 16, il n'y a aucun lieu d'avoir le CEA en plus.

Le Président.- Alors là-dessus je suis assez d'accord. Il se trouve qu'on a un laboratoire commun avec le CEA, mais qui est situé à Valduc. Donc j'attends davantage d'informations dessus pour savoir concrètement à quoi ça correspond. J'ai demandé des informations, je ne les ai pas encore. Je pense que la réponse est importante mais je sais qu'avec le CEA, on a des projets ensemble, y a des thèses CIFRE, il y a pas mal de choses.

M. Le Moyne.- Il y a du chiffre d'affaires mais pas forcément des ressources humaines.

Le Président.- Justement, je voulais davantage d'informations pour pouvoir opérer peut-être un choix plus tranché. Mais une chose est certaine, plus nous associerons les ONR, mieux ce sera, ça c'est certain et je parle ici de CNRS, INRAE, INSERM.

M. Le Moyne.- Je pense qu'il serait intéressant de nommer deux représentants des organismes de recherche en incluant le CEA.

Le Président.- Alors moi je propose qu'on revienne vers les ONR, puis on leur propose.

Mme Pucéat.- Là, ça serait mélanger en fait ces deux sièges parce qu'on a un problème de nombre après. C'est le cas au CA.

Le Président.- C'est le cas au CA. Il y a un siège pour les quatre ONR donc je ne suis pas certain qu'il y ait d'objection.

M. Deroussiaux. – Sauf du CEA qui est sûr d'avoir un siège aujourd'hui.

Le Président.- Mais je ne sais pas s'ils viennent souvent, le CEA. C'est pour ça que je ne suis pas inquiet. Ça ne sera pas un point dur, ça c'est certain.

Mme Pucéat.- Ensuite, les compétences de la commission de la recherche, c'est les mêmes qu'aujourd'hui.

La CFVU, il n'y avait pas de remarques particulières, on a juste enlevé aussi le président de la COMUE, les compétences ne sont pas modifiées.

Ensuite on a les dispositions électorales. Alors, sachant que les différents collèges ne font généralement pas partie des statuts mais sont l'objet du règlement intérieur qu'on pourra communiquer aussi en amont, en septembre. On avait proposé d'ailleurs de faire un groupe de travail, on reviendra peut-être dessus à la fin de la lecture de ces statuts.

Ensuite, on passe au conseil des chefs d'établissement qui permet d'avoir un lieu de discussion et de communication régulière entre les différents chefs d'établissement autour de de la stratégie commune. Il n'y a pas de modification particulière.

Le comité d'orientation stratégique, il est prévu, il peut se réunir. En amont, dans la commission des statuts internes, ça avait été modifié, conformément aux discussions qu'on avait eues, où on a précisé *dont moitié au moins de personnalités internationales, scientifiques*. Avant, il n'y avait pas toutes les discussions dans les groupes de travail, il n'y avait pas cette mention-là et donc c'est une précision qui s'assure que ce comité d'orientation stratégique, qui a un regard extérieur qui peut être utile à l'université, soit au moins pour moitié composé de personnalités internationales, scientifiques.

Ensuite sur l'article 48, une précision, *majorité absolue de ses membres en exercice*, qui n'était effectivement pas précisé.

On va retrouver procédure de résolution de conflit, qui existe au cas où et procédure de retrait et référence à un règlement intérieur qu'on a commencé aussi à constituer et qui vous sera bien entendu soumis.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions que je n'aurais pas traitées ?

Le Président.- Luis et Clara.

M. Le Moyne.- Elle n'est pas traitée puisqu'elle n'existait pas, mais dans la version actuellement projetée, la présence du président de la COMUE est rayée. Je pense qu'il serait judicieux de remplacer cette formule aujourd'hui désuète, Président de la COMUE UBFC, par un représentant du ou des établissements d'enseignement et de recherche en région, de façon à ouvrir la possibilité qu'il y ait quand même un dialogue, même au sein d'un CA avec un EPE ou quelque autre structure qui voit le jour en région. Cela induirait la réciproque qui ne serait pas inutile et permettrait quand même d'afficher que le dialogue est maintenu en région avec tous ceux qui se structurent autrement et ce n'est pas neutre politiquement. Alors évidemment, peut-être qu'ils ne viendraient jamais, mais en même temps ça donne à notre EPE l'initiative du dialogue. Plutôt que de rayer totalement.

Le Président.- Alors je suis assez d'accord avec ton argument, ça pose aussi un problème technique, c'est à dire on ne sait pas comment va s'appeler leur EPE, on ne sait pas quand est-ce qu'il va être construit.

M. Le Moyne.- Mais une formule « un représentant des autres établissements d'enseignement et de recherche, non membres de l'EPE, en région ».

Mme Dauphin-Benoist.- D'un autre regroupement parce qu'établissement, ça pourrait induire Agrosup ou des... Mais peut-être d'un autre regroupement régional.

Le Président.- Non, pas régional, non, de la région Bourgogne-Franche-Comté. Pas régional, parce qu'il s'autoproclame EPE régional. Pas question, ça, c'est très clair, un autre regroupement de la région BFC.

M. Le Moyne.- On peut être méchants en mettant des conditions, à condition qu'ils comptent plus de 30 000 étudiants.

Le Président.- Ça va être difficile alors parce qu'ils sont 23 500 + 2 000 + 800 + 1 000, ils n'y sont pas. Et c'est pour ça qu'ils veulent nous inféoder, enfin que certains voudraient nous inféoder, pardon, c'est plus exact.

Mme Privé.- Alors moi, c'est un point de compréhension. J'aurais souhaité que vous puissiez un petit peu nous expliquer quelles sont les protections de ces statuts. C'est-à-dire si demain on veut changer les statuts, quel est le processus, très synthétiquement, vous aviez parlé de décret tout à l'heure, si demain on décide de modifier les statuts de l'EPE, quel est le processus démocratique ?

Le Président.- Eh bien il faut faire voter la modification par le conseil d'administration. Ensuite, il faut renvoyer notre copie à la DGEIP, la DGEIP vérifie la régularité juridique de la modification proposée. Si elle dit oui, elle saisit le Conseil d'État qui vérifie la réécriture de la disposition des statuts concernés, pour ensuite donc écrire ça dans un décret modificatif du décret précédent et enfin, vote du CNESER sur cette modification. Et puis après, publication du décret.

Mme Privé.- Ça ne passe que par le CA de l'EPE, pas par le CA des composantes et des associés ?

Mme Pucéat.- Alors, c'est l'article 46, effectivement ça passe par leur CA si ces modifications affectent les établissements-composantes, écoles-composantes et établissements associés. Elles doivent être précédées d'un avis favorable de leur CA ou organe qui en tient lieu. En revanche, s'il n'y en a un qui s'oppose à cette modification des statuts alors que tous les autres sont d'accord, pour que ce ne soit pas bloquant, ça peut quand même passer. En revanche, pour cet établissement-là, cette modification ne lui sera pas opposable, c'est à dire qu'il n'est pas obligé de l'appliquer.

Mme Privé.- Et est-ce qu'on peut imaginer, question très naïve, mais une modification type électorale sur la manière de voter, qui serait nécessaire d'être lissée au niveau de l'ensemble des établissements. Je ne sais pas, ça peut être la manière de voter, imaginons ce n'est pas du tout quelque chose que j'aimerais mais qu'on passe à un vote électronique ou ce genre de chose, ça veut dire que l'établissement qui ne voterait pas cette modification des statuts pourrait continuer à faire du vote par les urnes et ça ne poserait pas de souci d'un point de vue global qu'on ait deux manières de voter différentes ? C'est une question un peu précise, je suis désolée, mais je me posais la question en relisant le projet de statuts.

Le Président.- Je ne vois pas quel problème ça pose à partir du moment où l'établissement concerné assume sa décision de continuer à procéder au vote physique et pas dématérialisé. Après, si cette disposition ne lui est pas opposable, il organisera les élections conformément à ce qui était prévu antérieurement.

M. Bourgeon.- Je pense que ça dépend de quel vote on parle, si on parle d'un vote de l'établissement ou si c'est le vote de l'EPE, ce n'est pas la même chose.

Mme Privé.- Je parlais du vote de l'EPE.

Le Président.- Ah oui, ce n'est pas la même chose, Jean Marc, vous avez raison. Alors non, le vote de l'EPE, non.

M. Crognier.- Si les deux EPE s'associent, collaborent, c'est prévu dans les statuts ?

Le Président.- Non, il n'y a pas besoin, c'est une autre convention entre les deux EPE. Mais c'est une convention qu'on a signée déjà puisque c'est elle qui a été validée par le ministère pour dégeler les PIA. C'était la condition du dégel. A l'origine c'était le dégel total mais il y a une modification.

M. Le Moyne.- Une petite question, l'EPE ça veut dire expérimental. Les statuts sont très bien mais l'expérimentation étant provisoire, il convient de s'interroger aujourd'hui. Que deviendra cet EPE ?

Le Président.- Alors, si on fait l'EPE, tout va bien, ça fonctionne, eh bien la sortie de l'expérimentation vient entériner en fait l'EPE tel qu'il est, ou alors la sortie de l'expérimentation peut être accordée sous réserve de telle et telle modification. C'est ce qui s'est passé pour PSL, pour l'université de Nice, on a deux sorties d'expérimentation, c'est après expertise du HCERES et donc le HCERES rend son analyse, son évaluation et sur cette base-là le ministère dit « vous pourrez sortir de l'expérimentation si ceci, cela, etc. » Pendant toute l'expérimentation d'ailleurs, un établissement peut décider de sortir parce que ça ne lui va pas. C'est tout à fait possible.

M. Le Moyne.- Je trouve la question intéressante, est-ce que dans la réponse (*mot inaudible*) connaît un destin qui ne soit pas, comme depuis 15 ans maintenant, à horizon trois ans. Le PRES, l'université fédérale, la COMUE, ont mené notre communauté dans un tumulte de réformes dont la pérennité n'a jamais été acquise. Est-ce qu'il y a un espoir ?

Le Président.- Oui, sincèrement, moi je pense que ça tient à nous. C'est à dire que si on le fait avec sincérité, ouverture, respect des uns et des autres, parce que c'est fondamental. Quand on voit le poids respectif que pèse l'uB, 35 000 étudiants, 3 000 personnels et puis l'ESM qui a 150 étudiants et puis 30 personnels maximum, il serait tellement facile d'imposer les choses, mais si on fait ça, ça ne marchera pas. Ce qui compte, c'est d'arriver à créer une institution qui satisfait un maximum de monde et qui fonctionne dans les meilleures conditions possibles. Si c'est le cas, les gens seront heureux et auront envie de continuer à travailler ensemble. C'est pareil entre composantes ici, c'est la même chose et donc bien sûr qu'on n'échappera pas probablement de temps en temps à des problèmes, à des tensions, à des choses comme ça, comme dans toute communauté humaine, mais à nous de résoudre les difficultés avec le maximum d'intelligence. Même si on sait très bien que ce n'est pas toujours facile mais je crois à cette capacité, j'en ai parlé ce matin avec beaucoup de conviction, je crois en notre capacité à créer des choses ensemble et à porter des choses ensemble, au service de tous et du territoire.

Mme Privé.- Une dernière intervention pour compléter ce qui vient d'être dit. Je ne pensais pas dire ça aujourd'hui. On nous a parlé d'EPE en octobre, mais je suis satisfaite de ce projet, même si dans le fond, je suis profondément en désaccord

avec le modèle de l'EPE parce qu'il est dangereux pour notre démocratie universitaire, parce qu'on ne sait jamais ce que le ministère nous imposera après l'expérimentation. Le projet qui est proposé aujourd'hui par l'université de Bourgogne est pour moi un projet qui va nous permettre de reprendre la main sur la vie universitaire en BFC (*suite inaudible*) de notre EPE à nous. Parce que je trouve que la région BFC n'a été que trop souvent le territoire des expérimentations du ministère. Je m'explique. Fusion des CROUS, il n'y a que deux fusions des CROUS en France, je tiens à le rappeler devant ce conseil d'administration et après notre fusion ils ont arrêté, allez savoir pourquoi. On nous a donné l'ISITE puis on nous l'a supprimé. Puis il y a eu des guerres intestines qui ont empêché un avancement en commun parce que finalement, cette COMUE, comme vous l'avez dit, Monsieur Thomas, n'avait pour projet que l'argent et le fait de recevoir des subventions. Le ministère nous a imposé sa pression, son rythme, avec des allers-retours où un jour on pensait qu'on allait garder l'ISITE, puis le lendemain on pensait qu'on allait nous le retirer, etc., donc avec des va-et-vient assez terribles, des administrateurs provisoires qui venaient et allaient au bon gré du ministère. Et donc j'espère très sincèrement, au vu de la manière dont les statuts ont été créés, au vu de la manière dont ce projet a été co-créé avec la communauté, que cet EPE est le premier pas du retour à un enseignement supérieur fort en Bourgogne-Franche-Comté où ce sont les membres de la communauté, peu importe ce qu'ils sont, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS ou étudiants sur la vie de l'enseignement supérieur et de la recherche, et c'est pour ça que, malgré à l'époque un vote d'abstention de notre part sur la sortie de l'EPE parce que c'est toujours un moment stressant de sortir d'un modèle pour aller vers un autre, il faut aujourd'hui, je pense, voir dans cet EPE la possibilité de reprendre le contrôle et c'est pour ça que je ne pensais vraiment pas dire ça en octobre, mais nous, à titre personnel, on votera pour cet EPE. Ce qui est assez rare pour l'UNEF en France, on votera pour ces statuts parce qu'on en a marre que la BFC soit le territoire de l'expérimentation du ministère sur ses pires idées. Excusez-moi de le dire aussi franchement mais ayant dit que la tutelle était nulle ce matin, je pense que je peux me lâcher après le repas. Et donc finalement pour moi, ces statuts sont un nouveau départ, une belle co-construction et j'espère un bel avenir à la fois pour la recherche, à la fois pour la formation et également pour la vie étudiante.

Le Président.- Merci, parce que toute la méthode qu'on a suivie correspond exactement à ce que vous dites. C'est très compliqué, je peux vous garantir parce qu'il faut s'adresser à tout le monde et en même temps à personne. Enfin, on ne peut pas solliciter 35 000 étudiants et 3 000 personnels donc on a voulu élargir, on a sollicité du monde, on a voulu vraiment jouer le jeu de la démocratie universitaire et ça on l'a fait, on l'a tenu, on l'avait annoncé, et sincèrement la manière dont vous avez reçu ce projet correspond à ce que nous souhaitons faire. Et pour moi, vos propos sont très importants et franchement merci infiniment parce que c'est la reconnaissance de ce qu'on a porté, avec les autres établissements bien sûr.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Alors je vais faire une explication de vote également, mais avant de rentrer plus en détail, je tiens à remercier Emmanuelle Pucéat pour la qualité des débats lors du groupe de travail. Je vous remercie aussi de nous avoir permis, même en tant que liste opposante, d'intégrer ce groupe de travail pour porter

la discussion, toutes les équipes précédentes ne l'ont pas fait et donc il y a vraiment eu des échanges et une qualité de dialogue dans les remarques qui étaient faites. Donc je tenais à remercier avant d'expliquer le vote. Donc nous avons voté la sortie de la COMUE parce que nous avons toujours porté notre opposition sur la vision qui nous était imposée sur la politique de site et donc la volonté de faire des regroupements structurels pour être plus visibles dans les classements internationaux que nous dénonçons. On a toujours été contre ces regroupements structurels donc on était bien contents de sortir de la COMUE. Par rapport à la proposition de statuts qui est faite, on a également, au niveau national, une opposition contre le statut expérimental pour la simple et bonne raison qu'il déroge au code de l'éducation. Comme vous nous proposez des statuts qui ne dérogent quasiment pas au code de l'éducation, donc l'argumentaire et la motivation d'être opposé à ces dérogations fait que je ne vais pas aujourd'hui voter contre ce qui est proposé, mais on ne peut pas voter pour puisqu'on ne cautionne pas ce système d'expérimentation qui ouvre la porte à des modifications de statuts derrière qui pourraient, pour le coup, être vraiment dérogatoires donc c'est une porte ouverte, c'est une brèche, une porte ouverte qu'on ne peut pas cautionner et c'est pour ça qu'on, je parle aussi pour le SNASUB, au niveau de la FSU on s'abstiendra sur les statuts alors qu'on est plutôt contre les expérimentations mais pour autant, on ne veut pas approuver cette proposition de rentrer dans une expérimentation.

Le Président.- Merci pour cette explication. D'abord, je rappelle qu'il n'y a pas de vote aujourd'hui, c'était une présentation, une discussion, parce qu'on voulait un temps d'échange. Alors, en revanche, pour le prochain CA oui, on mettra au vote bien sûr. Mais l'idée, c'était bien d'avoir une discussion ouverte, franche, transparente. On vous a tout communiqué, tout a été discuté, je crois, les points chauds, mais il n'y en a pas eu tant que ça en réalité, ce sont des points importants, il y a eu des choses, je crois, symboliques, importantes, qui ont été soulevées, la discussion, je crois, était de bonne qualité. Et maintenant on est en mesure de vous présenter un texte pour la rentrée qui pourra faire l'objet d'un vote mais on ne pourra pas dire que le vote n'a pas été éclairé et libre, je crois, et ça c'est fondamental d'avoir une vision claire, libre de la proposition qui est faite aujourd'hui et que nous portons et qui fera l'objet aussi d'un vote au CHU comme je l'ai dit, qui a été validé par l'ESTP, validé par l'ESM et puis on va continuer comme ça avec les autres établissements aussi. Merci en tout cas pour votre travail, parce qu'il a fallu relire tout ça, il a fallu réfléchir, faire des propositions, etc. Je crois qu'on arrive à un texte qui n'est quasiment pas dérogatoire et on s'y était engagé. On avait dit qu'on respecterait au maximum la démocratie universitaire. Les toutes petites modifications que nous avons opérées aujourd'hui, à mon avis, ne soulèveront pas de difficultés au niveau du ministère au regard du retour indirect que j'ai eu de la DGESIP. Donc, ça devrait continuer sur cette lancée et bien se passer et je m'en réjouis parce que, comme le dit Clara avec beaucoup de justesse, c'est aussi le moyen de reprendre pied ou de remettre la main sur notre destin universitaire et ça, je crois que c'est important, et d'y associer en plus des choses, parce qu'au-delà de l'aspect pouvoir et maîtrise qui est important, ceux qui disent que le pouvoir ce n'est pas important, bien sûr le pouvoir c'est important dans le sens où on maîtrise les choses. Bien sûr, pas le pouvoir pour le pouvoir. Au-delà de ça, c'est aussi la promesse de nouveaux projets d'ouverture qui n'existent pas aujourd'hui, alors que c'est sur le territoire, c'est chez nous, c'est nos voisins, et ça c'est quand même assez extraordinaire et c'est

vraiment ça qui doit nous motiver, le caractère institutionnel n'étant qu'un instrument au service de notre appétence à créer et à apporter les valeurs qui sont les nôtres.

Mme Pucéat.- Dans la suite de ces statuts, une première version de répartition entre les collèges électoraux a été faite pour le règlement intérieur, par le PAJl, ça peut être l'occasion aussi d'en discuter. On souhaitait voir avec vous si la proposition d'une réunion des administrateurs qui le souhaitent, le 11 juillet, c'est-à-dire avant l'été, pourrait réunir suffisamment de personnes pour discuter de ça ou si on reporte au début septembre, ça dépend un peu de vous. Est-ce qu'il y aurait suffisamment de monde disponible pour venir discuter du règlement intérieur à une date qui pourrait être le 11 juillet par exemple, l'après-midi. Disons que ça peut être pas mal pour dégrossir les premières questions, ça laisse encore un peu de mou à la rentrée pour éventuellement revenir dessus, sinon on la reportera à la rentrée. Ce n'est pas pour aboutir forcément à quelque chose, mais pour commencer à discuter de ces points-là. On vous enverra un mail pour le lieu et un lien pour ceux qui souhaitent être en visio. Je vous remercie.

IV - Questions financières (suite)

2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission

M. Hervé.- On va pouvoir passer aux deux autres points financiers.

Le premier point, c'est sur le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partent en mission. C'est une modification pour les indemnités de nuitée. Elles seraient fixées, si on est à Paris, 150 euros pour une chambre simple, 160 pour une chambre double. Pour les villes de plus de 200 000 habitants, 120 pour une chambre simple, 130 pour une chambre double. Autres communes, 110 pour une chambre simple et 120 pour une chambre double. Ça c'est le régime normal. Et à cela est assorti une indemnisation exceptionnelle de 300€ pour accueil de personnalités extérieures, absence d'offre hôtelière de proximité, absence d'hôtels disponibles. Donc on peut déroger si pas possible, c'est à peu près l'idée en évitant l'exceptionnel et tout cela valable jusqu'au 31 décembre 2024 et on abroge les précédentes décisions de CA 2019, 2023. Donc c'est un ajustement avec possibilité de déroger quand il n'y a pas dans la plateforme par exemple.

M. Le Moyne.- Ce qui arrive très souvent.

M. Hervé.- Je ne sais pas si vous avez des remarques sur ce point-là, c'est un point technique qui permet de considérer l'inflation.

M. Le Moyne.- C'est très bien. Peut-être une interrogation, c'est sur le processus de validation. Aujourd'hui, il y a les services qui valident et pour des raisons sûrement liées à des manques de ressources, je ne pense pas qu'ils aient toujours le moyen de vérifier le caractère exceptionnel. Lorsqu'un hôtel est pris à 130 ou 140€, quel moyen ont-ils de voir s'il n'y avait pas une autre solution. C'est plus sur la procédure ensuite qu'il faudrait davantage travailler. Quand j'ai un hôtel qui dépasse, on ne vient pas me dire « tu as bien vérifié qu'il n'y avait pas un Formule 1 de libre à Quetigny ? ». Ce n'est jamais arrivé.

M. Helleu.- Peut-être qu'il faudrait qu'on le fasse mais on vous demande de justifier pourquoi vous ne trouvez pas. Donc après, on ne va pas vous contrôler mais peut-être qu'on devrait. Il faudrait plus de monde.

Après, il y a l'effet pervers, si on mettait les chambres jusqu'à 500€, je ne suis pas sûr que Travel Planet ne mette pas des chambres entre 450 et 500. Si vous dites que votre plafond est à 450, ils iront chercher des chambres... En fait, c'est un pourcentage du prix de la chambre. Alors je le sais parce que j'étais à un colloque à Rennes, j'ai eu une chambre à plus de 130€, puis le DGS avec qui je causais, qui était de région parisienne, avait une chambre à 80€ et Catherine m'a dit, ce n'est pas possible de trouver une chambre à 80. Donc en fait y a une question de bonne foi de Travel Planet.

M. Hervé.- Je donne lecture de la délibération complète. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les indemnités de nuitée par dérogation à l'arrêté du 26 février 2019, forfaitairement à : Paris, 150€ pour une chambre simple ou 160€ pour une chambre double. Villes supérieures à 200 000 habitants : 120€ pour une chambre simple ou 130€ pour une chambre double. Autre commune de province : 110€ pour une chambre simple ou 120€ pour une chambre double. L'indemnisation exceptionnelle de 300€ pour accueil de personnalités extérieures, absence d'offre hôtelière de proximité, absence d'hôtels disponibles. Ces indemnités dérogatoires sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 et la présente délibération abroge les délibérations numéro 2019-29/04/2019-9 et 2023-15/03/2023-3.

Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Délibération, adoptée à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

3. Politique d'achat de l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Le point suivant est un point relatif à la politique d'achat de l'université de Bourgogne, qui va vous être présenté par le DGS.

M. Helleu.- Alors comme j'ai un peu pitié de vous, vous avez un document qui fait 32 pages, je l'ai résumé en 13 ou 14 slides avec les points principaux. La politique d'achat de l'uB version juin 2023, c'est un élément fondamental de bonne gestion et c'est surtout une obligation qui est réglementaire. On doit avoir une politique d'achat qui est adoptée par le CA. Alors quelques chiffres, on a plus de 21 000 bons de commande, ça concerne plus de 50 millions d'euros, 31% des bons de commande sont hors marché et donc 69% en marché.

La politique d'achat, c'est l'orientation, les intentions générales relatives aux achats et approvisionnements d'un organisme telles qu'elles sont formulées par la direction de l'organisme acheteur, donc de l'université. On passe d'une logique juridique qui était la sécurité des actes à une logique intégrante des objectifs de performance économique et de développement durable.

On s'inscrit dans la politique d'achat de l'État, donc je vous ai mis les principaux principes directeurs de l'achat public. La disposition nationale, c'est recherche d'une performance économique, développement durable dans ses

dimensions économiques, sociétales et environnementales, large accès des PME à la commande publique et diffusion de l'innovation.

Les axes de la politique d'achat. On recherche la qualité de l'acte d'achat. Par qualité il s'agit de l'adéquation entre le besoin, le choix de la bonne procédure et puis le résultat attendu. Il faut qu'il soit évidemment conforme aux besoins. Cela dit, ce n'est pas toujours le cas quand l'acte d'achat n'est pas bon. La performance économique c'est la maîtrise des coûts, y compris la durée de vie du bien et y compris maintenant le recyclage du bien. L'optimisation des achats, c'est le meilleur achat en fonction du besoin, donc c'est une rationalisation, puis une mutualisation à l'échelle de l'établissement. On a aussi des objectifs de réduction des coûts qui sont fixés par l'État, qui sont de moins 10% pour les déplacements dont on parlait tout à l'heure. Je rappelle que le meilleur déplacement, c'est celui qu'on ne fait pas comme le meilleur achat ou la meilleure dépense, c'est celle qu'on ne fait pas et moins 10% de la consommation énergétique, ça c'est les objectifs nationaux. On est aussi dans l'optimisation du processus d'achat, donc c'est clarifier l'organisation des circuits et l'information.

Si vous avez des questions, il faut les poser au service achats qui relève du PAJL. Alors je rappelle aussi, il n'y a qu'un seul service achats, il n'y en a pas deux, il n'y a aucun service achats qui existerait ailleurs et notamment au pôle patrimoine. Il y a un seul service achats qui est Cindy Espinosa.

Alors passation, suivi les marchés, plan de réduction, évaluation du processus d'achat, etc., des choses que vous savez déjà. On dématérialise la procédure, donc simplifier, fluidifier le processus achat. Développement de Nuxeo. On sécurise aussi la facturation avec le recours systématique à chorus, donc là, ça relève de l'agence comptable et on est dans une démarche de qualité globale donc je passe rapidement dessus, ça vous le savez.

Je vous fais un petit focus sur les situations sensibles, elles sont importantes. Alors le premier focus, c'est l'habitude de faire toujours appel au même fournisseur, ce n'est absolument pas une bonne habitude donc ça c'est un vrai sujet. Souvent, on dit, on achète parce qu'on a l'habitude d'acheter, non, il ne faut pas. D'abord il faut éviter d'acheter, d'une part, ensuite il ne faut pas acheter chez le même, il faut faire attention à la concurrence et la transparence. Je le répète, c'est déjà des choses que j'ai dites à l'encadrement, je n'ai pas arrêté de leur dire que le bon achat c'est celui qu'on ne fait pas.

Alors deuxième période des situations sensibles, les fins d'années. On constate, alors je n'ai pas le chiffre en tête, on doit avoir quelque chose comme 60% des bons de commande qui sont signés à partir d'octobre, on a juste un petit souci de surconsommation des crédits sur cette période, ce qui engorge les services financiers et l'agence comptable, c'est comme l'autoroute le vendredi soir, c'est les embouteillages. Donc là on a quand même un sujet et c'est les achats en urgence donc on achète n'importe quoi parce qu'on a des crédits disponibles, alors ce n'est pas la règle mais c'est quand même des choses qu'on constate.

Autre chose, c'est quand on a un fournisseur défaillant, ce n'est pas une raison pour acheter ailleurs, sauf formule de dérogation donc la demande de dérogation qui nous est adressée. Le fournisseur défaillant, il faut déjà faire un rapport, il faut déjà faire des mises en demeure. Il faut lui demander de faire sa prestation parce qu'il est quand même payé pour. Je pense notamment aux prestations de nettoyage, par exemple.

Le quatrième point sensible que j'ai noté, c'est les délégations de signature, donc évidemment, on ne signe que si on est autorisé. Ça paraît aller de soi, sauf que ça ne va pas de soi. On a des bons de commande signés sans que les gens aient délégation de signature. Et il y a eu un travail de contrôle fait par Sandrine sur, notamment un labo ou la personne qui signe systématiquement les bons de commande n'avait pas de délégation de signature.

Le service fait, c'est pareil, le service fait, ça va de soi, il est signé quand le service est fait et puis le service fait est nécessaire et préalable à la facture pour pouvoir payer. On a des services faits qui sont faits par anticipation, donc ça n'existe pas. Un service fait, ou il est fait, ou il n'est pas fait, mais il n'est pas fait par anticipation. Là aussi, c'est des choses qu'on a pu constater, donc des gens qui ont signé les services faits alors que le matériel n'était pas livré par exemple, donc ça c'est quand même un sujet. Et puis évidemment, la personne qui signe le service fait, c'est une attestation, ça fait partie des pièces nécessaires pour mettre en paiement la facture, il faut qu'elle soit habilitée à signer le service fait.

Autre situation sensible, tout ce qui est cadeau, alors c'est le fournisseur qui vous dit, « venez visiter mon site à l'occasion », il vous paye l'hôtel, puis un super restaurant, c'est les déplacements tous frais payés ou c'est des gens qui vous assurent une rémunération alors qu'ils sont engagés chez nous contractuellement. Donc ça il faut poser la question : est-ce qu'on a le droit ? C'est un point important parce que ça peut être une situation sensible.

Les responsabilités des gestionnaires. Il y a eu un nouveau régime sur la réforme de la responsabilité de gestionnaire public depuis le 1^{er} janvier 2023. Avant, c'était l'agent comptable qui était responsable quasiment de tout. Aujourd'hui, il y a eu un transfert de cette responsabilité sur les ordonnateurs et donc sur vous si vous avez délégation de signature et que vous signez en engageant les dépenses de l'État. Quasi 40% des arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière concernent la commande publique. Les contrôles sur les achats sont une priorité de la maîtrise des risques de l'établissement et on a développé les contrôles sur les achats. Il y a six types d'infractions pénales donc normalement vous devez les connaître parce que nul n'est censé ignorer la loi :

- La corruption c'est demander ou accepter un avantage.
- Le trafic d'influence, vous avez une certaine influence et en contrepartie vous demandez un avantage ou vous touchez un avantage.
- Le favoritisme, c'est le non-respect des règles de la commande publique. Il n'y a plus de code des marchés publics, c'est le code de la commande publique. C'est accorder un avantage injustifié à une entreprise.

- La prise illégale d'intérêt, c'est recevoir ou conserver un intérêt personnel.
- Le détournement de fonds publics, je ne l'explique pas, c'est clair.
- La concussion, c'est profiter de sa fonction pour percevoir, alors sciemment il faut qu'il ait l'intention quand même, des sommes indues et de s'abstenir de percevoir des sommes dues. Alors ça, c'est aussi un point important parce qu'on constate qu'on ne fait pas toujours les facturations et que toutes les factures que l'uB est en droit d'émettre ne sont pas toujours émises et parfois c'est des sommes assez importantes. Je ne vais pas vous parler de tel ou tel service, mais sur deux années, sur un service c'est plus de 270 000€ donc on ne facture pas, on oublie de facturer, alors les oublis de facturation c'est toujours un peu bizarre. On peut oublier en toute connaissance de cause et puis on peut oublier parce que le commercial est très sympathique, mais c'est un sujet quand même.

Les articles du code pénal, je vous les ai mis pour que vous les ayez à l'esprit puis pour synthétiser.

Annexé à la politique d'achat, y a un guide d'achat. Vous irez le regarder, je n'en doute pas, à l'issue du CA, il y a la liste des marchés publics que vous trouvez disponible sur l'intranet.

L'obligation de commander la prestation. Il y a obligation de commander la prestation ou la fourniture au titulaire du marché. Donc quand il y a un titulaire du marché, on a l'obligation de lui passer commande et de ne pas passer commande à son voisin en dehors des procédures du marché. Quand le marché existe, il y a un monopole de la commande.

On ne peut pas fractionner une commande pour se soustraire au respect des seuils, donc on appelle ça le saucissonnage, donc le saucissonnage c'est très bien pour le pique-nique, mais pas pour les marchés publics, pour les marchés publics c'est le code pénal. Il faut faire très attention à ça. Un seuil à retenir c'est 25 000€, au-delà il y a l'obligation de faire une procédure de marché, marché adapté puis ensuite un marché public et la mise en concurrence est toujours la règle absolue.

Je passe rapidement sur la cartographie par domaine d'achat. On voit que 45% quasiment des achats et de la commande c'est les travaux, c'est les infrastructures, travaux, espaces verts. Ensuite, on a informatique, télécom, audiovisuel pour 14%, ensuite c'est assez partagé.

Les seuils à retenir pour les fournitures et services. De 1 à 2 500€, c'est une mise en concurrence simple, de 2 500 à 25 000€, c'est demande d'achat hors marché, mise en concurrence, trois devis et là on a un contrôle du service des marchés sur la procédure, sur le respect de la procédure, ça c'est nouveau, c'est ce qu'on met en place au 1^{er} septembre. De 25 000 à 140 000€, procédure de marché adapté, c'est des choses qui existent déjà avec une publication de l'offre d'au moins 21 jours. Au-delà, c'est un appel d'offres avec la rédaction d'un cahier des charges, critères de choix, publication d'au moins 35 jours, une commission d'appel d'offres qui définit la procédure, les personnes retenues.

Les seuils pour les travaux sont un peu différents. De 1 à 5 000€, c'est une mise en concurrence simple. De 5 000 à 25 000€, demande d'achat hors marché avec mise en concurrence, trois devis, contrôle du service des marchés. De 25 000 à 5 300 000€, marché à procédure adaptée et au-delà, c'est des appels d'offres. Enfin, au-delà de 25 000€, c'est pris en charge par le service des marchés qui relève du PAJI.

Sur la procédure, il faut toujours analyser le besoin. Une fiche de financement à rédiger, rédaction des documents de marchés. Soit vous avez suffisamment l'habitude, soit vous le faites sous le contrôle du service des marchés. Publication du marché, analyse des offres, il faut vérifier la conformité des candidatures évidemment et un rapport technique est fait sur la meilleure offre possible en respectant les critères d'objectivité et de transparence. Si on réunit la commission d'appel d'offres, il y a notification au candidat non retenu à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres et s'il n'y a pas d'observation et pas de difficulté, 11 jours après cette notification au candidat non retenu, on notifie au candidat retenu. Ce sont des délais qui sont obligatoires, qui s'imposent, on ne peut pas faire moins. Le marché ensuite est créé dans SIFAC par le service des marchés qui informe le porteur du projet, l'antenne financière et l'agence comptable, évidemment vous aussi. Le bon de commande est émis par l'antenne financière.

Il y a deux dérogations, c'est aussi la nouveauté dans la politique d'achat, il y a un formulaire qui est annexé sur les demandes de dérogations, il faut les motiver, quand vous justifiez votre demande de dérogation, vous engagez votre responsabilité. Un fournisseur de marché qui est défaillant, ça peut être le cas de Travel Planet, si ça ne rentre pas, si on ne trouve pas, etc., on peut demander une dérogation mais cette demande de dérogation se fait par écrit, il y a un formulaire pour ça. Alors on vous fait confiance mais la Cour des comptes ne fait pas forcément confiance à priori. Mais par contre, ce qu'on vous demande, c'est de bien justifier la demande de dérogation. La deuxième chose, c'est la demande d'achat hors marché. Là, c'est quand il n'y a pas de marché, que le volume est important et que ça peut être une notion d'urgence. Il faut faire une demande particulière avec une demande de justification, mais il faut toujours qu'il y ait trois devis. Il faut expliquer comment vous choisissez votre prestataire en toute transparence, évidemment dans le cadre de la commande publique et avec un engagement de responsabilité s'il y a un problème.

J'ai été un peu rapide. S'il y a des questions, on peut les poser. La politique d'achat est soumise au vote des administrateurs et ensuite, elle s'impose à l'ensemble de l'établissement. Cette politique d'achat est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023. C'est classique, la politique d'achat, tous les quatre, cinq ans, on la fait voter au CA.

Mme Privé.- C'est juste une toute petite question sur le point de vigilance que vous évoquiez. Sur les achats assez précipités en octobre. On constate beaucoup, dans nos UFR, je me posais juste la question de si vous différenciez par exemple, je sais que les masters où par exemple le premier semestre est entièrement en cours et le deuxième semestre à l'extérieur, en stage en général, font des achats justement au milieu de ce premier semestre, etc. Est-ce que vous considérez que c'est un risque aussi de rentrer dans ce genre de choses et que les achats devraient être effectués plus tôt, fin juin, début juillet ou fin août ou est-ce que vous écarterez ce type de formation des risques ?

M. Helleu.- On est en année civile déjà, on n'est pas en année universitaire et ensuite on parle de la concentration des achats sur fin octobre, début novembre. Et si on peut anticiper, c'est mieux. Mais s'il faut acheter, on achète, sous réserve d'avoir suffisamment de crédits ouverts mais il n'y a pas de souci.

M. Le Moyne.- J'ai une toute petite question, je n'ai pas compris pourquoi le passage par chorus est un élément de sécurisation ?

M. Helleu.- Ça sécurise l'agent comptable puisque chorus c'est pour payer la facture, puis ça permet de rentrer le fournisseur aussi. Il y a aussi plein de fraudes aux fournisseurs, les faux fournisseurs, etc., quand un fournisseur est déjà créé une fois sur une base type chorus, ça sécurise tout le monde. Et puis il fait partie des fournisseurs agréés quand il y a un marché par exemple.

Il faut bien se rappeler les points de vigilance, c'est important, les situations sensibles, c'est des points qu'on a constaté. Sur le service fait, tout ce que je vous disais tout à l'heure, c'est du vrai, donc il faut faire très attention parce que la responsabilité de gestionnaire c'est un sujet très sensible.

On n'est pas forcément vertueux, c'est ce que j'ai tout à l'heure, mais on peut devenir vertueux en appliquant les bonnes règles.

M. Le Moyne.- Là, on est en conseil d'administration, évidemment, nous sommes tous des gens très sérieux. Mais il faudrait un mot ou une formation courte ou une vidéo YouTube qui explique ça aux collègues qui ont des délégations de signature. Parce que l'énorme majorité d'entre nous, on signe de bonne foi, parfois des trucs qui rentrent dans les cases de ce qu'il ne faudrait pas faire. Donc je ne pense pas que nos collègues soient des malfaisants, c'est juste des gens pas informés. Évidemment, on ne va pas mettre en place une formation de trois jours avec déplacement à Dijon, etc. mais peut-être un petit mot, quelque chose qui puisse apprendre ça aux gens.

M. Bourgeon.- Il y a des formations qui sont proposées tous les ans par le service achats.

M. Le Moyne.- Il faut les rendre obligatoires avec la délégation de signature.

Le Président.- Soit un petit MOOC, soit une petite feuille de route qui permet de savoir ce qu'on peut faire ou pas.

M. Helleu.- On peut diffuser ces slides, on peut diffuser à tout le monde.

M. Le Moyne.- Je pense que c'est indispensable. Entre nous, nos collègues, un fournisseur qu'ils connaissent bien, etc., et l'information est assez (*suite inaudible*) à ce point au sein des UFR, des labos...

M. Hervé.- On est les garants de l'administration censés alerter les collègues qui ont des délégations de signature.

M. Le Moyne.- Les arrêtés de délégation de signature ne pourraient pas être conditionnés à une formation, par exemple ?

M. Helleu.- Mais par exemple, quand j'ai cité l'exemple de la personne qui signe des bons de commande sans délégation de signature, qui engage les crédits, on ne va pas la toucher celle-là, parce que de toute façon elle n'a pas de délégation et elle signe.

M. Le Moyne.- Non, mais dans tous les laboratoires aujourd'hui, vous avez des directeurs qui vont, parce que leur fournisseur est connu, etc. entrer dans le favoritisme et ils ne sont pas forcément au courant, je vous le garantis, de cet aspect légal ou réglementaire.

M. Deroussiaux.- Je voulais savoir si un maximum de marchés passés par la cellule achats, évidemment dans ses limites de capacités, déchargerait les composantes de faire des marchés ou des grosses commandes ? Ça permettrait sans doute aussi de favoriser les économies. Je l'ai vu dans le cadre du conseil du numérique, centraliser les achats des licences (*mot inaudible*), ça fait une économie substantielle. Aller au maximum de ces possibilités, si c'est faisable.

M. Helleu.- Alors les seuils s'analysent à l'échelle de l'établissement et 25 000€, on voit bien qu'on y est assez vite. Les besoins, on les analyse, puisque à

partir de l'exécution budgétaire, on analyse quand même les commandes et ensuite on propose des marchés à partir de la mutualisation, mais effectivement on a intérêt à passer un maximum de marchés. Maintenant il y a des gens qui vous disent qu'ils aiment bien le petit fournisseur local et que tout va bien donc c'est pour ça que j'ai parlé d'habitude et l'habitude d'aller chez quelqu'un, c'est une très mauvaise habitude donc il faut la questionner tous les deux, trois ans, il faut s'interroger. Et puis après, il est sain de ne pas toujours aller chez le même fournisseur puisqu'on est dans le cadre de la transparence et de l'accessibilité à la commande publique. Après il y a un autre élément, c'est que le ministère nous dit de favoriser les PME, mais parfois les PME n'ont absolument pas la taille afin de pouvoir nous fournir des prestations. On passe beaucoup de marchés avec Germain traiteur et l'autre jour, il y avait quelqu'un qui a fêté son pot de départ à la retraite avec un fournisseur, il disait « il est super, il est à Plombières, c'est un petit artisan, il est super », oui, mais il n'a pas la taille pour répondre à nos marchés donc, en fait, les gens qui répondent, il n'y en n'a pas tant que ça. C'est comme la fourniture d'électricité, en toute transparence, etc. Mais en fait, si on a quelqu'un qui vient, qui nous fournit de l'électricité, de toute façon, il achète son électricité à EDF la plupart du temps donc autant contracter avec EDF. C'est les limites du système. Mais après, si on respecte bien les procédures, si on ne fait pas de bons de commande, si on ne les signe pas si on n'est pas autorisé à signer, si on fait attention à ce que veut dire le service fait. Alors ça c'est un exemple très précis, des gens qui disent « on va signer le service fait, comme ça on paye la facture parce que les crédits je les ai en 2022, je ne les ai pas en 2023 », puis on lui dit que le matériel n'a pas été livré, mais ce n'est pas grave, le fournisseur s'engage à livrer une fois que tout est payé, on rentre même le matériel à l'inventaire. Si le fournisseur ne vous livre pas ou s'il ne vous en livre qu'une partie, sans compter les problèmes de garantie que ça pose derrière, on n'a pas le droit de le faire. Ce que je vous raconte, c'est une histoire vraie. On signe le service fait pour régler un problème budgétaire et on le déconnecte de la réception d'une fourniture, ça pose problème et ça engage une responsabilité assez lourde du fournisseur. Le fournisseur le sait et ça engage la responsabilité de l'acheteur. Et là on contourne complètement la règle et ça, c'est une règle basique, simple.

Enfin, maintenant, on contrôle de plus en plus quand même.

M. Hervé.- S'il n'y a plus de remarque, on va passer aux voix, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la politique d'achat de l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Unanimité, merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 20 juin 2023

1. Travaux des commissions :
 - 1.1. Subventions culturelles du 10 mai 2023
 - 1.2. FSDIE du 16 mai 2023
 - 1.3. Vie étudiante du 22 mai 2023

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023
 - 2.1. Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants-Rentrée 2023 / 2024
 - 2.2. Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023 / 2024
 - 2.3. Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées–Rentrée 2023/2024
 - 2.3.1. Fiche filière de la 2^e année du DEUST Technicien/préparateur en pharmacie
 - 2.3.2. Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2^e et 3^e année
 - 2.4. Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :
 - 2.4.1. Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)
 - 2.4.2. Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)
 - 2.4.3. DU « Laïcité, religions et république » (DU de formation civile et civique agréé par le ministère de l'Intérieur)
 - 2.4.4. Ouverture de formations en alternance
 - 2.4.5. Universitarisation – Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK
 - 2.4.6. Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) - Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)
 - 2.5. IUT - Réforme des BUT – Rentrée 2023-2024 :
 - 2.5.1. Fiches filières BUT 3
 - 2.5.2. Modification de fiches filières (IUT Dijon-Auxerre ; Chalon-sur-Saône)
 - 2.5.3. Capacités d'accueil de l'IUT Dijon-Auxerre : BUT / LP / DU
 - 2.6. Dossier accréditation uB - Projet de la formation d'Infirmier(e) de Bloc Opératoire Diplômé(e) d'Etat (IBODE)
 - 2.7. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification
 - 2.8. Calendriers universitaires 2023-2024 :
 - Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
 - Propositions des composantes
 - 2.9. Architecture de l'offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions
3. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2023-2024

M. Hervé.- Le point suivant est un point relatif à la CFVU. Alors sur ce point-là, Karen Fiorentino n'est pas présente, elle nous a communiqué un compte-rendu circonstancié mais néanmoins fort long. Donc j'allais vous proposer une gestion par exception, parce que globalement tout est adopté à l'unanimité sauf un point qui a été adopté avec une voix contre qui est le point 2.5.1, fiche filière BUT 3. Ce point-là n'a pas été adopté à l'unanimité et il est indiqué qu'un élu a regretté qu'il y ait mention dans ces fiches filières d'une note éliminatoire de 8 sur 20. Donc il a voté contre.

Mme Privé.- Et il y a le 2.4.6 avec trois abstentions également. Sur la fiche filière il est bien précisé qu'il y a trois abstentions.

C'est une demande d'exception, sur le reste nous voterons pour. Je demande une désolidarisation du point 2.4.6 et du BUT 3, du 2.5.1. En fait, le 2.4.6 pour nous, il ouvre une porte excessivement dangereuse. Il est précisé dans cette fiche filière qu'il n'y aura aucune possibilité de rattrapage donc on supprime la session 2 sous

prétexte d'un CCI. Pour nous c'est excessivement dérangeant parce que, en effet l'arrêté licence qui légifère sur ces questions de rattrapage ne légifère techniquement que sur les licences et ouvre une liberté de suppression complète et totale des rattrapages pour les masters. Cependant, c'est une porte ouverte qu'on trouve à titre personnel assez dérangeante parce que finalement si on est en master on devrait également avoir le droit au rattrapage et ce n'est pas parce que le format contrôle continu intégral permet d'avoir plus de notation qu'il n'y a pas parfois besoin d'une seconde chance. Je compléterai en disant d'ailleurs que c'est le sens de nos travaux en ce moment au groupe de travail référentiel commun des études, de bien entériner le fait que même s'il y a CCI, il y a droit au rattrapage. Alors je sais qu'il y a des débats sur cette question-là, notamment sur le fait qu'on peut estimer que plusieurs notes ça soit en soit un rattrapage, etc. Il n'empêche que le préciser de manière aussi claire et aussi simple dans la fiche filière, ça nous dérange beaucoup. Et on dit cependant à la CFVU si je comprends bien, qu'il y a quand même une seconde chance. Alors moi je trouve ça un petit peu contradictoire qu'on nous explique en CFVU que la seconde chance est accordée, mais qu'en même temps, on entérine sur la fiche filière le fait qu'il n'y ait plus le droit au rattrapage. C'est ça qui est complexe, c'est-à-dire pourquoi marquer qu'on supprime le droit au rattrapage plutôt que d'expliquer qu'il y a mise en place d'une session 2, notamment par exemple en cas d'une absence justifiée, donc la formulation nous semble un peu complexe et nous semble ouvrir une porte un peu dangereuse que je ne n'imputerai pas totalement à l'INSPÉ puisque le ministère s'efforce de ne pas légiférer sur les M 3 C en termes de master.

Pour les BUT, on insère des notes éliminatoires ce qui est toujours interdit par arrêté du 4 avril 1997, article 18 ou 14, je ne sais plus, sur les formations équivalentes aux licences ou aux masters. Donc on ne comprend pas très bien cette mise en place de notes éliminatoires. Et là aussi on souhaite voter contre parce qu'une croyance profonde de l'Unef en général, c'est que l'excellence, ça ne passe pas par le durcissement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mais bien par l'assurance que le contenu pédagogique est excellent. Ce que je considère qu'il est à l'université de Bourgogne dans grand nombre de filières et je ne pense pas que c'est par ce biais de contrainte sur les modalités de contrôle des compétences et des connaissances qu'on va amener plus d'excellence, au contraire, on va amener plus de stress et plus d'angoisse pour les étudiants alors qu'on sait pertinemment que les DUT et les BUT sont des formations d'excellence.

Donc voilà, c'est pour ça que je demande la désolidarisation de ces deux points de la CFVU dans le package qui nous est présenté.

M. Hervé.- Il y en a plus que prévu des désolidarisations parce qu'il y a deux autres points qui doivent être traités à part. L'un relatif à la modification de la fiche formation du DU Laïcité, religion, citoyenneté de l'UFR DSEP. L'autre relatif au dossier d'accréditation uB du projet de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État. L'un a été demandé par le responsable du DU et l'autre tient au fait que la région nous a envoyé un courrier en ce sens. Donc ça veut dire qu'on vote ces deux-là à part, un bloc global et puis les deux points dissociés sur les notes éliminatoires en BUT, et les secondes chances en master MEEF. Juste sur le BUT, manifestement, c'est une disposition nationale. Il n'y a pas d'exception aux textes, c'est une disposition prévue dans la partie réglementée au niveau national pour les BUT. Pour l'autre cas, c'est aussi un choix national, ce n'est pas du tout une volonté

d'exception de la part de l'établissement. C'est un cadre national qui s'impose au local.

Mme Privé.- Tout à fait, mais on avait eu exactement le même débat pour l'ESIREM et la mise en place de notes éliminatoires. En fait le cadre national se durcit et, si j'étais vilaine, je dirais que moins on a d'étudiants et plus on réussit à les virer, si je m'exprime en termes grossiers pour parler non pas de ce qui se passe à l'université de Bourgogne, mais bien des recommandations nationales, que ça soit pour les BUT ou pour la CTI dont nous avons parlé la dernière fois, plus on fait des économies. Donc moi, j'y vois, non pas une politique ambitieuse de modalité de contrôle des connaissances et des compétences, mais bien le fait de sortir des étudiants via des notes éliminatoires et des recommandations, d'ailleurs, qui sortent à peu près de nulle part. Puisque jusqu'ici, nous n'avons pas de notes éliminatoires et pourtant, nous avons des formations d'excellence, notamment dans nos IUT et à l'ESIREM également et que ces recommandations fantasmagoriques sortent un peu de nulle part. Donc sur le principe, on trouve ça pas possible, d'un seul coup durcir des M 3C qui n'ont pas à l'être.

M. Hervé.- Donc si je reprends le point CFVU. Donc il y a un bloc qui sera tout sauf le point 2.4.3 DU Laïcité, religions et république. Ça, je vais vous donner le détail qui m'a été donné par Karen sur ce point-là. Le point 2.4.6, suite à la demande de madame Privé, le point 2.5 idem et le point 2.6 sur la formation d'infirmier de bloc opératoire. Donc je vais vous donner connaissance des deux points qui sont mis à part et qui ne relèvent pas de la demande de madame Privé.

Le DU Laïcité, religions et république de l'UFR Droit, donc modification de fiche filière motivée par une question technique. C'est un DU qui était habilité par le ministère de l'Intérieur et porté au répertoire spécifique et France compétences a demandé depuis un an d'en faire une demande de certification et donc la fiche filière a dû être modifiée. Les enseignements restent les mêmes, le volume horaire est inchangé, ce qui va changer dans la fiche, c'est un groupement d'enseignements qui sont fléchés en termes de compétences. Donc on peut voter ce point-là tout d'abord, si cela vous sied. Je vous donne lecture de cette délibération. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification de la fiche formation du DU laïcité, religion et citoyenneté de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, conformément à l'arrêté du 27 février 2023, ainsi que la charte d'engagement. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Une abstention.

19 voix pour, 1 abstention

M. Hervé.- Merci beaucoup. Délibération adoptée. Délibération par exception suivante, c'est la délibération sur le diplôme de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État. Alors sur ce point-là, pour vous donner des informations sur l'histoire avec la région, on est en plein dans l'universitarisation des formations de santé. C'est une formation qui se déroule en partenariat avec le CHU qui ferait les enseignements et l'uB apporte le label. L'UFR Sciences de santé veut l'ouverture d'une autre école à Dijon, la région a refusé l'ouverture d'une autre école au motif

qu'il y a des places ouvertes à Besançon qui ne sont pas pourvues. L'UFR des Sciences de santé explique cela par le contenu et la qualité des enseignements dispensés. Et donc il est demandé un vote de cette accréditation qui va ensuite être envoyée au ministère avec l'espoir que cela fasse changer d'avis la région. D'où le vote à part pour donner de la force à cette délibération.

Donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le dossier d'accréditation uB, projet de la formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, IBODE. Qui ne prend pas part au vote ?

M. Le Moyne.- On peut avoir des éclaircissements sur la position de la région ?

M. Hervé.- Des éclaircissements, c'est qu'il y a des places ouvertes à Besançon qui ne sont pas pourvues.

M. Le Moyne.- C'est tout ? Ça veut dire qu'un étudiant de Mâcon, il faut qu'il aille à Besançon ? J'ai du mal à comprendre.

Le Président.- C'est ce qui explique qu'un seul établissement dans la région, ça peut poser problème à un moment. Comment seront traitées les questions territoriales, ensuite ? Voilà un exemple.

M. Hervé.- Il y a des places à Besançon, c'est la réponse de la région. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Deux abstentions.

18 voix pour, 2 abstentions

Mme Cénac.- C'est en complément de la remarque de Clara sur la maquette de l'INSPÉ donc c'est le 2.4.6.

Je pense qu'effectivement, la question aussi est à corréliser aux discussions et à ce qu'il y a dans le référentiel commun des études. Donc il faut ajouter à cela que selon les formations, il y a un redoublement de droit, ou pas, en fonction des fiches filières des formations. Donc, plusieurs collègues m'ont dit, je n'ai pas vérifié ce qui avait été voté auparavant, mais que pour cette formation, l'un des problèmes c'est qu'il n'y a pas de redoublement de droit et donc il n'y a aucune garantie pour un étudiant qui aurait une bonne raison justifiée de ne pas être là, d'avoir une possibilité de se rattraper et que potentiellement en plus il peut ne pas redoubler et être exclu du cursus. Donc je pense qu'effectivement l'ensemble est lié, donc peut-être qu'il faut mettre à plat la réflexion qui est en cours sur le référentiel commun des études et savoir ce qu'on entend par seconde chance. Parce que comme il y a beaucoup de disparités sur les secondes chances, il n'y a rien de vraiment formalisé, très précis sur ce qu'on appelle seconde chance, mais il faudrait vérifier qu'un étudiant qui a une bonne justification de ne pas pouvoir participer à certaines épreuves a une réelle chance, à un moment, soit de redoubler, soit de passer une session 2, quelque chose mais qu'on ne le laisse pas comme ça au bord du chemin. Et là je ne vois pas de garantie pour un étudiant avec une absence justifiée, de pouvoir vraiment avoir quelque chose donc c'est ça qui me pose souci. Mais je comprends que ce soit peut-être à corréliser avec le référentiel commun des études.

M. Hervé.- Donc on va faire deux votes successifs dans ce cas-là, et donc pour le deuxième point il y a les fiches filières de BUT et les modifications de fiches filières qui sont 2.5.1, 2.5.2 et il y a le point 2.5.3, les capacités d'accueil de l'IUT de Dijon-Auxerre en BUT, LP et DU. Donc on fait un lot BUT et IUT donc 2.5 réforme des BUT.

Donc pour le point 2.4.6 la délibération devrait avoir la forme suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte les modifications de fiches filières du master PIF Pratique, ingénierie de la formation, parcours 2 A2P donc parcours, accompagnement et analyse des pratiques professionnelles. Donc qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 6 contre. S'abstient ? 2 abstentions.

12 voix pour, 2 abstentions, 6 voix contre

M. Hervé.- Sur le point 2.5, on fait un package global sur la réforme des BUT qui fait un peu tousser. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la réforme des BUT pour la rentrée 2023-2024, suite aux travaux de la CFVU du 20 juin 2023, c'est ce qui avait été proposé initialement en CFVU. Donc qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 6 et s'abstient 2.

12 voix pour, 2 abstentions, 6 voix contre

M. Hervé.- Il nous reste un énorme lot maintenant qui prend tous les points sauf les points qui viennent d'être exclus, relatifs aux travaux de la CFVU du 20 juin 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 juin 2023 :

- Travaux de la commission subventions culturelles du 10 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission FSDIE du 16 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission de la vie étudiante du 22 mai 2023 et les propositions de labellisation d'associations
- Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023
 - Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants – Rentrée 2023-2024
 - Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023-2024
 - Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées – Rentrée 2023-2024
 - . Fiche filière de la 2^e année du DEUST Technicien / préparateur en pharmacie
 - . Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2^e et 3^e année

- Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :
 - . Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)
 - . Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)
 - . Ouverture de formations en alternance
 - . Universitarisation – Diplôme d’Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK
 - DU-DIU-formations courtes de l’UMDPC Santé : demandes de création et de modification
 - Calendriers universitaires 2023-2024 :
 - . Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
 - . Propositions des composantes
 - Architecture de l’offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions
- Modalités d’exonération et de remboursement des droits d’inscription au titre de l’année 2023-2024

Donc les quatre points précédents ont été exclus de cette délibération. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S’abstient ? Donc unanimité, merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

VI - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 29 juin 2023

Appel à Projets exceptionnel pour les plateformes sous (co)-tutelle de l’université de Bourgogne

M. Hervé.- Point suivant, c’est des travaux de la commission de la recherche sur l’appel à projets plateformes qui va vous être présenté par Pascal Neige.

M. Neige.- Merci Fabrice. Alors effectivement, je viens ici pour vous rendre compte de l’utilisation d’une enveloppe financière qui avait été votée au budget initial en investissement pour aider les plateformes. Ça vient dans un contexte où la région s’est désengagée de l’aide pour les plateformes pour cette année, donc, on espère que la région pourra se réengager l’année prochaine et donc l’université avait en quelque sorte anticipé ce désengagement en ouvrant une enveloppe. Donc on a lancé un appel à projets pour une enveloppe financière à hauteur de 580 000€ à l’ensemble des plateformes sous cotutelle de l’uB avec un montant maximal pour un financement par projet de 50 000€, de manière à donner une chance à un maximum de plateformes. Cet appel à projets a rencontré un franc succès puisqu’on a reçu des demandes de financement à hauteur de 900 419€ pour une enveloppe de 580 000€ et donc on a procédé à un arbitrage qui vous est explicité dans le document que vous avez reçu par voie électronique.

Les éléments qui ont permis de faire cet arbitrage sont les suivants. En premier lieu, une analyse de la faisabilité du projet dans les délais prévus. C’est en effet une enveloppe ouverte au titre de l’année 2023. Et donc il faut que l’opération

soit finie en 2023 avec service fait au sens de ce que nous a expliqué le DGS il y a quelques minutes, c'est à dire réellement fait avec livraison, etc. Ensuite, on va regarder évidemment l'intérêt scientifique pour l'établissement, les priorités données par la plateforme dans le cas ou plusieurs projets étaient déposés. Et puis, nous avons regardé également l'équilibre des demandes entre les grands domaines scientifiques de l'uB. Ils vous sont rappelés en bas, tout en bas à droite du tableau, par grand champ académique ou alors par zone particulière comme le Mésocentre par exemple. Et puis également un équilibre des demandes sur les laboratoires d'adossement des plateformes pour ne pas financer d'une manière trop importante un laboratoire par rapport à un autre. Donc une pré-proposition a été faite à la commission de la recherche. Pré-proposition construite par Laurent Gautier, qui est le vice-président valorisation qui connaît bien les plateformes et moi-même avec l'aide du pôle recherche pour les aspects techniques de faisabilité. La commission de la recherche a fait cette analyse ensuite, sur cette base de cette pré-proposition, a modifié un certain nombre de points, en particulier la commission a souhaité remettre un projet que nous n'avions pas sélectionné au départ dans la liste des projets financés. Donc on a pu débattre de ça en commission de la recherche et on a abouti à la proposition qui est marquée dans la colonne jaune, à droite du document.

Vous pouvez voir que certains projets sont financés complètement, d'autres sont réduits légèrement ou un peu plus en fonction des projets et d'autres ne sont pas financés pour différentes raisons que je peux vous expliquer. Mais vous avez compris au moins pour deux cas, deux plateformes qui demandaient deux projets importants en termes financiers, donc on n'en a pris qu'un des deux. Et puis pour d'autres cas, ChemoSens par exemple, la plateforme a enlevé elle-même son projet parce que finalement il n'était pas mûr et à d'autres endroits, c'est des arbitrages pour tenir les équilibres.

Au final, on arrive à un arbitrage à 579 825€ donc on est bien dans l'enveloppe à 580 000 et donc on a mis au vote cette proposition qui a reçu un avis favorable avec quatre abstentions. Les quatre abstentions, il n'y a pas eu d'explication de vote, mais on a quand même compris parce qu'il y avait une demande de modification pour ajouter une plateforme et donc il a fallu rogner sur d'autres budgets et les collègues impliqués dans les autres plateformes n'étaient pas forcément contents de ça, donc se sont abstenus, ils ne sont pas opposés mais ils se sont abstenus. Donc globalement, un débat sans difficulté. On a reçu pas mal de mails de remerciements. En fait, je crois que les collègues impliqués dans les plateformes attendaient un investissement de l'établissement pour essayer de ne pas perdre les finances, enfin pas complètement être en année blanche de financement pour l'année 2023 et donc ce sera bien le cas. Alors on n'a pas pu servir tout le monde, mais quand même on injecte 580 000€. Je ne vous l'ai pas dit, mais je peux le dire maintenant, c'est un élément important, dans le cahier des charges on avait sciemment enlevé l'obligation du cofinancement. Souvent, vous savez qu'on met un cofinancement, ça nous aide pour le pré arbitrage, c'est-à-dire que les plateformes sont obligées de s'investir pour obtenir le financement principal. Ici comme on voulait être rapide pour l'année 2023, on a essayé de simplifier au maximum le type de financement et donc on autorisait des demandes sans aucun cofinancement à côté. Certains en ont mis, d'autres pas, mais ça n'a pas servi de critères pour faire l'arbitrage.

M. Hervé.- Merci, des remarques, des questions ? Non, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve, dans le cadre d'un appel à projets exceptionnel mis en place par l'établissement, l'attribution des subventions pour les plateformes sous cotutelle de l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat

VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Les points suivants sont des points adoptés sans débat mais qui peuvent donner lieu à débat sur demande. Tarifs, subventions et dons, catalogue des EUD, sorties d'inventaire et conventions et contrats qui emportent versement de subventions ou engagent l'uB, tout d'abord et puis ensuite compte rendu des conventions hors subventions.

Donc le conseil d'administration en avoir délibéré approuve les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

VIII – Compte rendu des conventions hors subvention

M. Hervé .- Et pour le point suivant, le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Point C : Questions diverses

M. Hervé.- Il y avait une première question diverse sur la question des ESAS, portée tout d'abord par Elsa qui n'est pas présente mais avec un passage de relais à Lionel, ici présent. Et puis, l'autre point est relatif à un vote de motion budgétaire par le conseil d'administration. Donc Lionel je te laisse la parole sur les ESAS.

M. Crognier.- En fait c'est un débat assez long, je me fais le porte-parole d'Elsa Lang-Ripert qui ne peut pas être présente. Vous savez que dans la loi LPR, il y a eu un ensemble de revalorisations. Les enseignants du second degré, les ESAS donc les PRAG et PRCE ont eu une revalorisation notamment dans la partie prime d'enseignement supérieur mais ils n'émergeaient pas au niveau de la RIPEC.

Le courrier d'Elsa est lié à un certain nombre de prises de position dans les universités, à la fois d'un collectif qui s'appelle le collectif 384. Donc les UFR qui ont beaucoup d'enseignants du second degré, notamment les INSPÉ, notamment les

IUT, notamment les STAPS, mais aussi d'autres composantes que j'oublie certainement, eh bien, au vu des tensions sur cette partie 1, alors ce n'est pas exactement la partie 1 de la RIPEC, mais la revalorisation sur les enseignants-chercheurs a porté en particulier sur la partie 1 de la RIPEC et avec une revalorisation de moitié des enseignants du second degré. Donc le courrier que vous avez dû recevoir est relatif à une motion. Il y a eu beaucoup de motions dans les universités, également pour tracer le contexte des démissions de responsables de promotion dans un certain nombre de composantes aussi. Alors, dans les STAPS, on a sept ou huit STAPS qui ont été fortement impactés par ces mouvements d'humeur en France, à Rennes, à Brest, etc. Dans les INSPÉ aussi. Je ne sais pas comment Elsa pensait que le conseil pouvait se saisir de cette question. Faire remonter une motion Vincent, c'est possible ? Il y a un texte proposé par les INSPÉ. C'est un texte national, donc il a été voté hier au niveau de l' INSPÉ de Bourgogne, à l'unanimité. On en avait déjà un petit peu parlé Vincent de cette question lors d'un précédent conseil, il n'est pas simple de faire remonter en l'état ce courrier.

Le Président.- En fait ce matin, la ministre a annoncé une revalorisation au 1^{er} septembre. Donc ça dépend de ce qu'il y a dans la motion, parce que est-ce qu'elle ne coupe pas, cette déclaration, l'herbe sous les pieds des réactions dans les INSPÉ ? Ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je veux que ce soit pertinent, c'est tout.

M. Crognier.- Je peux vous lire la motion, si vous le souhaitez. Donc, c'est une motion pour les conseils d'institut des INSPÉ, c'est le réseau des INSPÉ au départ, mais je pense que s'il y a motion au niveau de l'université de Bourgogne, elle doit s'étendre. Ou alors on ne se fait que le porte-voix des INSPÉ, auquel cas je ne sais pas si la démarche est...

Mme Cénac.- J'ai un petit peu évoqué tout à l'heure avec Lionel, la position du SNESUP, je peux la rappeler. On essaye depuis longtemps, au ministère, d'obtenir cette équivalence. Après, sur la rédaction d'une motion, il nous semble important de ne pas monter type de personnel contre type de personnel et avant d'aller demander des égalités de prime, rappeler qu'on voudrait une augmentation du point d'indice et compensé bien évidemment par l'État. Nous, à la FSU, on demande 10% mais au moins d'avoir un point d'indice qui correspond un peu plus à la réalité de l'inflation, une révision des grilles indiciaires. Et je rappelle que la politique indemnitaire ne compte pas pour la retraite donc plutôt que d'aller à tout prix réclamer des primes et l'équivalence des primes entre les statuts, déjà on demande la revalorisation du point d'indice et après, à partir du moment où il y a l'équivalent de la composante C1 du RIPEC que les enseignants du second degré n'ont pas, bien évidemment, demander à minima l'égalité des primes. Mais si on doit faire une communication, une motion, je pense qu'il est important de rappeler aussi le reste, qu'on souhaite une augmentation du point d'indice plus que des primes qui ne rentreront pas en compte dans nos retraites.

Le Président.- Ça, on peut l'indiquer.

M. Crognier.- Moi, je pense aussi qu'il faudrait intégrer les autres personnels de l'université s'il y avait une motion à faire parce que cette réforme de la

revalorisation elle intégrait, à un niveau très inégal, l'ensemble des personnels de l'université, quand même. Parce que là ce serait une motion un peu catégorielle.

Mme Cénac.- Oui, dont les contractuels, les contractuels qui n'ont déjà pas les primes, on les aligne sur les grilles du second degré, mais ils n'ont déjà pas les primes. Moi ça me gêne un petit peu de porter les revendications, parce qu'il y a un collectif 384, et plutôt que d'avoir des revendications corporatistes statut par statut, je pense qu'il vaut mieux mettre sur la table des revendications communes à tout le personnel.

M. Crognier.- À titre personnel, je le pense aussi, mais je me fais aussi le porte-parole d'Elsa.

Le Président.- Tu peux lire la motion, Lionel, pour qu'on sache exactement ce qu'il y a dedans.

M. Crognier.- Le fonctionnement des INSPÉ s'appuie sur les compétences de trois principales catégories de formateurs et formatrices, donc les enseignants-chercheurs, les enseignants du premier et second degré, conseillers, conseillères principaux d'éducation et puis les enseignants et enseignantes du premier et second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Or, à l'heure où le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, d'une part, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'autre part, ont annoncé ou déjà réalisé des opérations de revalorisation salariale pour leur personnel respectif, les enseignantes et enseignants affectés dans le supérieur, ESAS, en sont pour l'instant exclus. Ils et elles ne peuvent bénéficier de la mise en place du régime des primes et indemnités des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, RIPEC, et l'évolution de la prime d'enseignement supérieur, la PES, amplifie les écarts existants avec les collègues enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. La prime est double dans le RIPEC 1 pour les enseignants-chercheurs versus les enseignants de second degré, avec une augmentation progressive jusqu'en 2027. Elles et ils ne pourront accéder aux revalorisations annoncées par le ministère de l'Éducation nationale, qui portent sur des indemnités et activités propres aux établissements secondaires pour des missions de même nature. Si ces revalorisations étaient les bienvenues pour les enseignants concernés, le principe d'équité, là ça renvoie à ce rapport de un à deux que je soulignais tout à l'heure, le principe d'équité doit s'appliquer à tous afin que tous les enseignants, quel que soit leur statut, puissent voir valoriser où revaloriser leur investissement pédagogique, leur valeur professionnelle et leur acquis de l'expérience professionnelle, la qualité des activités et engagement professionnel et les responsabilités assumées. Et puis ensuite, le courrier termine sur l'importance des enseignants de second degré qui assument des tâches fondamentales quand même, sur notamment des aspects pédagogiques et administratifs pour faire tourner les diplômes, en particulier au niveau (*mot inaudible*), mais pas uniquement, évidemment. Donc en fait le courrier ici porte sur la question de travail égal et d'équité, notamment sur la prime d'enseignement supérieur. Je ne sais pas si j'ai été clair. Donc c'est une demande qui est effectivement catégorielle. C'est une demande qui défend aussi l'investissement de ces enseignants du second degré à l'université, leur place aussi, dont on sait que l'engagement est quand même important. De multiples collectifs ont porté des revendications dans les universités à

plusieurs niveaux. Effectivement, ce matin, il y a une lettre de l'AEF qui indique qu'il y aura une revalorisation à la rentrée, je crois du point d'indice. Les INSPÉ donc se sont saisis de ce dossier de même que les C3 des STAPS. Certaines universités ont relayé aussi.

Le Président.- Moi je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait une valorisation des collègues PRCE PRAG détachés dans le supérieur, au contraire.

M. Didier.- *Hors micro, intervention inaudible.*

M. Perrot.- Je sais que les collègues de (*mot inaudible*) ont fait voter une motion qui va dans ce sens-là lors du dernier conseil (*mot inaudible*).

Le Président.- Moi, franchement, à titre personnel, je suis favorable à ce que l'indemnitaire soit relevé aussi pour les PRAG et les PRCE. Est-ce que cette motion ne concerne que les gens qui sont rattachés à l' INSPÉ ? Je ne pense pas. Qu'est ce qui est demandé spécifiquement par Elsa ?

M. Crognier.- Deux choses spécifiques, je vous montre une partie de son mail, « à l'image des CA d'autres universités, le CA de l'uB pourrait-il aussi s'emparer de ce sujet et interpeller d'une manière ou d'une autre les ministères et les directions générales pour que les collègues ESAS ne restent pas les oubliés de la revalorisation ».

Le Président.- Oui mais alors comment on articule cette demande avec la déclaration d'aujourd'hui de la ministre. Je n'en sais rien, ça dépend du contenu, de l'effet de cette déclaration, c'est-à-dire qu'elle ne donne pas de chiffres, j'ai l'impression. Et le contenu d'une motion doit tenir compte de la déclaration de ce matin. On ne va pas faire une motion qui ferait abstraction de cette déclaration parce que sinon on tape à côté, c'est un coup d'épée dans l'eau. On aurait eu le CA hier, c'était plus simple.

M. Crognier.- Au niveau des STAPS, on a fait une motion en mars, l'ensemble des STAPS de France. Et puis, comme le dossier n'avancé pas assez à nos yeux, on travaille avec les IUT et une autre composante, mais on n'a pas terminé parce que ça prend du temps, pour déposer une autre motion, donc c'est un niveau national qui est visé. Voilà comment on a fonctionné, donc là, la difficulté que je vois, c'est qu'il faudrait travailler avec l'ensemble des acteurs dans les composantes pour déposer une motion qui pourrait être négociée, discutée avec tout le monde.

Le Président.- Avoir un positionnement d'établissement, pas de souci mais il faut que ça ne vienne pas seulement de l'INSPÉ, enfin je le pense, il faut que ça vienne des PRAG, des PRCE de l'établissement. Je suis persuadé que si on rédige quelque chose de suffisamment large, les PRAG et les personnes concernées pour qui on va demander une augmentation de l'indemnitaire, évidemment ne vont pas s'y opposer. Maintenant, sur la seule base de la demande de l'INSPÉ, est-ce qu'on peut adopter dès aujourd'hui une motion ? Je me sens un peu en manque de légitimité dans la consultation que nous devrions avoir avec une organisation syndicale qui représente notamment les PRCE et les PRAG. Parce qu'autant les organisations

syndicales ont une légitimité qui est liée à l'élection, autant l'INSPÉ, c'est juste les gens de l'INSPÉ, et je suis un peu gêné avec ça.

Mme Cénac.- Mon organisation syndicale le fait au niveau national, d'interpeller sur cette question, depuis longtemps et donc bien sûr, si on rédige une motion qui va dans ce sens, bien évidemment qu'on la soutiendra, mais le fait de l'indiquer en motion n'empêche pas de rappeler l'importance du point d'indice. Et je pense que c'est une stratégie voulue par le gouvernement de choisir une revalorisation par l'indemnitaire qui permet de diviser les enseignants entre elles et entre eux. Et enfin, je pense que c'est une stratégie assumée. Après, effectivement on peut faire une motion courte, tout en rappelant le reste sur la rémunération, demander le rattrapage de l'équivalent de la composante C1 du RIPEC pour les enseignants du second degré intégrés dans le supérieur.

Le Président.- Une motion courte, ça, je suis d'accord et d'autant plus que ce matin, il y a une déclaration. Donc il faut aussi que la motion tienne compte de la déclaration de ce matin, donc il faut l'adapter. Ce que tu as lu tout à l'heure m'a paru un peu long.

M. Hervé.- On peut mettre d'abord le premier point sur l'indemnitaire au lieu du point d'indice, et ensuite venir aux éléments catégoriels.

Le Président.- Et après, dire que l'indemnitaire doit être rattrapé et deuxièmement ce que nous préférons, c'est de toute façon une revalorisation du point d'indice, ce n'est pas l'indemnitaire.

Mme Cénac.- Je pense que c'est important de faire un communiqué pour ne pas donner l'impression que c'est une revendication corporative, justement de l'intégrer globalement sur l'ensemble des enseignants d'enseignement supérieur quel que soit le statut.

M. Crognier.- Moi je pense que la ministre en fait, elle a éteint un certain nombre de petits feux puisqu'il y a des équipes qui ont refusé de traiter les dossiers sur Parcoursup. Il y a des équipes qui ont démissionné de leurs fonctions et je pense que cette annonce, elle est avant tout politique et moi je pense qu'une petite motion de dix lignes qui intégrerait l'ensemble des acteurs mais qui serait légère, qui marquerait notre soutien sans s'engager plus loin puisque, de toute façon, on ne peut pas aller faire ce travail de démarcher l'ensemble des PRAG de l'université ou des PRCE aujourd'hui. Moi, je le vois comme ça.

Mme Cénac. - Pour compléter ce que tu dis Lionel, il y a des PRAG PRCE qui menacent de ne pas faire la rentrée.

Le Président.- Donc, est-ce qu'une motion peut être préparée là, sur le vif éventuellement, qu'on puisse avoir quelque chose d'assez rapide ? Je voudrais également, en écho de sur quoi on a échangé ce matin, sur la dotation insuffisante des universités, peut-être procéder à la lecture d'une motion qui a circulé entre nous et qui pourrait être adoptée par le conseil d'administration. Tu t'en charges, Fabrice ?

M. Hervé.- Vous avez eu le document par mail. C'est un mélange de textes relativement peu modifiés, de deux établissements, Poitiers et Tours, l'un étant très bien doté, l'autre étant fort mal doté. Et donc le propos serait le suivant.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réuni le 4 juillet 2023, s'est prononcé sur le budget rectificatif n°1 2023.

Il souligne son attachement aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université de Bourgogne est soucieuse de préserver une université ouverte à toutes et à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité, tant des personnels que des étudiants.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réaffirme son attachement aux statuts pérennes de tous les personnels. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels. Il affirme également sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

Il appelle enfin à renforcer significativement les dotations annuelles des universités, plutôt que d'augmenter uniquement le poids des appels à projets dans le financement de la recherche. Cela est d'autant plus prégnant que l'université de Bourgogne connaît depuis de trop nombreuses années une sous-dotation (SCSP) notoire malgré l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants.

Le conseil d'administration constate que la situation des universités françaises est contrainte par la trajectoire des politiques nationales de dégradation des taux d'encadrement. En effet, depuis 2013, les moyens accordés aux universités par l'État évoluent de manière significativement plus faible que l'évolution du nombre d'étudiants ce qui se traduit par un niveau de dépense publique par étudiant qui connaît une baisse tendancielle depuis les années 2010, particulièrement marquée au sein des universités françaises.

Le conseil d'administration note que dans ce contexte, l'université de Bourgogne a fait le choix de préserver l'emploi. Cette volonté locale est toutefois de plus en plus contrainte par la politique nationale de non-compensation par l'État des transferts des charges qu'il impose.

Ainsi, le conseil d'administration dénonce :

- l'absence de prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) dans la dotation accordée par l'État. Le GVT cumulé de l'université depuis 2019 est de l'ordre de huit millions d'euros
- l'absence de compensation totale par l'État de nombreux transferts de charges par exemple la mesure de revalorisation du point d'indice de juillet 2022, la non-compensation du gel des droits d'inscription ou encore les nombreuses mesures partiellement compensées (compensation au titre du plafond État uniquement, protection sociale complémentaire par exemple).

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réaffirme son attachement au service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment au cadre national des statuts et des diplômes et, par conséquent, demande que les charges transférées aux universités par l'État ou les autorités publiques, ainsi que le GVT soient intégralement compensées par la subvention pour charges de service public attribuée par l'État et, au-delà, demande une véritable stratégie nationale de financement suffisant du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président.- Si ça vous va, je propose d'adopter cette motion. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Unanimité des membres présents et représentés au conseil d'administration.

19 voix pour (unanimité)

Le Président.- Est-ce qu'entre-temps, vous avez eu le temps de finaliser une proposition de motion pour les collègues PRAG PRCE ?

Mme Cénac.- Je viens de retrouver la motion du CA de l'université de Rouen qui date d'avant les annonces de la ministre de ce matin. Je peux vous la lire, elle n'est pas très longue. Le conseil d'administration de l'université de Rouen-Normandie rappelle que les enseignants du second degré de l'enseignement du supérieur représentent 20% des effectifs enseignants et réalisent plus d'un tiers des enseignements au niveau national. De plus, ils assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur, administratives, pédagogiques, électives, etc. Il y a encore peu, le montant des primes était équivalent, depuis la mise en place du RIPEC il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et la PES. A l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisé à hauteur de 6 400€ alors que la PES ne sera revalorisée qu'à hauteur de 3 261€ c'est-à-dire au niveau de l'IFSE des personnels de catégorie C du MES. Le conseil d'administration de l'université de Rouen demande que l'investissement de ces personnels soit reconnu au même titre que celui des collègues enseignants-chercheurs. Il demande que le régime indemnitaire des enseignants du supérieur soit aligné sur celui des enseignants-chercheurs.

Donc, peut-être qu'on pourrait ne pas entrer dans les détails du milieu avec les modifications de la ministre, mais le début et la fin ?

Le Président.- Le début et la fin, conviennent, il y a un passage au milieu qui pourrait être adapté à la déclaration de la ministre. C'est-à-dire, « pour appuyer la déclaration de la ministre, par exemple, faite ce jour devant le CNESER..., pour appuyer ou aller dans le sens de la déclaration et encourager la ministre à aller au bout de sa déclaration ou suite aux propos de la ministre tenue devant le CNESER ce jour, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne... ».

M. Crognier.- Non, je ne sais pas si c'est pertinent de rappeler les propos de la ministre parce qu'on avait déjà discuté de ce point, très vite, lors d'un précédent CA, c'est quand même quelque chose qui court depuis des mois et je trouve que notre réaction ici, elle est indépendante de celle de la ministre.

M. Le Moyne.- Mais les motions, qui les lit ? Je pense que citer la ministre et l'inviter par la même occasion à respecter ce qu'elle dit tout simplement, c'est pas mal. J'ai l'impression que nos motions, elles tombent dans l'oreille d'un sourd.

Si dans un communiqué quelconque, le CA de l'uB est cité comme ayant réagi aux propos de la ministre, ça fait davantage de chemin.

On va produire deux motions le même jour. C'est un taux de production quand même tout à fait respectable.

Mme Cénac.- Peut-être que la deuxième on peut la garder pour le CA de la rentrée.

Le Président.- Le CA de la rentrée pour la revalorisation ? Est-ce que qu'on aura une déclaration qui sera faite à la rentrée pour le 1^{er} septembre ? Je n'y crois pas tellement parce qu'elle dit ça pour empêcher les débrayages de septembre.

Mme Cénac.- Hors de l'université de Bourgogne, il y a quand même beaucoup de collègues sur le plan national qui se sont engagés soit à démissionner, soit à ne pas faire la rentrée.

Le Président.- Elle dit ça parce qu'il y a une menace sur la rentrée. Et puis évidemment, les annonces font l'objet d'échanges, de négociations. Là, il ne va rien se passer, à partir du 14 juillet c'est quasiment fini.

M. Le Moyne.- Je pense que l'effet d'émotion sur la ministre est toujours faible, mais sur les collègues, communiquer aujourd'hui sur le fait qu'on est vigilant sur l'évolution de leur situation, ce n'est pas gratuit, donc je préférerais que l'on produise le texte aujourd'hui.

Le Président.- Oui, c'est un signal qu'on envoie, bien sûr.

Je lis la motion. Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne rappelle que les enseignants du supérieur réalisent plus d'un tiers des enseignements au niveau national. Ils assurent en outre, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : administratives, pédagogiques, électives, etc. Il y a encore peu le montant des primes (PRES et PES) était équivalent. Depuis la mise en place du RIPEC, il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et la PES. A l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisé à hauteur de 6 400 euros alors que la PES ne sera revalorisée qu'à hauteur de 3 261€.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande que l'investissement de ces personnels soit reconnu au même titre que celui des collègues enseignants-chercheurs, par suite que le régime indemnitaire des enseignants du supérieur soit aligné sur celui des enseignants-chercheurs.

Ça vous va ? Je mets cette motion au vote. Y-a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

19 voix pour (unanimité)

Mme Privé.- Les motions peuvent-elles être diffusées pour en informer la communauté.

M. Le Moyne.- Le comble, ça serait de faire une motion et de la garder secrète.

Le Président.- Elles seront publiées sur le site, les délibérations seront signées demain.

Verbatim du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,

Madame Natalie JOUBERT (présente jusqu'à 15h puis procuration à Madame Christine TOURNAY-DUPONT),

Monsieur Luis LE MOYNE,

Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,

Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),

Madame Peggy CÉNAC,

Monsieur Lionel CROGNIER,

Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente de 10h30 à 16h, procuration à Madame Natalie JOUBERT avant 10h30),

Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 16h40 puis procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),

Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),

Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 11h45 puis procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),

Madame Virginie KILANI (présente jusqu'à 17h20),

Monsieur Guy-Daniel LIGAN,

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Madame Clara PRIVÉ),

Madame Louise BOUCHÉ,

Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),

Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Louise BOUCHÉ),

Madame Ninon VEILLÉ (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF).

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,

Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 13h),

Monsieur Brice LÉTHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Madame Laëtitia MARTINEZ (présente jusqu'à 11h45),

Membre excusé

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,

Madame Alice LHOMMET, Directrice du pôle Finances,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice des ressources humaines,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Emmanuelle PUCÉAT, Vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameer Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	5
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023.....	5
III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion	5
IV - Questions financières	29
1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2023	29
III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion (suite).....	41
IV - Questions financières (suite).....	60
2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission	60
3. Politique d'achat de l'université de Bourgogne	61
V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 20 juin 2023	67
1. Travaux des commissions :	
1.1 Subventions culturelles du 10 mai 2023	
1.2 FSDIE du 16 mai 2023	
1.3 Vie étudiante du 22 mai 2023	
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023	
2.1 Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants - Rentrée 2023 / 2024	
2.2 Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023 / 2024	
2.3 Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées – Rentrée 2023-2024	
2.3.1 Fiche filière de la 2e année du DEUST Technicien / préparateur en pharmacie	
2.3.2 Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2 ^e et 3 ^e année	
2.4 Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :	
2.4.1 Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)	
2.4.2 Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)	
2.4.3 DU « Laïcité, religions et république » (DU de formation civile et civique agréé par le ministère de l'intérieur)	
2.4.4 Ouverture de formations en alternance	
2.4.5 Universitarisation – Diplôme d'État en Masso-kinésithérapie - IFMK	
2.4.6 Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)	
2.5 IUT - Réforme des BUT – Rentrée 2023-2024 :	
2.5.1 Fiches filières BUT 3	
2.5.2 Modification de fiches filières (IUT Dijon-Auxerre ; Chalon-sur-Saône)	
2.5.3 Capacités d'accueil de l'IUT Dijon-Auxerre : BUT / LP / DU	
2.6 Dossier accréditation uB - Projet de la formation d'Infirmier(e) de Bloc Opérateur Diplômé(e) d'Etat (IBODE)	
2.7 DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification	
2.8 Calendriers universitaires 2023-2024 :	
– Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions	
– Propositions des composantes	
2.9 Architecture de l'offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions	
3. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2023-2024	
VI - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 29 juin 2023	73
Appel à Projets exceptionnel pour les plateformes sous (co)-tutelle de l'université de Bourgogne	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	75
VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	75
VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention	75
<u>Point C</u> : Questions diverses	75

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 4 JUILLET 2023)

*(La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce CA qui commence avec un peu de retard, j'en suis désolé mais nous avons dû régler une difficulté particulière lors du conseil d'administration restreint aux professeurs. Je vous remercie d'être toutes et tous présents pour ce dernier conseil d'administration de l'année qui est un conseil d'administration un peu chargé parce que, comme toutes les fins d'années, il faut solder un certain nombre de dossiers. Quelques informations diverses avant d'aborder les points du jour, des éléments importants notamment sur les questions statutaires, les statuts de l'EPE et le projet d'EPE, les questions financières, les travaux de la CFVU, la dernière CFVU de l'année, les travaux de la commission de la recherche et des points adoptés sans débat sauf sur demande évidemment. Et puis des questions diverses, nous avons reçu une question diverse, une motion sur les ESAS, on verra ça tout à l'heure.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations diverses qui concernent d'abord les nominations. Vous savez qu'un nouveau directeur général a été nommé à la tête du CHU de Dijon. Il s'agit de Monsieur Freddy Serveaux. J'ai pu le rencontrer, nous avons échangé pendant une bonne heure et demie ensemble, sur les liens entre le CHU et l'université, sur le projet d'EPE. Et je dois vous dire que - vous savez, Talleyrand disait, « méfiez-vous de la première impression, c'est souvent la bonne » - eh bien l'impression est excellente. Le dialogue a été très fluide, nous restions avec un excellent souvenir de Nadiège Baille, avec laquelle nous avons travaillé de manière très, très constructive, j'ai le sentiment que la suite va se dérouler d'une manière à peu près comparable et donc franchement, c'est très encourageant. Alors vous savez qu'il ne pourra peut-être pas siéger dans notre CA en raison de la parité qui doit être respectée, mais il ne nous reste plus que trois conseils d'administration, je crois d'ici la fin du mandat, si j'en crois les comptes qui ont été réalisés par Cyril Gomet, donc le temps de relancer la procédure officielle, etc., il ne nous resterait plus sans doute qu'une seule réunion, donc on va voir ce qu'on va faire.

Autre nomination, un administrateur provisoire a été nommé à la tête de la COMUE à la suite du départ de son président Dominique Grevey. Il s'agit de Lamine Boubakar qui est l'ancien vice-président recherche de l'université de Franche-Comté, qui est professeur des universités à l'UFC. J'ai participé à plusieurs réunions avec lui depuis le 1^{er} juin, date de sa nomination par le ministère, je l'ai aussi rencontré deux fois en tête-à-tête pour évoquer la fin de la COMUE, la construction de l'EPE de Besançon et la construction de l'EPE de Dijon.

Autre point, il s'agit de la nomination à la tête de l'ENSA, l'École des beaux-arts de Dijon. Vous savez que la direction est vacante depuis le 15 mars dernier et une successeuse de Sophie Claudel a été désignée par le conseil d'administration il y a quelques semaines et cette proposition a été validée par le ministère de la Culture la semaine dernière. Je crois savoir que l'entrée en fonction se fera le 1^{er} septembre prochain. Il s'agit de Madame Amel Nafti qui a dirigé l'École supérieure d'art et de design de Grenoble-Valence et donc qui s'installera au plus vite. Évidemment, j'engagerai des discussions avec elle le plus rapidement possible dans la perspective de la construction de l'EPE de Dijon.

En ce qui concerne maintenant l'EPE de Dijon, nous allons y revenir plus longuement dans le troisième point de l'ordre du jour de cette réunion. Le 12 juin dernier, nous avons réalisé une réunion plénière avec l'ensemble des chefs d'établissement intéressés par l'EPE et pour la première fois, les organismes nationaux de recherche se sont joints à notre réunion, ont répondu favorablement à notre invitation. Et ce qui était tout à fait intéressant, c'est que ces trois ONR sont venus avec deux représentants, un pour l'aspect scientifique, projets de recherche, l'autre pour l'aspect conventionnement avec le futur EPE donc il est très clair que ces trois ONR, mais je n'exclus pas non plus le CEA avec lequel on entretient des relations différentes, non seulement conventionnent avec nous, mais acceptent notre proposition de figurer au conseil d'administration et dans le conseil académique du futur établissement, comme c'est le cas aujourd'hui d'ailleurs. Un calendrier doit être établi, rien n'est encore arrêté, mais c'est en bonne voie. Je vous confirme également que l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne, qui est installée à Nevers est candidate pour intégrer l'EPE et devenir non pas un établissement-composante parce que les établissements-composantes c'est un statut qui est réservé aux écoles titulaires de la personnalité morale, l'ESAAB n'a pas de personnalité morale propre, c'est un établissement d'enseignement supérieur qui est rattaché au lycée Alain Colas qui est un établissement public, un EPLE de Nevers. On a discuté ensemble et j'en ai parlé avec le ministère la semaine dernière en disant qu'il y avait des précédents dans le paysage français et notamment à Gustave Eiffel qui est un EPE dans lequel il y a deux écoles qui n'ont pas la personnalité morale et qui ont été intégrées dans l'EPE. Alors là-bas, ils les ont appelées écoles membres mais elles ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les établissements-composantes. Donc ce que j'ai proposé - c'était une discussion informelle sur ce point-là avec le ministère -, au lieu d'appeler l'ESAAB, école membre, on pourrait l'appeler tout simplement école-composante. Il y aurait donc les établissements-composantes et l'ESAAB comme école-composante. On en a discuté et j'ai proposé à mon interlocuteur de lui transmettre l'analyse juridique qui a été réalisée par le PAJI sur la base de l'existant et qui permet de faire les choses. À Gustave Eiffel, une des écoles est une école qui est rattachée à la CCI Paris Île-de-France, qui est un établissement public économique, et l'autre, c'est une école en climatologie géographie, qui est rattachée à l'IGN, à l'Institut géographique national

et qui là est un établissement public administratif. Donc on voit bien que des écoles qui sont rattachées à des établissements publics ou au ministère directement, peuvent intégrer parfaitement un EPE au titre du caractère expérimental de l'EPE et du statut juridique de l'EPE tel qu'il est issu de l'ordonnance de 2018.

Le projet d'EPE a été présenté à la rectrice, au secrétaire général de région académique, à Monsieur le recteur de l'Académie de Dijon. Nous avons pu le présenter également au ministère le 22 mai dernier. Et je tiens d'ores et déjà à vous dire que les statuts, sous réserve des discussions que nous allons avoir aujourd'hui et sous réserve des discussions qui auront lieu dans les différents établissements, ces statuts, en leur forme, et sous réserve des améliorations qu'on pourra leur apporter, ont été validés par le ministère. C'est donc une excellente nouvelle. Ça signifie que notre EPE est inscrit dans le paysage politique national. Ce qui est, à mon sens, tout à fait logique et normal, puisqu'il serait absolument incroyable que la région Bourgogne-Franche-Comté soit la seule région de France à n'avoir qu'un seul EPE. Je ne vois pas pourquoi et au nom de quoi ça serait le cas puisque si on prend par exemple région Rhône-Alpes, il y a un EPE à Clermont, il y a un EPE à Grenoble, il y a une COMUE à Lyon, et il y a des universités qui sont indépendantes de tout cela. Je pense à Jean Monnet Saint-Étienne, je pense à Chambéry. Je pense également à Lyon 3 par exemple, qui n'est pas la moindre des universités. Je pense également à l'Occitanie, à l'Aquitaine, à la région Bretagne etc. où on retrouve non seulement des EPE, mais aussi des universités. Bref, ce principe d'unicité n'existe nulle part en France et je ne vois pas pourquoi la région Bourgogne-Franche-Comté échapperait finalement à ce respect de la diversité et du maillage territorial inhérent au système universitaire français. Nous allons poursuivre les discussions avec l'ensemble des acteurs territoriaux, bien entendu. Les statuts ont été validés dans leurs principes, ça ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'ajustement en fonction des discussions qui auront lieu de part et d'autre. Et puis je tiens aussi à préciser que Dijon métropole, et je salue la présence ici de Denis Hameau, est régulièrement informée des avancées des discussions avec l'ensemble des établissements. Aujourd'hui, nous sommes 11 établissements autour de la table, donc ça représente quand même quelque chose, même si ces établissements ne sont pas tous de même taille, bien entendu, mais c'est déjà quelque chose d'assez important. Je reviendrai sur les chiffres un petit peu plus tard.

Toujours à propos de l'EPE, il a été décidé de rédiger un projet formation-recherche pour la rentrée dont je vous livrerai les éléments principaux tout à l'heure et sur lesquels je vous solliciterai évidemment. J'attends qu'il y ait des réactions. J'attends, enfin nous attendons parce que je ne suis pas tout seul à porter les choses loin s'en faut et je rends hommage au travail qui est réalisé par Emmanuelle Pucéat, qui a vraiment donné énormément de son temps et de son énergie sur ce dossier. Donc ce sera le moment, évidemment, d'échanger tous ensemble de manière collégiale pour faire avancer le projet, pour l'améliorer bien entendu.

La dernière phase du projet d'EPE relèvera du ministère mais le calendrier n'est pas encore totalement fixé. Et pour information, les deux derniers EPE validés sont ceux de Nantes et de Rennes. Je vous rappelle qu'il a fallu quand même deux ans pour chacun de ces EPE pour être validé, nous, on y travaille depuis six mois. Je pense que nous sommes plutôt plus avancés qu'ailleurs et évidemment beaucoup plus avancés que d'autres dans la région qui se dirigent vers un EPE.

Autre élément d'information qui concerne une de nos composantes à laquelle nous sommes particulièrement attachés, c'est l'ISAT. Vous savez que son directeur a démissionné, avec date effective de sa démission le 16 juin. Je me suis déplacé le 15 juin, c'est-à-dire la veille de la fin de ses fonctions à l'ISAT pour rencontrer l'ensemble des collègues de l'ISAT. On a parlé de manière très ouverte, très franche. J'ai dit toute l'inquiétude qui était la mienne parce que deux directeurs en deux ans, des alertes de la CTI sur l'offre de formation, des difficultés on va dire récurrentes sur certains sujets... Bref, il y a des signaux d'alerte dont il faut tenir compte tout en ayant conscience que ce n'est pas le fait d'une personne isolée mais c'est bien peut-être l'ensemble de l'ISAT qui doit être interrogé sur cette question et qui doit s'accaparer le dossier pour réagir collectivement. La discussion a été vraiment fructueuse, je crois, avec l'ensemble des collègues. Pour preuve, la proposition a émergé de la part de certains collègues pour apporter des remèdes à la situation, il faut poser un diagnostic correct et pour poser le diagnostic, alors, soit on fait une introspection personnelle, mais on sait qu'un autodiagnostic a ses limites, soit on sollicite quelqu'un de l'extérieur. Il faut un peu d'altérité pour porter le diagnostic et donc on a validé qu'un cabinet d'audit soit nommé pour faire un point sur l'organisation de l'ISAT et voir ce qui est à l'origine, les causes du mal, les symptômes, de telle sorte qu'on puisse apporter le meilleur remède possible. Il s'agit véritablement de renforcer l'ISAT qui est une grande école d'ingénieurs. Je rappelle que c'est la seule école publique d'ingénieurs dans le domaine de l'automobile et les transports. Donc il est absolument nécessaire de mettre les moyens au service de la reconstruction de l'ISAT qui a souffert au cours des deux dernières années. Donc on y travaillera. Un cabinet d'audit sera dépêché, sélectionné pour le 1^{er} septembre. Ce n'est pas la peine de lancer les choses avant les vacances, je crois qu'il faut que tout le monde se repose. Il faudra sans doute plusieurs mois pour que l'audit se déroule, pour qu'ensuite les auteurs de l'audit rendent leur rapport, que ce rapport soit partagé, qu'il fasse l'objet d'un contradictoire dans sa restitution, pas seulement dans son élaboration bien sûr, mais dans sa restitution et à partir de là, les décisions qui devront être prises, seront prises parce qu'il en va de l'avenir de l'ISAT.

Dernière information, on passera ensuite au point de l'ordre du jour suivant. Une petite info qui tient à la vie de la communauté. Un journal des personnels a été lancé à l'initiative du service communication. Il s'intitule « Info café » et son slogan, c'est « au cœur des services de l'uB en quatre minutes ». Le pari est fait de pouvoir le lire en quatre minutes. C'est un support papier qui est distribué un peu partout mais pas au personnel individuellement parce que ça ferait trop de papier. Et donc il a vocation à être lu près de la machine à café, et puis une fois qu'on l'a lu, on le dépose là où on l'a pris et puis les autres viendront le lire, etc. Je vous laisse le découvrir mais le but du journal, c'est de créer du lien entre tous les personnels de l'uB et l'idée c'est d'informer sur ce qui se passe dans les bâtiments devant lesquels on passe tous les jours, sans peut-être jamais y être entré, ou en tout cas sans savoir vraiment ce qui s'y passe. Donc j'espère qu'à terme, un format mensuel pourrait être envisagé, mais c'est un gros travail donc, pour le moment, l'objectif c'est une publication tous les trois mois. N'hésitez pas à faire part de vos retours à l'équipe du service communication parce qu'il y a peut-être des améliorations à faire. Et faites-le en toute simplicité et en toute bienveillance aussi parce que c'est déjà un premier travail important, donc soyez sympa. On peut dire les choses sans être désagréable, évidemment, et ce qui sera dit sera pris en compte.

Voilà pour ces quelques informations, je ne sais pas si vous avez d'ores et déjà des questions sur ces informations ?

Pas de manifestation, donc deuxième point, approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023.

Point A : Points soumis à discussion

II – Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023

Le Président.- Y a-t-il des observations, des remarques ? Non, donc je vous propose de l'approuver. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

III – Questions statutaires – Statuts de l'EPE : présentation et discussion

Le Président.- Nous allons pouvoir aborder le point numéro III de l'ordre du jour qui porte sur des questions statutaires et notamment sur les statuts de l'EPE. Il y a un aspect statuts et puis il y a un aspect qui relève davantage de la stratégie de l'EPE sur laquelle nous nous sommes entendus entre les établissements et qui va finalement imprimer nos activités au cours des prochaines années. J'ai donc préparé un PowerPoint qui permet de faire le tour d'un certain nombre de questions.

Vous avez les logos de l'ensemble des partenaires qui discutent actuellement autour du projet d'établissement public expérimental.

L'EPE qu'est-ce que c'est ? C'est une création, par transformation, de l'uB. C'est-à-dire l'uB, actuellement, c'est un EPSCP, un établissement public, scientifique, culturel et professionnel et il va se transformer en établissement public expérimental. Alors pour mémoire, pour ceux qui l'ignoreraient, qu'est-ce que l'uB actuellement ? L'uB c'est 16 composantes et 32 laboratoires. Je vais montrer juste les composantes, Sciences et vie de la terre, Sciences du sport où nous sommes, Droit, Sciences économique et politique, Sciences de santé, Sciences et techniques, trois IUT, IUT de Chalon, IUT du Creusot, IUT de Dijon-Auxerre, trois UFR à dominante sciences humaines, l'UFR Sciences humaines dans laquelle on trouve les départements géographie, psychologie, musicologie, histoire de l'art, histoire, sociologie, l'UFR Lettres et philosophie à côté, et puis l'UFR Langues et communication qui a été longtemps pilotée par Marie-Geneviève Gerrer ici présente, comme administratrice. Ensuite, on a trois instituts, l'INSPÉ qui forme les professeurs, que ce soit des écoles ou du secondaire, l'IUVV, l'Institut universitaire de la vigne du vin, dont le nom, évidemment, dit son domaine de prédilection, l'IAE, l'Institut d'administration des entreprises, qui est notre sorte d'école de management interne à l'uB. Et puis nous avons également deux écoles d'ingénieurs en propre, l'une dont on vient de parler, l'ISAT et l'autre l'ESIREM. L'ESIREM travaille spécifiquement sur les matériaux et sur le numérique, et le lien maintenant avec la robotique notamment. Nous avons une spécificité, c'est l'OCIM, c'est l'Office de coopération et d'information muséales. C'est un service du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pas de la Culture, qui est décentralisé

chez nous et qui fait l'objet d'une cotutelle, la cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la cotutelle de l'uB. Nous travaillons avec, et ça a une incidence bien sûr sur le projet d'EPE puisque c'est quelque chose d'important pour l'art, la culture et les humanités dans la société, vous le verrez plus tard. Cet écosystème qui est interne à l'uB, qui présente déjà un lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via l'OCIM est accompagné par des ONR partenaires, des organismes nationaux de recherche que sont le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et le CEA.

L'uB, aujourd'hui, représente 35 000 étudiants, plus de 1 200 chercheurs et enseignants-chercheurs, je compte les PU-PH et les chercheurs du CNRS, d'INRAE et d'INSERM qui sont hébergés dans nos laboratoires. Ce sont deux écoles d'ingénieurs, huit facultés, trois IUT, trois instituts, l'OCIM, 32 laboratoires, 3 000 emplois et 267 millions d'euros en budget 2022. Donc c'est déjà l'établissement le plus important de la région Bourgogne-Franche-Comté au regard de ces indicateurs.

L'EPE maintenant, qu'est-ce que ça donne à partir de l'uB qui se transforme en EPE ? Donc, il y a l'uB, bien sûr, qui devient un EPE, et s'y ajoute des établissements-composantes, une école-composante, comme je l'ai indiqué tout à l'heure et des établissements associés.

Les établissements-composantes, qui sont-ils ? Ce sont des établissements-composantes pressentis, vous allez voir pourquoi. Il y a l'École supérieure de musique qui est une école régionale, c'est l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté et d'ailleurs, c'est la seule école de Bourgogne-Franche-Comté qui a une assise régionale et elle fera partie de l'EPE de Dijon. L'ENSA, l'École supérieure d'art qui est l'École des beaux-arts, pour laquelle, évidemment, la question de la participation dépend aussi de la nouvelle direction puisque, je vous le rappelle, sa direction a été vacante le 15 mars et que depuis, on n'a plus de tête avec qui discuter, même s'il y a eu des discussions informelles par ailleurs. Je tiens à vous dire que l'ESM a voté, à l'unanimité de son conseil d'administration, son intégration comme établissement-composante de l'EPE la semaine dernière.

L'école-composante, c'est l'ESAAB dont on a parlé tout à l'heure, qui est l'École supérieure des arts appliqués de Bourgogne et c'est quelque chose de tout à fait intéressant dans le cadre du projet que nous allons développer. Pourquoi ? Parce qu'on se trouve avec des composantes qui renforcent finalement le point faible de l'uB actuellement. Le point faible de l'uB c'est l'art, c'est la musique, pas la musicologie, ni l'histoire de l'art, on est bien d'accord, mais c'est l'art, la musique et puis le design et ce sont ces trois écoles qui couvrent ces domaines, ces disciplines-là, qui nous rejoignent, qui souhaitent nous rejoindre pour alimenter nos activités de recherche et de formation, mais également pour les épauler. Il s'agit d'un engagement gagnant-gagnant pour utiliser des termes peut-être un peu faciles.

Et puis il y a les établissements associés. BSB, qui nous a suivis depuis le début de l'aventure, à la fois dans la COMUE et lorsqu'il s'est agi d'en sortir. Sciences Po, le campus de Dijon, dont le rapport annuel fait état de l'enjeu de l'intégration de Sciences Po dans le projet d'EPE à Dijon. Les deux établissements de santé CGFL et CHU qui sont extrêmement importants dans nos activités de recherche et donc le CHU sera établissement associé au même titre que le CGFL dans l'EPE. CESI, ESTP et ESEO qui sont les trois écoles d'ingénieurs qui se sont installées au cours des cinq dernières années. Le CESI ça fait plus longtemps que ça d'ailleurs, mais ESTP et ESEO, au cours des cinq dernières années, à Dijon.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, cette construction de l'EPE associe les ONR partenaires, CNRS, INRAE, INSERM, CEA. D'ailleurs, peu de gens le savent, mais nous avons un laboratoire commun avec le CEA, et donc ça prouve bien que nous sommes en lien étroit avec eux, je sais qu'il y a des thèses CIFRE qui se font au CEA très régulièrement, qu'il y a des stages dans les écoles d'ingénieurs et en Sciences et techniques qui se font au CEA. Et donc, même si c'est un partenaire, on va dire qui est moins souvent avancé, c'est un partenaire tout aussi important que les autres ONR.

Ce que représente l'EPE cette fois-ci dans son périmètre global ? C'est quasiment 40 000 étudiants. Le chiffre est arrondi, actuellement on est plutôt à 39 500. C'est plus de 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs, plus de 55% des effectifs en BFC. Donc avec l'EPE, on augmente notre potentiel de signature de 400 chercheurs, c'est +33% par rapport à l'uB. Ce sont deux établissements de santé, une business school, c'est BSB, trois écoles d'art, cinq écoles d'ingénieurs, huit facultés, trois IUT, trois instituts et l'OCIM. C'est plus de 32 laboratoires parce que d'autres établissements ont des laboratoires en propre. Ce sont plus de 13 000 emplois et au total, c'est un budget cumulé d' 1,15 milliard d'euros. Évidemment, tout cela tient compte du CHU qui est le poids lourd de cet écosystème en termes de budget et en termes d'emplois, puisque c'est 8 800 emplois. Mais ce qui est intéressant, c'est que dans ce budget du CHU et du CGFL, il y a une part recherche importante qui, bien sûr, va permettre d'alimenter les activités de manière beaucoup plus intégrée que sans l'EPE.

La stratégie recherche et formation au service des défis sociétaux et territoriaux, sur quoi repose-t-elle ? Elle repose sur quatre axes qui s'inspirent évidemment de ce que nous avons construit à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi ? Parce que ce qui a été construit dans le cadre de l'ISITE, c'était une partie de notre ADN, tout bêtement et notamment les trois premiers axes et les trois premiers axes, on les a adaptés de sorte de ne pas être orthogonal avec ce qui se fera à l'avenir dans le cadre de la politique de site parce que nous sommes la politique de site également, évidemment, de site BFC j'entends. Et néanmoins, ces axes-là, nous les avons adaptés dans le cadre d'une stratégie de différenciation, complémentaire avec ce qui se passe au plan régional.

Le premier axe, c'est « Transitions technologiques, matériaux intelligents et durables », TTID. Le deuxième, c'est un peu de la fourche à la fourchette, « Terre, environnements, aliments et climats », vous remarquerez que climats prend un 's', ça fait honneur aux climats de Bourgogne qui est un patrimoine immatériel de l'Unesco, mais ça n'empêche de travailler sur la climatologie dans laquelle nous avons des forces vives et des choses à faire valoir. Trois, domaine de la santé, « Approche systémique et intégrée de la santé » qui va nous permettre d'articuler l'ensemble des activités de recherche avec nos partenaires, notamment du CHU et du CGFL, mais avec nos laboratoires en propre, je pense à CAPS, je pense au LNC, je pense également à tous ceux qui travaillent de près ou de loin à la question de la santé, l'ICMUB par exemple pour les poudres, sur la robotique, la cobotique, et la vision c'est l'IFTIM qui vient de rejoindre l'ICMUB, le CIAD pour l'intelligence artificielle appliquée à la santé, etc. Et puis le quatrième axe qui là est un axe beaucoup plus original dans le paysage régional, pourquoi ? Parce qu'au plan régional, ce qui a été proposé et j'ai fait état de mon opinion publiquement et je la réitère ici, ce qui a été proposé, c'était de créer un axe SHS qui s'appelle « Circulation et transfert ». Je n'ai jamais été convaincu de la pertinence de cet intitulé qui me semble à la fois imprécis

et donc insuffisamment identifiant. En revanche, et avec les écoles d'art et avec les collègues en interne, dans les discussions que nous avons eues, notamment avec les spécialistes des humanités, nous avons préféré proposer un quatrième axe qui s'appelle « Arts, cultures et humanités dans la société ». On a fait un acronyme, c'est ArCHuS. Donc ça fait TTID, TEAC, ASIS et ArCHuS. C'est une proposition, ce n'est pas gravé dans le marbre, loin s'en faut, mais en tout cas ça permet de faire écho à ce qui existe, à ce que nous sommes. Ça rassemble les forces vives de l'établissement, ça rassemble les forces vives de nos nouveaux partenaires et cela crée évidemment des liens en matière de recherche et de formation.

Il reste que vous constaterez que ces axes-là sont assez disciplinaires. Ils reposent sur des disciplines, or on nous demande de faire de l'interdisciplinarité et c'est ce que nous proposons à travers les défis sociétaux et territoriaux. Quels sont ces défis sociétaux et territoriaux que nous proposons de poursuivre ? Le premier, c'est « Territoires en transitions ». On retrouve cette question-là aussi bien dans l'art, la culture que dans l'approche de la santé, que dans les climats, que dans la terre, l'environnement et l'aliment bien sûr, mais aussi les matériaux intelligents et durables, la transition technologique. Bref, cette transition des territoires, nous en faisons quelque chose de différenciant et de transversal. Le deuxième défi sociétal et territorial, c'est le concept de « One Health ». Vous savez que « One Health » c'est le concept qui veut que dans l'approche de la santé on englobe l'intégralité de la question de santé qui concerne aussi bien la terre, c'est-à-dire la terre au sens premier du terme, la terre sur laquelle on marche, mais notre planète, les océans, l'atmosphère, la faune, la flore et l'humanité, bien entendu. Et donc c'est sous cet angle-là qu'on entend explorer ce défi sociétal ou apporter notre réponse à ce défi sociétal et territorial. Et puis le troisième défi sociétal et territorial, c'est « Patrimoine matériel et immatériel », parce qu'effectivement, cela participe pleinement des enjeux de notre territoire. Je prends simplement l'aspect climats de Bourgogne, c'est du patrimoine immatériel inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco et qui va donner lieu à certaines choses.

Alors pourquoi croiser ces défis sociétaux avec les quatre axes ? C'est pour essayer de dégager des axes différenciants, alors c'est marqué d'excellence, moi j'ai un problème avec ce terme parce que si on pointe quelque chose d'excellent, ça veut dire que le reste ne l'est pas. Or, ça n'est pas ma position, ça n'est pas ma pensée. Par exemple, le droit n'apparaît pas en tant que tel comme excellence et je pense qu'on est excellent en droit, ici à Dijon, en histoire c'est pareil, en sciences c'est pareil, etc. On a de l'excellence absolument partout et pourtant ça n'apparaît pas comme ça. On va dire que c'est un raccourci de langage un peu facile, un peu commode, pardonnez-moi cette facilité mais l'idée c'est qu'à la croisée des quatre axes et des trois défis sociétaux, nous créons des graduate school. Une par défi sociétal, une graduate school « Territoires en transitions », une graduate school « One Health », une graduate school « Patrimoine matériel et immatériel ». Pour quoi faire ? Eh bien, pour structurer en interne et sur un principe d'interdisciplinarité à la fois en matière de formation et de recherche, ce qu'on appelle des programmes gradués, GP, graduate programs, désolé pour l'anglicisme, des programmes gradués sur mesure. À quoi ça sert les programmes gradués ? Eh bien ça sert à faire de la formation orientée vers l'international, à la fois pour attirer des jeunes talents et puis pour les exporter bien sûr. Ça sert à développer des projets de recherche originaux. Ça sert également à réunir pour porter des projets européens, pour porter des ANR, pour porter des FEDER, etc., des projets qui sont structurants de l'activité, de la

stratégie de recherche et de formation de l'EPE. Alors on a pensé, parce qu'on a discuté avec un certain nombre d'interlocuteurs, mais la liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, on a pensé à un certain nombre de programmes gradués. Par exemple « Ville intelligente et durable ». Alors pourquoi « Ville intelligente et durable » ? Parce qu'on a des spécialistes de la climatologie qui travaillent sur la ville, on a une chaire Smart City et gouvernance de la donnée. On a également les écoles d'art qui travaillent sur les mutations urbaines par exemple. Eh bien, voilà un thème qui peut fédérer plusieurs établissements, plusieurs laboratoires, plusieurs masters qui existent déjà, en vue de créer des programmes sur mesure pour permettre à des jeunes gens de se former en bac +4 et en bac +5 parce que les programmes gradués, c'est bac +4, bac +5 et puis après, poursuite en doctorat, idéalement. Dans « One Health », à quoi on a pensé ? On a pensé par exemple au programme gradué « Santé et numérique », on a pensé à « Performance physique et sportive ». Il faut savoir que dans ce domaine-là, on est très très très bon. Alors ici, on est à l'UFR STAPS donc je vais parler devant Lionel. On a un collègue psychologue du sport qui est chargé de la préparation mentale des équipes de France de rugby. Il faut savoir que dans ce domaine-là, à Marcoussis qui est le centre d'entraînement de la Fédération française de rugby, il y a huit doctorants qui travaillent sur la question de la performance et de l'accompagnement à la performance des équipes de France de rugby. Sur les huit doctorants, il y a quatre dijonnais. Ça vous montre l'impact que nous avons à l'extérieur. Ça vous montre la puissance de recherche et de formation que nous avons ici à Dijon et qu'on ignore largement. Je suis sûr que si je fais un micro-trottoir ici, combien d'entre vous le savait ? Personne, ou quasiment, moi je le savais, évidemment, mais c'est absolument extraordinaire. Nous avons des forces vives également dans l'art, la culture et les territoires, et nous allons porter un programme gradué dans ce domaine-là pour intégrer pleinement les écoles d'art à ces questions d'art, culture et territoires. Les écoles d'art sont très demandeuses de cela. Ces écoles d'art, vous le savez, sont structurées, elles ont souvent un équivalent licence, bachelor, c'est des diplômes spécifiques et des équivalents master. Mais ce ne sont pas des diplômes de licence et master parce que ces diplômes de licence et ces diplômes équivalents ne sont pas suffisamment adossés à la recherche. Eh bien chez nous, elles viennent rechercher un adossement à la recherche qui va leur permettre de valoir grade de licence et de master et donc ça adosse leur formation à la recherche, celle que nous sommes capables de faire en histoire de l'art, en archéologie, en musicologie, etc. Et ça ouvre des perspectives fantastiques pour leurs étudiants, de poursuite d'études après, dans le domaine de la recherche. Il y a vraiment un effet levier fantastique pour elles et fantastique pour nous parce que la recherche qui est faite dans les écoles d'art, c'est ce qu'on appelle de la recherche-crédation qui participe pleinement à la recherche, qui est une autre forme de recherche. Nous, on ne la fait pas exactement comme ça, après, ça dépend aussi des domaines, mais globalement, on ne la fait pas comme ça. Eh bien là, on va pouvoir étendre nos méthodologies de recherche grâce à l'intégration des écoles d'art. Vous voyez que les quatre axes sont vraiment sur le territoire et on est vraiment sur des défis territoriaux.

Mais ça ne s'arrête pas là parce que vous savez que nous sommes fondateurs d'une alliance Forthem depuis quatre ans et nous venons d'être renouvelés pour quatre nouvelles années. Et dans cette alliance, Forthem, il y a eu la création de labs, labs en anglais, des laboratoires qui sont des centres d'idéation, diraient les Québécois, c'est-à-dire des sortes de think tank dans lesquels nous échangeons

entre les neuf établissements de Forthem, Palerme, Valence en Espagne, Dijon, Mayence en Allemagne, Sibiu en Roumanie, Opole en Pologne, Riga en Lettonie, Jyväskylä en Finlande et Agder en Norvège. Donc quasiment presque du cercle polaire aux latitudes africaines. C'est dire la diversité à la fois culturelle, de recherche, de formation, d'étudiants, de collègues qui sont réunis dans cette alliance qui comprend 240 000 étudiants au bas mot. Et donc ces trois défis sociétaux s'insèrent parfaitement dans les neuf labs qui ont été créés dans Forthem. Par exemple, alors je n'ai pas cité les neuf, mais j'aurais pu. Par exemple sur le patrimoine matériel et immatériel, eh bien nous nous intégrons parfaitement dans « Héritage culturel » qui est porté par Sibiu en Roumanie et dans « Art et esthétique dans la société contemporaine » qui est porté par Agder. Autre exemple, « One Health », « Santé numérique et performance physique et sportive », mais aussi « Terre, environnements, aliments et climats », ça rentre parfaitement dans « Food science », dans les sciences de l'alimentation. De même, cette question de « One Health » rentre parfaitement dans « Résilience, qualité de la vie et changement démographique ». « Territoires en transitions » rentre parfaitement dans « Climat et ressources », dans « Transformation digitale » mais aussi dans « Diversité et migration ». Nous sommes donc en train de créer un écosystème fondé sur une stratégie recherche et formation qui assume sa territorialité, qui s'inscrit pleinement dans une politique de recherche et de formation territoriale, mais qui a la tête dans les étoiles de l'Europe et tournée vers l'international, avec des moyens considérables puisque je vous rappelle que Forthem, c'est 14 millions d'euros pour neuf universités sur quatre ans, que nous avons perçu 1,4 millions, que l'ANR a doublé cette dotation, ça fait 2,8 millions et tout cela va permettre d'intégrer pleinement les écoles qui nous rejoignent. Et ça, c'est une bonne nouvelle aussi pour nous parce que figurez-vous que Agder qui pilote le lab « Art et esthétique dans la société contemporaine » a sa propre école des beaux-arts en interne, que Mayence a sa propre école de musique en interne, que Sibiu a sa propre école d'art également en interne, etc. Et que Dijon faisait figure de parent pauvre dans les domaines de l'art, esthétique dans la société contemporaine et d'héritage culturel. Et donc accueillir ces écoles d'art, c'est renforcer notre présence dans Forthem dont nous sommes, qui plus est, le coordinateur pour quatre ans. C'est véritablement une force fantastique qui vient avec nous, grâce aux écoles d'art, et ça, vraiment, c'est une très bonne nouvelle.

Alors, pour insister un petit peu sur les écoles d'art et puis la recherche, voici l'ensemble des composantes de l'université de Bourgogne qui sont intéressées et des autres partenaires de l'EPE qui sont intéressés par les écoles d'art et par leurs activités. Ça va du CHU au CGFL, à CAPS, MSH, Psy-DREPI, LEAD, ThéMA, INSERM, CNRS, ARTHEHIS, le CIAD pour l'intelligence artificielle par exemple appliquée à la création musicale ou à la création artistique. On a vu avec l'intelligence artificielle ce qu'on pouvait faire en matière de photos, en matière musicale, etc. TIL, texte image, langage. Et puis l'IREDU pour lequel il est demandé de réfléchir sur la pédagogie dans les domaines de l'art. Le Centre des sciences du goût qui travaille sur la sensorialité, alors que les écoles d'art travaillent aussi sur la sensorialité de la vue, ça c'est pour l'art plastique mais aussi pour l'art musical, la perception musicale. Le LEAD travaille, vous le savez, avec Emmanuel Bigand sur « Psychologie et musique » et d'ailleurs le LEAD travaille déjà avec l'école de musique. Et puis les interactions avec la formation, Sciences Po campus de Dijon, toutes nos UFR, tout ce que j'ai montré tout à l'heure, musicologie, psychologie,

langue, communication, sociologie, histoire, philosophie, environnement, archéologie. Et puis l'INSPÉ, on oublie qu'à l'INSPÉ il y a l'Institut Diderot et l'Institut Diderot porte un master qui s'appelle Projet culturel, qui forme aux métiers de la culture, spectacle vivant, muséologie, gestion du patrimoine, etc. Donc on arrive à faire converger, dans un écosystème qui est unique en Bourgogne-Franche-Comté, des forces tout à fait formidables au service d'une stratégie de recherche et de formation. Alors j'avais mis pour les programmes gradués, par exemple avec les écoles d'art, « Performance physique et sportive ». Qu'est-ce que les écoles d'art ont à faire avec ça ? Mais elles sont très intéressées parce que la préparation mentale des artistes, c'est un élément fantastique pour la recherche-crédation, pour les performances. Même chose, « Groupement vigne et vin », je dis « ça vous intéresse ? ». Oui bien sûr, parce que « Image et langage sensoriel », ça, c'est des domaines que nous occupons, que ce soit les écoles de design, les écoles d'art, etc. Les mutations urbaines avec « Ville intelligente et durable », musicothérapie et l'intelligence artificielle dans le programme gradué « Santé numérique ». Donc j'ai fait le lien des écoles d'art avec les différents labs de Forthem, je n'y reviens pas, je ne m'appesantis pas sur ce domaine-là.

Alors ça sert à quoi de structurer tout ça ? Eh bien, ça sert quatre objectifs clés. Le premier, c'est renforcer, développer, poursuivre le rayonnement international du site Bourgogne-Franche-Comté. Nous aurons une signature unique, plus de 1 600 chercheurs. Qui sont-ils ? Évidemment nos 1 200 et quelques chercheurs, à nous. Dans nos chercheurs, il y a l'ensemble des enseignants-chercheurs, l'ensemble des chargés de recherche et directeurs de recherche des ONR qui sont dans nos labos. Il y a aussi les PU-PH qui sont en poste soit au CHU soit au CGFL. Mais s'y ajoutent à peu près 82 enseignants-chercheurs de BSB. Il y a une dizaine d'enseignants-chercheurs des écoles d'ingénieurs. Il y a de mémoire, 121 chercheurs recensés au CGFL, dans SIGAPS. SIGAPS, c'est l'organisme qui recense tous les publiants dans le domaine de la santé et là, ce sont juste des praticiens hospitaliers, ce ne sont pas des universitaires, donc ce sont des médecins qui travaillent au CHU, des chercheurs du CHU mais qui ne sont pas universitaires. Donc eux ils signeront, comme nous, EPE. Et puis au CHU, il y a à peu près 200 PU-PH mais qui sont chez nous aussi, donc on les a déjà comptés dans les 1 200, mais il y en a 160 qui s'ajoutent, qui sont des praticiens hospitaliers et qui publient aussi, qui sont recensés dans SIGAPS. Donc on accroît notre potentiel de signataires. Je n'ai pas encore recensé en interne à l'école de musique parce qu'il y a des docteurs qui enseignent à l'école de musique et il y a des docteurs qui enseignent à l'école des beaux-arts, ceux-là ne sont pas encore recensés, on est en train d'essayer de les recenser. C'est pareil à l'ESAAB, il y a des docteurs aussi qui enseignent et il est possible qu'ils publient mais honnêtement, ça sera marginal. Ça concerne peut-être une dizaine de personnes. J'y ai ajouté les dix chaires de professeur junior, il y en a quatre qui ont été recrutés et y en a six qui vont être recrutés au cours des trois prochaines années, y compris cette année. Donc ça fait dix chaires de professeur junior qui s'ajoutent évidemment, sachant que ces chaires de professeur junior, il y a des chances qu'elles soient environnées par différentes ONR avec des doctorants supplémentaires, voire des postdocs, on verra. Tout n'est pas fini, c'est en cours.

Rayonnement international du site BFC bien sûr, à travers l'Alliance européenne Forthem puisque je vous ai expliqué tout à l'heure comment nous allons nous renforcer grâce à l'art, à la culture et aux humanités dans l'Alliance européenne Forthem.

Le label HRS4R, qu'est-ce que c'est ? C'est un standard international d'accueil des chercheurs. Autrement dit, quand un chercheur vient de l'extérieur, il faut qu'il ait la certitude d'être bien accueilli, donc, ça veut dire un logement, ça veut dire des commodités, ça veut dire évidemment un labo avec un environnement, etc. Et le label HRS4R garantit que l'établissement remplit ces conditions. Alors il se trouve qu'on les remplit déjà, mais il faut formaliser le dossier, c'est assez compliqué.

Autre objectif, c'est la création d'un service support en appui au montage de projets nationaux et européens. Nous avons été lauréat, je vous le rappelle, du PIA Strada, vous vous rappelez, c'est l'ASDESR, c'est l'accélération de la stratégie de développement de l'ESR. Nous avons obtenu une enveloppe de 3,1 millions sur quatre ans. Cette enveloppe a deux volets. Il y a un volet formation tout au long de la vie, pour moitié à peu près et pour l'autre moitié, c'est la création d'un service d'accompagnement de coaching des chercheurs pour obtenir plus de projets européens. L'objectif, c'est, nous n'avons pas suffisamment de projets européens, il faut développer ces projets européens pour alimenter finalement nos projets de recherche et donc nos laboratoires. Donc, avec ce service support, l'idée c'est d'en faire bénéficier évidemment, nos partenaires qui participeront aux projets que nous porterons, donc renforcer notre capacité à construire des projets. Et puis, évidemment, il s'agit de dialoguer et de renforcer le dialogue avec les ONR sur les possibilités de codéveloppement. Parce qu'il faut savoir qu'INRAE, CNRS et INSERM ont quand même un savoir-faire dans ce domaine-là que nous n'avons pas encore mais que nous proposons d'acquérir avec ce service d'appui à la recherche.

Le troisième objectif, c'est la politique doctorale partagée à l'échelle régionale. Je vous rappelle que toutes nos écoles doctorales seront co-accréditées avec l'EPE de Besançon. L'EPE de Dijon et l'EPE de Besançon co-accréditent leurs écoles doctorales et les gèreront ensemble avec un collège doctoral commun. C'est signé dans la convention d'association. Celle-ci a été validée par le ministère, je vous le rappelle, puisque le ministère, sur cette base-là a dégelé une partie des PIA, ça signifie que la convention atteignait les objectifs fixés par le ministère. Il reste maintenant d'autres conditions à remplir et notamment la création des deux EPE et la trajectoire des deux EPE, celui de Besançon et celui de Dijon pour le 2 octobre. Nous y travaillons, vous voyez que le dossier est quand même assez avancé.

Le quatrième objectif clé, c'est « Innovation et valorisation au service du territoire ». J'ai listé un certain nombre de dispositifs existants dans lesquels nous sommes en partenariat avec beaucoup de monde. Alors, ce n'est pas toujours les mêmes partenariats, ça varie d'un projet à l'autre. Par exemple avec l'OCIM, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur et nous, c'est « Structuration, évolution des pratiques et méthodologies professionnelles dans le domaine de la muséologie », où là c'est un rayonnement majeur dans le domaine puisque c'est le seul en France, mais c'est connu à l'international, c'est tellement connu à l'international d'ailleurs que le directeur est venu du Québec pour diriger l'OCIM, Mathieu Viau-Courville. SAPS, « Science avec et pour la société » dans lequel nous sommes très en pointe, puisque l'expérimentarium, qui maintenant est géré au plan de la région Bourgogne-Franche-Comté, c'est nous qui l'avons créé et c'est notre savoir-faire qui permet de rayonner, et à la région de rayonner. C'est l'hydrogène et les énergies durables avec l'ICB, c'est un de nos laboratoires, l'ESTP école d'ingénieur qui nous rejoint, qui est impliqué, mais aussi l'UTBM, vous voyez qu'il n'y a pas de cloisonnement. Évidemment Dijon métropole, et la région, portent très fortement cette politique sur l'hydrogène et on est ravi d'y participer. Sur la médecine, on est très fort en

médecine régénérative. En pharmacie, on travaille avec Urgo, Corden Pharma, Inventiva, Crossject, Oncodesign. Je vous rappelle aussi qu'on est classé dans Shanghai en Clinical medicine entre la 200^e et la 300^e place mondiale, en Public health entre 300^e et 400^e mondiale, et nous sommes la seule université à être classée dans neuf classements thématiques et dans les 500-600 premiers comme université française. Santenov, qui est un pôle de technologie qui travaille autour de la création de valeurs à partir de la recherche avec l'uB, le CHU, le CGF, BFCare, Dijon métropole, la région BFC. Les Ferments du futur qui est un enjeu majeur pour le territoire bourguignon sur lequel nous travaillons avec Dijon métropole, Vitagora, INRAE, mais aussi la région BFC. Vigne et vin où nous avons une School of Wine and Spirits à BSB mais on a le groupement d'intérêt public Bourgogne vigne et vin qui est hébergé dans nos locaux. L'OIV, bien entendu l'IUVV, les laboratoires qui travaillent dans le domaine de la vigne et du vin, y compris les laboratoires qui travaillent sur le langage du vin, je pense à SIMEOS, je pense aux historiens, etc. Et puis la filière CND qui est en création. Je vous rappelle qu'un accord de consortium a été signé, notamment en présence du préfet de région, mais aussi de l'ensemble des acteurs sur le Chalonais et dont Nuclear Valley qui est un cluster d'entreprise qui travaille dans le nucléaire, Framatome, l'uB, le CNAM, l'ENSAM Cluny, Chalon, bien entendu, etc. Donc véritablement un objectif d'innovation et de valorisation qui sert notre territoire, mais qui s'inscrit dans une dimension tout à fait nationale et internationale.

Sur la stratégie formation, trois piliers. D'abord une carte de formation visible, cohérente et diversifiée. L'idée c'est, puisque nous sommes pleins d'acteurs différents, autant articuler notre offre de formation de telle sorte qu'on se renforce mutuellement au lieu de se faire concurrence. Il y a des phénomènes de concurrence, il ne faut pas les nier, ils sont marginaux, ce n'est pas l'essentiel. L'idée, c'est évidemment de discuter de telle sorte qu'on cherche la complémentarité et pas la concurrence. Il y aura des discussions, c'est sûr, c'est bien l'objectif majeur. Pour quoi faire ? Pour répondre aux aspirations des étudiants, bien sûr, on est là pour les former. Pour répondre aux attentes de la société, parce que la société est en attente de gens formés de haut niveau avec des connaissances, avec des valeurs aussi, qu'il faut que nous passions et puis des attentes du tissu socio-économique. Quand je dis tissu socio-économique, ça n'est pas un hasard, ce sont les entreprises bien sûr, mais le tissu socio-économique n'est pas constitué que des entreprises, il y a les établissements publics qui emploient des jeunes, il y a les collectivités territoriales, il y a les associations loi 1901, etc., il y a les universités et les établissements d'enseignement bien sûr, qui sont des employeurs. Donc l'idée c'est de personnaliser les parcours au maximum et que cette personnalisation des parcours soit enrichie par l'intégration des établissements dans le pays. Il faut qu'un jeune qui a commencé dans un des établissements puisse avoir des facilités pour poursuivre, aller faire de la recherche par exemple, se préparer à la recherche, pourquoi pas, dans des programmes gradués etc. Ça c'est vraiment quelque chose d'important. Il faut qu'on arrive à créer, ensemble, cette dynamique de parcours qui non seulement sont quasi sur mesure pour les étudiants, alors faire des parcours sur mesure pour 40 000 étudiants, on est bien d'accord, ce n'est pas possible, là aujourd'hui à l'instant T, mais travailler à faciliter, pour les étudiants qui le souhaitent, la personnalisation de leur parcours, eh bien, les programmes gradués seront précisément là pour ça. Ensuite adosser les formations à la recherche et renforcer cet adossement, c'est déterminant. C'est déterminant pour les écoles d'art, mais c'est

déterminant pour toutes nos formations parce que ce qui différencie une université d'un établissement d'enseignement supérieur c'est la recherche et le lien formation recherche. Ça c'est la définition de l'université, c'est ce que nous sommes et c'est ce que nous continuerons d'être. C'est préparer nos jeunes aux métiers de demain avec les campus des métiers et des qualifications. On en a déjà pas mal, il y a Green City, Alimentation-goût-tourisme, Industrie intelligente et innovante, nous discutons avec nos partenaires francs-comtois du CMQ Santé en ce moment. On avance et il y en aura d'autres.

C'est le développement de l'alternance, c'est le développement de la formation tout au long de la vie, parce que là aussi, c'est répondre à des enjeux territoriaux.

Attractivité et rayonnement à l'international. J'ai déjà parlé de Forthem plusieurs fois avec les graduate schools, avec les programmes gradués. C'est aussi les formations labellisées Erasmus. C'est aussi l'organisation de summer schools communes, les summer schools c'est un dispositif qui existe partout dans le monde, on fait venir des jeunes chercheurs pendant l'été, par exemple et on les intègre dans nos labos. Ils découvrent, ils font des stages et ils nouent des contacts et Forthem pour ça, c'est un instrument fantastique de circulation des étudiants, de nos étudiants dans les autres universités, mais des étudiants des autres universités, chez nous bien entendu.

L'innovation pédagogique, vous savez qu'on a des choses à faire valoir. D'abord, c'est par la création de réseaux de conseillers/accompagnateurs pédagogiques pour tous les établissements. Mais c'est aussi des formations communes entre établissements sur des thématiques en innovations pédagogiques. On a le CIPE ici, on est vraiment très identifié au plan national et on élargit notre service aux autres établissements pour travailler sur ChatGPT par exemple, sur le métavers, sur l'approche par compétences, l'approche par projets, la pédagogie d'hybridation etc.

Bien sûr, la vie étudiante, c'est fondamental. Je peux vous garantir que les premières discussions avec nos partenaires ont porté sur la vie étudiante. Nous avons à l'uB une vie étudiante extrêmement riche, très structurés, très ouverte et très fournie, au profit des étudiants. Évidemment, nos partenaires, Sciences Po, BSB, les écoles d'ingénieurs et maintenant même le CHU et le CGFL, parce qu'ils accueillent de plus en plus d'étudiants en formation, l'ensemble des partenaires sont très intéressés par nos dispositifs de vie étudiante, ce qui a pour but évidemment de renforcer l'attractivité de nos campus. Quand je dis nos campus, c'est aussi Auxerre, Nevers, Chalon, Le Creusot, Mâcon. Les actions communes, on les connaît très bien parce qu'elles se sont déployées avec une visibilité tout à fait remarquable, j'allais dire, malheureusement, avec la période COVID. C'est des actions communes en santé mentale et en lutte contre la précarité étudiante avec l'élargissement du service de santé universitaire pour accueillir les 4 000 étudiants supplémentaires. C'est reconfigurer notre SUAPS notamment, pour accueillir plus de monde en activité sportive, c'est repenser aussi l'accueil dans nos bibliothèques, l'accès à la culture. Je vous rappelle que rien que l'Athénéum, c'est 200 événements culturels par an, organisés parfois par les étudiants, parfois par des troupes invitées, parfois par des artistes en résidence. C'est aussi l'élargissement du périmètre de la commission solidarité étudiante. Je vous rappelle que la commission solidarité étudiante en 2022, a sorti 34 étudiants de la rue, elle a permis d'accompagner les étudiants vers la distribution de 450 colis alimentaires de première nécessité et de produits d'hygiène, par semaine, au plus fort de la crise. Et ça continue. Elle a permis également

d'accompagner la création de l'épicerie solidaire et elle accompagne bon nombre d'étudiants dans la résolution de leurs difficultés. C'est la mise en réseau des associations étudiantes entre les établissements membres et ça commence déjà. Maxence Roulliat, vice-président en charge de la vie étudiante des campus, prend des contacts avec les associations étudiantes des différents partenaires et les étudiants sont très volontaires dans les différents établissements. C'est une excellente nouvelle. Et puis l'idée c'est d'organiser des événements emblématiques d'accueil dans l'EPE qui réunissent tout le monde. On fait un EPE ensemble, chacun y a son identité, mais chacun participe aussi à la construction de cette nouvelle identité. Des outils et des services communs implémentés. Quels sont-ils ? Deux choses fondamentales pour les étudiants qu'on accueille et les étudiants internationaux, c'est le Welcome desk. Pardon pour l'anglicisme, c'est un bureau d'accueil tout simplement et de bienvenue. On a des étudiants qui viennent d'Asie, qui lisent très mal le français, voire ne le lisent pas, ils parlent un peu anglais, eh bien ça va jusqu'à aller les chercher à la gare, les amener ici, faire un guichet unique pour leur donner leur chambre, leur bourse, leur statut, etc. Ensuite, créer des tiers lieux universitaires partagés parce qu'il faut que les étudiants de l'EPE se sentent étudiants de l'EPE, bien entendu. Et puis il y a des besoins partagés qu'il faut résoudre collectivement. L'enjeu du logement étudiant est présent et nous discutons avec Dijon métropole sur la création d'une cité universitaire d'environ 200 logements. Mais ce n'est pas fait, il y a beaucoup d'étapes, mais en tout cas nous y travaillons. Et puis nous travaillons également à la construction de nouvelles installations sportives parce qu'accueillir 4 000 étudiants de plus, ça va nous demander beaucoup d'efforts, ça ne va pas se faire d'un coup de baguette magique, ce n'est pas vrai, ça n'est pas possible. En revanche, nous sommes en train d'y travailler d'ores et déjà et nous y arriverons, il faudra peut-être cinq ans, mais en tout cas, l'objectif c'est bien d'accueillir tout le monde et d'offrir le même niveau de service à l'ensemble des étudiants dont les établissements participent à l'EPE.

Merci de votre attention parce que j'ai peut-être été trop long. C'est juste un condensé de la stratégie en matière de recherche, de formation et de vie étudiante sur laquelle nous sommes d'ores et déjà tombés d'accord, mais rien n'est gravé dans le marbre, vous pouvez suggérer, vous pouvez proposer, vous pouvez enrichir le projet. Ce projet est déjà riche, il est déjà plein de belles perspectives, sincèrement, j'en ai une conviction profonde, je pense que ça s'entend probablement, mais en tout cas, sachez qu'on est très à l'écoute de l'ensemble des retours que vous pourrez formuler pour améliorer, pour enrichir, pour ouvrir, etc. et pour répondre à vos interrogations, bien entendu, si vous en avez.

Lionel ?

M. Crognier.- Comme le disait Denis tout à l'heure, je pense qu'il faudrait que ça circule dans la communauté le moment voulu et le moment idoine.

Le Président.- Oui, mais à tout seigneur tout honneur, on commence par les élus. Évidemment, les élus sont élus, ils sont représentants de la communauté. On commence donc par vous et puis ensuite CFVU, CR, directeurs de composante, directeurs de laboratoire, porteurs de formations, etc. Tout ce travail est en cours de construction calendaire et nous allons le faire très vite.

M. Crognier.- Parce qu'il y a beaucoup d'éléments auxquels on ne pense pas. On a une licence pro sur l'art et l'activité physique qui était portée au Creusot pendant 10 ans, c'est un petit détail évidemment dans l'ensemble mais...

Le Président.- Tout ce qui permet de rapprocher les volontés, les compétences, les connaissances, les étudiants etc., ça fait partie de l'EPE.

M. Crognier.- Tout le monde va adhérer à ce projet puisque tout le monde peut trouver une entrée possible.

Le Président.- De toute façon, c'est suffisamment différenciant, suffisamment identifiant mais suffisamment ouvert pour que chacun puisse y trouver sa place. Si je reviens aux trois graduate schools, nous demanderons à chaque laboratoire, à chaque master de dire « dans quelle graduate school vous sentez-vous vous rattacher en premier ? », mais comme on ne veut pas de cloisonnement, « dans quel graduate school vous sentez-vous vous rattacher en deuxième et éventuellement, vous rattacher en troisième ? ». Je vais prendre un exemple que je connais bien parce que j'ai participé à la création de ce master, c'est le master Profession juridique du sport. Normalement, c'est dans « One Health » parce que « Performance physique et sportive », on est pleinement dedans, mais on peut travailler sur « Patrimoine matériel et immatériel » ou d'autres domaines, voire sur « Transition entre territoires », ça dépend des programmes gradués qu'on fera, mais je pense que le master Profession juridique du sport cochera en premier « One Health » parce qu'il y a le programme « Performance physique et sportive ». Et à l'intérieur de ce programme on peut imaginer qu'un étudiant spécialisé en droit du sport veuille consacrer une partie de sa formation au handicap, ce qui n'existe pas dans le master Profession juridique du sport. Pourquoi ? Parce que le handisport, c'est quelque chose qui se développe, c'est quelque chose d'important et on peut avoir des jeunes qui veulent travailler spécifiquement dans le handisport, mais qu'à cela ne tienne, grâce au programme gradué, on pourra, dans l'idéal, il faut arranger tout ça bien sûr, il faut l'organiser, mais on pourra permettre à cet étudiant d'aller piocher un module de philosophie du handicap chez nos collègues philosophes. On a ces forces vives chez nous, on a Pierre Ancet, quelqu'un de connu et de reconnu dans le domaine, c'est un spécialiste de la philosophie du handicap. Eh bien, il pourra participer à la formation de nos jeunes. C'est un exemple. Tu citais un exemple, tu dis c'est un tout petit exemple, mais ces exemples sont tout à fait illustratifs, significatifs de ce que nous ouvrons comme perspectives d'intégration, de coopération qui n'existent pas aujourd'hui, ni à l'échelle de l'établissement, ni à l'échelle de la région.

Lucy ?

Mme Moser-Jauslin.- Qu'est ce qui se passe avec les graduate schools existantes ?

Le Président.- Alors j'ai rencontré Lamine Boubakar. On en a parlé. Ce qui est en train de se faire, c'est que l'EPE aura ses graduate schools. Nous, nous aurons nos graduate schools et y aura des programmes communs entre nos graduate schools qui feront l'objet des financements PIA, c'est ce qu'il propose en lien avec le SGPI et aucun problème. Attention, ce n'est pas parce que nous

sommes en train de nous structurer que nous abandonnons nos relations et nos collaborations avec le reste du territoire. Il n'est pas question de revenir sur nos collaborations et d'ailleurs nos écoles doctorales, elles sont toutes co-accréditées. Et puis on a des formations co-accréditées, on a des labos communs, l'ICB et le CIAD sont à l'UTBM, le CREGO est à l'uB, à l'UFC et à Mulhouse. ThéMA est à l'UFC où il y a le siège, mais on a une direction adjointe ici à Dijon et ça travaille très bien et donc continuons à travailler bien sûr. La collaboration, elle n'a jamais été remise en cause, jamais, à aucun moment.

Stéphanie ?

Mme Dauphin-Benoist.- Je suis désolée, je suis arrivée en retard parce que j'avais une contrainte familiale et je n'ai pas entendu si vous aviez eu une réponse formelle et écrite du ministère, validant les statuts de l'EPE ?

Le Président.- Pas de réponse écrite parce que pour le moment on est encore en projet. J'ai transmis les statuts le 22 mai au ministère et jeudi dernier, le conseiller politique territorial m'a dit que la DGESIP avait fait l'instruction des statuts, que c'était conforme à l'existant et qu'il n'y avait aucune difficulté sur les statuts.

Mme Dauphin-Benoist.- Il y a un message de l'administrateur provisoire d'UBFC qui a circulé la semaine dernière expliquant que la COMUE UBFC allait se transformer en établissement public expérimental régional. J'ai une question sur le fait qu'il puisse avoir deux EPE régionaux dans une seule région, comment ça se passe du point de vue de la politique de site ?

Le Président.- Je ne suis pas l'auteur de ce communiqué et donc pour moi c'est un communiqué qui n'engage que son auteur.

Mme Dauphin-Benoist.- Du point de vue du ministère, il y a peut-être une vision, une stratégie, c'est ce qu'on peut espérer ?

Le Président.- Alors oui, il y a une vision qui m'a été clairement dite à l'oral. Il y aura deux sites en Bourgogne-Franche-Comté, un à Dijon, un à Besançon. Les deux EPE créés se transformeront en grand établissement et travailleront ensemble. Pour moi, c'est la situation idéale parce que cela permet aux deux métropoles de conserver leur université de plein exercice et je crois que ni l'une ni l'autre ne peut, pour son développement, s'en dispenser. Je crois que l'histoire récente nous l'a montré. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point extrêmement important, c'est que nous collaborerons ensemble. Il est très clair que nous porterons des graduate schools ensemble, des programmes gradués ensemble, nous porterons des écoles doctorales ensemble. Mais une chose est certaine, l'EPE de Dijon ne sera jamais le vassal de l'EPE de Besançon. C'est très clair. Et c'est acté, en tout cas dans les échanges que j'ai eus avec le ministère, c'est acté par le ministère. Et d'ailleurs, le SGPI ne veut qu'une seule chose, c'est que nous puissions continuer de travailler ensemble, ce sont les mots mêmes du SGPI, Bruno Bonnell. Travailler ensemble, ça ne veut pas dire avoir une structure unique. Des projets avec des tas de structures, même nationales, il y en a plein qui sont portés et ils portent non seulement chacun des établissements qui y participent, mais ils portent aussi le territoire national. Et puis cette idée, je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je ne sais pas si vous étiez arrivée,

cette idée, qui circule parfois de manière un peu étrange, qui consisterait à dire qu'il ne doit y avoir qu'un seul établissement dans une région, je ne vois pas sur quel modèle ou sur quel précédent cette idée repose. Nulle part ailleurs en France il n'y a qu'un seul établissement régional, nulle part, sauf en Corse, mais il n'y a qu'une université en Corse. Et puis je ne suis pas certain que l'université de Corte, avec laquelle j'entretiens d'excellentes relations, puisse être comparée à PSL par exemple. De même pour nous d'ailleurs.

Il y a donc, je crois, une clarification à faire. Je viens de la faire publiquement, enfin, au sein de ce CA, ce n'est pas public puisque ce sera dans le verbatim mais il est très clair que l'université de Bourgogne va se transformer en EPE, qu'il y a un certain nombre de conditions qui sont mises. Il faut bien intégrer les écoles d'art, c'est ce qu'on m'a dit, ça c'est très important, dans vos graduate schools, il faut vraiment marquer votre identité là-dessus. C'est ce que nous sommes en train de faire. Le ministère n'était pas au courant que l'École supérieure de musique avait voté son rattachement comme établissement-composante la semaine dernière. Forcément c'était très frais donc je lui ai dit, je l'ai annoncé, il m'a dit « c'est une bonne première étape ». Maintenant il va falloir travailler avec l'ENSA, il va falloir travailler avec l'ESAAB aussi, on a réfléchi sur le statut de l'ESAAB. Le travail avec l'ENSA est en cours, c'est bien parti, on a commencé bien avant le départ de Sophie Claudel. Des choses se mettent en place avec les ONR, avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'ESR de Bourgogne-Franche-Comté et évidemment la porte n'est pas fermée. Nous avons de l'avance sur d'autres bien sûr, mais si les autres veulent nous rejoindre, la porte est grande ouverte, il n'y a aucune difficulté. On peut penser établissement unique à partir de la construction que nous sommes en train de faire, ça ne me pose aucune difficulté. Maintenant, je vous le dis, ce n'est pas ma conviction profonde, mais s'il le faut, nous sommes prêts à accueillir les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'ailleurs ou d'ici, ça ne me pose aucune difficulté. Sachant qu'on a un peu d'avance sur les autres.

Oui Denis, je t'en prie.

M. Hameau.- Je pense que dans la période, plutôt que de faire des communiqués, il est utile de travailler, de structurer les choses, de ne pas semer du trouble, ce n'est pas nécessaire. On en a eu suffisamment pendant six ans, donc moi je pense qu'il faut s'économiser un peu avant les vacances et surtout démontrer au ministère notre capacité, sur chacun des territoires, à avancer, à structurer des propositions, qui, au final, seront utiles à la fois aux étudiants, parce que c'est quand même pour ça qu'il y a des universités, et aux territoires et leurs différents développements. On n'a pas les mêmes ADN selon les territoires et donc c'est important qu'on structure vraiment autour de ça et comme il existe une capacité à coopérer à travers une convention, il ne faut pas se poser des questions qui, à mon avis, n'ont pas d'intérêt. Je pense que la COMUE qui était partie sur une COMUE expérimentale, a suffisamment à faire pour se transformer en EPE parce que je sais que c'est beaucoup de travail et à la fin, les champs de coopération, on les trouvera parce qu'ils existent déjà. En fait les chercheurs, ils savent travailler. Le sujet, depuis le début c'est un problème de gouvernance parce qu'encore une fois, il ne fallait qu'une tête et ça ne peut pas marcher parce que si on ne veut qu'une tête, ça veut dire que certains territoires doivent s'asseoir sur leur histoire, sur leur culture, sur ce qui fait ce qu'ils sont et donc moi je suis plutôt un partisan de la décentralisation et de l'intelligence collective. Je pense que là on construit les choses dans le bon sens. On

ne va pas chercher de l'argent parce qu'on a des projets communs et on a besoin d'argent, on a d'abord un projet, on a ensuite des capacités à coopérer, à créer des synergies au-delà de la région. Parce qu'un EPE régional, ça n'a pas de sens, on est déjà dans Forthem, le minimum c'est l'Europe, pour moi en tout cas, et donc le sujet, il est vraiment de se positionner comme ça et trouver les coopérations régionales pour aller vers l'Europe.

M. Deroussiaux.- Au niveau du calendrier, là c'est un projet, qu'est-ce qu'il reste encore à faire et quel est le calendrier estimé ?

Le Président.- Le calendrier, on en a parlé avec le ministère. A l'origine, on voulait un calendrier pour avoir un EPE fin 2023. Le ministère me dit, « la nomination à la tête de l'ENSA a pris du retard donc il faut reprendre les discussions avec la nouvelle directrice ». Donc début septembre, nous reprendrons les discussions puisqu'elle sera nommée au 1^{er} septembre, il faut quand même la laisser arriver, prendre ses marques, etc. On va discuter, on va proposer, on va expliquer parce que la collègue n'a pas été associée à toutes ces discussions à titre personnel, même si des collègues ont été associés. Donc il faudra travailler ce point-là. Ensuite, une fois que ce sera fait, nous aurons un vote dans tous les établissements sur les statuts, sur ce qu'on propose là aujourd'hui, etc. Le CHU, c'est au mois de septembre, les autres établissements, ça va être là, soit fin d'année. L'ESTP a voté son rattachement. La dynamique est en route, il y a une adhésion très forte et donc on va avoir un calendrier qui fait qu'on aura un décret de création de l'EPE au cours du premier semestre civil de l'année 2024. Ça nous retarde de quelques mois mais on m'a dit au ministère qu'au regard de l'enjeu puis de la richesse du projet, et puis des 300 ans de l'université de Bourgogne, ce n'est pas grand-chose. Et je rappelle quand même, parce que vous savez on n'a pas fait de communication, on n'a pas péroré, on n'a pas fait le coq, mais on a travaillé et le fruit de ce travail, c'est ce que je vous ai présenté ce matin. Et je pense qu'il y a du travail derrière, il y a beaucoup de réflexions, beaucoup de connexions, beaucoup de propositions et des tas de choses à faire. Il y a un énorme boulot après, parce que ça, c'est la conception, maintenant il faudra mettre en œuvre, donc il y a beaucoup de choses à faire et on est toujours parti du principe qu'on ne voulait pas recommencer l'erreur de la COMUE, je rappelle, la COMUE a été créée juste pour de l'argent. Nous, on n'a pas parlé une seule fois d'argent, on a parlé fond, on a parlé projet, on s'est dit « qu'est-ce que vous faites, vous, comment est-ce qu'on peut travailler ensemble, qu'est-ce que vous voudriez faire avec nous ? Montrez-nous ce que vous êtes pour qu'on puisse créer des liens ». C'est ça l'intelligence, c'est créer des liens, comme Lionel l'a fait tout à l'heure avec sa formation en STAPS et arts. Il y a six mois, je ne savais pas que l'École des beaux-arts travaillait sur les mutations urbaines, comme le nouveau directeur de la MSH, Hervé Marchal, qui travaille sur les mutations urbaines en sociologie. Comme l'École de design de Nevers travaille sur le design urbain. Comme THÉMA travaille sur l'urbanisation des villes avec Dijon métropole. Enfin, il y a des connexions incroyables, il y a une des forces à créer, des leviers à construire pour que nous puissions porter collectivement notre territoire et le développement de la recherche, de la connaissance, reposant sur un socle de valeurs. Ça on pourra y revenir dans la présentation des statuts sur lesquels nous sommes en train de travailler, dans la charte des valeurs. Je crois que nous sommes pleinement dans le 21^e siècle et que nous construisons par le projet, pas par l'argent, parce que quand

l'argent disparaît, il n'y a plus rien et ça se casse la figure, et c'est exactement ce qui s'est passé pour la COMUE.

Laëtitia, oui.

Mme Martinez.- Je vais revenir sur l'importance de la structuration. Vous le savez, la région Bourgogne-Franche-Comté a toujours positionné la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche comme étant sa priorité. On l'a présentée à l'occasion du SRESRI comme la priorité de mandat, et c'est quelque chose d'important parce qu'on est dans la perspective de faire rayonner le territoire. On est dans la perspective de son attractivité avec des défis démographiques importants qui nous attendent dans les années à venir. On est dans la perspective de la qualité de vie de nos étudiantes et nos étudiants, sur l'ensemble de nos campus, on en a 14 maintenant en Bourgogne-Franche-Comté. Donc vraiment la préoccupation qu'est la nôtre, elle est avant tout sur cette dimension de structuration.

Je veux revenir sur le terme de vassalité, je ne crois pas qu'il s'est agi d'imaginer les choses de cette manière-là.

Le Président.- Laëtitia, le vocabulaire utilisé dans plusieurs réunions, c'était l'uB, parce qu'en plus, il était induit dans les propos de certains que l'uB n'obtiendrait pas son EPE, soit dit en passant, ce qui a créé une certaine émotion dans la communauté et c'était fait à dessein. Si, si, j'ai tout ce qu'il faut comme élément factuel donc déjà un, évidemment ça ne marche pas, et deuxièmement, le vocabulaire utilisé, c'était l'imbrication de l'uB dont on ne sait pas si elle sera un EPE dans l'EPE régional de Besançon. C'est clair, net et précis. Moi, je traduis, c'est vassaliser l'université de Bourgogne. C'est hors de question. Je l'ai dit très clairement au ministère et le ministère en a acté très clairement également. Et je veux que ce soit su pour tordre le cou aux propos insidieux d'un certain nombre d'acteurs du territoire qui se permettent des propos qui sont à la limite de l'agression, et j'en veux pour preuve ce qui a été publié ce week-end.

Mme Martinez.- Je continue de penser que cette perspective de vassalité n'a jamais été dans les têtes de qui que ce soit et ce terme m'a vraiment sincèrement interpellée. Je vous laisse Monsieur le Président faire l'interprétation que vous souhaitez mais vraiment, sincèrement, je le dis tel que je l'ai ressenti et la préoccupation, encore une fois, qui est celle de la région et qui est d'ailleurs partagée par l'État, pour preuve les propos du préfet de région lors de sa venue en assemblée plénière cette fin de semaine, est vraiment celle de la structuration, celle du point d'atterrissage qui soit dans l'intérêt du territoire et qui est un intérêt, je pense que nous partageons tous. Il ne s'agit pas d'intérêt individuel, d'intérêt d'établissement. On est effectivement là pour la qualité de vie de nos étudiants et de nos étudiantes et on est là pour soutenir notre recherche dans toutes ses dimensions, dans les dimensions qui nous permettent de rayonner sur le territoire régional et je pense que ces éléments constructifs sont importants et sont à mettre fortement en lumière.

J'avais simplement une question, au regard de ce que tu viens d'évoquer, Vincent. J'avais cru comprendre que la COMUE expérimentale, enfin avec les cinq établissements, portait la politique de site au niveau Bourgogne-Franche-Comté, c'est toujours le cas ?

Le Président.- Alors, ce sont les propos de la ministre dont je me fais l'écho, elle m'a dit que l'EPE de Dijon ne pourra pas porter la politique de site parce qu'il existe une COMUE et que ce sont les COMUE en France qui portent les politiques de site. Sauf que l'État a poussé les acteurs de la COMUE, qui restent dans la COMUE, c'est-à-dire les futurs partenaires de la COMUE expérimentale, à ne pas créer de COMUE expérimentale. Je rappellerai quand même que l'État a réfuté la proposition de statuts qui avait été proposée sur la COMUE expérimentale, parce que manifestement le projet n'était pas convaincant ni suffisamment intégratif, et que voyant le peu d'intégration qui était proposé, a réuni les interlocuteurs pour leur dire « vous n'allez pas faire de COMUE expérimentale, vous allez créer directement un EPE, parce qu'on ne va pas passer par une COMUE expérimentale qui va vivre quelques mois et qui de toute façon sera vouée à se transformer en COMUE », ou quoi ? ou rien à mon avis. Donc les propos de la ministre s'inscrivaient dans un contexte qui, aujourd'hui, a disparu. Il y aura plus de COMUE d'ici le 1^{er} janvier 2025. Je crois que ces propos qui ont été tenus dans un contexte deviennent caducs et qu'il va falloir très clairement poser la question aux acteurs. Et je la poserai, c'est une évidence, nous la poserons, je ne serai pas le seul à la poser.

Clara ?

Mme Privé.- Donc projet assez ambitieux, ces statuts de l'EPE.

Le Président.- Ce n'est pas les statuts, ça c'est juste le projet et les statuts ça va venir parce que pour habiller ce projet, il faut une structure institutionnelle et c'est très important.

Mme Privé.- Donc je suppose que les questions sur les statuts viendront juste après. Je trouve que c'est un projet assez ambitieux, assez intéressant d'autant plus qu'il est très peu dérogatoire au code de l'éducation. Je me rappelle d'une intervention théâtrale et alarmiste dont je peux avoir le secret, en conseil d'administration en novembre. Madame Martinez, qui était en CA CROUS la semaine dernière sait de quoi je parle. Eh bien, je suis très heureuse, Monsieur le Président, que vous m'ayez donné tort et ce n'est pas souvent que je suis heureuse de ce genre de choses. Donc en effet, un projet assez ambitieux, assez intéressant. Cependant, deux questions. Vous avez parlé de la co-accréditation des doctorats entre l'uB et l'UFC. Il me semble que dans nos précédentes discussions, lorsque vous avez rencontré l'ensemble des acteurs avec vos vice-présidents, il y avait aussi l'UTBM qui était intégré dans ce co-portage au niveau des doctorats, je voulais savoir si c'était toujours d'actualité ou s'il y avait un changement de ce côté ? Et dans la lignée de mes interventions dramatiques, je pose la question de manière un petit peu outrancière, au vu de ce que nous a fait le ministère et la tutelle en Franche-Comté sur le refus de projet de COMUE expérimentale et presque l'obligation d'un EPE, ne pouvons-nous pas avoir peur sur les cinq prochaines années, d'une obligation de fusion et de grand établissement sur toute la région ? Ce qui pour moi serait une très mauvaise idée puisque nos régions sont très différentes. Nous avons des sites délocalisés avec des particularités, une richesse sur le territoire qui nécessite pour moi deux établissements supérieurs qui collaborent, donc je pose la question peut-être de manière un peu cynique, est-ce que finalement on ne va pas avoir cette décision, ce couperet qui tombera d'ici quelques années ?

Le Président.- Je vous relate les propos que le ministère m'a tenus jeudi dernier, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Sur le site il y aura deux EPE et ces deux EPE deviendront des grands établissements et dans 10 ans ils travailleront ensemble et ils continueront de travailler ensemble. Maintenant, la parole n'engage que celui qui l'a tenue, je ne me fais que l'écho de cette parole. Je le souhaite absolument, que nous ayons deux établissements qui travaillent ensemble comme ça se fait ailleurs, partout ailleurs. Prenez toutes les régions de France, sauf la Corse, il y a plusieurs établissements, plusieurs EPE sur un même territoire régional et il y a non seulement plusieurs EPE, mais des universités qui ne sont pas rattachées à des EPE et qui vivent leur propre vie dans une convention de coordination territoriale, dans une COMUE. Ça existe à Caen, par exemple, à Rennes, l'université de Rennes 2 je crois, qui s'est fédérée et puis à côté, il y a Rennes 1 qui n'a pas voulu mais voilà, c'est comme ça. Et Nantes, Clermont, Grenoble, Lyon, Chambéry etc. Bref, je ne vais pas citer tout le monde mais sur l'Aquitaine, c'est la même chose, il y a Bordeaux, il y a des COMUE, y a des EPE, etc. What else ?

Mme Privé.- Et sur l'UTBM ?

Le Président.- Alors je vais passer la parole à Pascal Neige parce que c'est lui qui suit très précisément la question.

M. Neige.- Merci Vincent. Alors je suis, conjointement avec Karen Fiorentino qui est la vice-présidente CFVU. Il se trouve qu'on a eu une information vendredi dernier sur notre demande de co-accréditation sur les écoles doctorales. Cette information, elle me vient de Thierry Rigaud, c'est le directeur du collège doctoral, la structure qui englobe l'ensemble des écoles doctorales. Ils ont rencontré avec Pauline Berger, qui est la personne qui s'occupe de ça à UBFC, Thierry et Pauline ont rencontré des personnes en charge des accréditations à la DGESIP, très récemment et voilà où on en est. La demande telle qu'elle a été faite et acceptée visiblement par la DGESIP, à savoir que les six écoles seront co-accréditées par les deux établissements universitaires les plus gros, uB et UFC. L'uB porte les accréditations pour les écoles Carnot-Pasteur, DGEP et Environnement santé et l'UFC porte l'accréditation pour LECLA, SEPT et pour SPIM. En plus de ça, il y a trois autres établissements qui seront co-accrédités, donc Institut Agro Dijon pour DGEP, ES et SEPT et UTBM pour SEPT et SPIM qui sont les écoles qui les intéressent, ils ont choisi dans la liste des six et Supmicrotech qui sera co-accréditée pour SPIM. Donc seules les deux universités sont co-accréditées pour les six écoles, ce qui est normal et puis les autres établissements, Institut Agro Dijon, UTBM et Supmicrotech ont choisi les écoles qui les intéressent pour la co-accréditation, on va vers ça. Pour vous dire toutes les choses, on en est à attendre une ouverture technique sur un serveur pour resoumettre nos documents qui avaient déjà été soumis. En principe, on est vraiment vers la fin du dispositif, on devrait pouvoir faire ça mi-juillet si tout va bien.

Le Président.- Alors, il n'y a pas de vote, ce n'est pas le sujet, le sujet c'est l'échange, la discussion. Il y a des projets, c'est dense donc je pense qu'il faut un temps de réflexion quand même, mais au mois de septembre, en revanche, on reviendra devant vous et là, il s'agira de valider ou d'invalider le projet, en fonction de ce que vous souhaitez.

M. Hameau.- Je vais dire un mot sur l'Institut Agro. Le 20 juin, il y a eu un conseil d'école à l'Institut Agro et j'étais assez surpris du positionnement de l'Institut Agro dans la COMUE expérimentale, du directeur. Enfin le directeur il engage son école. Et comme je suis au conseil d'école, je m'étais interrogé et étonné du fait que ce sujet n'ait pas été mis en débat au sein du conseil d'école, en mars. Donc, entre mars et le 20 juin, j'ai demandé, en tant qu'élu responsable et intéressé de ce qui se passe sur son territoire et notamment en charge de l'enseignement supérieur pour la métropole, à ce que ce débat ait lieu le 20 juin. Donc, le 20 juin, un débat a pu avoir lieu parce que la communauté, en fait, n'était pas très associée à cette démarche ou en tout cas pas largement. Et à l'issue du débat, le Président Monsieur Bournigal a demandé à ce qu'on reporte le vote. Il a bien fait puisque la COMUE expérimentale va devenir un EPE. Ceci dit, le positionnement de l'Institut Agro Dijon dans un futur EPE, c'est plus du tout la même chose et donc j'ai redemandé à ce que ce débat se tienne puisqu'il devrait avoir lieu dans le cadre d'un conseil exceptionnel le 7 juillet. J'ai demandé à ce que ce débat, à nouveau, soit mis sur la table de manière à ce que la communauté, en conscience, fasse ses choix et qu'elle ne se laisse pas embarquer par des choix stratégiques qui n'auraient pas pu être délibérés démocratiquement, ne serait-ce que pour ça. Je voulais vous faire cette communication, c'est un élément important et j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi l'Institut Agro Dijon est positionné en dehors de son histoire, d'une certaine manière, son histoire est quand même en Bourgogne, à Dijon notamment, Dijon métropole. C'est un élément que je voulais vous soumettre parce que c'est très important et je l'ai dit lors du CA, ce n'est pas sans conséquence parce que lorsque vous passez à 11 établissements..., alors juste pour mémoire la COMUE c'était trois bourguignons, trois francs-comtois si je ne m'abuse, au départ c'était six, la COMUE expérimentale c'est cinq ou six. Et l'EPE, je ne sais pas comment on l'appellera, on verra, mais en tout cas il a au moins une dimension européenne et bourguignonne et franc-comtoise, puisque l'idée c'est quand même d'être dans la région, cet EPE c'est 11. Donc, à un moment, il faut un petit peu remettre les choses d'aplomb, ce qu'on essaie de faire, et de chercher de l'intelligence collective. L'idée, ce n'est pas dire « on est les plus gros, on va être hégémoniques » comme avant de l'autre côté, on disait « on est les plus forts on veut être hégémoniques ». Il n'y a pas de côté en fait, ce qu'il faut c'est qu'ensemble, on définisse des forces liées aux territoires, ils sont différents, ils sont complémentaires. Et que, à partir de ces forces que chacun aura construit, donc un premier étage d'intelligence collective, on élabore un nouvel étage d'intelligence collective qui sera un étage peut-être un peu supra, mais qui sera de la coopération et pas de la fusion absorption et si on arrive à faire ça, alors peut-être dans 10, 20 ans, on pourra imaginer un seul établissement, peut-être, je ne sais pas. Mais si on le fait comme d'habitude avec notre modèle pyramidal français, en disant je ne veux voir qu'une tête, si en dessous on ne s'entend pas, ça ne marchera pas. Donc moi, à l'Institut Agro, j'ai souhaité qu'il y ait ce débat, non pas pour ingérer, ils feront ce qu'ils veulent, ils se positionneront comme ils veulent, mais en conscience, parce que ce n'est pas possible pour Dijon métropole de laisser l'Institut Agro dériver. A notre sens c'est une dérive stratégique, c'est notre vision des choses, en responsabilité, ensuite ils choisiront, c'est un choix politique sachant que l'Institut Agro a besoin d'avoir un débat avec Rennes et Montpellier maintenant. J'ai fait aussi savoir que c'était à cette échelle-là que ça devrait se positionner, et pas seulement à l'échelle de l'Institut Agro Dijon. Voilà, je voulais vous le dire, en toute transparence.

Le Président.- Alors, peut-être pour faire écho, juste avant de donner la parole à Clara, évidemment que la porte n'est pas fermée, je l'ai dit tout à l'heure. Pour l'Institut Agro, il y a des enjeux qui sont très forts, 95% de l'activité de l'Institut Agro est située ici à Dijon, que ce soit en matière de formation, en matière de recherche, en matière de vie étudiante. Nous allons absorber 4 000 étudiants de plus. La priorité sera donnée aux étudiants des établissements que nous intégrons, comment peut-il en être autrement ? Et j'en suis désolé, alors peut-être que dans quatre, cinq ans, quand on aura absorbé tout le monde, quand on aura reconfiguré nos services, quand tout le monde aura travaillé à ça, on pourra à nouveau accueillir les étudiants d'Agrosup. Mais en attendant, ce n'est plus possible, ni pour la santé universitaire, ni pour le sport, ni pour la culture. On ne peut pas continuer comme ça, ce n'est pas possible et d'autant plus que nos partenaires ne comprendraient pas qu'on ne leur donne pas accès à un service de vie étudiante plein et entier, tandis que d'autres qui ne font pas partie de l'EPE auraient des étudiants qui bénéficieraient comme aujourd'hui, d'un service plein et entier. Aujourd'hui, les étudiants d'Agrosup sont traités comme les nôtres, il n'y a pas de différence. Et je pense aussi que sur la manière de porter des projets de recherche, sur la manière de piloter les unités mixtes ensemble, sur la manière de piloter des formations, etc., évidemment que cette situation, si elle devait être définitivement entérinée, à un moment ou à un autre, provoquera des difficultés. Je ne sais pas lesquelles, aujourd'hui je suis incapable de le dire mais quand on n'est pas dans la même structure, c'est quand même beaucoup plus difficile de résoudre les problèmes que quand on est dedans.

Clara.

Mme Privé.- Je voulais rebondir sur ce que vous venez de dire, Monsieur Hameau. C'est quand même assez rassurant que vous ayez demandé cette discussion, parce qu'en fait, fondamentalement, quand on travaille sur les UFR, il y a des co-portages de formations, on sent.... Je suis vice-doyenne de l'UFR Sciences humaines et sociales. On co-porte avec Agrosup un master d'ergonomie en psychologie. Et quand je vois la manière dont le dialogue se passe avec Agrosup et que je compare notre dialogue avec le dialogue sur d'autres formations co-portées, on sent qu'il y a une vraie gêne, une vraie dichotomie et que finalement l'Institut n'est pas serein sur la politique qui est en train d'être menée et je vous remercie réellement de vos éclairages parce que quand je vois qu'en psychologie, il y a des exigences qui sont absolument inacceptables pour une formation où on donne un diplôme d'État de psychologue, ce qui n'est quand même pas rien et qu'on est sur des exigences complètement folles de la part d'Agrosup et qu'à côté, sur d'autres formations, me semble-t-il en SVTE, mais ça serait à reconfirmer, ma mémoire me fait peut-être défaut, la discussion est sereine, complètement fluide et les enseignants sont dans une dynamique de travail absolue, on sent qu'il se passe quelque chose à Agrosup Dijon mais on n'arrivait pas à mettre les mots dessus, notamment dans les composantes. Et donc c'est très intéressant l'information que vous nous amenez et je vous en remercie parce que ça va nous permettre de réagir aussi sur les composantes et d'amener aux composantes les réponses peut-être qui manquaient, c'est-à-dire qu'il n'y a tout simplement pas eu d'échange en fait, et donc j'imagine, au sein de la communauté, notamment enseignante et personnel, il doit y avoir un malaise et que ce malaise se retranscrit très concrètement aujourd'hui dans le renouvellement du contrat pédagogique avec le ministère. Donc je vous remercie et Monsieur le Président, je vous remercie également de signaler que la porte est

ouverte parce qu'en effet, on va avoir un problème fondamental et je ne voudrais pas me substituer à Maxence Roulliat en disant ça, mais on va avoir un problème fondamental quand on parle de vie étudiante, sur l'accès aux services. Si Agrosup fait le choix de l'EPE franc-comtois et qu'une association étudiante d'Agrosup souhaite utiliser l'esplanade Erasme le même jour qu'une association étudiante bourguignonne, malheureusement, il faudra faire un choix et le choix ça ne pourra pas être celui d'Agrosup parce qu'ils n'auront pas fait le choix de l'EPE. Donc on va avoir un problème fondamental d'accès aux services pour les étudiants et il faudra prioriser nos étudiants, ceux de l'EPE qui ont fait le choix de l'EPE bourguignon donc je pense qu'on va se retrouver avec des situations lunaires ou même les étudiants, les associations étudiantes, ne vont pas comprendre le traitement qui a été fait, et donc il est rassurant de se dire qu'il va y avoir ne serait-ce qu'un débat démocratique autour du sujet parce que, comme vous dites, la communauté fera le choix politique en conséquence. Et même pour nous sur le terrain, ça nous fait comprendre un certain nombre d'hésitations et de changements de comportements qui étaient très étranges à constater sur le terrain, donc je vous remercie.

Le Président.- Bien, je pense qu'on peut passer à la présentation des statuts, on prend beaucoup de retard, mais ce n'est pas du retard pour moi, c'est extrêmement important. Donc pardon d'abuser de votre temps, mais là, on est au cœur du réacteur.

Luis.

M Le Moyne.- Juste pour profiter de l'intervalle et dire que la situation de l'ENSAM de Cluny, en moindre mesure, offre aussi quelques similarités qui (*mot inaudible*) s'en préoccuper, dans des masters.

Le Président.- Alors l'ENSAM représente un poids moindre dans nos activités, clairement, c'est une vingtaine de chercheurs, quelque chose comme ça, donc on travaille ensemble, mais de manière beaucoup moins intégrée que l'Institut Agro. J'aimerais que l'ENSAM change aussi de positionnement. J'en ai échangé rapidement avec le directeur général, Monsieur Champaney. Je n'ai pas eu de réponse à proprement parler, sinon que « nous restons dans la politique de site donc du côté de la COMUE expérimentale ». Sauf que je ne suis pas certain que leurs prévisions se réalisent in fine. Alors est-ce qu'il sera trop tard après ? Non bien sûr, mais enfin autant gagner du temps.

Je passe la parole maintenant à Emmanuelle Pucéat qui va vous présenter les points saillants des statuts, sachant que ces statuts vous ont été communiqués. On a eu une réponse de Peggy Cénac qui nous a fait part de ses remarques, on y a travaillé hier soir ensemble et donc ce qui va vous être proposé tient compte aussi des suggestions de Peggy. Merci d'ailleurs Peggy pour avoir relu tout ça, répondu et puis fait des propositions parce que ça permet d'avancer.

Mme Pucéat.- Merci Président. Juste vous rappeler brièvement la méthode que nous avons adoptée dans la construction de ces statuts. Depuis janvier, nous avons constitué un groupe de travail, alors en premier lieu avec l'ensemble des représentants des établissements qui nous rejoignent dans l'EPE et qui s'est réuni à un rythme assez soutenu d'une fois tous les 15 jours depuis fin janvier, début février, pour converger sur un certain nombre de points à traiter qui doivent apparaître dans

ces statuts. Et puis en avril, nous avons convergé vers une première version qui a ensuite été présentée et discutée dans un groupe de travail interne à l'uB qui a été composé des membres du CA, donc vous administrateurs qui le souhaitent. En interne on a pu faire trois ou quatre réunions autour de ces statuts qui n'ont malheureusement pas pu réunir tous les administrateurs en même temps en fonction de leur disponibilité. Et puis, vous avez reçu une version un peu plus aboutie de ces statuts qui intègre ces discussions, en amont de ce CA, pour qu'on puisse maintenant en rediscuter à nouveau, tous ensemble. Donc je vous propose dans un premier temps de faire une présentation alors très synthétique, juste sur les points principaux de ces statuts, engagements et droits des établissements-composantes et associés, composition de la gouvernance et nous entamerons ensuite cette discussion. C'est assez bref, je vais essayer de projeter quelque chose de synthétique et puis ensuite on pourra reprendre ensemble le document pour réagir à chacune de vos remarques.

Donc pour présenter très brièvement les différents points qui étaient à aborder dans ces statuts et puis pour peut-être dégager aussi l'engagement qui va être différent, forcément, entre les établissements-composantes et associés, et qui traduit aussi une représentation différente dans les différents conseils de l'EPE.

Les différents points à traiter sont par exemple l'inscription des étudiants à l'EPE. Donc là, il y a un geste fort à la fois des établissements et des écoles-composantes et des établissements associés de s'inscrire dans une double inscription des étudiants, à la fois dans leur établissement et également une inscription administrative à l'EPE, ce qui permet de comptabiliser ou de prendre en compte ce nombre total d'étudiants dans l'EPE et également de prévoir une carte d'étudiant mentionnant leur appartenance à l'EPE, leur double appartenance, qui pourra servir d'accès aux différents services universitaires comme la carte UBFC que nous avons actuellement.

Un autre point fort des engagements des établissements, de tous les établissements-composantes comme associés est l'adoption de la signature des diplômes. Donc une double signature est prévue par les statuts pour les établissements, écoles-composantes, à la demande des établissements pour les établissements associés, l'engagement est moindre. Le sceau de l'EPE est obligatoirement apposé sur l'ensemble des diplômes délivrés par les établissements, écoles-composantes et les établissements associés ont accepté également que ce sceau soit apposé sur les diplômes qui sont délivrés par les établissements associés. Alors sauf contrainte spécifique qui peut arriver parfois, puisque ce sont aussi des diplômes nationaux pour certains établissements qui pourraient relever notamment des organismes d'accréditation dont ils dépendent.

Toute nouvelle création d'un diplôme par un établissement doit faire l'objet d'une information à la CFVU de l'EPE qui émettra un avis pour les établissements, écoles-composantes et fera l'objet d'un échange spécifique pour les établissements associés afin que les instances de l'EPE puissent avoir une vision globale de toute évolution de la carte de formation qui pourra avoir lieu dans l'ensemble des établissements. Pour toute création d'un nouveau diplôme en association avec l'EPE, ce nouveau diplôme sera signé évidemment par le président de l'EPE, le directeur d'établissement, que ce soit associé ou composante et toute signature d'un accord avec un autre établissement de BFC fera l'objet d'une information au CA de l'EPE afin que les administrateurs puissent, là aussi, être informés de ce qui pourrait relever de la stratégie commune qui est adoptée à l'échelle des établissements.

Un geste fort, aussi, a été fait à la fois par les établissements, écoles-composantes et associés, c'est de converger vers une signature commune des publications scientifiques. C'est un geste fort puisque ça va contribuer largement à augmenter la visibilité de l'EPE et nous espérons, dans ce cadre, pouvoir réintégrer le classement de Leiden que nous avons perdu à l'adoption de la signature scientifique de la COMUE UBFC et pouvoir se maintenir et progresser peut-être dans le classement de Shanghai. Cette signature, bien sûr, sera toujours respectueuse de l'identité de chacun de ces établissements. Pour les classements internationaux, ça concerne surtout les établissements, écoles-composantes ou le nom de l'EPE devra figurer dans ces classements thématiques, associé bien sûr au nom des établissements-composantes concernés.

En ce qui concerne la coordination RH, alors évidemment que les établissements conservent leur personnalité morale, leur propre conseil d'administration, donc sont libres d'adopter leur propre campagne RH. Néanmoins, il y a une coordination qui va être faite dans le cadre de l'EPE avec un engagement plus fort des établissements et écoles-composantes puisque les profils des enseignants-chercheurs de ces établissements et écoles-composantes seront communiqués en amont au CAC de l'EPE qui émettra un avis sur leur compatibilité avec la stratégie partagée. Pour l'ensemble des établissements, il est question de pouvoir construire une charte dédiée avec la mise en avant de certains principes qui seront transversaux à chacun des établissements et avec une organisation d'une conférence de ressources humaines pour partager des pratiques que l'on pourrait avoir en commun.

Au niveau de la coordination budgétaire, cette coordination se fait pour les établissements et écoles-composantes dans le cadre d'un dialogue mené avec le président de l'EPE et chacun des établissements-composantes sur l'orientation budgétaire, et la lettre d'orientation budgétaire émise par les établissements est adjointe à celle de l'EPE qui passe ensuite en CA. Sachant que ce budget des établissements-composantes sera élaboré dans le respect aussi des orientations budgétaires définies par le CA de l'EPE et avec le président de l'EPE qui peut demander une modification du budget de l'établissement-composante à la condition qu'il compromette la réalisation d'une opération commune décidée ensemble.

Dans la perspective de pouvoir faire rayonner cet établissement auquel chacun va participer, les établissements-composantes comme associés, s'engagent à respecter une charte d'utilisation de la dénomination de l'EPE et de l'utiliser pour améliorer la visibilité et la notoriété de l'EPE dans tous les documents qui seront issus notamment et qui concernent bien sûr les sites Bourgogne-Franche-Comté, s'agissant des établissements qui sont nationaux.

Au niveau des échanges dans les CA, je décrirai un peu plus en avant la participation dans les instances de l'établissement de l'EPE de ces établissements-composantes et associés. En ce qui concerne en tout cas la représentation du président de l'EPE, le président est membre de droit du CA des établissements-composantes ou des écoles-composantes ou de l'organe qui en tient lieu et invité permanent au sein du CA d'établissement associé ou à son équivalent.

Et enfin, en ce qui concerne les accès aux équipements, pour les établissements-composantes et écoles-composantes, les étudiants et les personnels peuvent avoir accès à l'ensemble des services et des équipements de l'EPE, aux mêmes conditions que les personnels et étudiants de l'EPE. En revanche, pour les établissements associés il y a un pendant financier qui fera l'objet d'une convention

qui indiquera notamment la prise en charge et une intégration de certains coûts sur l'accès à ces équipements et services. Sachant que ça ne se fait pas que dans un sens, il y a une discussion très constructive sur ce point-là avec une ouverture bien évidemment aussi, des équipements et services des établissements associés qu'ils ont proposée pour les personnels et étudiants des EPE, qui seront à définir dans ces conventions qui seront réalisées.

Et enfin, très brièvement, avant qu'on en discute en détail, une synthèse de la représentation de ces établissements et écoles-composantes et associés dans les organes de gouvernance de l'EPE. Évidemment, cette représentation n'est pas identique puisqu'elle reflète aussi le degré d'intégration et la différence dans les droits et engagements des établissements-composantes et des établissements associés. En ce qui concerne l'organisation de la gouvernance, a minima une vice-présidence de l'EPE est prévue d'être affectée aux établissements-composantes pour que l'on puisse avoir davantage d'intégration au sein de la gouvernance de ces établissements. Au niveau du conseil d'administration, vous avez eu, en amont, la composition qui est prévue avec un représentant des établissements-composantes et des écoles-composantes qui siège au CA, donc un siège réservé aux établissements-composantes et écoles-composantes. Les personnels et étudiants sont électeurs et éligibles dans les instances de l'EPE, que ce soit CA, CFVU, CR et donc CAC. Ça c'est une différence par rapport aux établissements associés qui sont représentés au CA par un siège pour l'ensemble des établissements associés. Sachant qu'il y a un représentant des établissements de santé parmi les personnalités extérieures, qui est, on va dire une conservation de ce qui existe actuellement où ils ont déjà un siège dans notre CA. Donc nous avons suivi une ligne et modifié, comme nous nous en y étions engagés, le moins possible le fonctionnement des instances telle qu'elles fonctionnent actuellement. En ce qui concerne le conseil académique, encore une fois, les personnels et étudiants sont électeurs et éligibles au CAC de l'EPE, s'agissant des établissements et des écoles-composantes et donc les directeurs et leurs représentants sont invités permanents, alors ils souhaitaient plutôt être présents à la commission de la pédagogie, c'est-à-dire le lieu vraiment, où on va, en amont de la CFVU, réellement discuter et échanger sur les stratégies de l'offre de formation. Les directeurs des établissements associés sont invités permanents, commission de la pédagogie, CR et CFVU. Et enfin, il est prévu un conseil des chefs d'établissement où l'ensemble des directeurs des établissements-composantes comme associés participent à ce conseil qui n'est pas du tout un conseil des membres comme c'est le cas aujourd'hui, avec des prérogatives, à la COMUE, mais a plutôt vocation à être un lieu de discussion autour de la stratégie de l'EPE, pour aider à traiter un certain nombre de questions stratégiques en amont du passage dans les instances.

Voilà, il s'agissait juste de balayer un petit peu rapidement pour vous remettre en tête les points les plus saillants.

Le Président.- Alors on a un petit problème de quorum physique pour le budget rectificatif. Je suis confus de séquencer un peu ce point-là sur les statuts, mais comme à la pause méridienne, certains d'entre vous vont partir, au début on s'est dit comme on a pris du retard, on va mettre le BR en début de séance en début d'après-midi. Mais si on fait ça, on n'aura plus le quorum physique pour voter sur le budget rectificatif. Donc, ce que je vous propose, c'est juste de suspendre ce point puis de traiter le BR et puis de revenir ensuite. Je suis désolé, mais si on ne le fait

pas, on risque le shutdown à l'américaine. Et là on ne peut plus payer personne, on ne peut plus rien faire.

IV - Questions financières

1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2023

M. Hervé.- Très bien. Donc BR 1 2023. Dans le budget, il y a deux points saillants. L'un est en cours de traitement, l'autre nous échappe en tout cas partiellement. Un problème de qualité de la prévision budgétaire et de sur-prévision particulièrement pour ce qui a trait au fonctionnement. Ça, c'est le premier point et le second point, c'est un glissement structurel des établissements d'enseignement supérieur en France, vous le verrez à la fin de la présentation. Rien n'est invention de ma part, c'est purement factuel. Les données sont disponibles sur data ESR et corollaire, glissement structurel lent de l'université de Bourgogne, eu égard à un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués un certain nombre de fois, inflation, point d'indice, énergie, GVT, manque de financement, etc., enfin j'y reviens très rapidement. Pour être efficace, y a certains éléments que je vais vous relire au moment de la délibération, au centime d'euros près, ils importent relativement peu, je vais y passer rapidement. Ce qui importe, c'est les points structurels. Je rappelle que le budget rectificatif est une opération de re-prévision et donc on travaille sur des écarts, donc c'est des rappels avec les opérations qui sont effectuées entre les reports et les opérations liées au BR1, les tableaux à voter et ceux qui ne sont pas à voter, qui sont pour information. Donc ça ne change pas.

Premier point notable ici, il y a une évolution, tableau 1. Tableau des emplois, le plafond 1 a bougé, il repasse à 2569 ETPT. On observe une hausse des CDD enseignants non pas parce qu'il y a une soudaine précarisation chez les enseignants, mais parce qu'il y avait une erreur de classification, manifestation de longue date dans le système d'information RH, qui vient d'être corrigée. Donc on a un bond d'une dizaine d'emplois. Il y avait une erreur purement technique sur ce plafond 1 et ça a été ajusté en fonction de la réalisation des emplois et en lien avec la notification initiale. Sur le plafond 2, il en va de même, on a une hausse notable du nombre d'emplois plafond 2 sur ressources propres, ça doit être 380 si ma mémoire est bonne, le montant initial des ETPT, on passe à 450 et ici ça tient à la hausse du nombre de contractuels sur contrats de recherche et à l'idée que les doctorants vont être basculés depuis la COMUE et qu'il faudra bien des ETPT pour pouvoir se saisir de leur situation et donc il y a eu augmentation de ce plafond 2. Ça veut dire que c'est plutôt technique et destiné à amortir la disparition de la COMUE, et il n'y a pas, comme on pourrait y lire, une précarisation de l'emploi. Absolument pas, ce sont des éléments de nature technique. Ça, c'est le tableau 1.

Tableau 2 qui reprend les autorisations budgétaires avec, côté dépenses, les enveloppes limitatives et puis les crédits de paiement qui peuvent être utilisés. Et puis, côté recettes, ce qui va être encaissé. J'ai remis les différences à chaque fois et ça permet d'observer, vous avez tout le détail sur les évolutions, c'est dans la note ordonnateur que vous avez reçue. On voit un décalage, on voit qu'il y a des évolutions notables dans la prévision et donc qui créent des décalages dans la qualité de la prévision budgétaire. On voit qu'on est à 224 millions quasiment, quand on a commencé à 200 en 2020, on n'a pas obtenu tout ça comme ressources

propres, il y a eu des évolutions sensibles avec la LPR, mais pas à ce point. Mais à la limite, je dirais que le glissement existe, mais ce n'est pas là où il est plus important et où on se trompe le plus, c'est ici qu'on se trompe le plus, avec un fonctionnement à 62 millions quand en 2020, il était à 44 à peine et avec des évolutions notables tous les ans, sachant que l'atterrissage comptable l'an passé, de mémoire, il est possible que je me trompe légèrement, on était à 35 millions ou quelque chose dans ce goût-là, donc on en est fort loin. On a idée de ce qu'il faut faire, j'y reviens. Mais voilà, il y a un écart significatif. Il en va de même sur les investissements, mais sur les investissements, c'est quand même un peu moins problématique parce que c'est classique qu'on ait ce genre de choses sur les investissements, surtout en ce moment où on a eu des plans de relance, etc., qui font qu'il y a beaucoup de travaux qui sont exécutés, enfin qui sont lancés et que ce n'est pas si simple que ça que de les lancer. Il y a toujours des décalages, il y a une forme de complexité dans la gestion des opérations patrimoniales. C'est, à la limite, moins dérangeant, même si ça vient impacter sur le budgétaire, c'est moins dérangeant que la partie fonctionnement qui elle va impacter notre partie résultat comptable.

Concernant les recettes, on a une évolution du même acabit, on passe de 256 millions à 300 millions, donc évidemment, on retrouve des difficultés ici. Vous avez le détail dans la note ordonnateur, de l'origine mais il n'y a pas de révolution. On retrouve peu ou prou toujours les mêmes choses qui guident les évolutions avec les réformes de l'État qui surviennent parfois et puis des choses qui sont chez nous plus importantes comme l'odontologie, ça fait un petit peu de temps qu'on le suit. Vous avez dû repérer des éléments sur le data center, les extensions de l'ESIREM, des choses comme ça qui sont là depuis un petit peu de temps. Ces éléments amènent à plusieurs indicateurs qui sont scrutés par l'État et notre tutelle, l'un en particulier, le résultat comptable prévisionnel, mais ce n'est pas le seul mais le résultat comptable prévisionnel est le résultat surtout comptable définitif lors du compte financier. C'est ce qui guide pour le moment le décret financier avec la règle du double déficit qui amène à un plan de retour à l'équilibre financier. Donc ça, ça n'a pas changé. C'est pour ça que ces indicateurs sont présentés ici et sont scrutés. Mais l'indicateur roi jusqu'à ce jour, c'est le résultat comptable. Donc on a un seuil budgétaire déficitaire de l'ordre de 52 millions, 53 millions presque, alors qu'il était de 25 millions seulement en budget initial. Tout cela mène à un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement qui est fort proche, qui est d'un peu plus de 52 millions. Si on regarde ces éléments-là, qu'on va retrouver un peu plus loin dans une diapo qui suivra, ça veut dire qu'on va se retrouver avec un fonds de roulement et une trésorerie qui vont être extrêmement bas.

Si on regarde côté compte de résultat, on a un bénéfice comptable prévisionnel qui est à moins 5,3 millions, qui est amélioré par rapport à la prévision de BR 1 de l'an passé. Donc on sait que c'est une erreur, que manifestement nous sommes extrêmement pessimistes puisqu'on a plutôt tendance à prévoir des dépenses que les recettes afférentes, non pas par mégarde, mais par respect, souvent par exemple de la règle de notification, on n'inscrit pas des recettes si on n'a pas été notifié. En revanche, on inscrit la dépense pour pouvoir l'exécuter parce qu'on sait qu'on sera notifié, qu'on n'a pas eu, mais qu'il va bien falloir dépenser. Donc on a un déficit prévisionnel qui au fond est amélioré par rapport à l'an passé au même stade budgétaire.

Pour ce qui concerne la capacité d'autofinancement, on est dans le même ordre d'idée, on a une insuffisance d'autofinancement. On est presque à zéro. Enfin, on est à moins 1 million, c'est extrêmement peu sur l'établissement. On a un écart par rapport au budget initial, mais ces indicateurs sont dégradés puisqu'au regard de la règle de l'État, dès qu'ils sont négatifs, rien ne va plus, la situation n'est pas bonne.

On retrouve donc un fonds de roulement qui termine à un peu plus de 21 millions, presque 22 millions, une trésorerie qui termine à 14,7 millions, ce qui fait que lorsqu'on les exprime en jour de charges décaissables, si je ne m'abuse, nous sommes proches des seuils d'alerte. On n'est pas en dessous des seuils d'alerte, mais nous en sommes forts proches. On doit être à 27 jours de fonds de roulement si je ne me trompe pas et le seuil d'alerte est à 25 mais on est sur un seuil de, alors je sais plus comment c'est libellé, de prudence ou je sais plus exactement, mais entre 25 et 30 où ça commence à devenir orange.

En lien avec le propos, premier point, il y a un problème de prévision, donc évidemment que l'exercice de prévision, on sait qu'il n'est pas bon, on en est conscient. La tutelle nous l'a signalé plusieurs fois, on en a discuté plusieurs fois, ça ne se fait pas dans l'immédiateté ce genre de modification et donc y a un groupe de travail budget qui intervient entre différents acteurs, agence comptable, finance, pilotage, direction générale des services, relativement régulier, enfin là, ça a été toutes les semaines et puis ça va se tasser parce que nous sommes en période estivale. Il y a des mesures à prendre, on sait, on a idée d'un certain nombre de mesures. Il y a une première mesure qui est en cours de stabilisation. Alors sans dire que le pôle était déstabilisé, mais donc stabilisation du pôle finances, c'est en lien avec la 2^e sous-puce que vous avez ici en bas de la diapo, c'est que manifestement la fonction financière ne fait pas recette et n'attire pas. On a du mal à trouver des compétences, que ce soit en titulaire ou en contractuel, et là on a quelqu'un qui arrive au service des conventions. Service, qui est particulièrement important puisque les conventions, c'est des choses qu'on va retrouver grâce à la disparition enfin, grâce ou à cause de, à voir comment on l'interprète, de la COMUE, il y a des choses qui vont redescendre et donc il va bien falloir gérer toutes ces conventions et ça va être extrêmement compliqué donc ça tombe bien, on a quelqu'un qui arrive, qui est compétent. Donc ça ne veut pas dire que ceux qui étaient là n'étaient pas compétents, mais on a eu quelqu'un qui partait et en revanche, il reste encore un poste qui n'est pas pourvu et qui est un poste important qui est en lien avec le budget. Donc ça veut dire que pour améliorer, il faut qu'on ait des bras, ce qu'on a déjà dit dans ce lieu qui est le CA. Si on n'a pas de bras, on n'y arrivera pas. C'est là où on tombe dans la difficulté du « y a qu'à, faut que », c'est « y a qu'à recruter pour faire que », nous en sommes bien d'accord. Sauf que quand on n'arrive pas à recruter, c'est une vraie difficulté à laquelle on est confronté, on en a parlé avec notre tutelle, mais ce n'est pas si simple. Les gens, manifestement, partent vers d'autres lieux en lien peut être avec une autre tutelle qui est proche, mais qui n'est pas exactement la même, soit d'autres ministères, parce qu'il y a des régimes indemnitaires plus intéressants, par exemple. Peut-être que c'est un début d'explication, mais donc c'est une vraie difficulté. La fonction ne fait pas recette et ailleurs, on paye mieux. Il y a des gens qui restent malgré tout, ce n'est pas la fin du monde non plus, mais ça crée des difficultés pour améliorer. Il y a des choses qui sont prévues. Centralisation des réservoirs, ça, ça va se faire là très prochainement dans le budget initial et évolution de la fonction financière à l'uB. Derrière ce point d'interrogation mystérieux se cache l'idée qu'il faudrait qu'on remonte un tout petit

peu de niveau, enfin d'un niveau supérieur, certaines antennes financières, plutôt que d'avoir plein de petites antennes financières, et commencer à recentraliser un peu comme on l'a fait sur les cinq composantes qui sont dans le bâtiment Droit-Lettres. Et tout cela, j'insiste vraiment, avec en perspective une difficulté de recrutement pour la fonction financière qui n'est pas la seule, je veux dire la fonction qui a du mal, toutes les fonctions ont du mal à recruter, mais en finance c'est assez technique, donc on a souvent du mal à trouver. Ça c'est le premier point.

Le second point apparaît ici, c'est qu'on a par ailleurs une situation financière des universités qui est préoccupante. Là, j'ai copié-collé deux éléments. Le premier, c'est le communiqué de France Université du 26 juin qui interroge sur le non-financement du GVT, de la hausse à venir du point d'indice, qui est effectif depuis le 1^{er} juillet donc on ne sait pas comment c'est financé mais la rumeur court que ça ne l'est pas mais on n'a pas eu d'information officielle en tout cas. Manifestement, on a une nouvelle mesure qui est lancée par notre ministre puisque en CNESER ce matin, en lien avec les questions diverses de tout à l'heure, les ESAS, donc les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur vont avoir, comme leurs homologues du secondaire, une revalorisation indemnitaire. Quid du financement ? Puisque la LPR a été financée pour les enseignants-chercheurs, pas pour les enseignants puisqu'il n'y avait pas de mesure spécifique pour les enseignants et donc on a ça en perspective. Et puis j'ai insisté tout à l'heure sur ce point au début de présentation, l'uB donc on n'est pas très bon en prévision, on devrait atterrir avec un résultat comptable positif pour cette année 23, pour autant, puisqu'on sait qu'on se trompe, il y a un décalage on est à moins cinq millions comme on se trompe de plus que ça, on devrait être dans le positif. A voir ce qui va se passer effectivement avec ces mesures. Mais tout cela est en lien avec la situation globale de tous les établissements où on a un rougissement net des résultats nets. Je vous présente ça juste, c'est petit, le but n'est pas de dissimuler, mais c'est petit parce que j'ai copié-collé les informations qu'on a pour toutes les universités. Il en va de même, elles sont disponibles pour les écoles d'ingénieurs pour la même situation, pour tout autre type d'établissement. Ici, vous avez toutes les universités françaises, donc il y en a 75 me semble-il. On va moduler un petit peu mais le rouge à droite indique des données de résultats nets en budget initial. Tout ce qu'il y a à gauche avant, toutes les autres colonnes sont des données de comptes financiers qui vont de 18 à 22 et on a la donnée budget initial 23. On sait qu'évidemment au budget initial, les données sont moins bonnes qu'en compte financier, que les gens ont toujours tendance à exagérer, qu'on est pessimistes, mais qu'on n'est pas les seuls. Nous, on est très pessimistes, mais nombre d'établissements sont particulièrement pessimistes. Ce qu'on voit ici, si vous regardez l'année 22, ça c'est l'atterrissage, il y a un peu de rouge déjà. Ce qui est inquiétant puisqu'on a des atterrissages comptes financiers qui sont dans le rouge. Ça veut dire que ces universités-là ont marqué un point pour le plan de retour à l'équilibre financier ou pas, parce qu'ils vont dire que c'est l'énergie, la tutelle acceptera cette explication et peut-être qu'ils ne marqueront pas de points pour le plan de retour à l'équilibre financier, mais c'est quand même une situation où on sent que ça glisse et là, si on regarde les budgets initiaux 23, on voit que le rouge est largement majoritaire et que les établissements qui sont en haut sont des établissements particuliers, sans aucun jugement de valeur. Alors il y a des établissements ultramarins puisqu'on a Guyane, Polynésie, Mayotte, Réunion. Et puis on a la Corse, Lyon 3 Limoges. Et une université extrêmement bien dotée qui est Sorbonne Université, ça doit être une des mieux dotées de France, donc

effectivement elle arrive à avoir un budget initial dans le positif. Et puis l'université de Franche-Comté aussi par ailleurs, qui est extrêmement bien dotée en moyenne, on en a déjà parlé dans le passé, par tête, par rapport à un certain nombre de pluridisciplinaires avec santé. Donc ça c'est un point d'alerte. Et deuxième point d'alerte, c'est le même ici, je vous ai remis le même exactement, la même configuration mais avec les capacités d'autofinancement donc là c'est un peu moins rouge. Mais c'est quand même rouge puisque ce sont des capacités d'insuffisance d'autofinancement. Voilà donc, c'est en aucun cas pour dire, c'est un mal national et donc on n'y peut rien, après y aura des mesures à prendre dans chacun des établissements. Pour autant, la situation est préoccupante, à moduler quand même avec un dernier point, c'est qu'ici, probablement que la plupart des établissements ont fait un choix politique qui a été aussi le nôtre, c'est de dire, on va mettre point d'indice, plus chauffage et donc ça, on le sanctuarise, on le compte et on tombe dans le rouge en toute logique et on essaie d'être équilibré. Nous on va au-delà puisque notre GVT qui est de plus de 8 millions cumulés vient nous amputer à chaque fois de marge de manœuvre, mais globalement, voilà la situation nationale.

Donc on a un lent glissement à mettre en regard des préoccupations de l'État et de Bercy pour le déficit public. On est le seul pays qui dépasse les 3% de déficit public actuellement. La Belgique doit être à 2,8 et tous les autres sont en dessous donc il va falloir prendre des mesures puisque sinon l'Europe va plutôt ne pas être contente, à voir s'il y a des amendes corollaires. Mais voilà, on est en plein dans les mesures, on a vu que sur l'assurance santé ça a commencé à se faire donc est-ce que l'État va abonder sur le supérieur ? On verra, je ne suis pas devin, mais en tout cas la situation glisse et l'argent magique ne reviendra peut-être pas. Voilà rapidement sur la présentation pour les quelques éléments de BR, sans être dans le détail de tous les chiffres que je vous dirai ensuite.

Le Président.- Merci pour cette présentation. Avant de vous donner la parole, juste peut-être deux trois points saillants sur cette présentation. D'abord, il faut bien avouer que le problème de prévisibilité budgétaire demeure. On a du mal à avoir une prévision budgétaire correcte, il faut le dire. Quelles en sont les causes ? Alors d'abord très clairement ce n'est pas à cause des services, que ce soit clair. La compétence des services n'est absolument pas en cause. Je salue d'ailleurs l'engagement et le sérieux des services qui s'occupent de toute cette construction budgétaire qui est très difficile. Ce n'est pas le problème des personnels dans les services, c'est un problème de service au sens large. Pourquoi ? Parce que nos services perdent leurs effectifs parce qu'on s'aperçoit qu'il y a d'autres services de l'État qui proposent des rémunérations qui sont supérieures à plus de 200 € nets par mois. Donc évidemment, même si l'herbe n'est pas nécessairement plus verte ailleurs, n'empêche qu'à un moment, il faut quand même tenir compte de cette situation. Donc ça a été souligné tout à l'heure par le vice-président qui nous a dit qu'on pourrait éventuellement recruter des contractuels, sauf qu'on ne peut pas recruter des contractuels parce que le marché de l'emploi ne nous est pas du tout favorable en tant qu'employeur, elle est plutôt favorable au personnel, aux salariés en ce moment, ce qui en soi n'est pas un mal parce que ça permet sûrement à un certain nombre de salariés de gagner en puissance de négociation avec leurs employeurs et obtenir de meilleures rémunérations. Mais nous, on n'a pas les moyens de s'aligner sur des rémunérations qui sont proposées dans le privé ni dans les autres secteurs du public. Donc franchement, c'est un vrai, vrai problème, je peux

vous garantir que ça nous préoccupe beaucoup mais on ne trouve pas les solutions véritablement pour essayer de pallier cette situation. En tout cas, je tiens à remercier très chaleureusement les services pour la qualité de leur travail, pour leurs compétences, parce que franchement, avec les moyens qui sont les leurs et malheureusement, je suis défaillant en tant que responsable, en tant que chef d'établissement, mais je peux vous garantir qu'on en a conscience et qu'on est reconnaissant et on manifera notre reconnaissance autant que faire se peut.

Donc une situation qui manque encore de prévisions, sur laquelle il y a un certain nombre de points d'attention. Pour autant et en dépit de cette situation un peu particulière, on constate une amélioration, c'est celle de l'insuffisance d'autofinancement. L'année dernière, cette insuffisance s'élevait à 2,5 millions, aujourd'hui, elle est à 800 000 euros, donc c'est un élément important qui montre que la gestion de l'établissement n'est pas mauvaise mais ça ne suffit pas parce que s'agissant du solde budgétaire, il est déficitaire à hauteur de presque 53 millions d'euros. C'est un montant qui est beaucoup plus important que celui de l'année dernière, l'année dernière, on était à 30 millions d'euros de déficit, donc y a un écart à peu près de 23 millions d'euros et il s'explique en grande partie par la programmation et la reprogrammation d'opérations immobilières d'investissement de 20 millions d'euros environ. Donc si on écarte ces 20 millions qui ont un caractère un petit peu particulier, on retrouve un solde déficitaire identique à celui de l'année dernière. Ça fait à peu près 30 millions. Ce solde, de toute façon est toujours trop important et d'autant plus qu'on sait de manière empirique, qu'il correspond à une surbudgétisation des dépenses telles que ça vient d'être expliqué, des dépenses de fonctionnement et donc c'est des dépenses qui, si elles sont surbudgétisées, ça signifie qu'elles ne se feront pas en réalité à la fin de l'année. Donc ça va remonter de manière un peu miraculeuse, mais on en revient à la question de la prévision. Pourquoi n'arrive-t-on pas à affiner cette prévision ? Sans doute parce qu'on n'a pas assez de cerveaux dans les services du budget, des finances. C'est très clair parce que ça demande un travail gigantesque, il faut tout repointer, il faut tout reprendre. Enfin, je parle de choses que je ne connais pas parce que je n'ai jamais fait, je ne suis pas comptable mais on sait que c'est un travail gigantesque, un travail de Romain et là, on n'a pas les ressources humaines pour le faire.

Alors pour autant, le parallèle avec l'année dernière ne peut pas être poussé jusqu'à l'atterrissage comptable. En effet, nous souffrons d'une insuffisance de subvention pour charges de service public chronique. Ça veut dire que c'est tous les ans la même chose en réalité, et ça fait un moment que ça dure. Cela nuit à notre structuration budgétaire, nous n'avons pas une subvention suffisante pour charges de service public, donc on ne peut pas structurer un budget à l'équilibre ce n'est pas possible. On voit que notre plafond d'emploi n°1, on n'a pas de quoi le faire, c'est-à-dire notre plafond d'emploi, on ne l'utilise pas complètement parce qu'on ne peut pas payer les gens tout simplement, donc c'est des postes gelés. C'est toujours la même chose. Alors je ne sais pas si c'est une consolation, en tout cas elle est maigre, c'est qu'on n'est pas les seuls à être dans cette situation. Vous voyez les indicateurs en rouge qui vous ont été présentés au plan national, toutes les universités sont plongées dans cette situation.

Je rappelle quand même que l'État devrait normalement nous accompagner pour les décisions qui sont les siennes. Donc le GVT, le communiqué de presse de France Université était tout à fait intéressant parce qu'au cours des dernières années, les universités ont assumé 600 millions d'euros de GVT, ensemble, depuis

que le GVT n'est plus compensé, 600 millions d'euros. Pour nous, c'est 8 millions d'euros sur les dernières années. La non-compensation du point d'indice de 2022, vous savez, au 1^{er} juillet 2022, il y a eu une augmentation du point d'indice de 3,5% eh bien sur toutes les payes comprises entre le 1^{er} juillet 2022 et le 1^{er} janvier 2023, l'uB a augmenté les salaires de 3,5%, mais ça n'a pas été compensé par l'État, donc l'État décide, les universités payent. On s'interroge, cela a été dit par Fabrice Hervé, au 1^{er} juillet le point d'indice a augmenté d'1,5%, donc ça fait 5% sur deux ans. Très bien, tant mieux pour nos payes évidemment, mais rien n'est dit sur la compensation de ce point et demi d'indice pour cette année, c'est à dire que j'ai l'impression qu'on va renouer avec ce qui s'est passé l'année dernière, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de compensation sur l'année 2023. En 2022, les 3,5%, ça nous a coûté 3,5 millions d'euros sur une demi-année. Là, c'est prélèvement sur le fonds de roulement. Les fluides, vous savez qu'à la fin de l'année 2022, on a eu une enveloppe de 2,2 millions d'euros pour compenser l'augmentation du prix des fluides. Il nous avait été promis que la même enveloppe nous serait versée au début de l'année 2023 pour compenser l'augmentation des fluides parce qu'on paye toujours un mégawattheure qui est très cher. Eh bien, nous n'avons eu aucune notification, aucune nouvelle et donc je crains que les 2,2 millions d'euros qui viendraient compenser une partie seulement de l'augmentation de la facture d'énergie, ne nous soient jamais versés. Donc 1,5% de point d'indice, 2,2 millions, GVT non compensé, pour l'uB, donc le GVT ça a été dit tout à l'heure, 8 millions sur 3 ans, + 2,2 millions, on est déjà à 10,2, + 3,5 millions pour le point d'indice, ça fait 13,7, on est à 13,7 millions d'euros de décisions prises par l'État qui n'ont pas été compensées et qui donc ont fait l'objet d'un prélèvement sur les finances de l'université. 13,7 millions en moins de 12 mois, ça fait quand même beaucoup. Quand on regarde ça, finalement, on ne s'en sort pas si mal, mais c'est ça le paradoxe, c'est que ça prouve bien que la gestion budgétaire est saine parce que si on était si mauvais que ça, ça signifierait que le résultat comptable attendu serait catastrophique.

En clair et pour conclure, ce sont les établissements qui financent la politique nationale de l'État, ce qui les place dans une situation budgétaire délicate.

Merci de votre attention. Le débat est ouvert.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Plus qu'un débat, j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois, mais je suis convaincue qu'à partir du moment où l'État ne compense même pas les décisions qu'il prend vis-à-vis des établissements, on n'a pas d'autres solutions que de se, entre guillemets, mettre dans le rouge d'au moins la quantité non compensée par l'État. S'il ne nous donne pas les moyens de faire nos missions, à un moment donné, on ne peut plus les faire, donc ce n'est pas moi qui vais vous reprocher de présenter un compte en déficit. Néanmoins je pense qu'en plus du BR 1, pourquoi ne pas ajouter une motion en fin de conseil qui explique un petit peu la situation financière dans laquelle nous sommes et qui appelle à un vrai financement de l'État, à la hauteur des missions qu'il nous confie, pour accompagner ce vote déficitaire ?

Le Président.- Sous réserve de l'accord des autres membres du conseil d'administration, j'y suis absolument favorable. Merci d'ailleurs de cette proposition.
Clara et Luis ensuite.

Mme Privé.- Déjà, oui, évidemment, il faut savoir que l'université d'Angers ou Amiens, je ne sais plus, a adopté une motion sur le sous-financement de l'ESR.

Je vais citer quelqu'un mais la tutelle est nulle, on le savait déjà. J'assume l'entière responsabilité de ces propos. Je l'ai dit en CA du CNOUS, je l'ai dit en CA du CROUS, je le redis en CA de l'uB, c'est insupportable. C'est à dire qu'on fanfaronne sur une politique internationale pluridisciplinaire, au niveau du ministère, en disant c'est merveilleux, regardez la richesse de notre recherche, de nos universités et en fait n'importe qui, qui a déjà mis un pied dans une université, voit des chercheurs à l'agonie, des personnels qui sont complètement sous l'eau, si ce n'est noyés et des étudiants qui sont dans des groupes de TD à 40 où on ne peut pas faire une pédagogie ambitieuse. Vous parliez tout à l'heure de recherche adossée à l'enseignement et c'est une politique ambitieuse. On ne peut pas faire ça correctement quand on a une tutelle qui, au mieux, est déconnectée, au pire est dangereuse pour ses universités. On a une déconnection totale et ça se voit aussi par la multiplication des BR au sein des universités et au sein du réseau des œuvres. Je fais le parallèle parce qu'il est intéressant. En fait, on a un ministère qui donne 80 000€ par ci, 3 millions par-là, 4 millions d'un côté et qui égraine tout au long de l'année un petit peu d'argent au gré des envies, des volontés, etc. Et donc en fait on a des universités qui ne peuvent que s'adapter à l'urgence. Nous n'avons pas les moyens à l'heure actuelle d'avoir des politiques ambitieuses de long terme, tout simplement parce que le ministère ne nous en donne pas les moyens et ça, c'est inacceptable. Dans un monde où mon syndicat, l'Unef, défend que les étudiants sont des jeunes travailleurs intellectuels en formation, et que finalement nous sommes les travailleurs et travailleuses de demain dans tous les domaines, on ne peut pas laisser la formation et les universités être sous une telle pression, ne pouvant pas prévoir le budget, ayant toujours le couperet d'un plan de restructuration économique et financier au-dessus de la tête et assumer les décisions de Madame la Ministre. Vous avez cité le point d'indice, on a cité l'augmentation des fluides. Enfin, tout ceci est quand même aberrant. Où est-on ? Bien sûr qu'il faut voter une motion et qu'il faut que l'ensemble des universités de France, 73 si je reprécise, selon la Cour des comptes récemment, se saisissent du sujet du financement des universités, c'est inacceptable. On met la recherche en état de précarité, on met les étudiants et les enseignants dans des états où ils ne peuvent assurer ce que j'appelle l'excellence de masse, c'est à dire que l'ensemble des formations sont excellentes et l'ensemble des étudiants et étudiantes qui sortent de chaque université de France ont un diplôme excellent qui leur permette de rentrer sur le marché du travail de manière efficace et avec des compétences et des connaissances acquises au sein des universités. Et surtout, il y a une chose qui est terrible dans tout ça, c'est que le sous-financement des universités, ça laisse la part belle, et je dis ça de manière un peu provocatrice, sachant qu'on a parlé EPE juste avant, mais à l'ensemble des écoles privées qui, grâce à des frais d'inscription excessivement élevés, peuvent se permettre d'avoir des groupes de TD à 20, des enseignants peut-être en plus grand nombre, etc. Donc, en fait, on pousse les étudiants à se diriger vers des formations privées alors que l'université en France est un point d'excellence que l'on devrait financer massivement. Donc moi je suis alarmée et en colère sur la manière dont on traite les universités françaises. Et ce n'est pas par des effets d'annonce, une fois tous les six mois par le gouvernement, que les étudiants, les enseignants et enseignants-chercheurs et chercheuses et les personnels se laisseront duper. Nous, on vit dans nos universités, on sait ce que c'est et cette politique est, au pire bête, non au mieux bête, au pire dangereuse. Je vous remercie.

Le Président.- Effectivement, je pense que la question de fond qui est soulevée ici, c'est le modèle économique des universités publiques, tout simplement. Et que ce modèle économique n'a pas été véritablement remis en cause depuis le passage aux RCE, c'est à dire dans les années 2008, 2010. Or. Comme ce modèle économique n'a pas été requestionné, il y a reconduction de l'historique. Or, qui peut dire que l'histoire n'a pas évolué depuis 2010 avec toutes les restructurations, les COMUE, les EPE etc. ?

Donc il y a un vrai problème d'allocation équitable entre établissements, puisqu'on sait qu'il y a trois groupes d'établissements. Les établissements qui ont la chance de ne pas avoir un GVT important, pour des raisons historiques tout simplement, et qui bénéficient toujours de la même dotation, des établissements intermédiaires qui, eux, sont dans une situation moyenne et puis des universités comme la nôtre qui prennent de plein fouet un GVT extrêmement important, parce qu'au moment où on est passé aux RCE, on avait une population de personnel jeune et que nous vieillissons tous et qu'en vieillissant, nous prenons du point d'indice et que la subvention pour charges de service public n'a pas suivi cette augmentation.

Le deuxième point fait écho à votre propos et concerne la question de l'autonomie des universités. Normalement, enfin, la loi, le code de l'éducation, dit « les universités sont autonomes ». L'arme première de l'autonomie, c'est le budget. Quelle autonomie a-t-on lorsque l'on reçoit une notification initiale qui comprend 200 lignes budgétaires déjà pré-arbitrées par le ministère ? Aucune, nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ces lignes-là et ces lignes, elles sont tellement précises que parfois, ça va jusqu'au millier d'euros sur un budget de 260 millions d'euros quand même, jusqu'au millier d'euros. Ça montre jusqu'à quel point de détail nous sommes finalement dans l'impossibilité de structurer notre propre budget. Et le seul élément d'autonomie qui reste à notre disposition, c'est le fonds de roulement. C'est ce que Bercy appelle notre trésor de guerre. Alors Bercy a décidé de tuer notre fonds de roulement parce qu'il estime qu'avoir deux milliards d'euros dans les caisses des universités, c'est un signe de mauvaise gestion. Je prétends le contraire, avec moi France Université. C'est le seul instrument qu'il nous reste au service de l'autonomie des établissements parce que c'est les seules sommes dont nous avons la libre disposition. Quand je dis libre disposition, on ne peut pas en faire n'importe quoi. Et notamment on ne peut pas en faire de la RH par exemple, mais on peut investir, on peut financer du fonctionnement, on peut améliorer le fonctionnement de notre établissement. Qu'est-il en train de se passer aujourd'hui ? Et c'est le sens du communiqué de presse de France Université. Eh bien, en ne compensant pas des mesures nationales et en les faisant donc supporter par les établissements, l'État est en train de siphonner le fonds de roulement des universités à hauteur de deux milliards, qu'il estime illégitime. Voilà, c'est ce qui se passe, maintenant les Français sont informés et les Français ne réagissent pas. Alors c'est très technique, je comprends que le citoyen moyen ne soit pas très alerte sur cette question de fonds de roulement et (*suite inaudible*). Mais n'empêche que c'est exactement ce qui se passe et c'est quelque chose évidemment dont il faut parler et qu'il faut à mon avis contester.

Denis.

M. Hameau.- Moi, je voudrais faire écho à ce que disait Clara. D'abord, je voudrais qu'elle ne change pas parce qu'il faut quand même de temps en temps dire les choses avec énergie et pour moi, en plus, on est en ce moment dans un

problème de société avec beaucoup de violence un peu partout, on y fait face. On voit bien que la question de l'éducation, elle est centrale dans tout ça. Et aussi les dispositifs de services publics qui peuvent aider les parents en difficultés ou les - alors on appelle ça des familles monoparentales, disons les choses, c'est des femmes seules avec enfants, peut-être qu'on les traitera mieux si on les appelle mieux -, et donc tous ces dispositifs-là ont souvent été supprimés parce que la prévention au fond, on ne voit pas tout de suite l'intérêt de tout ça. Sauf qu'un gamin qui avait 5 ans il y a 10 ans, il en a 15, il est dans la rue en ce moment, donc l'éducation est stratégique et ce qu'on y met autour. La deuxième chose, c'est que ce n'est pas que dans les banlieues comme on dit, c'est aussi dans le monde rural parce que dans le monde rural il y a des jeunes qui souffrent parce qu'ils n'accèdent pas à l'éducation et notamment à l'enseignement supérieur. Donc là, il y a un autre sujet et moi, ça m'amène à me dire que ça fait société, ça. Et donc quand on est dans un moment où la politique se résume à l'art des annonces, non financées, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de l'abstention. Les gens ne sont pas idiots et moi entre deux discours, j'essaie de faire en sorte que lors du deuxième on ait vu des choses bouger et donc il y a des actions qui ont des budgets. Donc ce qui manque en fait cruellement dans cette affaire, c'est une vision stratégique globale sur ce qu'est l'enseignement supérieur, ce qu'il peut apporter, alors privé ou public, je ne veux pas rentrer dans le débat, mais en effet, il faut revisiter ça et avoir un vrai projet pour l'enseignement supérieur en termes de vision stratégique. Ensuite découle un budget et ensuite découle un certain nombre de décisions. Mais aujourd'hui, on est face à une logique comptable qui, finalement réduit les marges de manœuvre parce que quand on a une autonomie mais qu'on est corseté à ce point jusqu'au millier d'euros, on va dire que c'est comme la région qui n'a plus de levier fiscal sur lequel agir. Autant dire qu'on devient une agence de l'État pour mettre en place des politiques régionales. Donc le vrai sujet aussi, c'est cette question de la décentralisation et de la vraie capacité à agir au plus près du terrain, avec des vrais moyens. Donc c'est ça moi que je pose, c'est aussi l'état des services publics dans notre pays parce que, à force de rogner sur toutes les marges, on finit par ne plus faire société et moi c'est ça qui m'interroge. Et l'université est le creuset de ce qui fait aussi société. Là on a un vrai débat politique et les ministres devraient, à mon sens, beaucoup plus se battre pour leurs universités que d'accepter la règle de Bercy qui fait bien ce qu'il veut, comme il veut, on est d'accord.

Le Président .- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Donc je retiens la motion, il faut la rédiger d'ici la fin de la journée, qu'on puisse en discuter cet après-midi, et puis ensuite, à partir de là, la soumettre au vote et puis la transmettre.

Luis.

M. Le Moyné.- Je m'associe à la motion mais j'avais une petite question un peu plus technique. Sur la comparaison des chiffres depuis 2020, la prise en compte de l'inflation me semble nécessaire parce qu'on était habitué à des (*suite inaudible*). Et ça n'a pas été dissocié, parce qu'on peut s'alarmer de la montée des dépenses, beaucoup ou un petit peu moins si on détaille peut-être aussi l'effet inflationniste. Ou est-ce que Je me trompe ?

Le Président.- Je ne vais pas répondre techniquement sur les chiffres mais je sais que tous les chantiers qui étaient en cours ou qui avaient été négociés et qui ont été lancés, ont été révisés et révisés avec des hausses phénoménales, on est aux alentours de 20%, des choses comme ça. Donc sur un chantier de cinq millions, ça passe à six. Philippe tu peux peut-être en témoigner puisque tu es vice-président en charge du patrimoine et que tu suis les travaux. Donc très clairement, ça va peser sur ce budget 2023, c'est une évidence.

M. Perrot.- Je confirme, toutes nos opérations immobilières sont en surcoût. On est à plus de 20%, on est à 30% sur certaines opérations, dû à l'inflation, donc ça nous met en réelle difficulté.

M. Le Moyne.- Si on regarde les 256 millions de 2020 et les 300 de 2023, ça peut pratiquement n'être que de l'inflation.

M. Hervé.- Mais de fait, ce serait de l'inflation si les prévisions étaient faites en ce sens, elles ne sont pas du tout faites en ce sens. On sait qu'on a un problème. Par exemple les gens quand ils ont un contrat sur 3 ans, ils ont 100, au lieu de faire 100 divisé par 3 ou de tenter de prévoir, ils ouvrent 100. Donc, de fait, ce à quoi on va être confronté, c'est plutôt des gens, en fin de contrat, qui vont se rendre compte qu'ils n'ont plus assez d'argent parce que l'inflation est arrivée. Parce que là, ils peuvent le mobiliser mais ils prévoient mal, donc ils peuvent dépenser plus que ce qu'ils auraient dû dépenser si on avait bien prévu. Mais de fait, dans les prévisions, ce n'est pas pris en compte. En revanche, ce que tu dis Luis, effectivement dans l'atterrissage compte financier 22, il y avait effectivement plus de dépenses, il y a des effets post COVID certes mais il y a des effets inflationnistes aussi en 22. Mais là, dans les prévisions de dépenses, je ne pense pas que les gens aient eu ça en tête, mais c'est plus un problème d'organisation ou de timing budgétaire. En revanche, dans les dépenses, ça va l'être, et on l'observe, ne serait-ce que sur les nuitées. Typiquement, il y a de l'inflation, manifestement.

M. Perrot.- Juste un complément, sur les opérations du contrat de plan État-Région 2021-2027 nous avons également des surcoûts et nous avons alerté l'État et la région sur ces surcoûts. La réponse qui nous a été apportée c'est que l'enveloppe est finie donc pas d'aide, ni de la région ni de l'État.

M. Deroussiaux.- Une question concernant les fluides, il y a des évolutions actuellement, ça va être pris en compte ou c'est des marchés qui sont bloqués ?

Le Président.- Le marché est bloqué pendant un an, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'octobre prochain. On va renégocier un autre marché qui sera évidemment à la baisse. Parce que le prix d'achat sur les marchés est évidemment beaucoup plus faible. On paye actuellement, je crois, 290€ le mégawatt quand on le payait beaucoup moins cher ne serait-ce que l'année dernière.

On sera à moins 30% par rapport à aujourd'hui. C'est quand même ça. Ça reste cher mais bon ça va dans le bon sens et j'espère que ça diminuera encore dans les années à venir. Après il faut trouver aussi un opérateur qui accepte de fournir. Ce n'est pas si simple que ça.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de néanmoins valider ce BR 1 sans lequel on ne pourra pas fonctionner. Il faut lire exactement la délibération et donc Monsieur le Vice-président...

M. Hervé.- Je vais m'adonner à l'exercice périlleux de la lecture de millions dans lequel excellait Emmanuelle.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 425** ETPT sous plafond et **450** ETPT hors plafond
- **337 919 309,29 €** d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
 - 223 753 361,44 € personnel
 - 61 891 837,70 € fonctionnement
 - 52 274 110,15 € investissement
- **353 378 096,32 €** de crédits de paiement après BR1 dont :
 - 223 753 361,44 € personnel
 - 62 453 969,05 € fonctionnement
 - 67 170 765,83 € investissement
- **300 676 878,68 €** de prévisions de recettes
- **52 701 217,64 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **52 192 908,64 €** de variation négative de trésorerie
- **5 266 362,37 €** de résultat patrimonial déficitaire
- **832 378,37 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **52 701 217,64 €** de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci.

22 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Bien merci. Ce que je propose c'est qu'on reprenne sur les statuts après la pause déjeuner.

Marie-Geneviève ?

Mme Gerrer.- Je voulais vous dire que je vais contribuer à la baisse du GVT puisque je pars à la retraite dans un mois et que c'est aujourd'hui mon dernier CA. Par conséquent, je vous invite à prendre l'apéritif au début du repas.

Le Président.- Merci beaucoup.

[Pause déjeuner]

III - Questions statutaires : Statuts de l'EPE : Présentation et discussion (suite)

Le Président.- Je ne sais pas si nous sommes réunis au complet. Quand je vois toutes ces bouteilles en plastique, je me dis qu'on devrait prendre exemple sur l'université de Jyväskylä qui a supprimé complètement les bouteilles en plastique et a mis en place toute une armée de cruches en verre, de verres en verre. Il n'y a plus rien de jetable et ils lavent tout. Et je trouve que c'est quand même beaucoup plus conforme avec l'enjeu environnemental qui est le nôtre aujourd'hui donc je me dis qu'une des bonnes résolutions de la rentrée, ça serait d'arrêter d'acheter des bouteilles en plastique, on met des carafes partout et des verres et ça sera plus économique et plus écologique.

Je pense qu'on peut reprendre nos travaux. Alors nous avons, avant l'interruption budgétaire, évoqué le contenu des statuts dans la version qui vous a été transmise. On a eu un seul retour de la part de Peggy Cénac qui nous a fait part d'un certain nombre de modifications. Comment on va procéder ? Peut-être simplement, sollicitez vos remarques sur le contenu de ces statuts. L'ordre dans lequel on a présenté le dossier, c'est-à-dire d'abord le projet, ensuite, les statuts n'est pas innocent, c'est que ça correspond à la méthode que nous avons suivie. On a d'abord travaillé le projet pour ensuite essayer d'en traduire le fonctionnement institutionnel dans les statuts. Donc, ce qui vous a été transmis correspond finalement à la mise en œuvre ou à ce qu'on estime devoir servir le projet qui vous a été présenté ce matin.

Emmanuelle, je te passe la parole pour la suite.

Mme Pucéat.- Ce que je peux vous proposer c'est de vous montrer ce qui a été modifié par rapport à la version que vous avez reçue. Il y a quelques modifications de forme, toutes n'ont pas été intégrées parce qu'elles donnent peut-être lieu à des discussions, donc celles qui n'ont pas été intégrées, il ne faut pas hésiter à lancer la discussion sur ces sujets-là. Et puis au déroulé du document, intervenez si vous avez des remarques ou des demandes de modification.

Donc sur le préambule il manquait une ou deux choses, il manquait l'ESAAB, on l'a rajouté, c'était un oubli. Dans le reste du document, quelques modifications de forme.

L'article 1 définit ce qu'est l'EPE avec la définition du siège, les ONR qui participent, etc.

L'article 2. Qui sont les établissements et écoles-composantes de l'EPE ?

L'article 3 définit les établissements associés.

L'article 4 manifeste l'implication des organismes nationaux de recherche dans le projet et les interactions avec l'EPE.

Il y a un rappel des autres entités qui regroupent l'EPE puisque l'EPE est issu d'une transformation de l'université de Bourgogne, donc bien évidemment va

recevoir également les UMR, les laboratoires, les services communs, services généraux, tels qu'ils existent déjà actuellement.

Dans les missions et compétences, il y avait une remarque pour rajouter quelque chose autour de l'émancipation, l'acquisition des connaissances, alors qui existait quand même dans le point 3 « Promotion de la connaissance, esprit critique et tolérance », néanmoins ça ne mange pas de pain de le rappeler également. Donc on propose pour le point 1, *la formation initiale des étudiants favorisant l'émancipation et l'acquisition des connaissances, la formation à la recherche et par la recherche, le développement de l'apprentissage, de la formation continue adaptée au monde du travail et aux attentes des professionnels et du monde socio-économique*, qui est plus large, effectivement, que *des entreprises*, et *la formation de ses personnels notamment par l'existence d'une grande variété et complémentarité des formations afin d'assurer la diversité des profils et des parcours des étudiants*, puisque l'EPE va regrouper des écoles d'ingénieurs et des étudiants qui souhaitent peut-être avoir des profils et des parcours très variés.

Il y avait une proposition de modifier *développement durable* par *responsabilité environnementale et sociétale*. Il nous semblait, en y réfléchissant, que développement durable était plus large, donc c'est pour ça qu'on avait proposé de le maintenir. Mais bon, néanmoins, ça peut être mis à la discussion.

Mme Cénac.- Le développement durable, en fait, c'est parce qu'il est remis en question par une partie des scientifiques qui questionnent même le fait que le développement durable existe finalement, qu'on puisse à la fois concilier un développement économique tel qu'on l'entend actuellement et la contrainte environnementale. Donc, comme je sais que ça fait de plus en plus débat au sein de la communauté, environnement, écologie, c'est pour ça que le terme développement durable est un peu galvaudé et pour certaines personnes c'est un truc qui n'existe pas. C'est pour ça que je me suis dit, si on peut le modifier, ce serait mieux sinon tant pis.

Le Président.- En fait c'est une sorte de titre noyé, les termes développement durable et la responsabilité sociale.

M. Le Moyne.- Ce qui pose problème, c'est l'association de développement et de croissance. Le développement a des acceptions sociales, démocratiques. Par contre, il est souvent associé à la croissance et son acception économique et il n'y a pas de croissance durable. Ça, c'est à peu près acquis.

Le Président.- Le développement durable ne se réduit pas à sa dimension économique, moi je ne pense pas, pas dans mon esprit en tout cas.

Mme Privé.- La question du développement durable, on est passé d'un terme, je me rappelle quand mes cours de 5^e, et ils sont loin, parlaient de développement durable, on était à l'époque sur véritablement les trois piliers pour avoir un équilibre, etc. Sauf qu'aujourd'hui, on remarque que dans la société il y a une véritable utilisation politique du terme développement durable. Et quand on écoute un petit peu les débats, et même sans parler d'activisme écologique, juste quand on écoute les acteurs, ne serait-ce qu'au sein de notre Assemblée nationale, il faut rappeler que le développement durable d'aujourd'hui est théorisé. Le pilier économique prend

le pas sur le social et l'environnemental et le social et l'environnemental sont au service du pilier économique. Et donc c'est aujourd'hui la manière dont les choses sont théorisées et ça a beaucoup changé depuis la création du terme début des années 2000. Donc responsabilité environnementale et sociale parlerait beaucoup plus aux étudiants au vu de la génération climat qui arrive dans nos universités.

M. Le Moyne.- Si on démarre ce type de débat à la page 4 des statuts d'EPE, à 15h00...

Le Président.- Moi je pense que ce qui compte, c'est ce qu'on poursuit, nous, et contextualiser ça par un discours politique qui est exogène à l'université, ce n'est pas ma position. Donc très clairement, quand on parle de développement durable, d'abord je ne le réduis pas au domaine économique, ça c'est très clair dans mon esprit et on peut mettre responsabilité sociale et environnementale, ça me va très bien. L'idée de développement durable, c'est que d'abord dans l'idée de développement, ça signifie qu'en fait, l'humanité n'a pas vocation à régresser, et durablement, ça veut dire qu'il faut que ce soit compatible avec notre environnement, avec la terre en réalité. Voilà, moi, c'est comme ça que je le conçois. *La responsabilité sociale et environnementale avec ses établissements-composantes et associés... s'engage dans une démarche active visant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ces activités et interactions avec ses partenaires.* La responsabilité sociétale et environnementale, c'est bien comme ça.

Mme Privé.- Sur la page 5, j'avais formulé une remarque puisque sur les compétences de l'EPE est marqué, logement social, logement étudiant et il n'a pas été précisé si c'était du logement courte durée, longue durée, si l'EPE avait vocation à acquérir du foncier comme à Bordeaux ou non ? J'avais posé la question lorsque nous nous étions rencontrés sur les questions des statuts. La non-précision de ce que veut dire le logement étudiant dans le cas présent est complexe. Est-ce qu'on est sur du court terme par rapport aux mobilités temporaires ?

M. Le Moyne.- Rassurez moi, l'EPE ne s'occupe pas du logement étudiant ?

Le Président.- Les statuts, ce n'est pas le lieu de cette discussion. C'est au conseil d'administration de veiller à accompagner, à voter pour ou contre des dispositifs de logements étudiants qui pourraient être décidés dans le cadre de l'EPE. Je rappelle que sur le logement étudiant, il y a quand même une mission majeure du CROUS et c'est au CROUS, normalement, de s'en occuper. Sauf que là, on a vu que le CROUS, par exemple, peinait à répondre à l'ensemble de la demande estudiantine en matière de logement et donc là, il s'agit simplement de permettre éventuellement à l'EPE de porter des projets en matière de logements étudiants si jamais la nécessité s'en fait sentir. L'EPE ne va pas se transformer en CROUS, ce n'est pas possible. De toute façon on n'a pas les moyens, on n'a pas la dotation donc toutes ces questions-là se poseront à supposer que vienne devant le conseil d'administration un projet de logements étudiants, ça c'est très clair.

Mme Privé.- C'est une question qui est assez structurante parce que justement, je prends l'exemple de l'université de Bordeaux qui a acquis du foncier

pour construire des logements étudiants et qui n'arrive pas à faire de la tarification sociale donc, c'est aussi pour ça que j'étais intriguée par ce point.

Le Président.- Alors ce n'est pas la même chose parce que Bordeaux a eu la dévolution de l'immobilier. Nous, nous ne l'avons pas, et de toute façon, à supposer qu'on se lance dedans, ce qui est une possibilité pour un bâtiment qui compterait 200 chambres mais ce n'est pas fait parce qu'on est vraiment aux prémices de la discussion, il n'est pas question de faire du cinq étoiles, très cher pour les étudiants qui, par hypothèse, n'ont pas d'argent, c'est une évidence. Mais de toute façon c'est des questions qui se poseraient si jamais devant ce conseil d'administration venait d'être apporté un projet de logements étudiants, ce n'est vraiment pas fait et après ça dépend vraiment de la manière dont ça sera mis en œuvre.

Mme Pucéat.- Le fait de le mentionner ouvre juste une possibilité.

M. Le Moynes.- C'est une possibilité, mais il faut comprendre que l'EPE sera le pivot de tout l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc, même le CROUS, surtout le CROUS, je ne vois pas le CROUS décider d'un logement lambda à Dijon, à Mâcon ou à Nevers, sans l'avis de l'EPE. C'est ça qu'on est en train de construire aussi.

Le Président.- Pourtant, c'est ce qui se passe actuellement, il y a des projets qui sont décidés, on n'est absolument pas associés. Je peux prendre par exemple la question du parking de Montmuzard qui a été supprimé. On m'a dit « c'est comme ça ». J'ai dit « peut-être qu'il faudrait voir avec les collègues ce qu'ils en pensent, comment on prépare la décision et puis c'est supprimer quand même 150 places de parking d'un coup, ça paraît beaucoup ». La seule réponse que j'ai eue, c'est, « il faut qu'on travaille ensemble ». C'est ce que je demande. Voilà où on en est. Donc oui, j'espère que les choses vont évoluer.

Mme Pucéat.- Je continue.

Compétences partagées.

Délivrance des diplômes. C'est parmi les points que j'avais présentés brièvement au début. Là effectivement, la remarque était, un peu partout dans le document, c'est précisé « du territoire bourguignon et franc-comtois ». Effectivement c'est un peu lourd. De la région Bourgogne-Franche-Comté c'est beaucoup plus simple.

Inscription des étudiants. On n'avait pas de remarque particulière donc là on revoit le périmètre régional.

La marque. Il y avait une remarque, pour l'instant on n'a pas changé, c'est ouvert à discussion.

Le Président.- Péguy, je résume un petit peu ta remarque, c'était de dire que le concept même de marque est un concept de l'entreprise et donc l'université n'est pas une entreprise. Alors, très clairement, l'université n'est pas une entreprise, ça c'est une évidence. Faire référence aux marques c'est en fait faire référence au droit de l'entreprise, enfin au droit patrimonial de l'entreprise, c'est à dire que le droit des marques vient effectivement des entreprises. C'est un signe distinctif qui permet d'identifier, distinguer un produit, un service et donc qui fait l'objet d'une protection

juridique particulière qui est issue du code de la propriété intellectuelle. Donc en réalité, quand on se réfère à la marque, c'est ça l'objectif, c'est-à-dire de protéger par l'application du droit des marques, le nom de l'EPE, sa dénomination sociale, etc. parce que c'est une protection efficace. Ça ne nous transforme pas en entreprise, loin s'en faut. C'est juste une utilisation du régime juridique du droit de propriété intellectuelle pour protéger finalement la dénomination de l'EPE et son logo. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui avec uB, avec le nom de l'université de Bourgogne et même avec UBFC, puisqu'on en est propriétaire.

Mme Cénac.- Je vais faire une petite explication. C'était une remarque parmi un ensemble. Ce qui m'a gênée à la lecture de cette première partie et du préambule, c'est vraiment l'imprégnation de la théorie du capital humain et du New public management, par la notion de marque, par la répétition de gouvernance, de compétences à des endroits aussi qui sont un petit peu spécifiques. C'est vraiment une vision et je suis de plus en plus convaincue en constatant les dérives, le fait même de parler d'UBFC plutôt que de l'UBFC, comme vous venez de le faire à l'instant, pour moi c'est la marque d'une imprégnation en fait de cette culture-là qui nous vient d'en haut et parce qu'on veut coller un modèle d'entreprise au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je pense que cette vision économique du modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la voir comme une marchandise comme les autres est une des raisons des conséquences qu'on a vues ce matin sur le budget des universités mais pas que. Et en fait, par le fait du langage, de l'imprégnation de cette culture, entre guillemets, je pense qu'on se fait piéger dans ce système-là et quand on n'est pas obligé de rentrer dans des propos de théorie du capital humain, je préfère qu'on ne le fasse pas, donc c'est pour ça que j'avais pointé la marque. Mais c'était au milieu de la série de gouvernance et de compétences, plusieurs petites remarques à plusieurs endroits, mais qui ont toutes la même idée, c'est d'éviter cette imprégnation sur les premières pages, de théorie du capital humain et de coller à un modèle d'entreprise. Donc, par rapport à UBFC, on a au moins gardé, pour l'instant, la particule du nom de l'EPE mais on va attendre d'être sûr. Mais UBFC, c'est vraiment ça en fait, c'est comme INRIA, enlever la particule, on n'est plus un organisme, on est comme un logo, une marque. Mais c'est par petites touches, un petit peu partout, donc sur chaque petite touche, on dit «ce n'est pas grave », mais la combinaison de toutes ces petites touches et quand on voit surtout les conditions financières et les conséquences du modèle économique appliqué à l'enseignement supérieur et à la recherche, je trouve qu'on devrait y être particulièrement vigilant. Voilà, c'était le sens de toutes ces remarques un petit peu dissimulées sur la première partie.

Le Président.- Très bien, en tout cas moi je ne fais que réitérer, c'est plus mobiliser des instruments juridiques de protection du logo, de l'appellation, de la dénomination, donc avec le droit des marques, qu'un glissement dans la conception de l'université, en tout cas dans mon esprit, dans notre esprit.

Mme Pucéat.- Ensuite, signature des publications scientifiques. Là il n'y avait rien de particulier.

Le Président.- Ça, c'est un élément important, parce que tous les chercheurs de l'ensemble des établissements qu'ils soient composantes ou associés acceptent

de signer, de partager la même signature. C'est ce qui augmente notre potentiel de signature d'un tiers, +33%, et ça c'est considérable. Alors ça se fera avec l'identité de l'établissement concerné, bien sûr, mais il y aura EPE, Université....

Mme Pucéat.- Ensuite la mention de l'EPE dans les classements internationaux, ça c'est seulement pour les établissements et écoles-composantes et établissements associés.

Accès aux services et équipements. Il n'y avait rien de particulier non plus.

Coordination de la politique de ressources humaines. Là, on retrouve la remarque en termes de valeurs, peut-être, donc on a rajouté ici *la charte des valeurs qui promeut l'épanouissement au travail, la qualité de vie au travail et souligne l'importance du collectif et de la coopération*, pour effectivement mettre en avant ces valeurs-là qu'on partage tout simplement et qu'il est utile de rappeler.

Mme Dauphin-Benoist.- J'ai une question, lors de votre présentation à propos des ressources humaines, je comprends qu'il faille coordonner la politique de recrutement, etc. mais dans la pratique, est-ce qu'on va arriver à homogénéiser des pratiques alors que les statuts des personnels vont être différents, les moyens financiers des écoles pour les recrutements, je suppose que les salaires proposés pour les contractuels, vont être quand même de nature assez différente.

Le Président.- Chaque établissement conserve ses modalités de recrutement, ses RH, ses personnels, le statut de ses personnels. Ici, il s'agit simplement d'essayer de faire en sorte que les politiques de recrutement soient compatibles avec les engagements stratégiques que les établissements se sont donnés dans le cadre de l'EPE, donc en fait grosso modo, il faut que les profils de postes recrutés correspondent aux engagements dans l'EPE. Mais sinon, toutes les procédures, ça reste le statut propre des...

Mme Dauphin-Benoist.- Il y a quand même quelque chose qui inquiète les collègues, notamment les enseignants-chercheurs, c'est les différences de statuts et de temps qu'on pourrait consacrer les uns les autres à la recherche, qui ne serait pas forcément le même, parce que dans des écoles privées on peut voir des contrats qui permettent de dégager plus de temps pour la recherche que nous enseignants-chercheurs. Et on ne voudrait pas que ça crée une inégalité...

Mme Pucéat.- Mais effectivement, les statuts de chacun ne changeront pas. En fait, quand on parle aussi de principes transversaux, c'est plutôt de l'égalité femmes hommes qu'on respecte tous dans les recrutements, par exemple, c'est plutôt de l'insertion, c'est ce genre de grands principes. L'intégration aussi, privilégier le bénéficiaire de l'obligation d'emploi. C'est plutôt des principes généraux qui peuvent être communs, justement, à des établissements qui vont avoir effectivement des statuts très différents pour les personnels qu'ils vont recruter, mais il n'y a pas de volonté de faire dériver les statuts de nos personnels vers celui des écoles privées ou même inversement, ils ne le souhaiteraient pas non plus.

Le Président.- Il n'y a pas de porosité des statuts professionnels d'un établissement à l'autre.

Mme Pucéat.- Et dans les discussions du groupe de travail, c'est ressorti justement, ce point-là. C'était vraiment plutôt sur des grands principes généraux que l'on respecte déjà tous. Et puis de partager peut-être aussi des pools de recrutement, c'est-à-dire, sur des fonctions administratives ou financières dont on a tous besoin, peut-être partager les personnes qui postulent et qui n'ont pas été retenues mais qui peuvent intéresser peut-être un autre établissement. On pensait plus à ce genre de coordination.

Le Président.- Mais il n'y a vraiment pas de fusion c'est à dire que les gens qui sont embauchés par l'ESM restent embauchés par l'ESM avec leurs statuts, avec leurs contrats, etc. Pareil pour l'ENSA, pareil pour l'ESAAB. À l'ESAAB c'est des enseignants du secondaire, ils sont détachés dans le supérieur. Les autres, à fortiori les écoles privées, etc., c'est leur statut, ce n'est pas le nôtre, ça n'a rien à voir.

Mme Dauphin-Benoist.- La crainte, c'est aussi que dans les labos, par exemple, des différences entre les personnels associés, qui n'auraient que 60 h de cours peut-être à faire et beaucoup de temps sur la recherche, dans des écoles privées...

Mme Pucéat.- Après, c'est déjà le cas des personnels CNRS par exemple, qui n'ont pas le même statut.

M. Neige.- C'est une situation qu'on gère dans les UMR, assez classiquement. C'est parfois un peu difficile, mais on y arrive quand même. Les UMR tournent, il faut discuter un peu, il faut accommoder, mais en général, on y arrive quand même.

Le Président.- L'intégration des enseignants-chercheurs des écoles privées dans les labos, elle ne va pas se faire comme ça, sans convention. Si ça soulève des questions, les questions seront abordées dans le cadre du conventionnement, ça c'est sûr. Il y a juste une chose, c'est que dans les écoles d'art, le principe, c'est qu'à partir du moment où elles sont composantes, il y a une intégration de plein droit dans les labos si elles le veulent, les écoles d'art, de musique, de design. L'ESM est une association loi 1901 mais qui ne fonctionne qu'avec quasiment des dotations publiques. Et puis l'ENSA, c'est un établissement public. Et l'ESAAB c'est un lycée, c'est public aussi.

Mme Dauphin-Benoist.- Leurs personnels seront membres de droit dans les labos et pas forcément chercheurs associés ?

Le Président.- S'ils le souhaitent, oui. Certains sont déjà chercheurs associés Et puis ceux qui le souhaitent pourront demander leur intégration dans les labos.

Mme Pucéat.- Cela dit L'ENSA a déjà un laboratoire donc ça ne sera pas forcément son souhait, c'est plus une possibilité.

Le Président.- Qui a d'ailleurs été créé avec la MSH. C'est Art et société. Jean Vigreux a piloté ça avec un collègue de l'ENSA, ils ont créé cette unité de recherche ensemble. À mon avis, les choses se feront assez naturellement et là où il y aura des difficultés, on se mettra autour d'une table et on réglera les difficultés.

Mme Pucéat.- Et un autre exemple de partage qui est ressorti dans les groupes de travail, c'est sur la formation continue des personnels. L'idée était peut-être d'ouvrir, sans que ça coûte à chacun, mais quand il reste des places dans une formation, sans coût supplémentaire, on peut l'ouvrir à l'ensemble des établissements. Les établissements associés ou composantes sont prêts à ouvrir le reste de leur formation au personnel de l'uB et inversement. Donc c'est le genre d'exemple dont on a parlé dans ces groupes-là.

Coordination budgétaire, on n'avait pas non plus de remarque étant donné que, de toute façon, les budgets sont indépendants. On s'entend plus sur une trajectoire commune. Les lettres d'orientation budgétaire des établissements-composantes sont mis en annexe pour information et avis au conseil d'administration.

Compétences, je crois qu'il n'y avait pas non plus de remarques.

Ensuite on peut passer à la gouvernance.

Sur les principes généraux, il n'y avait rien de particulier.

Les conventions entre tous ces établissements. Une convention est conclue, elle décrit la nature des liens entre les établissements associés puis l'EPE.

Les conditions d'éligibilité du président. Là on a rajouté « incompatible ». *Ses fonctions sont incompatibles avec celle de membre élu du conseil académique, de directeur de composante, d'école, d'institut ou de laboratoire.* Effectivement, ça avait été oublié, mais ça peut tout à fait être rajouté. Et sur les élections, à la suite d'une question qui a été posée, on a rajouté *le président est élu, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs, associés, invités ou tout autre personnel assimilé de l'EPE sans condition de nationalité.* C'est-à-dire qu'il est forcément issu de l'EPE, effectivement le président ne peut pas être quelqu'un d'extérieur.

Ensuite sur les compétences, ça reste quelque chose de classique qu'on retrouve déjà dans les statuts des universités.

Ce n'est plus le comité technique, mais le comité social d'administration.

Délégation de signature, c'est quelque chose de classique aussi qu'on retrouve dans le code de l'éducation.

Sur les vice-présidents, on n'avait pas non plus de remarque, donc on retrouve cette vice-présidence à affecter à un établissement-composante ou école-composante, pour permettre davantage de liens avec ces établissements-là.

Mme Privé.- A l'article 26, il me semble qu'il y avait dans la première version qui nous a été proposée, la mention du fait que des vice-présidents pouvaient être issus des personnels BIATSS et surtout des étudiants. J'avais à ce moment-là posé la question du fait d'entériner d'avoir à minima un VPE comme on a actuellement en la personne de Maxence Roulliat, vie étudiante et démocratie et d'entériner le fait qu'un VPE soit issu des BIATSS sur cette question bien particulière, je vois que ça a été remanié sur cet article 26, donc je pose la question.

Mme Pucéat.- Alors non, cet article n'a pas été remanié, par contre, il y avait mention de ça à la CFVU, un vice-président étudiant. Pour celui-ci, effectivement, vous aviez fait la remarque, oui.

Mme Privé.- Oui, qui est l'étudiant CAC mais moi, ce qui est mon point d'intérêt central c'est le VPE que l'on vote lorsque l'on vote la liste des vice-présidents du bureau en conseil d'administration et la mise en place de ce VPE-là,

qu'il y ait un VP membre du bureau mais qui est en charge de la vie étudiante et de la démocratie.

Le Président.- En fait, il est délégué par le président.

Mme Pucéat.- Ça n'y était pas, mais c'était une question que vous aviez posée.

Le Président.- Oui et à laquelle on avait répondu et j'avais fait la réponse que je vais refaire. Autant le VP statutaire CAC étudiant, il n'est pas obligatoire dans l'EPE mais on le maintient parce que je pense que c'est une bonne chose. Sur le VP délégué à la vie étudiante, pour moi ce n'est pas juridique, c'est politique, c'est à dire que c'est au Président de faire son équipe de VP et, s'il le souhaite, comme ça a été le cas depuis des années chez nous, il délègue à la vie étudiante un étudiant. Moi, très clairement, c'est ce que j'ai fait et je ne vois pas pourquoi je m'en écarterai si jamais ça devait se produire à nouveau, mais je pense que ça c'est politique. Autant l'autre était statutaire, réglementaire, il n'y a pas de raison de le remettre en cause donc on le maintient. Et d'ailleurs quand on a reçu l'association Vécu qui est l'association des vice-présidents de la vie étudiante et des campus, parmi les VP qui étaient là il n'y avait pas d'étudiants, il n'y avait que Maxence, je crois, les autres étaient soit des enseignants-chercheurs, soit des BIATSS, donc on voit bien que c'est des choix politiques et je pense que c'est au futur ou à la future présidente élue de se présenter devant la communauté avec le choix qui lui appartient, y compris le choix d'intégrer, ou pas, à la vie étudiante, un étudiant. Mais ça, ce n'est pas une question juridique, c'est vraiment une question politique et c'est pourquoi moi d'ailleurs, j'ai sollicité Maxence pour être VP étudiant parce que j'y vois beaucoup de vertus politiques, c'est-à-dire un œil neuf, des propositions nouvelles, des choses très différentes et donc ça me paraît être une bonne chose, mais politiquement, pas juridiquement.

Oui, Louis.

M. Bichebois-Delhief.- Juste pour rebondir sur ça, c'est parce que c'était dans les précédents statuts de l'université de Bourgogne, il me semble ?

Mme Pucéat.- Non, ça n'y n'était pas. En fait, on a repris beaucoup les statuts de l'université.

Le Président.- Les statuts de l'université de Bourgogne ont inspiré 80% au moins des statuts de l'EPE.

Mme Privé.- C'est un point de désaccord léger. Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est politique de mettre en place un président délégué à la vie étudiante et à la démocratie qui soit un étudiant. Mais je pense qu'il ne serait pas une mauvaise chose, et ce dans toutes les universités de France, que ce poste soit réservé aux étudiants et moi je pose la question, alors je sais pertinemment que l'article 26 ne changera pas mais ce n'est pas grave, ça sera au verbatim, que justement l'EPE bourguignon soit fer de lance sur la question du fait d'entériner que la vie étudiante appartient entre guillemets aux étudiants. Et on voit d'ailleurs que la manière dont sont répartis les rôles à l'heure actuelle entre Capucine et Maxence

c'est très intéressant et en tant qu'élue et administratrice de l'uB, en tant que liste minoritaire, on voit tout à fait les bénéfiques d'avoir un étudiant à la vie étudiante, une étudiante au CAC, ça c'est réglementaire comme vous l'avez dit, on reprend les choses, et surtout de pouvoir avoir cet interlocuteur de la vie étudiante du côté un peu plus politique, du côté schéma territorial de la vie étudiante, etc. Mon propos, quand je parlais d'entériner ce vice-président étudiant était justement que l'EPE que nous construisons aujourd'hui ensemble, soit fer de lance sur cette question, parce qu'on voit que ça marche, on voit qu'il n'y a pas de blocage.

Le Président.- Mes intentions sont très claires sur ce sujet et elles sont déjà mises en œuvre depuis trois ans donc je n'ai aucun souci avec ça, mais je vais aller plus loin encore, on peut tout à fait imaginer qu'un ou une présidente à venir décide de ne pas déléguer à la vie étudiante un vice-président. Ça va jusque-là. Parce que les délégations ne sont pas pointées par les textes. Le ou les vice-présidents chargés de la recherche, de la formation et de la vie étudiante, les délégations ne sont pas définies, c'est-à-dire qu'elles sont nommées, mais elles ne sont pas définies. On ne sait pas si elles sont séparées les unes des autres, si c'est un package, etc. Tout cela relève de la construction d'un gouvernement, je ne vais pas utiliser gouvernance parce que je pense que ça va fâcher, mais d'un gouvernement, à l'instar de ce qui se passe au niveau du gouvernement de la République française où les maroquins, les portefeuilles ne sont pas déterminés par la Constitution. C'est un acte politique qui permet de dire ce qu'il y a dans telle délégation, ce qu'il n'y a pas dans telle délégation, voire par exemple, on peut tout à fait imaginer qu'un maroquin disparaisse d'un gouvernement à l'autre. Je vais prendre un exemple historique, le ministre de l'Information n'existe plus depuis bien longtemps, heureusement d'ailleurs, mais on est sur des choix qui sont, à mon avis, des choix politiques et pas des choix juridiques.

Mme Pucéat.- Et il faut voir aussi que ces statuts, ensuite, sont publiés par décret. C'est extrêmement difficile de les changer, c'est comme si on gravait dans le marbre quelque chose. Et si on veut au fil du temps, par exemple, je ne sais pas, donner une vice-présidence à la QVT, qui n'existe pas, eh bien c'est presque un an de travail pour arriver à changer les statuts qui doivent être publiés. Donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles graver dans le marbre dans des statuts, il vaut mieux que ce soit dans le règlement intérieur, à la limite, et encore on avait eu des soucis aussi pour créer une autre vice-présidence

Mme Privé.- Je comprends parfaitement la vision que vous portez, cependant là-dessus je réaffirme un léger désaccord parce que justement dans un contexte où on voit que les étudiants ont... Et surtout, ce n'est pas un procès que je fais à la gouvernance actuelle bien évidemment, parce qu'on a une gouvernance actuelle et je tiens à le souligner, excusez-moi j'utilise le terme gouvernance, avec laquelle on arrive à discuter et avec laquelle on a une grande largesse de discussion, ce qui n'a pas toujours été le cas au sein de cette université. Cependant, justement, moi ce qui me fait peur dans le fait de ne pas affirmer l'existence à minima d'un vice-président étudiant, c'est que justement, peut-être pour une prochaine présidence, eh bien on se retrouve sans vice-président délégué à la vie étudiante. Et là, on serait un peu penaud, ça veut dire que soit on ferait reposer l'ensemble de la vie étudiante sur la VPE CAC auquel cas je pense qu'on a un burn out en trois semaines, soit tout

repose sur la DVE, enfin le SVE maintenant, pardonnez-moi puisque ça a été voté ou pas loin et donc là on est sur des choses beaucoup plus administratives et il n'y a pas d'orientation politique. Donc c'est pour toutes ces raisons que j'aurais souhaité qu'en effet on grave dans le marbre la question d'une vice-présidence étudiante pour la vie étudiante, mais j'entends tout à fait vos arguments et je pense que l'article 26 restera ainsi. Mais il était important pour moi de le demander.

Mme Pucéat.- Très bien. Je crois que j'ai oublié une des questions qui avait été posée, avant d'avancer, sur l'article 15. C'est sur la coordination budgétaire, la question était « pourquoi le CAC n'intervient pas ? ». En réalité, c'est voté par le conseil d'administration, c'est son rôle. Donc, sur la coordination budgétaire c'est une compétence du CA et c'est le CA d'ailleurs qui vote cette lettre d'orientation budgétaire.

Ici, il y avait cette phrase qui restait, *le président de la COMUE ou son représentant est invité au CA*. Bon, il y a plus de COMUE à priori donc effectivement on a rayé cette phrase qui n'a plus vraiment lieu d'être pour l'instant, donc c'est une modification. On ne sait pas, à ce stade, la façon dont ça va évoluer.

M. Le Moyne.- Peut-être qu'on peut le laisser parce qu'actuellement, il y a une COMUE.

Mme Pucéat.- Oui, mais il faudra remodifier le décret après.

M. Le Moyne.- Non, on ne remodifiera pas, il n'y aura plus.

Le Président.- On va faire propre dès le début. Quand il n'y a rien qui dépasse, c'est mieux.

M. Bichebois-Delhief.- Juste une petite question, le CROUS est en tant qu'invité en CFVU mais pas en CA. Je ne sais pas si c'est volontaire, c'était juste une question, pourquoi en CFVU et pas en CA et pourquoi pas l'inverse ?

Le Président.- Parce que la compétence de la CFVU coïncide davantage avec celle du CROUS alors qu'ici on travaille davantage sur le budget de l'établissement, sur la stratégie de l'établissement, sur un certain nombre de choses.

Mme Privé.- Je vais poser une question provocatrice, pardonnez-moi, mais est-ce que justement, ne serait-il pas élégant de revenir aux missions principales du CROUS, c'est-à-dire social, restauration, logement, etc. Il y a un vrai débat, c'est-à-dire est-ce que la question des effectifs en BUT génie biologique est une question qui intéresse bien le CROUS, alors que par exemple, en conseil d'administration, on va parler foncier, on va parler CVEC, on va parler de toutes ces choses-là ? Je pose la même question que Louis.

Je trouve ça presque particulier, finalement, de faire entrer le CROUS sur des questions de formation et de vie universitaire. Comme nous, nous n'avons pas tellement à avoir de, alors si on a à avoir un regard sur par exemple le nombre de restaurants universitaires, le nombre de logements, le nombre d'assistantes sociales mais par exemple, dans une commission restauration où on parlerait du menu du jeudi qui passe en végétarien, il y a moins d'intérêt. C'est la question que je me pose,

est-ce que finalement, c'est cohérent de faire venir le CROUS pour parler du nombre d'étudiants en première année de psycho ?

Mme Pucéat.- Peut-être pas sur ces questions-là, mais il y a des questions qui ont trait à la vie étudiante qui passent en CFVU. Et il était question aussi, mais ce n'est pas dans les statuts pour ne pas figer les différentes commissions qui ne sont pas des instances telles que la CFVU-CR, il était question, et ce n'est pas complètement abouti comme réflexion, de constituer une commission de la vie étudiante qui permettrait de rassembler toutes les questions autour de la vie étudiante qui aujourd'hui sont un petit peu traitées à différents endroits mais pas rassemblées en un seul et même lieu, ou une seule et même commission. Après, ces différentes commissions sont plus du ressort du règlement intérieur pour qu'on puisse aussi les faire évoluer sans forcément republier un décret à chaque fois. Peut-être que cette question peut être traitée davantage dans le cadre de cette commission, par exemple, qui intéresserait peut-être davantage le CROUS. Mais ça ne serait pas une commission décisionnelle.

Mme Privé.- Mais par contre, je trouve fort urbain d'inviter le CROUS là où il n'y a aucune obligation qui vous le fait faire, surtout dans un contexte actuel qui est compliqué au niveau du CROUS BFC. Je pense qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse finalement, entre la CFVU et le conseil d'administration, que là où d'un côté on va parler par exemple foncier, etc., en CFVU on va parler de la vie étudiante. Je pense qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse mais c'est vrai qu'à titre personnel, j'aurais plus vu en conseil d'administration mais notamment sur toutes ces questions de formation, j'ai envie de dire que je suis dérangée que des organismes si extérieurs et si loin de la formation aient accès à nos débats, par exemple sur la décompensation, les rattrapages, ce genre de choses qui sont fort loin des compétences du CROUS, sur lesquelles, à titre personnel j'estime que le CROUS n'a aucun droit.

Le Président.- Sur la formation, oui, mais sur la vie étudiante, c'est l'aspect vie étudiante de la CFVU où là le CROUS a plus sa place. Maintenant, indépendamment de leur place, d'abord, on ne peut pas non plus étendre le CA infiniment, il y a un problème de nombre de sièges et je pense que ça ne remplacera jamais un vrai dialogue avec le CROUS. Je ne sais pas si je suis clair mais je ne suis pas sûr que ça résolve quoi que ce soit en réalité. Maintenant moi, je serai toujours heureux de dialoguer avec le CROUS, c'est une évidence, mais à condition que ça soit un vrai dialogue.

Mme Privé.- C'est plutôt un pas vers le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté dans une co-construction d'une politique de vie étudiante régionale que véritablement un choix politique comme on parlait y a quelques instants sur la question de la VPE. J'entends la manière de penser et je la partage.

Mme Pucéat.- Il y avait une question sur la place d'un représentant des établissements publics de santé dans les membres extérieurs, alors que les ONR ont un siège, par exemple, pour quatre. La raison est simplement que ce siège existe aujourd'hui au CA de l'uB. On a des liens privilégiés avec le CHU de Dijon et on a souhaité maintenir la composition du CA qui nous semble assez équilibrée

aujourd'hui en faisant simplement une place à un représentant des établissements-composantes, un représentant des établissements associés. Et pour conserver ce pourcentage de représentation des personnels et des usagers, par rapport à la composition actuelle, on a rajouté « un » sur les maîtres de conférences, sur les professeurs, le corps des étudiants et celui des BIATSS.

Mme Cénac.- Je me posais la question parce que je sais que c'est un héritage de ce qui se fait actuellement, mais puisque le CHU fait partie maintenant des membres associés, ça faisait un statut différent parmi les membres associés, entre ceux qui avaient le droit d'y siéger de droit et ceux qui...

Le Président.- Alors, il y a une différence entre les membres associés, quand même. Le CHU, entre les PU-PH, il y en a 200, les chercheurs recensés dans SIGAPS, y en a 160, si on rajoute le CGFL pour les établissements de santé, il y a 121 chercheurs, on arrive à presque 500 chercheurs qui travaillent avec nous quotidiennement. Ce n'est pas BSB, ils sont 80, BSB. C'est une reconnaissance très officielle du poids tout à fait important que représentent le CHU, le CGFL dans notre écosystème de recherche. Je crois qu'il faut marquer les choses et franchement il n'y a pas un autre établissement, aucune école d'ingénieurs, aucune école d'art, alors elles sont composantes, donc là c'est différent. Mais on n'est pas au même niveau d'intégration. Donc je crois que c'est important. Et même le CNRS, INSERM, INRAE ne représentent pas le même poids. A l'INRAE on doit être à 60 chercheurs, chargés de recherche et directeurs de recherche. CNRS c'est à peu près pareil. 16 INSERM il me semble, chez nous. Si je mets en regard le CHU et CGFL, je pense que c'est important de leur donner une vraie voix au chapitre. Sincèrement, vu l'intégration des établissements de santé, c'est essentiel.

Mme Pucéat.- Et ça n'a pas posé de problème vis-à-vis des autres chefs d'établissement, composante comme associé, on en a parlé et ça n'a pas été un point du tout soulevé comme étant problématique. Ils sont satisfaits sur la composition actuelle que l'on a proposée.

Il n'y avait pas de remarque particulière non plus sur les missions du CA telles qu'on les retrouve à l'université.

Sur les attributions du CAC, c'est pareil, sur ses missions, on va retrouver celles que l'on connaît déjà actuellement. Elles n'ont pas été modifiées.

Ensuite, la composition de la commission de la recherche, puis de la CFVU où on a enlevé à nouveau, le président de la COMUE. On avait peut-être une remarque sur la représentation. On a les organismes de recherche et puis le CEA d'autre part. Il est vrai qu'on a renouvelé la composition qu'il y avait aujourd'hui à la commission de la recherche. Donc je ne sais pas si c'est à remettre en question ou pas. C'est un point qui peut éventuellement bouger mais il faudrait rediscuter avec eux dans ce cas-là.

Mme Cénac.- C'était une question ouverte. Je me demandais pourquoi le CEA avait un statut particulier parmi les ONR et pourquoi on ne mettait pas deux représentants parmi les quatre et à eux de s'entendre sur les quatre organismes de recherche.

Mme Pucéat.- Parce qu'on a reconduit effectivement ce qu'il y avait aujourd'hui dans le CA de l'uB. Mais il faudrait revenir vers les ONR pour rediscuter de cette question avec eux d'ici septembre, ça peut être possible, pourquoi pas, pour augmenter leur présence.

M. Le Moyne.- Moi, je crois que le chiffrage est important. Si le CEA c'est six chargés de recherche, et le CNRS c'est 16, il n'y a aucun lieu d'avoir le CEA en plus.

Le Président.- Alors là-dessus je suis assez d'accord. Il se trouve qu'on a un laboratoire commun avec le CEA, mais qui est situé à Valduc. Donc j'attends davantage d'informations dessus pour savoir concrètement à quoi ça correspond. J'ai demandé des informations, je ne les ai pas encore. Je pense que la réponse est importante mais je sais qu'avec le CEA, on a des projets ensemble, y a des thèses CIFRE, il y a pas mal de choses.

M. Le Moyne.- Il y a du chiffre d'affaires mais pas forcément des ressources humaines.

Le Président.- Justement, je voulais davantage d'informations pour pouvoir opérer peut-être un choix plus tranché. Mais une chose est certaine, plus nous associerons les ONR, mieux ce sera, ça c'est certain et je parle ici de CNRS, INRAE, INSERM.

M. Le Moyne.- Je pense qu'il serait intéressant de nommer deux représentants des organismes de recherche en incluant le CEA.

Le Président.- Alors moi je propose qu'on revienne vers les ONR, puis on leur propose.

Mme Pucéat.- Là, ça serait mélanger en fait ces deux sièges parce qu'on a un problème de nombre après. C'est le cas au CA.

Le Président.- C'est le cas au CA. Il y a un siège pour les quatre ONR donc je ne suis pas certain qu'il y ait d'objection.

M. Deroussiaux. – Sauf du CEA qui est sûr d'avoir un siège aujourd'hui.

Le Président.- Mais je ne sais pas s'ils viennent souvent, le CEA. C'est pour ça que je ne suis pas inquiet. Ça ne sera pas un point dur, ça c'est certain.

Mme Pucéat.- Ensuite, les compétences de la commission de la recherche, c'est les mêmes qu'aujourd'hui.

La CFVU, il n'y avait pas de remarques particulières, on a juste enlevé aussi le président de la COMUE, les compétences ne sont pas modifiées.

Ensuite on a les dispositions électorales. Alors, sachant que les différents collèges ne font généralement pas partie des statuts mais sont l'objet du règlement intérieur qu'on pourra communiquer aussi en amont, en septembre. On avait proposé d'ailleurs de faire un groupe de travail, on reviendra peut-être dessus à la fin de la lecture de ces statuts.

Ensuite, on passe au conseil des chefs d'établissement qui permet d'avoir un lieu de discussion et de communication régulière entre les différents chefs d'établissement autour de de la stratégie commune. Il n'y a pas de modification particulière.

Le comité d'orientation stratégique, il est prévu, il peut se réunir. En amont, dans la commission des statuts internes, ça avait été modifié, conformément aux discussions qu'on avait eues, où on a précisé *dont moitié au moins de personnalités internationales, scientifiques*. Avant, il n'y avait pas toutes les discussions dans les groupes de travail, il n'y avait pas cette mention-là et donc c'est une précision qui s'assure que ce comité d'orientation stratégique, qui a un regard extérieur qui peut être utile à l'université, soit au moins pour moitié composé de personnalités internationales, scientifiques.

Ensuite sur l'article 48, une précision, *majorité absolue de ses membres en exercice*, qui n'était effectivement pas précisé.

On va retrouver procédure de résolution de conflit, qui existe au cas où et procédure de retrait et référence à un règlement intérieur qu'on a commencé aussi à constituer et qui vous sera bien entendu soumis.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions que je n'aurais pas traitées ?

Le Président.- Luis et Clara.

M. Le Moyne.- Elle n'est pas traitée puisqu'elle n'existait pas, mais dans la version actuellement projetée, la présence du président de la COMUE est rayée. Je pense qu'il serait judicieux de remplacer cette formule aujourd'hui désuète, Président de la COMUE UBFC, par un représentant du ou des établissements d'enseignement et de recherche en région, de façon à ouvrir la possibilité qu'il y ait quand même un dialogue, même au sein d'un CA avec un EPE ou quelque autre structure qui voit le jour en région. Cela induirait la réciproque qui ne serait pas inutile et permettrait quand même d'afficher que le dialogue est maintenu en région avec tous ceux qui se structurent autrement et ce n'est pas neutre politiquement. Alors évidemment, peut-être qu'ils ne viendraient jamais, mais en même temps ça donne à notre EPE l'initiative du dialogue. Plutôt que de rayer totalement.

Le Président.- Alors je suis assez d'accord avec ton argument, ça pose aussi un problème technique, c'est à dire on ne sait pas comment va s'appeler leur EPE, on ne sait pas quand est-ce qu'il va être construit.

M. Le Moyne.- Mais une formule « un représentant des autres établissements d'enseignement et de recherche, non membres de l'EPE, en région ».

Mme Dauphin-Benoist.- D'un autre regroupement parce qu'établissement, ça pourrait induire Agrosup ou des... Mais peut-être d'un autre regroupement régional.

Le Président.- Non, pas régional, non, de la région Bourgogne-Franche-Comté. Pas régional, parce qu'il s'autoproclame EPE régional. Pas question, ça, c'est très clair, un autre regroupement de la région BFC.

M. Le Moyne.- On peut être méchants en mettant des conditions, à condition qu'ils comptent plus de 30 000 étudiants.

Le Président.- Ça va être difficile alors parce qu'ils sont 23 500 + 2 000 + 800 + 1 000, ils n'y sont pas. Et c'est pour ça qu'ils veulent nous inféoder, enfin que certains voudraient nous inféoder, pardon, c'est plus exact.

Mme Privé.- Alors moi, c'est un point de compréhension. J'aurais souhaité que vous puissiez un petit peu nous expliquer quelles sont les protections de ces statuts. C'est-à-dire si demain on veut changer les statuts, quel est le processus, très synthétiquement, vous aviez parlé de décret tout à l'heure, si demain on décide de modifier les statuts de l'EPE, quel est le processus démocratique ?

Le Président.- Eh bien il faut faire voter la modification par le conseil d'administration. Ensuite, il faut renvoyer notre copie à la DGESIP, la DGESIP vérifie la régularité juridique de la modification proposée. Si elle dit oui, elle saisit le Conseil d'État qui vérifie la réécriture de la disposition des statuts concernés, pour ensuite donc écrire ça dans un décret modificatif du décret précédent et enfin, vote du CNESER sur cette modification. Et puis après, publication du décret.

Mme Privé.- Ça ne passe que par le CA de l'EPE, pas par le CA des composantes et des associés ?

Mme Pucéat.- Alors, c'est l'article 46, effectivement ça passe par leur CA si ces modifications affectent les établissements-composantes, écoles-composantes et établissements associés. Elles doivent être précédées d'un avis favorable de leur CA ou organe qui en tient lieu. En revanche, s'il n'y en a un qui s'oppose à cette modification des statuts alors que tous les autres sont d'accord, pour que ce ne soit pas bloquant, ça peut quand même passer. En revanche, pour cet établissement-là, cette modification ne lui sera pas opposable, c'est à dire qu'il n'est pas obligé de l'appliquer.

Mme Privé.- Et est-ce qu'on peut imaginer, question très naïve, mais une modification type électorale sur la manière de voter, qui serait nécessaire d'être lissée au niveau de l'ensemble des établissements. Je ne sais pas, ça peut être la manière de voter, imaginons ce n'est pas du tout quelque chose que j'aimerais mais qu'on passe à un vote électronique ou ce genre de chose, ça veut dire que l'établissement qui ne voterait pas cette modification des statuts pourrait continuer à faire du vote par les urnes et ça ne poserait pas de souci d'un point de vue global qu'on ait deux manières de voter différentes ? C'est une question un peu précise, je suis désolée, mais je me posais la question en relisant le projet de statuts.

Le Président.- Je ne vois pas quel problème ça pose à partir du moment où l'établissement concerné assume sa décision de continuer à procéder au vote physique et pas dématérialisé. Après, si cette disposition ne lui est pas opposable, il organisera les élections conformément à ce qui était prévu antérieurement.

M. Bourgeon.- Je pense que ça dépend de quel vote on parle, si on parle d'un vote de l'établissement ou si c'est le vote de l'EPE, ce n'est pas la même chose.

Mme Privé.- Je parlais du vote de l'EPE.

Le Président.- Ah oui, ce n'est pas la même chose, Jean Marc, vous avez raison. Alors non, le vote de l'EPE, non.

M. Crognier.- Si les deux EPE s'associent, collaborent, c'est prévu dans les statuts ?

Le Président.- Non, il n'y a pas besoin, c'est une autre convention entre les deux EPE. Mais c'est une convention qu'on a signée déjà puisque c'est elle qui a été validée par le ministère pour dégeler les PIA. C'était la condition du dégel. A l'origine c'était le dégel total mais il y a une modification.

M. Le Moyne.- Une petite question, l'EPE ça veut dire expérimental. Les statuts sont très bien mais l'expérimentation étant provisoire, il convient de s'interroger aujourd'hui. Que deviendra cet EPE ?

Le Président.- Alors, si on fait l'EPE, tout va bien, ça fonctionne, eh bien la sortie de l'expérimentation vient entériner en fait l'EPE tel qu'il est, ou alors la sortie de l'expérimentation peut être accordée sous réserve de telle et telle modification. C'est ce qui s'est passé pour PSL, pour l'université de Nice, on a deux sorties d'expérimentation, c'est après expertise du HCERES et donc le HCERES rend son analyse, son évaluation et sur cette base-là le ministère dit « vous pourrez sortir de l'expérimentation si ceci, cela, etc. » Pendant toute l'expérimentation d'ailleurs, un établissement peut décider de sortir parce que ça ne lui va pas. C'est tout à fait possible.

M. Le Moyne.- Je trouve la question intéressante, est-ce que dans la réponse (*mot inaudible*) connaît un destin qui ne soit pas, comme depuis 15 ans maintenant, à horizon trois ans. Le PRES, l'université fédérale, la COMUE, ont mené notre communauté dans un tumulte de réformes dont la pérennité n'a jamais été acquise. Est-ce qu'il y a un espoir ?

Le Président.- Oui, sincèrement, moi je pense que ça tient à nous. C'est à dire que si on le fait avec sincérité, ouverture, respect des uns et des autres, parce que c'est fondamental. Quand on voit le poids respectif que pèse l'uB, 35 000 étudiants, 3 000 personnels et puis l'ESM qui a 150 étudiants et puis 30 personnels maximum, il serait tellement facile d'imposer les choses, mais si on fait ça, ça ne marchera pas. Ce qui compte, c'est d'arriver à créer une institution qui satisfait un maximum de monde et qui fonctionne dans les meilleures conditions possibles. Si c'est le cas, les gens seront heureux et auront envie de continuer à travailler ensemble. C'est pareil entre composantes ici, c'est la même chose et donc bien sûr qu'on n'échappera pas probablement de temps en temps à des problèmes, à des tensions, à des choses comme ça, comme dans toute communauté humaine, mais à nous de résoudre les difficultés avec le maximum d'intelligence. Même si on sait très bien que ce n'est pas toujours facile mais je crois à cette capacité, j'en ai parlé ce matin avec beaucoup de conviction, je crois en notre capacité à créer des choses ensemble et à porter des choses ensemble, au service de tous et du territoire.

Mme Privé.- Une dernière intervention pour compléter ce qui vient d'être dit. Je ne pensais pas dire ça aujourd'hui. On nous a parlé d'EPE en octobre, mais je suis satisfaite de ce projet, même si dans le fond, je suis profondément en désaccord

avec le modèle de l'EPE parce qu'il est dangereux pour notre démocratie universitaire, parce qu'on ne sait jamais ce que le ministère nous imposera après l'expérimentation. Le projet qui est proposé aujourd'hui par l'université de Bourgogne est pour moi un projet qui va nous permettre de reprendre la main sur la vie universitaire en BFC (*suite inaudible*) de notre EPE à nous. Parce que je trouve que la région BFC n'a été que trop souvent le territoire des expérimentations du ministère. Je m'explique. Fusion des CROUS, il n'y a que deux fusions des CROUS en France, je tiens à le rappeler devant ce conseil d'administration et après notre fusion ils ont arrêté, allez savoir pourquoi. On nous a donné l'ISITE puis on nous l'a supprimé. Puis il y a eu des guerres intestines qui ont empêché un avancement en commun parce que finalement, cette COMUE, comme vous l'avez dit, Monsieur Thomas, n'avait pour projet que l'argent et le fait de recevoir des subventions. Le ministère nous a imposé sa pression, son rythme, avec des allers-retours où un jour on pensait qu'on allait garder l'ISITE, puis le lendemain on pensait qu'on allait nous le retirer, etc., donc avec des va-et-vient assez terribles, des administrateurs provisoires qui venaient et allaient au bon gré du ministère. Et donc j'espère très sincèrement, au vu de la manière dont les statuts ont été créés, au vu de la manière dont ce projet a été co-créé avec la communauté, que cet EPE est le premier pas du retour à un enseignement supérieur fort en Bourgogne-Franche-Comté où ce sont les membres de la communauté, peu importe ce qu'ils sont, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS ou étudiants sur la vie de l'enseignement supérieur et de la recherche, et c'est pour ça que, malgré à l'époque un vote d'abstention de notre part sur la sortie de l'EPE parce que c'est toujours un moment stressant de sortir d'un modèle pour aller vers un autre, il faut aujourd'hui, je pense, voir dans cet EPE la possibilité de reprendre le contrôle et c'est pour ça que je ne pensais vraiment pas dire ça en octobre, mais nous, à titre personnel, on votera pour cet EPE. Ce qui est assez rare pour l'UNEF en France, on votera pour ces statuts parce qu'on en a marre que la BFC soit le territoire de l'expérimentation du ministère sur ses pires idées. Excusez-moi de le dire aussi franchement mais ayant dit que la tutelle était nulle ce matin, je pense que je peux me lâcher après le repas. Et donc finalement pour moi, ces statuts sont un nouveau départ, une belle co-construction et j'espère un bel avenir à la fois pour la recherche, à la fois pour la formation et également pour la vie étudiante.

Le Président.- Merci, parce que toute la méthode qu'on a suivie correspond exactement à ce que vous dites. C'est très compliqué, je peux vous garantir parce qu'il faut s'adresser à tout le monde et en même temps à personne. Enfin, on ne peut pas solliciter 35 000 étudiants et 3 000 personnels donc on a voulu élargir, on a sollicité du monde, on a voulu vraiment jouer le jeu de la démocratie universitaire et ça on l'a fait, on l'a tenu, on l'avait annoncé, et sincèrement la manière dont vous avez reçu ce projet correspond à ce que nous souhaitions faire. Et pour moi, vos propos sont très importants et franchement merci infiniment parce que c'est la reconnaissance de ce qu'on a porté, avec les autres établissements bien sûr.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Alors je vais faire une explication de vote également, mais avant de rentrer plus en détail, je tiens à remercier Emmanuelle Pucéat pour la qualité des débats lors du groupe de travail. Je vous remercie aussi de nous avoir permis, même en tant que liste opposante, d'intégrer ce groupe de travail pour porter

la discussion, toutes les équipes précédentes ne l'ont pas fait et donc il y a vraiment eu des échanges et une qualité de dialogue dans les remarques qui étaient faites. Donc je tenais à remercier avant d'expliquer le vote. Donc nous avons voté la sortie de la COMUE parce que nous avons toujours porté notre opposition sur la vision qui nous était imposée sur la politique de site et donc la volonté de faire des regroupements structurels pour être plus visibles dans les classements internationaux que nous dénonçons. On a toujours été contre ces regroupements structurels donc on était bien contents de sortir de la COMUE. Par rapport à la proposition de statuts qui est faite, on a également, au niveau national, une opposition contre le statut expérimental pour la simple et bonne raison qu'il déroge au code de l'éducation. Comme vous nous proposez des statuts qui ne dérogent quasiment pas au code de l'éducation, donc l'argumentaire et la motivation d'être opposé à ces dérogations fait que je ne vais pas aujourd'hui voter contre ce qui est proposé, mais on ne peut pas voter pour puisqu'on ne cautionne pas ce système d'expérimentation qui ouvre la porte à des modifications de statuts derrière qui pourraient, pour le coup, être vraiment dérogatoires donc c'est une porte ouverte, c'est une brèche, une porte ouverte qu'on ne peut pas cautionner et c'est pour ça qu'on, je parle aussi pour le SNASUB, au niveau de la FSU on s'abstiendra sur les statuts alors qu'on est plutôt contre les expérimentations mais pour autant, on ne veut pas approuver cette proposition de rentrer dans une expérimentation.

Le Président.- Merci pour cette explication. D'abord, je rappelle qu'il n'y a pas de vote aujourd'hui, c'était une présentation, une discussion, parce qu'on voulait un temps d'échange. Alors, en revanche, pour le prochain CA oui, on mettra au vote bien sûr. Mais l'idée, c'était bien d'avoir une discussion ouverte, franche, transparente. On vous a tout communiqué, tout a été discuté, je crois, les points chauds, mais il n'y en a pas eu tant que ça en réalité, ce sont des points importants, il y a eu des choses, je crois, symboliques, importantes, qui ont été soulevées, la discussion, je crois, était de bonne qualité. Et maintenant on est en mesure de vous présenter un texte pour la rentrée qui pourra faire l'objet d'un vote mais on ne pourra pas dire que le vote n'a pas été éclairé et libre, je crois, et ça c'est fondamental d'avoir une vision claire, libre de la proposition qui est faite aujourd'hui et que nous portons et qui fera l'objet aussi d'un vote au CHU comme je l'ai dit, qui a été validé par l'ESTP, validé par l'ESM et puis on va continuer comme ça avec les autres établissements aussi. Merci en tout cas pour votre travail, parce qu'il a fallu relire tout ça, il a fallu réfléchir, faire des propositions, etc. Je crois qu'on arrive à un texte qui n'est quasiment pas dérogatoire et on s'y était engagé. On avait dit qu'on respecterait au maximum la démocratie universitaire. Les toutes petites modifications que nous avons opérées aujourd'hui, à mon avis, ne soulèveront pas de difficultés au niveau du ministère au regard du retour indirect que j'ai eu de la DGESIP. Donc, ça devrait continuer sur cette lancée et bien se passer et je m'en réjouis parce que, comme le dit Clara avec beaucoup de justesse, c'est aussi le moyen de reprendre pied ou de remettre la main sur notre destin universitaire et ça, je crois que c'est important, et d'y associer en plus des choses, parce qu'au-delà de l'aspect pouvoir et maîtrise qui est important, ceux qui disent que le pouvoir ce n'est pas important, bien sûr le pouvoir c'est important dans le sens où on maîtrise les choses. Bien sûr, pas le pouvoir pour le pouvoir. Au-delà de ça, c'est aussi la promesse de nouveaux projets d'ouverture qui n'existent pas aujourd'hui, alors que c'est sur le territoire, c'est chez nous, c'est nos voisins, et ça c'est quand même assez extraordinaire et c'est

vraiment ça qui doit nous motiver, le caractère institutionnel n'étant qu'un instrument au service de notre appétence à créer et à apporter les valeurs qui sont les nôtres.

Mme Pucéat.- Dans la suite de ces statuts, une première version de répartition entre les collèges électoraux a été faite pour le règlement intérieur, par le PAJl, ça peut être l'occasion aussi d'en discuter. On souhaitait voir avec vous si la proposition d'une réunion des administrateurs qui le souhaitent, le 11 juillet, c'est-à-dire avant l'été, pourrait réunir suffisamment de personnes pour discuter de ça ou si on reporte au début septembre, ça dépend un peu de vous. Est-ce qu'il y aurait suffisamment de monde disponible pour venir discuter du règlement intérieur à une date qui pourrait être le 11 juillet par exemple, l'après-midi. Disons que ça peut être pas mal pour dégrossir les premières questions, ça laisse encore un peu de mou à la rentrée pour éventuellement revenir dessus, sinon on la reportera à la rentrée. Ce n'est pas pour aboutir forcément à quelque chose, mais pour commencer à discuter de ces points-là. On vous enverra un mail pour le lieu et un lien pour ceux qui souhaitent être en visio. Je vous remercie.

IV - Questions financières (suite)

2. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission

M. Hervé.- On va pouvoir passer aux deux autres points financiers.

Le premier point, c'est sur le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partent en mission. C'est une modification pour les indemnités de nuitée. Elles seraient fixées, si on est à Paris, 150 euros pour une chambre simple, 160 pour une chambre double. Pour les villes de plus de 200 000 habitants, 120 pour une chambre simple, 130 pour une chambre double. Autres communes, 110 pour une chambre simple et 120 pour une chambre double. Ça c'est le régime normal. Et à cela est assorti une indemnisation exceptionnelle de 300€ pour accueil de personnalités extérieures, absence d'offre hôtelière de proximité, absence d'hôtels disponibles. Donc on peut déroger si pas possible, c'est à peu près l'idée en évitant l'exceptionnel et tout cela valable jusqu'au 31 décembre 2024 et on abroge les précédentes décisions de CA 2019, 2023. Donc c'est un ajustement avec possibilité de déroger quand il n'y a pas dans la plateforme par exemple.

M. Le Moyne.- Ce qui arrive très souvent.

M. Hervé.- Je ne sais pas si vous avez des remarques sur ce point-là, c'est un point technique qui permet de considérer l'inflation.

M. Le Moyne.- C'est très bien. Peut-être une interrogation, c'est sur le processus de validation. Aujourd'hui, il y a les services qui valident et pour des raisons sûrement liées à des manques de ressources, je ne pense pas qu'ils aient toujours le moyen de vérifier le caractère exceptionnel. Lorsqu'un hôtel est pris à 130 ou 140€, quel moyen ont-ils de voir s'il n'y avait pas une autre solution. C'est plus sur la procédure ensuite qu'il faudrait davantage travailler. Quand j'ai un hôtel qui dépasse, on ne vient pas me dire « tu as bien vérifié qu'il n'y avait pas un Formule 1 de libre à Quetigny ? ». Ce n'est jamais arrivé.

M. Helleu.- Peut-être qu'il faudrait qu'on le fasse mais on vous demande de justifier pourquoi vous ne trouvez pas. Donc après, on ne va pas vous contrôler mais peut-être qu'on devrait. Il faudrait plus de monde.

Après, il y a l'effet pervers, si on mettait les chambres jusqu'à 500€, je ne suis pas sûr que Travel Planet ne mette pas des chambres entre 450 et 500. Si vous dites que votre plafond est à 450, ils iront chercher des chambres... En fait, c'est un pourcentage du prix de la chambre. Alors je le sais parce que j'étais à un colloque à Rennes, j'ai eu une chambre à plus de 130€, puis le DGS avec qui je causais, qui était de région parisienne, avait une chambre à 80€ et Catherine m'a dit, ce n'est pas possible de trouver une chambre à 80. Donc en fait y a une question de bonne foi de Travel Planet.

M. Hervé.- Je donne lecture de la délibération complète. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les indemnités de nuitée par dérogation à l'arrêté du 26 février 2019, forfaitairement à : Paris, 150€ pour une chambre simple ou 160€ pour une chambre double. Villes supérieures à 200 000 habitants : 120€ pour une chambre simple ou 130€ pour une chambre double. Autre commune de province : 110€ pour une chambre simple ou 120€ pour une chambre double. L'indemnisation exceptionnelle de 300€ pour accueil de personnalités extérieures, absence d'offre hôtelière de proximité, absence d'hôtels disponibles. Ces indemnités dérogatoires sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 et la présente délibération abroge les délibérations numéro 2019-29/04/2019-9 et 2023-15/03/2023-3.

Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Délibération, adoptée à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

3. Politique d'achat de l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Le point suivant est un point relatif à la politique d'achat de l'université de Bourgogne, qui va vous être présenté par le DGS.

M. Helleu.- Alors comme j'ai un peu pitié de vous, vous avez un document qui fait 32 pages, je l'ai résumé en 13 ou 14 slides avec les points principaux. La politique d'achat de l'uB version juin 2023, c'est un élément fondamental de bonne gestion et c'est surtout une obligation qui est réglementaire. On doit avoir une politique d'achat qui est adoptée par le CA. Alors quelques chiffres, on a plus de 21 000 bons de commande, ça concerne plus de 50 millions d'euros, 31% des bons de commande sont hors marché et donc 69% en marché.

La politique d'achat, c'est l'orientation, les intentions générales relatives aux achats et approvisionnements d'un organisme telles qu'elles sont formulées par la direction de l'organisme acheteur, donc de l'université. On passe d'une logique juridique qui était la sécurité des actes à une logique intégrante des objectifs de performance économique et de développement durable.

On s'inscrit dans la politique d'achat de l'État, donc je vous ai mis les principaux principes directeurs de l'achat public. La disposition nationale, c'est recherche d'une performance économique, développement durable dans ses

dimensions économiques, sociétales et environnementales, large accès des PME à la commande publique et diffusion de l'innovation.

Les axes de la politique d'achat. On recherche la qualité de l'acte d'achat. Par qualité il s'agit de l'adéquation entre le besoin, le choix de la bonne procédure et puis le résultat attendu. Il faut qu'il soit évidemment conforme aux besoins. Cela dit, ce n'est pas toujours le cas quand l'acte d'achat n'est pas bon. La performance économique c'est la maîtrise des coûts, y compris la durée de vie du bien et y compris maintenant le recyclage du bien. L'optimisation des achats, c'est le meilleur achat en fonction du besoin, donc c'est une rationalisation, puis une mutualisation à l'échelle de l'établissement. On a aussi des objectifs de réduction des coûts qui sont fixés par l'État, qui sont de moins 10% pour les déplacements dont on parlait tout à l'heure. Je rappelle que le meilleur déplacement, c'est celui qu'on ne fait pas comme le meilleur achat ou la meilleure dépense, c'est celle qu'on ne fait pas et moins 10% de la consommation énergétique, ça c'est les objectifs nationaux. On est aussi dans l'optimisation du processus d'achat, donc c'est clarifier l'organisation des circuits et l'information.

Si vous avez des questions, il faut les poser au service achats qui relève du PAJL. Alors je rappelle aussi, il n'y a qu'un seul service achats, il n'y en a pas deux, il n'y a aucun service achats qui existerait ailleurs et notamment au pôle patrimoine. Il y a un seul service achats qui est Cindy Espinosa.

Alors passation, suivi les marchés, plan de réduction, évaluation du processus d'achat, etc., des choses que vous savez déjà. On dématérialise la procédure, donc simplifier, fluidifier le processus achat. Développement de Nuxeo. On sécurise aussi la facturation avec le recours systématique à chorus, donc là, ça relève de l'agence comptable et on est dans une démarche de qualité globale donc je passe rapidement dessus, ça vous le savez.

Je vous fais un petit focus sur les situations sensibles, elles sont importantes. Alors le premier focus, c'est l'habitude de faire toujours appel au même fournisseur, ce n'est absolument pas une bonne habitude donc ça c'est un vrai sujet. Souvent, on dit, on achète parce qu'on a l'habitude d'acheter, non, il ne faut pas. D'abord il faut éviter d'acheter, d'une part, ensuite il ne faut pas acheter chez le même, il faut faire attention à la concurrence et la transparence. Je le répète, c'est déjà des choses que j'ai dites à l'encadrement, je n'ai pas arrêté de leur dire que le bon achat c'est celui qu'on ne fait pas.

Alors deuxième période des situations sensibles, les fins d'années. On constate, alors je n'ai pas le chiffre en tête, on doit avoir quelque chose comme 60% des bons de commande qui sont signés à partir d'octobre, on a juste un petit souci de surconsommation des crédits sur cette période, ce qui engorge les services financiers et l'agence comptable, c'est comme l'autoroute le vendredi soir, c'est les embouteillages. Donc là on a quand même un sujet et c'est les achats en urgence donc on achète n'importe quoi parce qu'on a des crédits disponibles, alors ce n'est pas la règle mais c'est quand même des choses qu'on constate.

Autre chose, c'est quand on a un fournisseur défaillant, ce n'est pas une raison pour acheter ailleurs, sauf formule de dérogation donc la demande de dérogation qui nous est adressée. Le fournisseur défaillant, il faut déjà faire un rapport, il faut déjà faire des mises en demeure. Il faut lui demander de faire sa prestation parce qu'il est quand même payé pour. Je pense notamment aux prestations de nettoyage, par exemple.

Le quatrième point sensible que j'ai noté, c'est les délégations de signature, donc évidemment, on ne signe que si on est autorisé. Ça paraît aller de soi, sauf que ça ne va pas de soi. On a des bons de commande signés sans que les gens aient délégation de signature. Et il y a eu un travail de contrôle fait par Sandrine sur, notamment un labo ou la personne qui signe systématiquement les bons de commande n'avait pas de délégation de signature.

Le service fait, c'est pareil, le service fait, ça va de soi, il est signé quand le service est fait et puis le service fait est nécessaire et préalable à la facture pour pouvoir payer. On a des services faits qui sont faits par anticipation, donc ça n'existe pas. Un service fait, ou il est fait, ou il n'est pas fait, mais il n'est pas fait par anticipation. Là aussi, c'est des choses qu'on a pu constater, donc des gens qui ont signé les services faits alors que le matériel n'était pas livré par exemple, donc ça c'est quand même un sujet. Et puis évidemment, la personne qui signe le service fait, c'est une attestation, ça fait partie des pièces nécessaires pour mettre en paiement la facture, il faut qu'elle soit habilitée à signer le service fait.

Autre situation sensible, tout ce qui est cadeau, alors c'est le fournisseur qui vous dit, « venez visiter mon site à l'occasion », il vous paye l'hôtel, puis un super restaurant, c'est les déplacements tous frais payés ou c'est des gens qui vous assurent une rémunération alors qu'ils sont engagés chez nous contractuellement. Donc ça il faut poser la question : est-ce qu'on a le droit ? C'est un point important parce que ça peut être une situation sensible.

Les responsabilités des gestionnaires. Il y a eu un nouveau régime sur la réforme de la responsabilité de gestionnaire public depuis le 1^{er} janvier 2023. Avant, c'était l'agent comptable qui était responsable quasiment de tout. Aujourd'hui, il y a eu un transfert de cette responsabilité sur les ordonnateurs et donc sur vous si vous avez délégation de signature et que vous signez en engageant les dépenses de l'État. Quasi 40% des arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière concernent la commande publique. Les contrôles sur les achats sont une priorité de la maîtrise des risques de l'établissement et on a développé les contrôles sur les achats. Il y a six types d'infractions pénales donc normalement vous devez les connaître parce que nul n'est censé ignorer la loi :

- La corruption c'est demander ou accepter un avantage.
- Le trafic d'influence, vous avez une certaine influence et en contrepartie vous demandez un avantage ou vous touchez un avantage.
- Le favoritisme, c'est le non-respect des règles de la commande publique. Il n'y a plus de code des marchés publics, c'est le code de la commande publique. C'est accorder un avantage injustifié à une entreprise.

- La prise illégale d'intérêt, c'est recevoir ou conserver un intérêt personnel.
- Le détournement de fonds publics, je ne l'explique pas, c'est clair.
- La concussion, c'est profiter de sa fonction pour percevoir, alors sciemment il faut qu'il ait l'intention quand même, des sommes indues et de s'abstenir de percevoir des sommes dues. Alors ça, c'est aussi un point important parce qu'on constate qu'on ne fait pas toujours les facturations et que toutes les factures que l'uB est en droit d'émettre ne sont pas toujours émises et parfois c'est des sommes assez importantes. Je ne vais pas vous parler de tel ou tel service, mais sur deux années, sur un service c'est plus de 270 000€ donc on ne facture pas, on oublie de facturer, alors les oublis de facturation c'est toujours un peu bizarre. On peut oublier en toute connaissance de cause et puis on peut oublier parce que le commercial est très sympathique, mais c'est un sujet quand même.

Les articles du code pénal, je vous les ai mis pour que vous les ayez à l'esprit puis pour synthétiser.

Annexé à la politique d'achat, y a un guide d'achat. Vous irez le regarder, je n'en doute pas, à l'issue du CA, il y a la liste des marchés publics que vous trouvez disponible sur l'intranet.

L'obligation de commander la prestation. Il y a obligation de commander la prestation ou la fourniture au titulaire du marché. Donc quand il y a un titulaire du marché, on a l'obligation de lui passer commande et de ne pas passer commande à son voisin en dehors des procédures du marché. Quand le marché existe, il y a un monopole de la commande.

On ne peut pas fractionner une commande pour se soustraire au respect des seuils, donc on appelle ça le saucissonnage, donc le saucissonnage c'est très bien pour le pique-nique, mais pas pour les marchés publics, pour les marchés publics c'est le code pénal. Il faut faire très attention à ça. Un seuil à retenir c'est 25 000€, au-delà il y a l'obligation de faire une procédure de marché, marché adapté puis ensuite un marché public et la mise en concurrence est toujours la règle absolue.

Je passe rapidement sur la cartographie par domaine d'achat. On voit que 45% quasiment des achats et de la commande c'est les travaux, c'est les infrastructures, travaux, espaces verts. Ensuite, on a informatique, télécom, audiovisuel pour 14%, ensuite c'est assez partagé.

Les seuils à retenir pour les fournitures et services. De 1 à 2 500€, c'est une mise en concurrence simple, de 2 500 à 25 000€, c'est demande d'achat hors marché, mise en concurrence, trois devis et là on a un contrôle du service des marchés sur la procédure, sur le respect de la procédure, ça c'est nouveau, c'est ce qu'on met en place au 1^{er} septembre. De 25 000 à 140 000€, procédure de marché adapté, c'est des choses qui existent déjà avec une publication de l'offre d'au moins 21 jours. Au-delà, c'est un appel d'offres avec la rédaction d'un cahier des charges, critères de choix, publication d'au moins 35 jours, une commission d'appel d'offres qui définit la procédure, les personnes retenues.

Les seuils pour les travaux sont un peu différents. De 1 à 5 000€, c'est une mise en concurrence simple. De 5 000 à 25 000€, demande d'achat hors marché avec mise en concurrence, trois devis, contrôle du service des marchés. De 25 000 à 5 300 000€, marché à procédure adaptée et au-delà, c'est des appels d'offres. Enfin, au-delà de 25 000€, c'est pris en charge par le service des marchés qui relève du PAJI.

Sur la procédure, il faut toujours analyser le besoin. Une fiche de financement à rédiger, rédaction des documents de marchés. Soit vous avez suffisamment l'habitude, soit vous le faites sous le contrôle du service des marchés. Publication du marché, analyse des offres, il faut vérifier la conformité des candidatures évidemment et un rapport technique est fait sur la meilleure offre possible en respectant les critères d'objectivité et de transparence. Si on réunit la commission d'appel d'offres, il y a notification au candidat non retenu à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres et s'il n'y a pas d'observation et pas de difficulté, 11 jours après cette notification au candidat non retenu, on notifie au candidat retenu. Ce sont des délais qui sont obligatoires, qui s'imposent, on ne peut pas faire moins. Le marché ensuite est créé dans SIFAC par le service des marchés qui informe le porteur du projet, l'antenne financière et l'agence comptable, évidemment vous aussi. Le bon de commande est émis par l'antenne financière.

Il y a deux dérogations, c'est aussi la nouveauté dans la politique d'achat, il y a un formulaire qui est annexé sur les demandes de dérogations, il faut les motiver, quand vous justifiez votre demande de dérogation, vous engagez votre responsabilité. Un fournisseur de marché qui est défaillant, ça peut être le cas de Travel Planet, si ça ne rentre pas, si on ne trouve pas, etc., on peut demander une dérogation mais cette demande de dérogation se fait par écrit, il y a un formulaire pour ça. Alors on vous fait confiance mais la Cour des comptes ne fait pas forcément confiance à priori. Mais par contre, ce qu'on vous demande, c'est de bien justifier la demande de dérogation. La deuxième chose, c'est la demande d'achat hors marché. Là, c'est quand il n'y a pas de marché, que le volume est important et que ça peut être une notion d'urgence. Il faut faire une demande particulière avec une demande de justification, mais il faut toujours qu'il y ait trois devis. Il faut expliquer comment vous choisissez votre prestataire en toute transparence, évidemment dans le cadre de la commande publique et avec un engagement de responsabilité s'il y a un problème.

J'ai été un peu rapide. S'il y a des questions, on peut les poser. La politique d'achat est soumise au vote des administrateurs et ensuite, elle s'impose à l'ensemble de l'établissement. Cette politique d'achat est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023. C'est classique, la politique d'achat, tous les quatre, cinq ans, on la fait voter au CA.

Mme Privé.- C'est juste une toute petite question sur le point de vigilance que vous évoquiez. Sur les achats assez précipités en octobre. On constate beaucoup, dans nos UFR, je me posais juste la question de si vous différenciez par exemple, je sais que les masters où par exemple le premier semestre est entièrement en cours et le deuxième semestre à l'extérieur, en stage en général, font des achats justement au milieu de ce premier semestre, etc. Est-ce que vous considérez que c'est un risque aussi de rentrer dans ce genre de choses et que les achats devraient être effectués plus tôt, fin juin, début juillet ou fin août ou est-ce que vous écarterez ce type de formation des risques ?

M. Helleu.- On est en année civile déjà, on n'est pas en année universitaire et ensuite on parle de la concentration des achats sur fin octobre, début novembre. Et si on peut anticiper, c'est mieux. Mais s'il faut acheter, on achète, sous réserve d'avoir suffisamment de crédits ouverts mais il n'y a pas de souci.

M. Le Moyne.- J'ai une toute petite question, je n'ai pas compris pourquoi le passage par chorus est un élément de sécurisation ?

M. Helleu.- Ça sécurise l'agent comptable puisque chorus c'est pour payer la facture, puis ça permet de rentrer le fournisseur aussi. Il y a aussi plein de fraudes aux fournisseurs, les faux fournisseurs, etc., quand un fournisseur est déjà créé une fois sur une base type chorus, ça sécurise tout le monde. Et puis il fait partie des fournisseurs agréés quand il y a un marché par exemple.

Il faut bien se rappeler les points de vigilance, c'est important, les situations sensibles, c'est des points qu'on a constaté. Sur le service fait, tout ce que je vous disais tout à l'heure, c'est du vrai, donc il faut faire très attention parce que la responsabilité de gestionnaire c'est un sujet très sensible.

On n'est pas forcément vertueux, c'est ce que j'ai tout à l'heure, mais on peut devenir vertueux en appliquant les bonnes règles.

M. Le Moyne.- Là, on est en conseil d'administration, évidemment, nous sommes tous des gens très sérieux. Mais il faudrait un mot ou une formation courte ou une vidéo YouTube qui explique ça aux collègues qui ont des délégations de signature. Parce que l'énorme majorité d'entre nous, on signe de bonne foi, parfois des trucs qui rentrent dans les cases de ce qu'il ne faudrait pas faire. Donc je ne pense pas que nos collègues soient des malfaisants, c'est juste des gens pas informés. Évidemment, on ne va pas mettre en place une formation de trois jours avec déplacement à Dijon, etc. mais peut-être un petit mot, quelque chose qui puisse apprendre ça aux gens.

M. Bourgeon.- Il y a des formations qui sont proposées tous les ans par le service achats.

M. Le Moyne.- Il faut les rendre obligatoires avec la délégation de signature.

Le Président.- Soit un petit MOOC, soit une petite feuille de route qui permet de savoir ce qu'on peut faire ou pas.

M. Helleu.- On peut diffuser ces slides, on peut diffuser à tout le monde.

M. Le Moyne.- Je pense que c'est indispensable. Entre nous, nos collègues, un fournisseur qu'ils connaissent bien, etc., et l'information est assez (*suite inaudible*) à ce point au sein des UFR, des labos...

M. Hervé.- On est les garants de l'administration censés alerter les collègues qui ont des délégations de signature.

M. Le Moyne.- Les arrêtés de délégation de signature ne pourraient pas être conditionnés à une formation, par exemple ?

M. Helleu.- Mais par exemple, quand j'ai cité l'exemple de la personne qui signe des bons de commande sans délégation de signature, qui engage les crédits, on ne va pas la toucher celle-là, parce que de toute façon elle n'a pas de délégation et elle signe.

M. Le Moyne.- Non, mais dans tous les laboratoires aujourd'hui, vous avez des directeurs qui vont, parce que leur fournisseur est connu, etc. entrer dans le favoritisme et ils ne sont pas forcément au courant, je vous le garantis, de cet aspect légal ou réglementaire.

M. Deroussiaux.- Je voulais savoir si un maximum de marchés passés par la cellule achats, évidemment dans ses limites de capacités, déchargerait les composantes de faire des marchés ou des grosses commandes ? Ça permettrait sans doute aussi de favoriser les économies. Je l'ai vu dans le cadre du conseil du numérique, centraliser les achats des licences (*mot inaudible*), ça fait une économie substantielle. Aller au maximum de ces possibilités, si c'est faisable.

M. Helleu.- Alors les seuils s'analysent à l'échelle de l'établissement et 25 000€, on voit bien qu'on y est assez vite. Les besoins, on les analyse, puisque à

partir de l'exécution budgétaire, on analyse quand même les commandes et ensuite on propose des marchés à partir de la mutualisation, mais effectivement on a intérêt à passer un maximum de marchés. Maintenant il y a des gens qui vous disent qu'ils aiment bien le petit fournisseur local et que tout va bien donc c'est pour ça que j'ai parlé d'habitude et l'habitude d'aller chez quelqu'un, c'est une très mauvaise habitude donc il faut la questionner tous les deux, trois ans, il faut s'interroger. Et puis après, il est sain de ne pas toujours aller chez le même fournisseur puisqu'on est dans le cadre de la transparence et de l'accessibilité à la commande publique. Après il y a un autre élément, c'est que le ministère nous dit de favoriser les PME, mais parfois les PME n'ont absolument pas la taille afin de pouvoir nous fournir des prestations. On passe beaucoup de marchés avec Germain traiteur et l'autre jour, il y avait quelqu'un qui a fêté son pot de départ à la retraite avec un fournisseur, il disait « il est super, il est à Plombières, c'est un petit artisan, il est super », oui, mais il n'a pas la taille pour répondre à nos marchés donc, en fait, les gens qui répondent, il n'y en n'a pas tant que ça. C'est comme la fourniture d'électricité, en toute transparence, etc. Mais en fait, si on a quelqu'un qui vient, qui nous fournit de l'électricité, de toute façon, il achète son électricité à EDF la plupart du temps donc autant contracter avec EDF. C'est les limites du système. Mais après, si on respecte bien les procédures, si on ne fait pas de bons de commande, si on ne les signe pas si on n'est pas autorisé à signer, si on fait attention à ce que veut dire le service fait. Alors ça c'est un exemple très précis, des gens qui disent « on va signer le service fait, comme ça on paye la facture parce que les crédits je les ai en 2022, je ne les ai pas en 2023 », puis on lui dit que le matériel n'a pas été livré, mais ce n'est pas grave, le fournisseur s'engage à livrer une fois que tout est payé, on rentre même le matériel à l'inventaire. Si le fournisseur ne vous livre pas ou s'il ne vous en livre qu'une partie, sans compter les problèmes de garantie que ça pose derrière, on n'a pas le droit de le faire. Ce que je vous raconte, c'est une histoire vraie. On signe le service fait pour régler un problème budgétaire et on le déconnecte de la réception d'une fourniture, ça pose problème et ça engage une responsabilité assez lourde du fournisseur. Le fournisseur le sait et ça engage la responsabilité de l'acheteur. Et là on contourne complètement la règle et ça, c'est une règle basique, simple.

Enfin, maintenant, on contrôle de plus en plus quand même.

M. Hervé.- S'il n'y a plus de remarque, on va passer aux voix, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la politique d'achat de l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Unanimité, merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 20 juin 2023

1. Travaux des commissions :
 - 1.1. Subventions culturelles du 10 mai 2023
 - 1.2. FSDIE du 16 mai 2023
 - 1.3. Vie étudiante du 22 mai 2023

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023
 - 2.1. Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants-Rentrée 2023 / 2024
 - 2.2. Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023 / 2024
 - 2.3. Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées–Rentrée 2023/2024
 - 2.3.1. Fiche filière de la 2^e année du DEUST Technicien/préparateur en pharmacie
 - 2.3.2. Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2^e et 3^e année
 - 2.4. Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :
 - 2.4.1. Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)
 - 2.4.2. Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)
 - 2.4.3. DU « Laïcité, religions et république » (DU de formation civile et civique agréé par le ministère de l'Intérieur)
 - 2.4.4. Ouverture de formations en alternance
 - 2.4.5. Universitarisation – Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK
 - 2.4.6. Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) - Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)
 - 2.5. IUT - Réforme des BUT – Rentrée 2023-2024 :
 - 2.5.1. Fiches filières BUT 3
 - 2.5.2. Modification de fiches filières (IUT Dijon-Auxerre ; Chalon-sur-Saône)
 - 2.5.3. Capacités d'accueil de l'IUT Dijon-Auxerre : BUT / LP / DU
 - 2.6. Dossier accréditation uB - Projet de la formation d'Infirmier(e) de Bloc Opératoire Diplômé(e) d'Etat (IBODE)
 - 2.7. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification
 - 2.8. Calendriers universitaires 2023-2024 :
 - Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
 - Propositions des composantes
 - 2.9. Architecture de l'offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions
3. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2023-2024

M. Hervé.- Le point suivant est un point relatif à la CFVU. Alors sur ce point-là, Karen Fiorentino n'est pas présente, elle nous a communiqué un compte-rendu circonstancié mais néanmoins fort long. Donc j'allais vous proposer une gestion par exception, parce que globalement tout est adopté à l'unanimité sauf un point qui a été adopté avec une voix contre qui est le point 2.5.1, fiche filière BUT 3. Ce point-là n'a pas été adopté à l'unanimité et il est indiqué qu'un élu a regretté qu'il y ait mention dans ces fiches filières d'une note éliminatoire de 8 sur 20. Donc il a voté contre.

Mme Privé.- Et il y a le 2.4.6 avec trois abstentions également. Sur la fiche filière il est bien précisé qu'il y a trois abstentions.

C'est une demande d'exception, sur le reste nous voterons pour. Je demande une désolidarisation du point 2.4.6 et du BUT 3, du 2.5.1. En fait, le 2.4.6 pour nous, il ouvre une porte excessivement dangereuse. Il est précisé dans cette fiche filière qu'il n'y aura aucune possibilité de rattrapage donc on supprime la session 2 sous

prétexte d'un CCI. Pour nous c'est excessivement dérangeant parce que, en effet l'arrêté licence qui légifère sur ces questions de rattrapage ne légifère techniquement que sur les licences et ouvre une liberté de suppression complète et totale des rattrapages pour les masters. Cependant, c'est une porte ouverte qu'on trouve à titre personnel assez dérangeante parce que finalement si on est en master on devrait également avoir le droit au rattrapage et ce n'est pas parce que le format contrôle continu intégral permet d'avoir plus de notation qu'il n'y a pas parfois besoin d'une seconde chance. Je compléterai en disant d'ailleurs que c'est le sens de nos travaux en ce moment au groupe de travail référentiel commun des études, de bien entériner le fait que même s'il y a CCI, il y a droit au rattrapage. Alors je sais qu'il y a des débats sur cette question-là, notamment sur le fait qu'on peut estimer que plusieurs notes ça soit en soit un rattrapage, etc. Il n'empêche que le préciser de manière aussi claire et aussi simple dans la fiche filière, ça nous dérange beaucoup. Et on dit cependant à la CFVU si je comprends bien, qu'il y a quand même une seconde chance. Alors moi je trouve ça un petit peu contradictoire qu'on nous explique en CFVU que la seconde chance est accordée, mais qu'en même temps, on entérine sur la fiche filière le fait qu'il n'y ait plus le droit au rattrapage. C'est ça qui est complexe, c'est-à-dire pourquoi marquer qu'on supprime le droit au rattrapage plutôt que d'expliquer qu'il y a mise en place d'une session 2, notamment par exemple en cas d'une absence justifiée, donc la formulation nous semble un peu complexe et nous semble ouvrir une porte un peu dangereuse que je ne n'imputerai pas totalement à l'INSPÉ puisque le ministère s'efforce de ne pas légiférer sur les M 3 C en termes de master.

Pour les BUT, on insère des notes éliminatoires ce qui est toujours interdit par arrêté du 4 avril 1997, article 18 ou 14, je ne sais plus, sur les formations équivalentes aux licences ou aux masters. Donc on ne comprend pas très bien cette mise en place de notes éliminatoires. Et là aussi on souhaite voter contre parce qu'une croyance profonde de l'Unef en général, c'est que l'excellence, ça ne passe pas par le durcissement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mais bien par l'assurance que le contenu pédagogique est excellent. Ce que je considère qu'il est à l'université de Bourgogne dans grand nombre de filières et je ne pense pas que c'est par ce biais de contrainte sur les modalités de contrôle des compétences et des connaissances qu'on va amener plus d'excellence, au contraire, on va amener plus de stress et plus d'angoisse pour les étudiants alors qu'on sait pertinemment que les DUT et les BUT sont des formations d'excellence.

Donc voilà, c'est pour ça que je demande la désolidarisation de ces deux points de la CFVU dans le package qui nous est présenté.

M. Hervé.- Il y en a plus que prévu des désolidarisations parce qu'il y a deux autres points qui doivent être traités à part. L'un relatif à la modification de la fiche formation du DU Laïcité, religion, citoyenneté de l'UFR DSEP. L'autre relatif au dossier d'accréditation uB du projet de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État. L'un a été demandé par le responsable du DU et l'autre tient au fait que la région nous a envoyé un courrier en ce sens. Donc ça veut dire qu'on vote ces deux-là à part, un bloc global et puis les deux points dissociés sur les notes éliminatoires en BUT, et les secondes chances en master MEEF. Juste sur le BUT, manifestement, c'est une disposition nationale. Il n'y a pas d'exception aux textes, c'est une disposition prévue dans la partie réglementée au niveau national pour les BUT. Pour l'autre cas, c'est aussi un choix national, ce n'est pas du tout une volonté

d'exception de la part de l'établissement. C'est un cadre national qui s'impose au local.

Mme Privé.- Tout à fait, mais on avait eu exactement le même débat pour l'ESIREM et la mise en place de notes éliminatoires. En fait le cadre national se durcit et, si j'étais vilaine, je dirais que moins on a d'étudiants et plus on réussit à les virer, si je m'exprime en termes grossiers pour parler non pas de ce qui se passe à l'université de Bourgogne, mais bien des recommandations nationales, que ça soit pour les BUT ou pour la CTI dont nous avons parlé la dernière fois, plus on fait des économies. Donc moi, j'y vois, non pas une politique ambitieuse de modalité de contrôle des connaissances et des compétences, mais bien le fait de sortir des étudiants via des notes éliminatoires et des recommandations, d'ailleurs, qui sortent à peu près de nulle part. Puisque jusqu'ici, nous n'avons pas de notes éliminatoires et pourtant, nous avons des formations d'excellence, notamment dans nos IUT et à l'ESIREM également et que ces recommandations fantasmagoriques sortent un peu de nulle part. Donc sur le principe, on trouve ça pas possible, d'un seul coup durcir des M 3C qui n'ont pas à l'être.

M. Hervé.- Donc si je reprends le point CFVU. Donc il y a un bloc qui sera tout sauf le point 2.4.3 DU Laïcité, religions et république. Ça, je vais vous donner le détail qui m'a été donné par Karen sur ce point-là. Le point 2.4.6, suite à la demande de madame Privé, le point 2.5 idem et le point 2.6 sur la formation d'infirmier de bloc opératoire. Donc je vais vous donner connaissance des deux points qui sont mis à part et qui ne relèvent pas de la demande de madame Privé.

Le DU Laïcité, religions et république de l'UFR Droit, donc modification de fiche filière motivée par une question technique. C'est un DU qui était habilité par le ministère de l'Intérieur et porté au répertoire spécifique et France compétences a demandé depuis un an d'en faire une demande de certification et donc la fiche filière a dû être modifiée. Les enseignements restent les mêmes, le volume horaire est inchangé, ce qui va changer dans la fiche, c'est un groupement d'enseignements qui sont fléchés en termes de compétences. Donc on peut voter ce point-là tout d'abord, si cela vous sied. Je vous donne lecture de cette délibération. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification de la fiche formation du DU laïcité, religion et citoyenneté de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, conformément à l'arrêté du 27 février 2023, ainsi que la charte d'engagement. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Une abstention.

19 voix pour, 1 abstention

M. Hervé.- Merci beaucoup. Délibération adoptée. Délibération par exception suivante, c'est la délibération sur le diplôme de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État. Alors sur ce point-là, pour vous donner des informations sur l'histoire avec la région, on est en plein dans l'universitarisation des formations de santé. C'est une formation qui se déroule en partenariat avec le CHU qui ferait les enseignements et l'uB apporte le label. L'UFR Sciences de santé veut l'ouverture d'une autre école à Dijon, la région a refusé l'ouverture d'une autre école au motif

qu'il y a des places ouvertes à Besançon qui ne sont pas pourvues. L'UFR des Sciences de santé explique cela par le contenu et la qualité des enseignements dispensés. Et donc il est demandé un vote de cette accréditation qui va ensuite être envoyée au ministère avec l'espoir que cela fasse changer d'avis la région. D'où le vote à part pour donner de la force à cette délibération.

Donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le dossier d'accréditation uB, projet de la formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, IBODE. Qui ne prend pas part au vote ?

M. Le Moyne.- On peut avoir des éclaircissements sur la position de la région ?

M. Hervé.- Des éclaircissements, c'est qu'il y a des places ouvertes à Besançon qui ne sont pas pourvues.

M. Le Moyne.- C'est tout ? Ça veut dire qu'un étudiant de Mâcon, il faut qu'il aille à Besançon ? J'ai du mal à comprendre.

Le Président.- C'est ce qui explique qu'un seul établissement dans la région, ça peut poser problème à un moment. Comment seront traitées les questions territoriales, ensuite ? Voilà un exemple.

M. Hervé.- Il y a des places à Besançon, c'est la réponse de la région. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Deux abstentions.

18 voix pour, 2 abstentions

Mme Cénac.- C'est en complément de la remarque de Clara sur la maquette de l'INSPÉ donc c'est le 2.4.6.

Je pense qu'effectivement, la question aussi est à corréliser aux discussions et à ce qu'il y a dans le référentiel commun des études. Donc il faut ajouter à cela que selon les formations, il y a un redoublement de droit, ou pas, en fonction des fiches filières des formations. Donc, plusieurs collègues m'ont dit, je n'ai pas vérifié ce qui avait été voté auparavant, mais que pour cette formation, l'un des problèmes c'est qu'il n'y a pas de redoublement de droit et donc il n'y a aucune garantie pour un étudiant qui aurait une bonne raison justifiée de ne pas être là, d'avoir une possibilité de se rattraper et que potentiellement en plus il peut ne pas redoubler et être exclu du cursus. Donc je pense qu'effectivement l'ensemble est lié, donc peut-être qu'il faut mettre à plat la réflexion qui est en cours sur le référentiel commun des études et savoir ce qu'on entend par seconde chance. Parce que comme il y a beaucoup de disparités sur les secondes chances, il n'y a rien de vraiment formalisé, très précis sur ce qu'on appelle seconde chance, mais il faudrait vérifier qu'un étudiant qui a une bonne justification de ne pas pouvoir participer à certaines épreuves a une réelle chance, à un moment, soit de redoubler, soit de passer une session 2, quelque chose mais qu'on ne le laisse pas comme ça au bord du chemin. Et là je ne vois pas de garantie pour un étudiant avec une absence justifiée, de pouvoir vraiment avoir quelque chose donc c'est ça qui me pose souci. Mais je comprends que ce soit peut-être à corréliser avec le référentiel commun des études.

M. Hervé.- Donc on va faire deux votes successifs dans ce cas-là, et donc pour le deuxième point il y a les fiches filières de BUT et les modifications de fiches filières qui sont 2.5.1, 2.5.2 et il y a le point 2.5.3, les capacités d'accueil de l'IUT de Dijon-Auxerre en BUT, LP et DU. Donc on fait un lot BUT et IUT donc 2.5 réforme des BUT.

Donc pour le point 2.4.6 la délibération devrait avoir la forme suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte les modifications de fiches filières du master PIF Pratique, ingénierie de la formation, parcours 2 A2P donc parcours, accompagnement et analyse des pratiques professionnelles. Donc qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 6 contre. S'abstient ? 2 abstentions.

12 voix pour, 2 abstentions, 6 voix contre

M. Hervé.- Sur le point 2.5, on fait un package global sur la réforme des BUT qui fait un peu tousser. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la réforme des BUT pour la rentrée 2023-2024, suite aux travaux de la CFVU du 20 juin 2023, c'est ce qui avait été proposé initialement en CFVU. Donc qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 6 et s'abstient 2.

12 voix pour, 2 abstentions, 6 voix contre

M. Hervé.- Il nous reste un énorme lot maintenant qui prend tous les points sauf les points qui viennent d'être exclus, relatifs aux travaux de la CFVU du 20 juin 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 juin 2023 :

- Travaux de la commission subventions culturelles du 10 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission FSDIE du 16 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission de la vie étudiante du 22 mai 2023 et les propositions de labellisation d'associations
- Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023
 - Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants – Rentrée 2023-2024
 - Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023-2024
 - Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées – Rentrée 2023-2024
 - . Fiche filière de la 2^e année du DEUST Technicien / préparateur en pharmacie
 - . Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2^e et 3^e année

- Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :
 - . Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)
 - . Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)
 - . Ouverture de formations en alternance
 - . Universitarisation – Diplôme d’Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK
 - DU-DIU-formations courtes de l’UMDPC Santé : demandes de création et de modification
 - Calendriers universitaires 2023-2024 :
 - . Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
 - . Propositions des composantes
 - Architecture de l’offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions
- Modalités d’exonération et de remboursement des droits d’inscription au titre de l’année 2023-2024

Donc les quatre points précédents ont été exclus de cette délibération. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S’abstient ? Donc unanimité, merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

VI - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 29 juin 2023

Appel à Projets exceptionnel pour les plateformes sous (co)-tutelle de l’université de Bourgogne

M. Hervé.- Point suivant, c'est des travaux de la commission de la recherche sur l'appel à projets plateformes qui va vous être présenté par Pascal Neige.

M. Neige.- Merci Fabrice. Alors effectivement, je viens ici pour vous rendre compte de l'utilisation d'une enveloppe financière qui avait été votée au budget initial en investissement pour aider les plateformes. Ça vient dans un contexte où la région s'est désengagée de l'aide pour les plateformes pour cette année, donc, on espère que la région pourra se réengager l'année prochaine et donc l'université avait en quelque sorte anticipé ce désengagement en ouvrant une enveloppe. Donc on a lancé un appel à projets pour une enveloppe financière à hauteur de 580 000€ à l'ensemble des plateformes sous cotutelle de l'uB avec un montant maximal pour un financement par projet de 50 000€, de manière à donner une chance à un maximum de plateformes. Cet appel à projets a rencontré un franc succès puisqu'on a reçu des demandes de financement à hauteur de 900 419€ pour une enveloppe de 580 000€ et donc on a procédé à un arbitrage qui vous est explicité dans le document que vous avez reçu par voie électronique.

Les éléments qui ont permis de faire cet arbitrage sont les suivants. En premier lieu, une analyse de la faisabilité du projet dans les délais prévus. C'est en effet une enveloppe ouverte au titre de l'année 2023. Et donc il faut que l'opération

soit finie en 2023 avec service fait au sens de ce que nous a expliqué le DGS il y a quelques minutes, c'est à dire réellement fait avec livraison, etc. Ensuite, on va regarder évidemment l'intérêt scientifique pour l'établissement, les priorités données par la plateforme dans le cas ou plusieurs projets étaient déposés. Et puis, nous avons regardé également l'équilibre des demandes entre les grands domaines scientifiques de l'uB. Ils vous sont rappelés en bas, tout en bas à droite du tableau, par grand champ académique ou alors par zone particulière comme le Mésocentre par exemple. Et puis également un équilibre des demandes sur les laboratoires d'adossement des plateformes pour ne pas financer d'une manière trop importante un laboratoire par rapport à un autre. Donc une pré-proposition a été faite à la commission de la recherche. Pré-proposition construite par Laurent Gautier, qui est le vice-président valorisation qui connaît bien les plateformes et moi-même avec l'aide du pôle recherche pour les aspects techniques de faisabilité. La commission de la recherche a fait cette analyse ensuite, sur cette base de cette pré-proposition, a modifié un certain nombre de points, en particulier la commission a souhaité remettre un projet que nous n'avions pas sélectionné au départ dans la liste des projets financés. Donc on a pu débattre de ça en commission de la recherche et on a abouti à la proposition qui est marquée dans la colonne jaune, à droite du document.

Vous pouvez voir que certains projets sont financés complètement, d'autres sont réduits légèrement ou un peu plus en fonction des projets et d'autres ne sont pas financés pour différentes raisons que je peux vous expliquer. Mais vous avez compris au moins pour deux cas, deux plateformes qui demandaient deux projets importants en termes financiers, donc on n'en a pris qu'un des deux. Et puis pour d'autres cas, ChemoSens par exemple, la plateforme a enlevé elle-même son projet parce que finalement il n'était pas mûr et à d'autres endroits, c'est des arbitrages pour tenir les équilibres.

Au final, on arrive à un arbitrage à 579 825€ donc on est bien dans l'enveloppe à 580 000 et donc on a mis au vote cette proposition qui a reçu un avis favorable avec quatre abstentions. Les quatre abstentions, il n'y a pas eu d'explication de vote, mais on a quand même compris parce qu'il y avait une demande de modification pour ajouter une plateforme et donc il a fallu rogner sur d'autres budgets et les collègues impliqués dans les autres plateformes n'étaient pas forcément contents de ça, donc se sont abstenus, ils ne sont pas opposés mais ils se sont abstenus. Donc globalement, un débat sans difficulté. On a reçu pas mal de mails de remerciements. En fait, je crois que les collègues impliqués dans les plateformes attendaient un investissement de l'établissement pour essayer de ne pas perdre les finances, enfin pas complètement être en année blanche de financement pour l'année 2023 et donc ce sera bien le cas. Alors on n'a pas pu servir tout le monde, mais quand même on injecte 580 000€. Je ne vous l'ai pas dit, mais je peux le dire maintenant, c'est un élément important, dans le cahier des charges on avait sciemment enlevé l'obligation du cofinancement. Souvent, vous savez qu'on met un cofinancement, ça nous aide pour le pré arbitrage, c'est-à-dire que les plateformes sont obligées de s'investir pour obtenir le financement principal. Ici comme on voulait être rapide pour l'année 2023, on a essayé de simplifier au maximum le type de financement et donc on autorisait des demandes sans aucun cofinancement à côté. Certains en ont mis, d'autres pas, mais ça n'a pas servi de critères pour faire l'arbitrage.

M. Hervé.- Merci, des remarques, des questions ? Non, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve, dans le cadre d'un appel à projets exceptionnel mis en place par l'établissement, l'attribution des subventions pour les plateformes sous cotutelle de l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

20 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat

VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Les points suivants sont des points adoptés sans débat mais qui peuvent donner lieu à débat sur demande. Tarifs, subventions et dons, catalogue des EUD, sorties d'inventaire et conventions et contrats qui emportent versement de subventions ou engagent l'uB, tout d'abord et puis ensuite compte rendu des conventions hors subventions.

Donc le conseil d'administration en avoir délibéré approuve les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

VIII – Compte rendu des conventions hors subvention

M. Hervé .- Et pour le point suivant, le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Point C : Questions diverses

M. Hervé.- Il y avait une première question diverse sur la question des ESAS, portée tout d'abord par Elsa qui n'est pas présente mais avec un passage de relais à Lionel, ici présent. Et puis, l'autre point est relatif à un vote de motion budgétaire par le conseil d'administration. Donc Lionel je te laisse la parole sur les ESAS.

M. Crognier.- En fait c'est un débat assez long, je me fais le porte-parole d'Elsa Lang-Ripert qui ne peut pas être présente. Vous savez que dans la loi LPR, il y a eu un ensemble de revalorisations. Les enseignants du second degré, les ESAS donc les PRAG et PRCE ont eu une revalorisation notamment dans la partie prime d'enseignement supérieur mais ils n'émergeaient pas au niveau de la RIPEC.

Le courrier d'Elsa est lié à un certain nombre de prises de position dans les universités, à la fois d'un collectif qui s'appelle le collectif 384. Donc les UFR qui ont beaucoup d'enseignants du second degré, notamment les INSPÉ, notamment les

IUT, notamment les STAPS, mais aussi d'autres composantes que j'oublie certainement, eh bien, au vu des tensions sur cette partie 1, alors ce n'est pas exactement la partie 1 de la RIPEC, mais la revalorisation sur les enseignants-chercheurs a porté en particulier sur la partie 1 de la RIPEC et avec une revalorisation de moitié des enseignants du second degré. Donc le courrier que vous avez dû recevoir est relatif à une motion. Il y a eu beaucoup de motions dans les universités, également pour tracer le contexte des démissions de responsables de promotion dans un certain nombre de composantes aussi. Alors, dans les STAPS, on a sept ou huit STAPS qui ont été fortement impactés par ces mouvements d'humeur en France, à Rennes, à Brest, etc. Dans les INSPÉ aussi. Je ne sais pas comment Elsa pensait que le conseil pouvait se saisir de cette question. Faire remonter une motion Vincent, c'est possible ? Il y a un texte proposé par les INSPÉ. C'est un texte national, donc il a été voté hier au niveau de l' INSPÉ de Bourgogne, à l'unanimité. On en avait déjà un petit peu parlé Vincent de cette question lors d'un précédent conseil, il n'est pas simple de faire remonter en l'état ce courrier.

Le Président.- En fait ce matin, la ministre a annoncé une revalorisation au 1^{er} septembre. Donc ça dépend de ce qu'il y a dans la motion, parce que est-ce qu'elle ne coupe pas, cette déclaration, l'herbe sous les pieds des réactions dans les INSPÉ ? Ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je veux que ce soit pertinent, c'est tout.

M. Crognier.- Je peux vous lire la motion, si vous le souhaitez. Donc, c'est une motion pour les conseils d'institut des INSPÉ, c'est le réseau des INSPÉ au départ, mais je pense que s'il y a motion au niveau de l'université de Bourgogne, elle doit s'étendre. Ou alors on ne se fait que le porte-voix des INSPÉ, auquel cas je ne sais pas si la démarche est...

Mme Cénac.- J'ai un petit peu évoqué tout à l'heure avec Lionel, la position du SNESUP, je peux la rappeler. On essaye depuis longtemps, au ministère, d'obtenir cette équivalence. Après, sur la rédaction d'une motion, il nous semble important de ne pas monter type de personnel contre type de personnel et avant d'aller demander des égalités de prime, rappeler qu'on voudrait une augmentation du point d'indice et compensé bien évidemment par l'État. Nous, à la FSU, on demande 10% mais au moins d'avoir un point d'indice qui correspond un peu plus à la réalité de l'inflation, une révision des grilles indiciaires. Et je rappelle que la politique indemnitaire ne compte pas pour la retraite donc plutôt que d'aller à tout prix réclamer des primes et l'équivalence des primes entre les statuts, déjà on demande la revalorisation du point d'indice et après, à partir du moment où il y a l'équivalent de la composante C1 du RIPEC que les enseignants du second degré n'ont pas, bien évidemment, demander à minima l'égalité des primes. Mais si on doit faire une communication, une motion, je pense qu'il est important de rappeler aussi le reste, qu'on souhaite une augmentation du point d'indice plus que des primes qui ne rentreront pas en compte dans nos retraites.

Le Président.- Ça, on peut l'indiquer.

M. Crognier.- Moi, je pense aussi qu'il faudrait intégrer les autres personnels de l'université s'il y avait une motion à faire parce que cette réforme de la

revalorisation elle intégrait, à un niveau très inégal, l'ensemble des personnels de l'université, quand même. Parce que là ce serait une motion un peu catégorielle.

Mme Cénac.- Oui, dont les contractuels, les contractuels qui n'ont déjà pas les primes, on les aligne sur les grilles du second degré, mais ils n'ont déjà pas les primes. Moi ça me gêne un petit peu de porter les revendications, parce qu'il y a un collectif 384, et plutôt que d'avoir des revendications corporatistes statut par statut, je pense qu'il vaut mieux mettre sur la table des revendications communes à tout le personnel.

M. Crognier.- À titre personnel, je le pense aussi, mais je me fais aussi le porte-parole d'Elsa.

Le Président.- Tu peux lire la motion, Lionel, pour qu'on sache exactement ce qu'il y a dedans.

M. Crognier.- Le fonctionnement des INSPÉ s'appuie sur les compétences de trois principales catégories de formateurs et formatrices, donc les enseignants-chercheurs, les enseignants du premier et second degré, conseillers, conseillères principaux d'éducation et puis les enseignants et enseignantes du premier et second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Or, à l'heure où le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, d'une part, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'autre part, ont annoncé ou déjà réalisé des opérations de revalorisation salariale pour leur personnel respectif, les enseignantes et enseignants affectés dans le supérieur, ESAS, en sont pour l'instant exclus. Ils et elles ne peuvent bénéficier de la mise en place du régime des primes et indemnités des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, RIPEC, et l'évolution de la prime d'enseignement supérieur, la PES, amplifie les écarts existants avec les collègues enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. La prime est double dans le RIPEC 1 pour les enseignants-chercheurs versus les enseignants de second degré, avec une augmentation progressive jusqu'en 2027. Elles et ils ne pourront accéder aux revalorisations annoncées par le ministère de l'Éducation nationale, qui portent sur des indemnités et activités propres aux établissements secondaires pour des missions de même nature. Si ces revalorisations étaient les bienvenues pour les enseignants concernés, le principe d'équité, là ça renvoie à ce rapport de un à deux que je soulignais tout à l'heure, le principe d'équité doit s'appliquer à tous afin que tous les enseignants, quel que soit leur statut, puissent voir valoriser où revaloriser leur investissement pédagogique, leur valeur professionnelle et leur acquis de l'expérience professionnelle, la qualité des activités et engagement professionnel et les responsabilités assumées. Et puis ensuite, le courrier termine sur l'importance des enseignants de second degré qui assument des tâches fondamentales quand même, sur notamment des aspects pédagogiques et administratifs pour faire tourner les diplômes, en particulier au niveau (*mot inaudible*), mais pas uniquement, évidemment. Donc en fait le courrier ici porte sur la question de travail égal et d'équité, notamment sur la prime d'enseignement supérieur. Je ne sais pas si j'ai été clair. Donc c'est une demande qui est effectivement catégorielle. C'est une demande qui défend aussi l'investissement de ces enseignants du second degré à l'université, leur place aussi, dont on sait que l'engagement est quand même important. De multiples collectifs ont porté des revendications dans les universités à

plusieurs niveaux. Effectivement, ce matin, il y a une lettre de l'AEF qui indique qu'il y aura une revalorisation à la rentrée, je crois du point d'indice. Les INSPÉ donc se sont saisis de ce dossier de même que les C3 des STAPS. Certaines universités ont relayé aussi.

Le Président.- Moi je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait une valorisation des collègues PRCE PRAG détachés dans le supérieur, au contraire.

M. Didier.- *Hors micro, intervention inaudible.*

M. Perrot.- Je sais que les collègues de (*mot inaudible*) ont fait voter une motion qui va dans ce sens-là lors du dernier conseil (*mot inaudible*).

Le Président.- Moi, franchement, à titre personnel, je suis favorable à ce que l'indemnitaire soit relevé aussi pour les PRAG et les PRCE. Est-ce que cette motion ne concerne que les gens qui sont rattachés à l' INSPÉ ? Je ne pense pas. Qu'est ce qui est demandé spécifiquement par Elsa ?

M. Crognier.- Deux choses spécifiques, je vous montre une partie de son mail, « à l'image des CA d'autres universités, le CA de l'uB pourrait-il aussi s'emparer de ce sujet et interpeller d'une manière ou d'une autre les ministères et les directions générales pour que les collègues ESAS ne restent pas les oubliés de la revalorisation ».

Le Président.- Oui mais alors comment on articule cette demande avec la déclaration d'aujourd'hui de la ministre. Je n'en sais rien, ça dépend du contenu, de l'effet de cette déclaration, c'est-à-dire qu'elle ne donne pas de chiffres, j'ai l'impression. Et le contenu d'une motion doit tenir compte de la déclaration de ce matin. On ne va pas faire une motion qui ferait abstraction de cette déclaration parce que sinon on tape à côté, c'est un coup d'épée dans l'eau. On aurait eu le CA hier, c'était plus simple.

M. Crognier.- Au niveau des STAPS, on a fait une motion en mars, l'ensemble des STAPS de France. Et puis, comme le dossier n'avancait pas assez à nos yeux, on travaille avec les IUT et une autre composante, mais on n'a pas terminé parce que ça prend du temps, pour déposer une autre motion, donc c'est un niveau national qui est visé. Voilà comment on a fonctionné, donc là, la difficulté que je vois, c'est qu'il faudrait travailler avec l'ensemble des acteurs dans les composantes pour déposer une motion qui pourrait être négociée, discutée avec tout le monde.

Le Président.- Avoir un positionnement d'établissement, pas de souci mais il faut que ça ne vienne pas seulement de l'INSPÉ, enfin je le pense, il faut que ça vienne des PRAG, des PRCE de l'établissement. Je suis persuadé que si on rédige quelque chose de suffisamment large, les PRAG et les personnes concernées pour qui on va demander une augmentation de l'indemnitaire, évidemment ne vont pas s'y opposer. Maintenant, sur la seule base de la demande de l'INSPÉ, est-ce qu'on peut adopter dès aujourd'hui une motion ? Je me sens un peu en manque de légitimité dans la consultation que nous devrions avoir avec une organisation syndicale qui représente notamment les PRCE et les PRAG. Parce qu'autant les organisations

syndicales ont une légitimité qui est liée à l'élection, autant l'INSPÉ, c'est juste les gens de l'INSPÉ, et je suis un peu gêné avec ça.

Mme Cénac.- Mon organisation syndicale le fait au niveau national, d'interpeller sur cette question, depuis longtemps et donc bien sûr, si on rédige une motion qui va dans ce sens, bien évidemment qu'on la soutiendra, mais le fait de l'indiquer en motion n'empêche pas de rappeler l'importance du point d'indice. Et je pense que c'est une stratégie voulue par le gouvernement de choisir une revalorisation par l'indemnitaire qui permet de diviser les enseignants entre elles et entre eux. Et enfin, je pense que c'est une stratégie assumée. Après, effectivement on peut faire une motion courte, tout en rappelant le reste sur la rémunération, demander le rattrapage de l'équivalent de la composante C1 du RIPEC pour les enseignants du second degré intégrés dans le supérieur.

Le Président.- Une motion courte, ça, je suis d'accord et d'autant plus que ce matin, il y a une déclaration. Donc il faut aussi que la motion tienne compte de la déclaration de ce matin, donc il faut l'adapter. Ce que tu as lu tout à l'heure m'a paru un peu long.

M. Hervé.- On peut mettre d'abord le premier point sur l'indemnitaire au lieu du point d'indice, et ensuite venir aux éléments catégoriels.

Le Président.- Et après, dire que l'indemnitaire doit être rattrapé et deuxièmement ce que nous préférons, c'est de toute façon une revalorisation du point d'indice, ce n'est pas l'indemnitaire.

Mme Cénac.- Je pense que c'est important de faire un communiqué pour ne pas donner l'impression que c'est une revendication corporative, justement de l'intégrer globalement sur l'ensemble des enseignants d'enseignement supérieur quel que soit le statut.

M. Crognier.- Moi je pense que la ministre en fait, elle a éteint un certain nombre de petits feux puisqu'il y a des équipes qui ont refusé de traiter les dossiers sur Parcoursup. Il y a des équipes qui ont démissionné de leurs fonctions et je pense que cette annonce, elle est avant tout politique et moi je pense qu'une petite motion de dix lignes qui intégrerait l'ensemble des acteurs mais qui serait légère, qui marquerait notre soutien sans s'engager plus loin puisque, de toute façon, on ne peut pas aller faire ce travail de démarcher l'ensemble des PRAG de l'université ou des PRCE aujourd'hui. Moi, je le vois comme ça.

Mme Cénac. - Pour compléter ce que tu dis Lionel, il y a des PRAG PRCE qui menacent de ne pas faire la rentrée.

Le Président.- Donc, est-ce qu'une motion peut être préparée là, sur le vif éventuellement, qu'on puisse avoir quelque chose d'assez rapide ? Je voudrais également, en écho de sur quoi on a échangé ce matin, sur la dotation insuffisante des universités, peut-être procéder à la lecture d'une motion qui a circulé entre nous et qui pourrait être adoptée par le conseil d'administration. Tu t'en charges, Fabrice ?

M. Hervé.- Vous avez eu le document par mail. C'est un mélange de textes relativement peu modifiés, de deux établissements, Poitiers et Tours, l'un étant très bien doté, l'autre étant fort mal doté. Et donc le propos serait le suivant.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réuni le 4 juillet 2023, s'est prononcé sur le budget rectificatif n°1 2023.

Il souligne son attachement aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université de Bourgogne est soucieuse de préserver une université ouverte à toutes et à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité, tant des personnels que des étudiants.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réaffirme son attachement aux statuts pérennes de tous les personnels. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels. Il affirme également sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

Il appelle enfin à renforcer significativement les dotations annuelles des universités, plutôt que d'augmenter uniquement le poids des appels à projets dans le financement de la recherche. Cela est d'autant plus prégnant que l'université de Bourgogne connaît depuis de trop nombreuses années une sous-dotation (SCSP) notoire malgré l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants.

Le conseil d'administration constate que la situation des universités françaises est contrainte par la trajectoire des politiques nationales de dégradation des taux d'encadrement. En effet, depuis 2013, les moyens accordés aux universités par l'État évoluent de manière significativement plus faible que l'évolution du nombre d'étudiants ce qui se traduit par un niveau de dépense publique par étudiant qui connaît une baisse tendancielle depuis les années 2010, particulièrement marquée au sein des universités françaises.

Le conseil d'administration note que dans ce contexte, l'université de Bourgogne a fait le choix de préserver l'emploi. Cette volonté locale est toutefois de plus en plus contrainte par la politique nationale de non-compensation par l'État des transferts des charges qu'il impose.

Ainsi, le conseil d'administration dénonce :

- l'absence de prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) dans la dotation accordée par l'État. Le GVT cumulé de l'université depuis 2019 est de l'ordre de huit millions d'euros
- l'absence de compensation totale par l'État de nombreux transferts de charges par exemple la mesure de revalorisation du point d'indice de juillet 2022, la non-compensation du gel des droits d'inscription ou encore les nombreuses mesures partiellement compensées (compensation au titre du plafond État uniquement, protection sociale complémentaire par exemple).

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réaffirme son attachement au service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment au cadre national des statuts et des diplômes et, par conséquent, demande que les charges transférées aux universités par l'État ou les autorités publiques, ainsi que le GVT soient intégralement compensées par la subvention pour charges de service public attribuée par l'État et, au-delà, demande une véritable stratégie nationale de financement suffisant du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président.- Si ça vous va, je propose d'adopter cette motion. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Unanimité des membres présents et représentés au conseil d'administration.

19 voix pour (unanimité)

Le Président.- Est-ce qu'entre-temps, vous avez eu le temps de finaliser une proposition de motion pour les collègues PRAG PRCE ?

Mme Cénac.- Je viens de retrouver la motion du CA de l'université de Rouen qui date d'avant les annonces de la ministre de ce matin. Je peux vous la lire, elle n'est pas très longue. Le conseil d'administration de l'université de Rouen-Normandie rappelle que les enseignants du second degré de l'enseignement du supérieur représentent 20% des effectifs enseignants et réalisent plus d'un tiers des enseignements au niveau national. De plus, ils assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur, administratives, pédagogiques, électives, etc. Il y a encore peu, le montant des primes était équivalent, depuis la mise en place du RIPEC il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et la PES. A l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisé à hauteur de 6 400€ alors que la PES ne sera revalorisée qu'à hauteur de 3 261€ c'est-à-dire au niveau de l'IFSE des personnels de catégorie C du MES. Le conseil d'administration de l'université de Rouen demande que l'investissement de ces personnels soit reconnu au même titre que celui des collègues enseignants-chercheurs. Il demande que le régime indemnitaire des enseignants du supérieur soit aligné sur celui des enseignants-chercheurs.

Donc, peut-être qu'on pourrait ne pas entrer dans les détails du milieu avec les modifications de la ministre, mais le début et la fin ?

Le Président.- Le début et la fin, conviennent, il y a un passage au milieu qui pourrait être adapté à la déclaration de la ministre. C'est-à-dire, « pour appuyer la déclaration de la ministre, par exemple, faite ce jour devant le CNESER..., pour appuyer ou aller dans le sens de la déclaration et encourager la ministre à aller au bout de sa déclaration ou suite aux propos de la ministre tenue devant le CNESER ce jour, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne... ».

M. Crognier.- Non, je ne sais pas si c'est pertinent de rappeler les propos de la ministre parce qu'on avait déjà discuté de ce point, très vite, lors d'un précédent CA, c'est quand même quelque chose qui court depuis des mois et je trouve que notre réaction ici, elle est indépendante de celle de la ministre.

M. Le Moyne.- Mais les motions, qui les lit ? Je pense que citer la ministre et l'inviter par la même occasion à respecter ce qu'elle dit tout simplement, c'est pas mal. J'ai l'impression que nos motions, elles tombent dans l'oreille d'un sourd.

Si dans un communiqué quelconque, le CA de l'uB est cité comme ayant réagi aux propos de la ministre, ça fait davantage de chemin.

On va produire deux motions le même jour. C'est un taux de production quand même tout à fait respectable.

Mme Cénac.- Peut-être que la deuxième on peut la garder pour le CA de la rentrée.

Le Président.- Le CA de la rentrée pour la revalorisation ? Est-ce que qu'on aura une déclaration qui sera faite à la rentrée pour le 1^{er} septembre ? Je n'y crois pas tellement parce qu'elle dit ça pour empêcher les débrayages de septembre.

Mme Cénac.- Hors de l'université de Bourgogne, il y a quand même beaucoup de collègues sur le plan national qui se sont engagés soit à démissionner, soit à ne pas faire la rentrée.

Le Président.- Elle dit ça parce qu'il y a une menace sur la rentrée. Et puis évidemment, les annonces font l'objet d'échanges, de négociations. Là, il ne va rien se passer, à partir du 14 juillet c'est quasiment fini.

M. Le Moyne.- Je pense que l'effet d'émotion sur la ministre est toujours faible, mais sur les collègues, communiquer aujourd'hui sur le fait qu'on est vigilant sur l'évolution de leur situation, ce n'est pas gratuit, donc je préférerais que l'on produise le texte aujourd'hui.

Le Président.- Oui, c'est un signal qu'on envoie, bien sûr.

Je lis la motion. Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne rappelle que les enseignants du supérieur réalisent plus d'un tiers des enseignements au niveau national. Ils assurent en outre, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : administratives, pédagogiques, électives, etc. Il y a encore peu le montant des primes (PRES et PES) était équivalent. Depuis la mise en place du RIPEC, il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et la PES. A l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisé à hauteur de 6 400 euros alors que la PES ne sera revalorisée qu'à hauteur de 3 261€.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande que l'investissement de ces personnels soit reconnu au même titre que celui des collègues enseignants-chercheurs, par suite que le régime indemnitaire des enseignants du supérieur soit aligné sur celui des enseignants-chercheurs.

Ça vous va ? Je mets cette motion au vote. Y-a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

19 voix pour (unanimité)

Mme Privé.- Les motions peuvent-elles être diffusées pour en informer la communauté.

M. Le Moyne.- Le comble, ça serait de faire une motion et de la garder secrète.

Le Président.- Elles seront publiées sur le site, les délibérations seront signées demain.

Mme Bouché.- Juste un petit mot, c'est mon dernier conseil d'administration parce que je ne serai plus étudiante à partir du mois de septembre. Je voulais vous remercier toutes et tous pour toutes les discussions qu'on a pu avoir, on a eu des débats très enrichissants et en tant qu'étudiante ça a été une énorme plus-value dans mon cursus, pour l'avenir. Savoir tenir des positions, discuter, ne pas être d'accord, etc. Donc je voulais vous remercier et je vous dis au revoir.

Le Président.- Merci Louise d'avoir participé, d'avoir été assidue au conseil d'administration, d'avoir animé, échangé, et bonne continuation, dans quel domaine ?

Mme Bouché.- En affaires publiques, dans l'industrie pharmaceutique, Sanofi pour l'instant et après on va voir où le vent me mène.

Le Président.- Eh bien bon vent et bonne carrière professionnelle qui commence.

Merci à vous toutes et à vous tous pour ce long conseil d'administration qui était à un conseil d'administration particulier avec des enjeux forts et des discussions extrêmement intéressantes. Bonne fin d'année universitaire, bon été, bon repos parce que je crois que tout le monde en a besoin. Et donc à bientôt dans ce cadre-là.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h

Le Président


Vincent Thomas